

DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE

A black and white photograph of a young woman with blonde hair, smiling and holding a tablet. A thick, magenta ribbon-like graphic element curves across the image from the top left towards the bottom right, partially obscuring the woman and the tablet. The tablet screen is black with the year '2013' written in large white numbers. A small magenta circle is positioned below the tablet.

20
13

Solocal
GROUP

SOMMAIRE

1	PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	2			
1.1	Responsable du document de référence	2			
1.2	Attestation du responsable du présent document	2			
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	3			
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	3			
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	3			
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	4			
4	FACTEURS DE RISQUES	5			
4.1	Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie	5			
4.2	Risques juridiques	8			
4.3	Risques de marché	10			
4.4	Risques industriels et environnementaux	10			
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	12			
5.1	Histoire et évolution de la Société	12			
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	12			
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	12			
5.1.3	Date de constitution et durée (article 5 des statuts)	12			
5.1.4	Siège social, forme juridique, législation	12			
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités	12			
5.2	Investissements	14			
5.2.1	Principaux investissements au cours de l'exercice écoulé	14			
5.2.2	Principaux investissements en cours et à venir	14			
6	APERÇU DES ACTIVITÉS	15			
6.1	Principales activités et stratégie de développement	15			
6.1.1	Présentation générale de l'activité	15			
6.1.2	Stratégie de développement	17			
6.1.3	Organisation commerciale	17			
6.1.3.1	Organisation au 31 décembre 2013	17			
6.1.3.2	Nouvelle organisation en cours de déploiement en 2014	18			
6.2	Présentation de l'activité	19			
6.2.1	Internet fixe et mobile	19			
6.2.1.1	Les activités de référencement (search)	20			
6.2.1.2	La création de sites internet	22			
6.2.1.3	La vente d'espaces publicitaires (display)	23			
6.2.1.4	Les sites spécialisés	23			
6.2.1.5	Itinéraires, services géolocalisés et web-to-store	24			
6.2.1.6	Les services de Métasearch (123people et 123pages services de la société Yelster)	25			
6.2.1.7	Offres promotionnelles (couponing), marketing digital et prise de rendez-vous en ligne	25			
6.2.2	ANNUAIRES IMPRIMÉS	25			
6.2.2.1	Les annuaires imprimés de PagesJaunes	26			
6.2.2.2	L'annuaire imprimé QDQ Media (Espagne)	26			
6.2.2.3	L'annuaire imprimé Editus (Luxembourg)	26			
6.2.3	AUTRES ACTIVITÉS	26			
6.2.3.1	Marketing Direct	26			
6.2.3.2	Services de renseignements téléphoniques (118 008)	27			
6.2.4	Les annonceurs : PagesJaunes en France	27			
6.3	Événements exceptionnels	28			
6.4	Relations avec les actionnaires	28			
6.5	Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs	28			
6.5.1	Dépendance à l'égard de brevets et de licences	28			
6.5.2	Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels	29			
6.5.2.1	Achat de papier	29			
6.5.2.2	Impression	29			
6.5.2.3	Distribution	29			
6.5.2.4	Accès aux données annuaires	29			
6.6	Position concurrentielle	29			
6.6.1	Segment internet	30			
6.6.1.1	Les activités de référencement (search)	30			
6.6.1.2	La création de sites internet	30			
6.6.1.3	La vente d'espace publicitaire (display)	30			
6.6.1.4	Les sites spécialisés	31			
6.6.1.5	Itinéraires et services géo localisés	31			
6.6.1.6	Méta-moteur de recherche (Yelster)	31			
6.6.1.7	Les offres promotionnelles (couponing) et le marketing direct digital	31			
6.6.2	Segment annuaires imprimés	31			
6.6.2.1	Les annuaires imprimés de PagesJaunes	31			
6.6.2.2	L'annuaire imprimé de QDQ media (Espagne)	32			
6.6.3	Segment autres activités	32			
6.6.3.1	Marketing Direct	32			
6.6.3.2	Services de renseignements téléphoniques (118 008)	32			
6.7	Réglementation	32			
6.7.1	Réglementation de la Société de l'information	32			
6.7.1.1	Régulation des contenus et responsabilité des acteurs sur Internet	32			
6.7.1.2	Protection des données à caractère personnel	33			
6.7.2	Les annuaires	35			
6.7.3	Réglementation sur les bases de données	35			
6.8	Fournisseurs	36			
6.9	Assurances et couverture de risques	36			
6.10	Immobilisations corporelles importantes	36			
7	ORGANIGRAMME	37			
7.1	Description sommaire du Groupe	37			
7.2	Liste des principales filiales et participations	37			
8	RESPONSABILITÉ SOCIETALE D'ENTREPRISE	38			

9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT : RAPPORT DE GESTION GROUPE	72		
9.1	Présentation générale	72		
9.2	Commentaires sur les résultats annuels 2013	73		
9.2.1	Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du	74		
9.2.2	Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment annuaires imprimés	75		
9.2.3	Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment autres activités	75		
9.2.4	Analyse du résultat d'exploitation consolidé	76		
9.2.4.1	<i>Participation des salariés et rémunération en actions</i>	76		
9.2.4.2	<i>Dotations aux amortissements</i>	76		
9.2.4.3	<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>	76		
9.2.4.4	<i>Résultat d'exploitation</i>	76		
9.2.5	Analyse du résultat de la période	77		
9.2.5.1	<i>Résultat financier</i>	77		
9.2.5.2	<i>Impôt sur les sociétés</i>	77		
9.2.5.3	<i>Résultat de la période</i>	77		
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	78		
10.1	Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées	78		
10.2	Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2013	81		
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	83		
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	84		
12.1	Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe	84		
12.2	Tendances susceptibles d'influer sur l'activité du Groupe	84		
12.3	Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2013	84		
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	85		
14	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	87		
14.1	Composition du conseil d'administration	87		
14.2	Incriminations et conflits d'intérêts potentiels	92		
14.3	Composition des organes de direction	93		
15	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	95		
15.1	Montant global des rémunérations et avantages en nature	95		
15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	99		
15.3	Éléments de la rémunération soumis à l'avis des actionnaires	99		
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	103		
16.1	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	103		
16.2	Contrats de service	103		
16.3	Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	104		
16.3.1	Rapport du Président du Conseil d'administration	104		
16.3.2	Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	116		
17	SALARIÉS	117		
17.1	Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	117		
17.2	Description des contrats d'intéressement et de participation	121		
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	124		
18.1	Répartition du capital de la Société	124		
18.2	Droits de vote	125		
18.3	Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société	125		
18.4	Pactes d'actionnaires	125		
18.5	Nantissements	126		
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	128		
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	132		
20.1	Informations financières historiques	133		
20.2	États financiers de la Société solocal Group	172		
20.3	Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale	190		
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	190		
20.5	Politique de distribution des dividendes	192		
20.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	192		
20.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	193		
20.8	Honoraires des contrôleurs légaux	193		
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	194		
21.1	Capital social	194		
21.1.1	Capital social	194		
21.1.2	Actions non représentatives du capital	195		
21.1.3	Acquisition par la société de ses propres actions	195		
21.1.4	Historique du capital et des droits de vote	197		
21.2	Acte constitutif et statuts	198		
21.2.1	Objet social	198		
21.2.2	Assemblées générales (article 11 et articles 26 à 32 des statuts)	203		
21.2.3	Cession et transmission des actions (article 9 des statuts)	205		
21.2.4	Franchissement des seuils statutaires (article 9 des statuts)	205		
21.2.5	Clause de modification du capital	205		
22	CONTRATS IMPORTANTS	206		
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	207		
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	208		
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	209		
A	ANNEXES	210		
	Glossaire	210		
	Table de concordance	211		

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013

SOLOCAL GROUP

Société anonyme au capital de 56 196 950,80 euros
Siège social: 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex
R.C.S. Nanterre 552 028 425

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 avril 2014 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais, auprès de Solocal Group, 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex, ainsi que sur le site Internet de Solocal Group : www.solocalgroup.com et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes sociaux et consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 125 à 182, aux pages 203 à 205 et aux pages 71 à 79 du document de référence déposé le 29 avril 2013 sous le numéro D.13-0470.
- les comptes sociaux et consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 92 à 152, aux pages 179 à 181 et aux pages 41 à 49 du document de référence déposé le 26 avril 2012 sous le numéro D.12-0442 ;

Les chapitres des documents de référence 2012 et 2011 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

7 PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE.....	2
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT.....	2



Dans le présent document de référence, les expressions « Solocal Group » ou la « Société » désignent la société holding Solocal Group SA, les expressions « PagesJaunes SA » ou « PagesJaunes » désignent la société PagesJaunes SA. L'expression le « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales et l'expression le « Groupe consolidé » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales, à l'exception de PagesJaunes Outre-Mer qui n'est pas consolidée. Un glossaire définissant les principaux termes du présent document de référence figure à la fin de ce document.

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

La responsabilité du présent document est assumée par Monsieur Jean-Pierre Remy, Président Directeur général de Solocal Group.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le chapitre 20 du présent document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés de l'exercice 2013, présenté dans le chapitre 20 du présent document ne contient aucune observation. Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2012, présenté dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2013 sous le numéro D.13-0470, contient une observation relative à l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée.

Monsieur Jean-Pierre Remy

Président Directeur général de Solocal Group

2.1	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	3
2.2	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS	3



2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Deloitte & Associés

représenté par Ariane Bucaille
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Membre de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et de l'Ordre des Experts Comptables

Nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, Ernst & Young, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors des Assemblées générales du 27 mai 2004 et du 10 juin 2010 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

Ernst & Young Audit

représenté par Denis Thibon
Tour First
1, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Membre de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et de l'Ordre des Experts Comptables

Nommé co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004, ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 10 juin 2010 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale

qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes est présenté à la Note 33 de l'annexe des comptes consolidés.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

BEAS

7-9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire, M. Francis Gidoin, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors des Assemblées générales du 27 mai 2004 et du 10 juin 2010 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

Auditex

Tour First
1, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Nommé co-Commissaire aux comptes suppléant de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004, ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 10 juin 2010 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

3 | INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

(En millions d'euros)	2013	2012	2011 *
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ			
Chiffre d'affaires du groupe consolidé	998,9	1 066,2	1 101,6
Internet	632,5	622,7	575,0
Annuaire imprimés	344,7	416,6	490,7
Autres activités	21,7	26,9	35,9
Marge brute opérationnelle (MBO) du groupe consolidé⁽¹⁾	424,3	464,5	487,9
Internet	267,4	269,6	254,8
Annuaire imprimés	150,9	184,8	222,1
Autres activités	6,0	10,1	11,0
Résultat d'exploitation	329,2	408,0	443,7
Résultat financier	(132,3)	(136,1)	(126,2)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE (PART DU GROUPE)	114,8	158,6	191,6
BILAN CONSOLIDÉ			
Actifs			
Actifs non courants	214,8	212,3	220,8
dont écarts d'acquisition nets	78,7	82,3	94,1
Actifs courants	585,3	653,9	634,5
dont créances clients nettes	405,8	429,9	439,3
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	75,6	111,5	82,7
TOTAL ACTIF	800,0	866,2	855,3
Capitaux propres (part du groupe)	(1 866,8)	(2 006,8)	(2 164,8)
Passifs non courants	1 617,5	1 777,2	2 056,5
dont dettes financières et dérivés non courants	1516,2	1686,6	1981,5
Passifs courants	1 049,2	1 095,7	963,6
dont dettes fournisseurs	84,5	78,3	94,3
dont produits constatés d'avance	597,5	632,1	636,6
TOTAL PASSIF	800,0	866,2	855,3
Cash flow net	136,2	185,0	197,4
ENDETTEMENT NET DU GROUPE CONSOLIDÉ⁽²⁾	(1 579,6)	(1 741,7)	(1 914,7)
Trésorerie générée par l'activité du groupe consolidé	191,4	226,5	240,4
DONNÉES PAR ACTION			
Bénéfice net par action (en euro)	0,41	0,57	0,68
Dividende par action (en euro)	—	—	—

* Retraité de la non-activation de la rémunération fixe de la force de vente et de l'application anticipée de la norme IAS 19R

(1) Résultat d'exploitation avant amortissements et participation des salariés

(2) Dont juste valeur des instruments de couverture négative de 56,4 millions d'euros en 2011, négative de 54,6 millions d'euros en 2012 et négative de 20,2 millions d'euros en 2013. L'endettement net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué et/ou augmenté de la juste valeur des instruments dérivés actifs et/ou passifs de couverture de flux de trésorerie, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. chapitre 10).

4.1	RISQUES RELATIFS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE ET À SA STRATÉGIE	5
4.2	RISQUES JURIDIQUES	8
4.3	RISQUES DE MARCHÉ	10
4.4	RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX	10



La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs). Elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis les facteurs de risques suivants, complétés d'autres informations et des comptes consolidés figurant dans le présent document de référence. Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement.

La description de l'organisation du contrôle interne et du management des risques mise en place par le Groupe figure dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, en annexe du présent document. En outre, la Société a mis en place un programme d'assurances et de gestion des risques présenté à la section 6.9 du présent document de référence.

4.1 RISQUES RELATIFS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE ET À SA STRATÉGIE

ÉVOLUTION DES TECHNOLOGIES ET DES PRÉFÉRENCES DES CONSOMMATEURS, DIMINUTION DE L'USAGE DES ANNUAIRES IMPRIMÉS

Le développement des nouvelles technologies et la généralisation de l'usage d'Internet sur le lieu de travail, au domicile ou en situation de mobilité, entraînent une modification des préférences et des habitudes des consommateurs. En particulier, ceci pourrait avoir à terme une influence significative sur celle des annuaires imprimés, étant précisé que la diminution de l'audience d'un support entraîne à terme une diminution du chiffre d'affaires publicitaire dudit support. Ainsi, la région parisienne se distingue du reste de la France par une consultation plus faible des annuaires imprimés et une consultation plus forte des services en ligne. Même si ceci se justifie notamment par le fait que le lieu de consultation est souvent différent du domicile du particulier concerné et du fait d'une utilisation des services en ligne historiquement plus importante, il ne peut être

garanti que cela ne préfigure pas de la situation à long terme de l'audience en France.

Le Groupe tirant une partie significative de ses revenus publicitaires des annuaires imprimés, les nouveaux revenus que le Groupe pourrait tirer des annuaires en ligne pourraient ne pas compenser une baisse accélérée des revenus des annuaires imprimés, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Ce changement dans la répartition des revenus du Groupe a des conséquences sur son organisation, notamment commerciale, et doit être accepté par le corps social.

INCERTITUDE LIÉE AU MODÈLE ÉCONOMIQUE DE LA PUBLICITÉ EN LIGNE

Le Groupe doit faire face à des concurrents sur les marchés des services Internet qu'il propose. Différents modèles de prix sont utilisés pour vendre de la publicité sur Internet et il est difficile de prévoir lequel de ces modèles s'imposera, le cas échéant, comme étant la norme de l'industrie. Alors que le Groupe a réussi à accroître la rentabilité de ses produits publicitaires sur Internet grâce notamment à une augmentation du retour sur investissement pour les annonceurs qui se traduirait par une augmentation des prix et des volumes, une concurrence accrue dans le domaine de la publicité en ligne pourrait entraîner une baisse des tarifs pratiqués par le marché et une modification du modèle économique du Groupe.

Ces éléments pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

DIFFICULTÉ À FAIRE FACE À LA CONCURRENCE

Le Groupe connaît une concurrence croissante sur le marché de la publicité en ligne. Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que le Groupe sera en mesure de faire face à cette concurrence actuelle ou future. Une concurrence croissante pourrait résulter en des baisses de prix, une réduction de la croissance, une réduction des marges ou des pertes de parts de marché, ces éléments pouvant chacun avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

L'enjeu pour le Groupe réside dans sa capacité à produire toujours des offres pertinentes sur le marché de la publicité en ligne, qui puissent répondre au mieux aux attentes de ses clients, dans un contexte de concurrence accrue.

SENSIBILITÉ À LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE – INCAPACITÉ DU GROUPE À ADAPTER SA STRUCTURE DE COÛTS

Les revenus du Groupe pourraient baisser de manière significative si des pays dans lesquels le Groupe génère d'importants revenus publicitaires venaient à connaître une dégradation des conditions économiques.

L'incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts dans un contexte de retournement de la conjoncture économique ou de concurrence accrue pourrait également avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

AUGMENTATION DU PRIX DU PAPIER OU DU COÛT D'AUTRES FACTEURS DE PRODUCTION

Si le prix du papier ou le coût d'autres facteurs de production venait à augmenter, les coûts d'exploitation pourraient augmenter de manière significative.

L'augmentation du prix du papier ou un manque en fourniture de papier pendant une durée significative, pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Les surcapacités chroniques de production face à une demande en forte décroissance ne laissent envisager aucune hausse substantielle des prix. Le Groupe n'utilise pas de mécanisme pour couvrir les variations du prix du papier, en dehors de ceux prévus aux contrats en cours.

Le Groupe sous-traite les tâches nécessaires à l'impression, le brochage et au conditionnement des annuaires imprimés. Les tarifs applicables aux travaux de 2013 sont identiques à ceux de 2012. En complément, un contrat d'impression exclusif a été signé fin 2012, permettant une stabilité des tarifs sur la période 2014 à 2016 en baisse par rapport aux tarifs 2013.

En outre, le Groupe a confié la distribution des annuaires à un certain nombre de sous-traitants. L'augmentation des coûts de distribution (liés par exemple à une augmentation significative du prix des carburants ou à une revalorisation importante du SMIC), ou la survenance de difficultés dans la distribution pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

RISQUES LIÉS AU PAIEMENT DES SERVICES PAR LES CLIENTS

Les annonceurs peuvent être facturés de manière échelonnée jusqu'à parution effective de leurs produits publicitaires. Il ne peut être garanti que de telles modalités de paiement et que le taux d'impayés actuel du Groupe pourront être maintenus à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la situation financière et la trésorerie du Groupe.

RISQUE D'APPAUVRISSMENT DU CONTENU DES ANNUAIRES ÉDITÉS – INCAPACITÉ À AMÉLIORER LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET LES FONCTIONNALITÉS DES SERVICES OFFERTS PAR LE GROUPE

Le Groupe a pour objectif d'offrir dans ses annuaires imprimés et dans ses services en ligne ainsi que *via* ses services de renseignements une information utile et la plus exhaustive possible. Les informations concernant les particuliers et les professionnels publiées par le Groupe sont principalement recueillies à partir des bases de données de différents opérateurs de télécommunication. Dans le cas où le Groupe ne pourrait continuer à disposer de ces bases de données, ou si un nombre important d'abonnés devait demander à figurer sur des listes d'opposition, aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe sera en mesure de recueillir les informations concernant les particuliers et les professionnels par d'autres moyens et que cela n'entraînera pas un appauvrissement du contenu des annuaires imprimés, des services en ligne et des services de renseignement téléphonique, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation ou les résultats du Groupe.

D'autre part, pour rester compétitif, le Groupe doit continuellement améliorer la rapidité de réaction, la fonctionnalité et les caractéristiques de ses produits et services, et développer de nouveaux produits et services attractifs pour les utilisateurs et les annonceurs. L'utilisation du réseau Internet comme support de certains produits développés par le Groupe accroît cette nécessité d'adaptation. En effet, plus que d'autres supports, Internet se caractérise par un développement technologique très rapide, l'introduction fréquente de nouveaux produits et services, des standards d'activité en constante et rapide évolution, une demande très volatile et changeante du consommateur et une instabilité des modèles économiques de ces produits et services.

La rapide évolution demande de la part du Groupe une constante amélioration de ses performances et une très grande adaptabilité technologique. L'incapacité du Groupe à anticiper ou à répondre de manière adéquate aux évolutions technologiques et aux évolutions de la demande, des retards significatifs, ou des coûts importants engendrés dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits et services, et ainsi l'incapacité à tenir sa promesse vis-à-vis des utilisateurs de ses services, pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

DOMMAGES SUBIS PAR LES SYSTÈMES D'INFORMATION, DE PRODUCTION OU DE DIFFUSION

Une grande partie des activités du Groupe dépend du fonctionnement efficace et continu des systèmes d'information, de production et de diffusion. Ces systèmes pourraient être endommagés par un certain nombre de causes, notamment par des incendies, des coupures généralisées d'électricité, des

dommages sur les réseaux de communication, des intrusions dans les systèmes informatiques, du vandalisme ou tout autre élément pouvant affecter leur fonctionnement. En ce qui concerne les activités que le Groupe sous-traite, celui-ci n'est pas en mesure de répondre à ce type d'événements et dépend donc de la capacité des entreprises sous-traitantes à réagir rapidement et efficacement. L'incapacité des sous-traitants à apporter des réponses à ces problèmes pourrait avoir un impact sur les activités du Groupe. En ce qui concerne les activités dont le Groupe a directement la charge, aucune assurance ne peut être donnée que le Groupe aura la capacité technique et financière de pallier l'ensemble des dommages causés. L'activité du Groupe pourrait en être significativement affectée.

FLUCTUATION DES CHIFFRES D'AFFAIRES TRIMESTRIELS ET RÉSULTATS SEMESTRIELS DU GROUPE

Les différentes éditions des annuaires imprimés du Groupe étant publiées et distribuées tout au long de l'année, l'activité Annuaires imprimés ne connaît pas de cycles significatifs. La publication et la distribution des annuaires imprimés s'effectuent selon un calendrier défini un an à l'avance. D'un point de vue comptable, les produits et les charges relatifs à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de leur parution. En conséquence, le chiffre d'affaires varie d'un trimestre à un autre et le résultat d'un semestre peut ne pas être représentatif du résultat annuel du Groupe. Par ailleurs, si la publication d'un ou plusieurs annuaires était avancée ou retardée, la constatation du chiffre d'affaires ainsi que des coûts de publication et de distribution y afférents pourrait être retardée ou avancée. Enfin, le décalage dans le temps entre la constatation des produits et des coûts d'une part, et le paiement effectif des coûts et l'encaissement de la facturation des annonceurs d'autre part, pourrait avoir une influence sur le besoin en fonds de roulement, le cash-flow opérationnel, le résultat d'exploitation ou d'autres indicateurs financiers généralement pris en compte par les investisseurs pour évaluer les performances financières d'une société et ne pas refléter le niveau réel de liquidité du Groupe.

EFFET DES INVESTISSEMENTS OU DÉINVESTISSEMENTS

Le Groupe pourrait être amené à réaliser des acquisitions ou des investissements dans l'une de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, à dégager les synergies escomptées, à maintenir les normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises ni que les revenus et résultats supplémentaires générés par chaque acquisition pourront justifier le prix payé pour cette acquisition. Un échec de ces intégrations pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Une partie de ces acquisitions et investissements pourrait faire l'objet d'une rémunération par remise d'actions Solocal Group, ce qui pourrait avoir un effet dilutif sur la situation des actionnaires de Solocal Group. Ces acquisitions et investissements, qu'ils soient rémunérés en espèces ou en actions, pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Le Groupe pourrait également être amené à se séparer, céder ou cesser un certain nombre de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe pourra identifier des acheteurs potentiels ni que le prix reçu pour la cession de ces activités ou les réductions de coûts liées à la cession ou à la cessation de ces activités pourront compenser les baisses éventuelles des résultats du Groupe.

INCAPACITÉ À RESPECTER SES COVENANTS BANCAIRES ET EFFETS D'UN REFINANCEMENT ÉVENTUEL DE LA DETTE

Avec un endettement net⁽¹⁾ qui s'établit à 1580 millions d'euros au 31 décembre 2013, le covenant de levier financier du Groupe ressort à 3,73 fois un agrégat proche de la marge brute opérationnelle consolidée. Il ne peut être donnée aucune assurance quant à la capacité du Groupe à refinancer cette dette dans de bonnes conditions d'ici son échéance, en septembre 2015 à hauteur de 1171 millions d'euros et en juin 2018 à hauteur de 350 millions d'euros. Le refinancement de cette dette pourrait avoir un coût supérieur à celui prévalant aujourd'hui et ainsi affecter durablement les résultats et le niveau de génération de cash-flow du Groupe (cf. la section 10.1 du présent document de référence et les Notes 26 et 28 de l'annexe des comptes consolidés figurant dans le chapitre 20.1).

Le contrat de financement qui lie Solocal Group à son syndicat de prêteurs comprend des clauses de défaut et de remboursement anticipé obligatoire ainsi que des covenants bancaires qui se resserrent progressivement (cf. la note 29 des annexes aux comptes consolidés figurant dans le chapitre 20.1). Le Groupe pourrait être amené à devoir renégocier certains termes de son contrat de financement s'il était acquis qu'un risque de non-respect de l'un ou plusieurs de ses covenants avait une probabilité élevée de se produire à court-moyen terme. Par ailleurs, la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Par ailleurs, les notations financières suivantes ont été attribuées à Solocal Group à la date de publication du document de référence :

- Caa1-PD sous surveillance attribuée en février 2014 par Moody's
- C attribuée en février 2014 par FitchRatings et assorti d'une perspective négative

L'évolution des notations attribuées se présente ainsi :

		24/02/2014		31/12/2013		31/12/2012	
		Fitch Ratings	Moody's	Fitch Ratings	Moody's	Fitch Ratings	Moody's
Solocal Group	Note	C	Caa1-PD	B-	Caa1	B	B3
	Perspective	Negative	Sous surveillance	Negative	Negative	Negative	Stable
PagesJaunes Finance	Note	CCC-	Caa1	B+	Caa1	BB-	B3
	Perspective	Negative	Negative	Negative	Negative	Negative	Stable

(1) L'endettement net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué et/ou augmenté de la juste valeur des instruments dérivés actifs et/ou passifs de couverture de flux de trésorerie, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) relatif à l'emprunt obligataire de 350M€ à échéance 2018.

4.2 RISQUES JURIDIQUES

LITIGES ET ARBITRAGES

Dans le cours normal de leur activité, les entités du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, les entités du Groupe ne sont parties à aucun procès ou procédure d'arbitrage quelconque dont la Direction estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification avait pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du deuxième trimestre 2002. La quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. La Cour de cassation a validé, par deux arrêts rendus le 11 janvier 2006, ce plan d'évolution commerciale. La Cour de cassation a statué qu'un licenciement économique consécutif à une réorganisation mise en œuvre pour prévenir des difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques était justifié. Par un nouvel arrêt du 14 février 2007, la Cour de cassation a confirmé la validité du plan mis en œuvre par PagesJaunes.

En ce qui concerne les dossiers devant les juridictions administratives, le Conseil d'État saisi en ultime recours, a rendu, le 12 janvier 2011, huit décisions défavorables à PagesJaunes

annulant les arrêts de la Cour administrative d'appel de Paris de 2009 et donc l'autorisation donnée par le Ministre concernant les licenciements. Le conseil de prud'hommes de Dijon a rendu le 2 juillet 2012 cinq décisions favorables à PagesJaunes concernant le quantum des indemnisations dues aux salariés. Ces décisions ont fait l'objet d'un recours devant la Cour d'appel de Dijon, et les procédures sont actuellement en cours. Une procédure est également en cours devant la Cour d'appel de Lyon suite à une décision défavorable de première instance.

Deux procédures sont actuellement en cours respectivement devant les conseils de prud'hommes de Boulogne et de Saint Nazaire avec demande d'indemnisation des conséquences financières des autorisations de licenciement.

La provision, constituée fin 2002 au titre de ce risque, à hauteur de 7,3 millions d'euros, qui a fait l'objet, compte tenu de l'évolution favorable de ce dossier, de plusieurs reprises depuis 2006, s'élève au 31 décembre 2013 à 1,8 million d'euros.

PagesJaunes a été assignée par onze agences de publicité devant le Tribunal de commerce de Nanterre pour abus de position dominante (notamment pour avoir supprimé sur les supports Internet et 118 008 la remise professionnelle de 5% qu'elle accorde aux annonceurs passant par l'intermédiaire des agences de publicité), pratiques discriminatoires et concurrence déloyale. Dans un jugement du 26 janvier 2011, le Tribunal de commerce de Nanterre s'est déclaré incompétent au profit du Tribunal de commerce de Paris.

En parallèle, ces mêmes agences ont saisi l'Autorité de la concurrence des faits identiques à ceux soulevés devant le Tribunal de commerce de Nanterre (cf. ci-dessus) en sollicitant le prononcé de mesures conservatoires sur le fondement de l'article L.464-1 du Code de commerce. Dans une décision du 22 décembre 2010, l'Autorité de la concurrence a rejeté la demande de mesures conservatoires demandées par les agences de publicité tout en renvoyant quelques questions à l'instruction au fond. L'Autorité de la concurrence a, dans une décision du 22 novembre 2012, accepté les engagements proposés par PagesJaunes, mettant ainsi fin à ce contentieux.

D'autre part, la Société, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assignée en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication

des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour la Société. Au 31 décembre 2013, le nombre de ces procédures s'élevait à dix-huit, pour un montant total de demandes de dommages et intérêts d'un peu moins de 1 million d'euros. Dans le cadre de ces procédures, les entités du Groupe essaient de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'auront pas d'impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

PagesJaunes a fait l'objet au cours de l'année 2010 d'un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009. La Société a été notifiée d'un redressement d'un montant de 2,2 millions d'euros, ce risque a été provisionné en totalité au 31 décembre 2010. PagesJaunes conteste le redressement et a saisi la commission de recours amiable de l'Urssaf afin de défendre sa position. Ce recours a fait l'objet d'une décision datée du 3 octobre 2012 par laquelle ladite commission a rejeté intégralement les demandes de PagesJaunes. PagesJaunes a saisi le Tribunal des affaires sociales de Bobigny le 22 octobre 2012 pour contester cette décision.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

L'ensemble de ces informations figure en Note 32 de l'annexe des comptes consolidés.

En liaison avec la Direction générale et les filiales du Groupe, la Direction juridique aidée de cabinets d'avocats prend en charge le suivi des risques liés aux litiges significatifs.

ÉVOLUTIONS DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DES MARCHÉS DU GROUPE

L'industrie de la communication dans laquelle le Groupe opère fait l'objet d'une réglementation importante (cf. la section 6.7 « Réglementation »). Des changements de politique ou de réglementation dans l'Union européenne, en France ou dans les autres pays européens dans lesquels le Groupe exerce ses activités, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités dans ces pays, notamment si lesdits changements augmentent le coût et les contraintes réglementaires liés à la fourniture des produits et services du Groupe. Ces évolutions pourraient avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Afin d'anticiper toute évolution réglementaire qui pourrait avoir un effet significativement défavorable sur son activité, le Groupe assure une veille réglementaire permanente.

RISQUES JURIDIQUES LIÉS À L'INCERTITUDE DES RÉGLEMENTATIONS EXISTANTES

Un certain nombre de propositions législatives sont en cours d'examen, notamment en ce qui concerne la protection des données personnelles, le secret, la responsabilité quant au contenu, le commerce électronique, le cryptage, les signatures électroniques et la taxation de la publicité sur Internet.

Ces futurs développements d'ordre réglementaire pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Le Groupe veille en permanence à être en conformité avec les réglementations nationales et internationales.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Le Groupe ne peut être certain que les démarches entreprises en France et à l'étranger pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle, notamment ses marques, noms de domaines, logiciels et brevets, seront adéquates ou que des tiers ne pourront pas contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle. En outre, à cause notamment du caractère global d'Internet, les marques du Groupe et d'autres formes de propriété intellectuelle et industrielle pourraient être diffusées dans des pays qui offrent un degré moindre de protection quant à la propriété intellectuelle et industrielle que l'Europe ou les États-Unis. Étant donné l'importance et l'impact de ses marques, toute contrefaçon, détournement ou annulation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Afin de veiller sur ses actifs et assurer de manière cohérente la protection, la gestion et la défense de ses droits, le Groupe met à jour régulièrement son portefeuille de droits de propriété intellectuelle et industrielle et prend toutes mesures juridiques qui s'imposent, notamment via des actions en contrefaçon et/ou de concurrence déloyale, pour protéger et défendre ses droits de propriété intellectuelle et industrielle.

RESTRICTIONS AU DROIT DU GROUPE DE COLLECTER DES INFORMATIONS PERSONNELLES

Le Groupe doit respecter la législation sur la protection de la vie privée, y compris la directive européenne n° 95/46/CE du 24 octobre 1995 qui limite son droit de collecter et d'utiliser des informations personnelles concernant ses utilisateurs (cf. la section 6.7.1.2 « Protection des données à caractère personnel »). Notamment, les éventuelles restrictions à l'utilisation de cookies qui sont installés sur le terminal ou le navigateur de l'internaute lorsqu'il consulte Internet et qui permettent de connaître comment il utilise Internet, ou l'obligation de permettre aux utilisateurs de s'opposer à l'utilisation de ces cookies pourrait affaiblir l'efficacité de la publicité dans le cadre des activités du Groupe. Une sensibilité accrue du public sur ces questions de vie privée

et des changements dans la législation induits notamment par le projet de règlement européen sur la protection des données personnelles auxquels il pourrait avoir à se plier pourraient limiter sa capacité à utiliser de telles informations personnelles pour son activité et, plus généralement, affecter la perception d'Internet par le public en tant que marché de biens et de services. Chacun de ces développements pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

En particulier, PagesJaunes a été condamné le 21 septembre 2011 à un avertissement public sans sanction financière par la CNIL, dans le cadre d'un service « Web Crawl » qui avait pour objet de permettre de retrouver une personne même non inscrite sur pagesblanches.fr en fournissant des réponses extraites de réseaux sociaux. La CNIL a reproché à PagesJaunes d'avoir diffusé ces données sans information ni autorisation spécifiques des personnes concernées. Sur les réseaux sociaux crawlés, les membres avaient la possibilité de restreindre l'accès à leurs données pour les moteurs de recherche, s'ils le souhaitaient. PagesJaunes a fait appel de cette décision devant le Conseil d'État. Celui-ci a rejeté, le 12 mars 2014, la requête de PagesJaunes. Le Conseil d'État confirme notamment la position de la CNIL sur le fait que les personnes physiques dont les données sont collectées de manière indirecte, en particulier sur internet, doivent être informées de l'utilisation qui sera faite de leurs données dès la collecte, quel que soit les difficultés rencontrées pour le faire. Sauf information préalable des personnes physiques, PagesJaunes ne peut crawler des données personnelles sur Internet.

Le Groupe veille en permanence à être en conformité avec la législation sur la protection de la vie privée. Dans cette optique, le Groupe s'est doté d'une Direction des données personnelles et d'un correspondant informatique et libertés.

4.3 RISQUES DE MARCHÉ

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit.

Les risques de taux d'intérêt, de liquidité et de crédit sont exposés dans la note 29 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2013 figurant dans le chapitre 20.1 – Informations financières historiques. Des informations relatives à l'endettement du Groupe figurent également dans le chapitre 10 – Trésorerie et capitaux, la note 16 – Instruments financiers dérivés, la note 26 – Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net, et la note 29 – Objectifs politiques de gestion des risques financiers, gestion du capital des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2013.

Le risque sur actions est lié aux actions propres détenues en direct et au travers du contrat de liquidité mis en œuvre en octobre 2008 et dont les détails sont exposés dans la note 22.3 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2013 figurant dans le chapitre 20.1 – Informations financières historiques.

4.4 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est soumis à un certain nombre de règles en matière d'hygiène et de sécurité.

Ses activités ont des impacts environnementaux, en particulier celles liées à l'activité Annuaire imprimés.

En tant qu'éditeur d'annuaire imprimés, leader sur son marché, le Solocal Group est soucieux de limiter les impacts environnementaux liés à cette activité. À cet effet, la société PagesJaunes SA a mis en place des processus qui respectent la norme AFAQ ISO 14001, pour laquelle elle a obtenu une certification de trois ans, en octobre 2010 pour les processus de conception, production et diffusion des annuaire imprimés. Cette certification a été renouvelée lors de l'audit de réalisé en novembre 2013 pour les trois prochaines années.

Concernant les impacts liés à l'édition, la fabrication et la diffusion d'annuaire imprimés, on peut souligner les points suivants :

- pour les activités qui ne sont pas effectuées directement par les sociétés du Groupe et qui font l'objet de sous-traitance, comme la fabrication du papier annuaire, l'impression ou la distribution par portage des annuaire imprimés, le Groupe ne possède qu'une marge de manœuvre limitée en matière de maîtrise des impacts environnementaux. Le Groupe est néanmoins attentif aux respects des critères environnementaux dans le choix de ses sous-traitants ;
- concernant ces activités, les risques environnementaux sont principalement liés à la consommation de ressources (papier et encre notamment) et à la mise en circulation d'une grande quantité d'annuaire ;
- d'autre part, il existe des risques liés aux activités dites « de bureau », auxquels sont soumises les sociétés comparables.

Aux fins de limiter cet impact, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures visant d'une part à réduire la quantité de papier nécessaire à son activité, et d'autre part, à favoriser le recyclage du papier utilisé.

RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ DE PAPIER CONSOMMÉ

Concernant la limitation de la quantité de papier nécessaire à l'édition de ses annuaire, les efforts continus du Groupe portent sur les aspects suivants :

- la recherche d'une optimisation de la diffusion des annuaire imprimés, par une évaluation la plus précise possible du nombre d'annuaire à imprimer, afin d'adapter au mieux le nombre d'annuaire aux besoins réels des consommateurs. Typiquement pour l'édition 2013, PagesJaunes a contacté par téléphone 6,8 millions de foyers pour connaître leur souhait de recevoir les annuaire, 74% des répondants ont demandé les annuaire, les 26% de répondants qui ont déclaré ne pas souhaiter recevoir les

annuaires ont été retirés des listes de distribution, la production des annuaires a été prévue en conséquence. Par ailleurs, le site recevoirmesannuaires.pagesjaunes.fr permet à tout un chacun de signaler s'il souhaite recevoir ou ne plus recevoir les annuaires imprimés ;

- des opérations d'optimisation de la mise en page et du format des annuaires sont recherchées à chaque édition, permettant de limiter la consommation globale de papier et de minimiser la perte de papier lors de la confection des annuaires.

En France, le niveau de la consommation de papier pour l'édition des annuaires imprimés de PagesJaunes s'est élevé à 27 816 tonnes en 2013, (36 894 tonnes en 2012, 47 940 tonnes en 2011, 51 330 tonnes en 2010, 66 770 tonnes en 2009 et 71 720 tonnes en 2008). L'évolution à la baisse de la consommation s'explique par :

- le changement de format des annuaires permettant d'augmenter la surface imprimée de la page, et par là même de réduire le nombre de pages ;
- le découpage en plusieurs éditions infradépartementales de certains annuaires PagesBlanches ;
- l'impression des PagesBlanches "sur demande" (ouvrages publiés sous le nom "L'Annuaire") pour les départements les plus urbains (région parisienne notamment)
- la diminution de pagination du fait du recul du chiffre d'affaires publicitaire ;
- la baisse du nombre d'annuaires produits pour tenir compte des foyers ne désirant pas les annuaires.

Par ailleurs, le Groupe choisit autant que faire se peut, des papetiers qui utilisent de la pâte à papier fabriquée pour tout ou partie à partir de papiers recyclés.

LE RECYCLAGE DES ANNUAIRES

Parallèlement à ses efforts pour limiter la quantité de papier consommé chaque année, le Groupe est sensible au devenir des annuaires imprimés périmés et applique les principes de responsabilité élargie du producteur : notamment, il se préoccupe de la façon dont sont collectés ces annuaires et de leur traitement (recyclage notamment).

Tout d'abord, notons qu'une partie du papier acheté non utilisé dans la production (gâche et rogne) est récupérée par l'imprimeur lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée.

Ensuite, les annuaires excédentaires en fin d'édition font l'objet de récupération/recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets. Ce pilon reste à un niveau extrêmement faible.

Enfin, au sein du Groupe, la Société a adhéré à l'éco-organisme EcoFolio. La société EcoFolio a été créée à la fin de l'année 2006 – et a obtenu son agrément par les pouvoirs publics en janvier 2007 – par les émetteurs d'imprimés qui se sont regroupés pour assumer ensemble leur responsabilité environ-

nementale en répondant collégialement à ces obligations légales et pour organiser cette nouvelle filière. EcoFolio agit pour leur compte, collecte leur contribution financière et développe des programmes de prévention. Le Groupe s'inscrit ainsi dans une politique volontariste de contribution au financement de la filière de collecte et de recyclage des imprimés en fin de vie, par le biais du versement à EcoFolio d'une écocontribution assise sur le tonnage des annuaires imprimés PagesJaunes diffusés (les annuaires PagesBlanches n'étant pas dans le champ de cette écocontribution, du fait de leur statut de composante du service universel des postes et des communications électroniques).

Le produit des écocontributions collectées par EcoFolio auprès des émetteurs de documents imprimés entrant dans le périmètre taxable, comme les annuaires PagesJaunes, est reversé sous forme de soutiens aux collectivités locales qui ont la compétence et la responsabilité en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages.

Le montant de la contribution financière dont la Société est redevable en 2014 au titre de l'année 2013 s'élève à 488 000 euros H.T. (719 000 euros au titre de 2012, 717 000 euros au titre de 2011, 781 000 euros au titre de 2010 et 995 000 euros au titre de 2009). Toujours dans l'optique de favoriser le recyclage des annuaires périmés, PagesJaunes a diminué l'encrage des fonds de pages des annuaires PagesJaunes, ce qui a permis de réduire la consommation d'encre de façon significative. Des travaux sur la recyclabilité des annuaires ont été conduits d'une part avec le Centre Technique du Papier de Grenoble et d'autre part avec le Fogra, en Allemagne, afin de faire évoluer les recommandations concernant le pourcentage de papier annuaire pouvant être pris en compte par les recycleurs en entrée d'usine. Ces travaux ont porté leurs fruits puisqu'en 2012, le taux est passé de 3 à 6 %, des consignes ont été données en ce sens aux recycleurs.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AUX ACTIVITÉS DITES « DE BUREAU »

Les sociétés du Groupe ont mis en place un certain nombre de mesures d'ordre interne permettant d'assurer la protection de l'environnement, notamment par la réduction de la consommation de ressources.

De manière générale, en ce qui concerne l'ensemble des risques évoqués ci-dessus, bien que le Groupe ait adopté une politique d'identification et de gestion volontariste des risques en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, elle ne peut garantir qu'elle ne subira aucune perte liée à l'environnement ou à l'application de la réglementation en cette matière. Il ne peut être donné aucune assurance que ces pertes éventuelles n'affecteront pas défavorablement les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Par ailleurs, la modification éventuelle des dispositions légales et réglementaires en matière d'environnement, que ce soit au niveau national ou international, pourrait affecter les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

5.1	HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	12
5.2	INVESTISSEMENTS	14



5.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.1.1 RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL

La dénomination sociale de la Société est "Solocal Group", depuis sa modification votée par l'Assemblée générale du 5 juin 2013 (anciennement "PagesJaunes Groupe").

Le Groupe s'est profondément transformé pour s'adapter aux mutations technologiques et sociétales. La dénomination « Solocal Group » exprime ce qui constitue aujourd'hui la force du Groupe, à savoir le local et le digital. Ce changement de dénomination a été motivé par la volonté d'affirmer le leadership du Groupe dans la communication locale.

5.1.2 LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

Numéro RCS: RCS Nanterre 552 028 425.

Code APE: 7010 Z.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE (ARTICLE 5 DES STATUTS)

La Société a été constituée le 12 janvier 1897 et immatriculée le 21 février 1955. En vertu de l'article 5 des statuts, la Société a une durée de 99 années qui a commencé à courir le 31 décembre 1954 et qui s'achèvera le 31 décembre 2053, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus dans les statuts.

5.1.4 SIÈGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE, LÉGISLATION

Siège social et principal établissement de la Société: 7, avenue de la Cristallerie, 92317 Sèvres Cedex.

Téléphone: 01 46 23 30 00.

Le pays d'origine de la Société est la France.

Solocal Group est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions des articles L.210-1 et suivants du Code de commerce.

5.1.5 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

Le 4 février 1946, le ministère des PTT a confié à l'Office d'annonces (l'« ODA »), société détenue par l'État au travers de

l'agence de publicité Havas, la régie publicitaire des annuaires de la France métropolitaine.

L'actionnariat de l'ODA a évolué à plusieurs reprises jusqu'en 1998. En juillet 1998, Havas, qui détenait alors l'intégralité du capital de l'ODA, a cédé sa participation à Cogecom (filiale de France Télécom). En 2000, préalablement à l'introduction en Bourse de Wanadoo, France Télécom a apporté certaines activités du SNAT (division de France Télécom en charge de l'édition des annuaires téléphoniques) à l'ODA, puis a apporté la totalité des actions de l'ODA à Wanadoo. La dénomination de l'ODA a alors été modifiée pour devenir « PagesJaunes ». À la suite de cette réorganisation, PagesJaunes est devenue propriétaire des activités d'édition d'annuaires du Groupe France Télécom, à l'exclusion de celles liées à L'Annuaire (anciennement dénommé Pages Blanches) et à la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 qui ont été conservées par France Télécom. La régie publicitaire ainsi que l'ensemble de la conception et de la fabrication de L'Annuaire et de la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 ont toutefois été confiés à PagesJaunes par France Télécom.

La publicité dans les annuaires a connu depuis 1946 un développement continu grâce à la croissance de la consommation et du marché de la publicité en France, et à l'augmentation de la diffusion et de l'audience des annuaires, liée à l'augmentation du nombre d'abonnés au téléphone. L'augmentation continue du chiffre d'affaires de l'ODA s'est fait notamment grâce à sa capacité d'adaptation permanente en matière commerciale et technologique. Les années 1980 ont connu le succès du lancement de l'annuaire PagesJaunes ainsi que le lancement du Minitel, préfigurant le modèle de la publicité sur Internet. Par ailleurs, la Société a développé son offre publicitaire au-delà de celle des annuaires grand public avec une gamme d'annuaires à destination des professionnels (Kompass, PagesPro), ainsi qu'une gamme de prestations liées aux activités de Marketing Direct (Wanadoo Data).

Dans le cadre de l'offre publique initiée par France Télécom sur Wanadoo en février 2004, il a été décidé de regrouper sous la Société certaines sociétés de la division annuaire de Wanadoo (QDQ Media, Mappy et Kompass Belgium). L'ensemble a été ensuite introduit en Bourse sur l'Eurolist d'Euronext Paris le 8 juillet 2004.

En décembre 2004, la société Solocal Group a apporté à la société PagesJaunes SA, par contrat d'apport partiel d'actif, le fonds de commerce, l'activité, le personnel en charge de l'activité de l'édition d'annuaires PagesJaunes réalisée jusque-là par la société PagesJaunes SA devenue aujourd'hui Solocal Group. Ces apports ont été effectués en valeur réelle représentant un montant d'actif net apporté de 4 005 000 000 euros, dont une valeur de fonds de commerce de 3 959 321 134 euros.

En janvier 2005, Solocal Group a procédé à la première consolidation des sociétés Editus Luxembourg et Kompass Belgium. Solocal Group avait renforcé sa présence au Luxembourg en octobre 2004 en augmentant de 50 % à 100 % sa participation au capital de la société luxembourgeoise Euro Directory qui détient 49 % du capital d'Editus Luxembourg, consolidée ensuite par intégration proportionnelle.

Le 20 janvier 2006, PagesJaunes a conclu avec France Télécom un contrat de concession d'exploitation de l'annuaire universel imprimé au bénéfice de PagesJaunes, accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « L'Annuaire » pour un montant total de 12,0 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006.

A l'issue d'un processus compétitif d'appel d'offres mis en œuvre au mois de juin 2006, France Télécom a annoncé avoir conclu le 11 octobre 2006 avec la société Médiannuaire et son actionnaire unique, la société Médiannuaire Holding, société contrôlée par un consortium de fonds d'investissement regroupant Kohlberg Kravis Roberts & Co. et Goldman Sachs, un contrat d'acquisition aux termes duquel France Télécom a convenu de céder à Médiannuaire 150.546.830 actions Solocal Group représentant 54 % du capital social et des droits de vote de la Société.

La cession de ce bloc de contrôle est intervenue le 11 octobre 2006 dans le cadre d'une cession de bloc hors marché réalisée conformément aux dispositions des articles 516-2 et suivants du Règlement général de l'AMF, moyennant le versement par Médiannuaire à France Télécom d'un prix global de 3 312 030 260 euros, soit 22,0 euros par action cédée.

Médiannuaire a lancé à la suite de cette acquisition une garantie de cours visant les actions de la Société. Dans le cadre de cette opération et conformément aux dispositions des articles 261-1 et suivants du Règlement général de l'AMF, le Conseil d'administration de la Société a procédé à la désignation du cabinet Ricol, Lasteyrie & Associés en qualité d'expert indépendant afin d'établir un rapport sur les conditions financières de la garantie de cours. Le cabinet Ricol, Lasteyrie & Associés a rendu un avis confirmant le caractère équitable du prix offert aux actionnaires dans cette opération. À l'issue de cette garantie de cours, Médiannuaire détenait 54,82 % du capital et des droits de vote de Solocal Group, participation ramenée à 54,75 % au 31 décembre 2007. Par ailleurs, la Société a versé le 24 novembre 2006 un dividende exceptionnel de 9 euros par action, soit un dividende total de 2 519,7 millions d'euros. Le dividende a été financé pour partie par la trésorerie l'exédentaire du Groupe, et pour partie par la mise en place d'un financement bancaire d'un montant total maximum de 2,35 milliards d'euros.

Le 9 janvier 2007, Solocal Group a lancé via sa filiale PagesJaunes Petites Annonces, un service d'annonces immobilières et automobiles en ligne, accessible sur le site

« annoncesjaunes.fr ». Ce site est aujourd'hui édité par PagesJaunes SA.

Solocal Group a finalisé le 1^{er} avril 2011 un accord avec Price Minister pour l'acquisition de 100 % du capital de la société A Vendre A Louer, acteur clé du marché des petites annonces immobilières sur Internet. Cette société a été absorbée en 2013 par PagesJaunes SA afin notamment d'accélérer les synergies avec le site « annoncesjaunes.fr ».

Solocal Group a réalisé le 24 mai 2011 l'acquisition de 100 % du capital de la société ClicRDV. Créée en 2006, ClicRDV.com est leader des solutions de prise de rendez-vous par Internet et propose aujourd'hui une réponse adaptée aux besoins spécifiques de tous les professionnels (Grands Comptes, professions libérales, PME et administrations).

Solocal Group a annoncé le 29 juin 2011 avoir noué un partenariat stratégique avec Relaxnews, première agence de presse spécialisée dans les loisirs. Ce partenariat comprend deux volets : la conception du meilleur agenda d'information locale événementielle à destination des particuliers et des professionnels, à travers une offre éditoriale inédite en matière d'événements et d'actualités autour des loisirs, et la production par Relaxnews de contenus « on demand » exclusifs pour les sites du Groupe (pagesjaunes.fr, mappy.com, annoncesjaunes.fr, etc.).

Solocal Group a finalisé le 29 juillet 2011 l'acquisition de 100 % du capital de FineMedia, éditeur du site ComprendreChoisir.com et enrichit ainsi son offre de communication locale et digitale pour les professionnels. Créée en 2007, ComprendreChoisir.com fédère aujourd'hui plus de 1,5 million de visites mensuelles et a développé plus de 280 sites de contenus thématiques à destination du grand public, permettant aux internautes de mieux comprendre et de bien choisir sur cinq univers : Maison/Travaux, Argent/Droit, Conso/Pratique, Santé/Beauté et Business.

Solocal Group a annoncé le 1^{er} décembre 2011 la prise de participation de 49 % du capital de Leadformance, leader de la localisation de points de vente sur Internet, et enrichit ainsi son offre de communication digitale pour les grands annonceurs.

Solocal Group a annoncé le 2 octobre 2012 que sa filiale Euro Directory a cédé 38,92 % du capital d'Editus Luxembourg SA à P&T Luxembourg, premier opérateur de services postaux et des télécommunications au Luxembourg, jusqu'ici déjà actionnaire à hauteur de 51 % d'Editus. Suite à cette cession, Solocal Group reste actionnaire d'Editus à hauteur de 10,08 % via sa filiale Euro Directory.

Solocal Group a finalisé le 31 décembre 2012 l'acquisition de 100 % du capital de Chronoresta, acteur de référence de la commande de repas en ligne.

L'actionariat de Solocal Group a été restructuré le 27 mars 2013 (voir chapitre 18 du présent document).

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Les dépenses d'investissement du Groupe proviennent majoritairement du segment Internet et visent essentiellement à amé-

liorer l'ergonomie sur les différents supports (internet fixe, mobile et tablettes), la pertinence des résultats et les fonctionnalités offertes par les sites du Groupe (pagesjaunes.fr, annoncesjaunes.fr, mappy.com, Yelster, qdq.es...), ainsi qu'à renforcer l'efficacité des processus de définition des offres, de gestion des bases de données, de gestion de la relation clients, de production des annonces, et plus généralement de gestion éditoriale des annuaires.

Le tableau ci-dessous donne le montant et le rapport des investissements rapportés au chiffre d'affaires consolidé de Solocal Group au cours des trois derniers exercices :

(en millions d'euros)	2013	2012	2011
Chiffre d'affaires consolidé	998,9	1066,2	1101,6
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	55,3	42,6	44,1
En pourcentage du chiffre d'affaires consolidé	5,5 %	4,0 %	4,0 %

5.2.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS ET À VENIR

Solocal Group poursuit sa stratégie d'optimisation de l'ensemble de ses processus et d'amélioration continue de ses sites Internet et applications fixe, mobile et tablettes, tant en termes de pertinence des résultats, d'ergonomie ou d'enrichissement des services proposés. Le Groupe investit également des montants significatifs dans la mise en place d'un nouvel outil de vente et d'un CRM dont la force de vente, les équipes marketing et les équipes de production de PagesJaunes seront les principaux bénéficiaires. Les investissements en cours ou à venir s'inscrivent totalement dans la politique d'innovation et la stratégie du Groupe, avec notamment le lancement de nouveaux produits et services à destination de nos clients, et la poursuite de l'enrichissement des fonctionnalités des sites Internet fixe et mobile du Groupe. Les investissements pourraient représenter de l'ordre de 5 % à 7 % du chiffre d'affaires consolidé à l'avenir.

Solocal Group a augmenté de manière significative ses investissements en Capex ces dernières années de 44M€ en 2011 à 55M€ en 2013, pour mener à bien sa transition vers l'Internet d'une part, et renforcer et adapter ses systèmes d'informations d'autre part.

Afin d'accéder plus rapidement à de nouvelles technologies et savoir-faire, le Groupe investit régulièrement dans des start-up dont les produits et services sont complémentaires avec l'offre du Groupe. Le montant total des ces acquisitions n'excède pas 15M€ par an.

La politique d'investissement de Solocal Group s'articule principalement autour de 3 priorités : commercial, media et audience, technologie.

Investissement commercial : avec près de 650 000 clients annonceurs et plus de 2 200 commerciaux, le groupe se doit d'être centré sur les clients et les enjeux de monétisation. Ceci

est d'autant plus vrai depuis le lancement du programme de transformation Digital 2015 dont l'une des clefs est la spécialisation des vendeurs et du marketing, ainsi que la démonstration du « retour sur investissement » (RSI) aux annonceurs. Solocal Group a déjà investi près de 30M€ dans la restructuration liée à la nouvelle organisation commerciale en 2013.

Par ailleurs, la spécialisation commerciale nécessiterait des coûts commerciaux supplémentaires à hauteur d'environ 25M€ par an sur 2014, 2015 et 2016.

Investissement media et audience : la force d'un média se mesurant principalement à son audience, Solocal Group ne cesse d'investir dans l'amélioration de ses services de search et transactionnel afin de répondre au mieux aux attentes des utilisateurs et annonceurs. Le Groupe investit également dans l'enrichissement de son contenu, et dans le SEA (SEO « Search Engine Optimisation », SEM « Search Engine Marketing » et Réseaux sociaux). Le Groupe a investi plus de 10M€ en Capex en 2013 et compte conserver ce niveau d'investissement dans les années à venir.

Investissement Technologique : en lançant le plan de transformation Digital 2015, le groupe s'est également donné pour objectif de se doter de nouveaux outils adaptés à l'évolution des produits Internet et de l'attente de ses clients, tout en permettant d'améliorer l'efficacité de ses processus (vente, OTC, BI, finance, infrastructure, facturation, production, etc). Le Groupe a investi près de 20M€ en Capex en 2013 et prévoit d'investir à hauteur de 10-15M€ par an en 2014 et 2015.

L'ensemble des investissements réalisés par le Groupe sont financés sur les fonds propres et sont revus régulièrement par le comité de direction.

Le plan Digitale 2015 prévoit ainsi un investissement global d'environ 170M€ sur 3/4 ans à partir de 2013 dont 70M€ de CAPEX et 100M€ en frais commerciaux supplémentaire et coûts exceptionnels liés à la réorganisation.

6.1	PRINCIPALES ACTIVITÉS ET STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT	15
6.2	PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ	19
6.3	ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS	28
6.4	RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	28
6.5	DÉPENDANCE DU GROUPE À L'ÉGARD DE CERTAINS FACTEURS	28
6.6	POSITION CONCURRENTIELLE	29
6.7	RÉGLEMENTATION	32
6.8	FOURNISSEURS	36
6.9	ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES	36
6.10	IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES	36



6.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS ET STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

6.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Solocal Group a comme cœur de métier la mise à disposition d'information locale, principalement en France, au travers de l'édition d'annuaires en ligne et imprimés, ainsi que la publication de contenus éditoriaux facilitant la recherche et le choix des utilisateurs, et génère près d'**1 milliard d'euros de chiffre**

d'affaires consolidé en 2013. Au travers de ses filiales, Solocal Group (ex – PagesJaunes Groupe) exerce 3 métiers complémentaires: éditeur de contenus et services, média, et régie publicitaire. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à ces activités, à destination du grand public et des professionnels.

Le modèle économique du Groupe repose sur celui des medias: proposer des contenus de qualité générant de l'audience, monétiser cette audience, globale ou par segments, auprès des professionnels

Grâce à la performance de ses marques (PagesJaunes, Mappy, A Vendre A Louer...), Solocal Group dispose de supports qui ont permis de toucher huit Français sur dix en 2013.

(en millions de visites)	Exercice 2013	Exercice 2012	Variation
PagesJaunes	1 324,0	1 194,4	+10,9 %
dont mobile	342,5	233,9	+46,4 %
Mappy	310,4	308,8	+0,5 %
dont mobile	111,4	74,7	+49,1 %
Autres ⁽¹⁾	191,0	177,7	+7,5 %
TOTAL HORS 123PEOPLE	1 825,4	1 681	+8,6 %
dont mobile	465,3	313,6	+48,4 %
123people	182,8	433,1	- 57,8 %

Source: Solocal Group.

(1) À périmètre comparable.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, l'audience Internet des sites du Groupe (hors 123people) progresse de + 8,6 % en 2013 par rapport à 2012 en particulier grâce au nombre de visites sur Internet mobile en progression de + 48,4 %.

À fin décembre 2013, les applications de Solocal Group (principalement PagesJaunes et Mappy) ont été téléchargées plus de 30 millions de fois sur l'ensemble des smartphones en France.

Les sites Internet fixe et mobile du Groupe, au premier rang desquels pagesjaunes.fr, mobile.pagesjaunes.fr, fr.mappy.com,

Mappy GPS Free et annoncesjaunes.fr, sont visités chaque mois par près d'un internaute français sur deux. Les sites Internet du Groupe ont connu de fortes audiences en 2013: 19,4 millions de visiteurs uniques sur la partie Internet fixe et 5,9 millions de visiteurs uniques sur la partie Internet mobile en moyenne sur 2013 (7^e rang des sites les plus visités en France sur le fixe et sur le mobile en moyenne sur 2013).

Solocal Group compte 4 441 salariés inscrits au 31 décembre 2013 dont une force de vente de plus de 2 200 conseillers

commerciaux en France et en Espagne qui propose à ses 650 000 clients annonceurs locaux et nationaux une gamme complète de produits publicitaires et de services digitaux.

Un des leaders européens en termes de revenus publicitaires sur Internet, Solocal Group a réalisé plus de 632,5 millions d'euros de chiffre d'affaires sur Internet en 2013, soit plus de 63% de ses revenus consolidés.

Les activités du Groupe s'organisent autour de trois segments :

- **Internet fixe et mobile** : il s'agit des activités exercées au travers d'Internet, dont les produits principaux sont la création et la commercialisation de contenus et d'espaces publicitaires, le référencement, la publicité ciblée et la mise à disposition d'espaces publicitaires aux annonceurs locaux et nationaux (activité souvent appelée « display »), ainsi que toute une gamme de services et produits permettant la mise à disposition et la diffusion d'information à contenu local. L'activité Internet du Groupe est principalement réalisée en France, mais aussi en Espagne (QDQ Media) et sur 12 pays au travers de l'entité Yelster Digital.

Dans ce segment sont regroupées les activités d'annuaires en ligne de « pagesjaunes.fr » et « pagespro.com », la création et commercialisation de contenus et espaces publicitaires de type « search » et « display », notamment au travers de la régie publicitaire Internet Horyzon Media, ainsi que les petites annonces en ligne « annoncesjaunes.fr » et « avendrealouer.fr ».

Le Groupe est l'un des principaux acteurs européens pour la fabrication et l'hébergement de sites, et propose à ses clients des solutions d'optimisation et de visibilité sur le web de type « SEO » (référencement naturel) ou « SEM » (référencement payant).

Ce segment inclut les services d'itinéraires, de géo-localisation et de réservations en ligne des marques Mappy, la réservation de plats à domicile avec Chronorest et les offres promotionnelles « couponing » avec 123deal, et la promotion digitale. La gestion de la réputation en ligne destinée aux entreprises avec Reporama (Yelster), la demande de devis en ligne et la mise en relation des acteurs de l'industrie du BTP avec Sotravo (anciennement Keltravo), le site de contenu thématique ComprendreChoisir.com édité par Fine Media, et les offres de marketing direct reposant sur l'envoi de courriers électroniques (« emailing » de PJMS) sont également intégrées dans ce segment.

- **Annuaire imprimés** : il s'agit de l'activité du Groupe, relative à l'édition, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches). Suite à la cession de 39 % d'Editus en octobre 2012 et à l'arrêt définitif des Annuaire imprimés en Espagne à la fin décembre 2012, l'activité des Annuaire imprimés n'est plus présente qu'en France depuis 2013.
- **Autres activités** : il s'agit d'une part d'activités spécifiques de PagesJaunes SA : services de renseignements par téléphone et par SMS (118 008) et l'annuaire inversé QuiDonc. Ce segment inclut également certaines activités de PJMS : télémarketing, datamining (traitement de bases de données), génération de fichiers, traitements de prospects et activités de marketing direct traditionnel (saisie et affranchissements).

La Société a procédé à une revue des risques qui pourrait avoir un effet défavorable significative sur ses activités (cf chapitre 4 – Facteurs de risques).

Le tableau ci-dessous donne la répartition du chiffre d'affaires de Solocal Group par segment d'activité (résultats publiés) :

(en millions d'euros)	2013	2012	2011
Internet	632,5	622,7	575,0
Annuaire imprimés	344,7	416,6	490,7
Autres activités	21,7	26,9	35,9
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	998,9	1 066,2	1 101,6
Internet	267,4	296,6	254,8
en % du CA Internet	42,3 %	43,3 %	44,3 %
Annuaire imprimés	150,9	184,8	222,1
en % du CA Annuaire imprimés	43,8 %	44,4 %	45,3 %
Autres activités	6,0	10,1	11,0
en % du CA Autres activités	27,6 %	37,5 %	30,6 %
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	424,3	464,5	487,9
en % du CA Groupe	42,5 %	43,6 %	44,3 %

La Marge Brute Opérationnelle (MBO) de Solocal Group s'est établie à 424,3 millions d'euros sur l'exercice 2013, en baisse de 8,7% par rapport à 2012. La poursuite des efforts d'optimisation des coûts des Annuaire imprimés et des Autres activités a

permis de compenser en grande partie les investissements dans les nouveaux produits et services Internet, et de conserver un taux de marge brute opérationnelle élevé à 42,5% en 2013 contre 43,6% en 2012.

6.1.2 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

La stratégie de croissance de Solocal Group repose sur trois axes prioritaires :

- l'enrichissement permanent des contenus locaux, qui passe à la fois par les ressources internes dédiées à la collecte et l'enrichissement de données locales, le lancement de nouveaux produits et services pour les annonceurs (création de sites fixes et mobiles avec le Site Visibilité, création de Pages Fan pro sur Facebook, création de sites avec garantie de visibilité sur les moteurs de recherche avec SiteConnect, créateur et agrégateur de bons Plans avec 123deal...), par des partenariats avec des acteurs de référence dans leurs domaines, verticalisés (allocine.com, Michelin, booking.com, autoplus) ou généralistes (Bing, Yahoo!, eBay et Google via un accord commercial de régie locale avec Solocal fin 2013), et enfin par les utilisateurs eux-mêmes avec le dépôt d'avis (le « contributif »);
- la croissance continue des audiences (record historique pour PagesJaunes.fr en octobre 2013 avec 119,9 millions de visites sur Internet fixe et mobile), avec une complémentarité des supports Internet fixe, mobile, tablette et imprimé, pour accompagner la croissance des usages et des besoins (recherche d'informations et de coordonnées, recherche par la carte, de proximité (Mappy GPS Free), 3D, recherche par univers thématique, recherche de personnes...);
- le développement du chiffre d'affaires des annonceurs grâce aux 2 200 conseillers en communication locale en France et en Espagne et au travers notamment d'une gamme Internet renouvelée et à un meilleur accompagnement des besoins de conseil en communication locale des TPE-PME, des Grands Comptes et des partenariats (NRJ régie, American Express).

Cette stratégie de croissance vise également à renforcer son positionnement auprès des clients TPE/PME et des grands comptes nationaux grâce à une argumentation qui apporte la preuve du retour sur investissement (RSI) pour les annonceurs *via* des outils de suivi de la performance des produits publicitaires mis à leur disposition comme le *Business Center*. Solocal Group cherche également à développer des approches marketing et commerciales de mieux en mieux adaptées aux besoins spécifiques de ses clients notamment sur certaines activités (immobilier, maison/travaux, restauration...), à travers la spécialisation sectorielle (verticalisation) des offres et des forces de ventes. Solocal Group vise tout particulièrement à accélérer sa croissance sur le marché dynamique de la publicité sur Internet à travers une variété de produits et services publicitaires (référencement fixe et mobile, *display*, sites) et transactionnels (demandes de devis, prise de rendez-vous en ligne, réservation en ligne...).

Le 13 février 2013, le Groupe a lancé « Digital 2015 », un programme qui constitue le dernier acte de la transformation digitale déjà très avancée et réussie grâce en particulier à la force des audiences et des médias locaux, la forte croissance des activités mobiles et l'importance des contenus digitaux.

Cette ambition prévoit d'atteindre 75% du CA sur le digital à horizon 2015 et implique une adaptation à la fois de nos médias, de nos offres et de nos équipes commerciales.

L'ambition « Digital 2015 » s'articule autour de quatre objectifs :

- accélérer la croissance *online* en spécialisant ses offres, en se focalisant sur les besoins des clients, marché par marché, et en développant de nouvelles capacités à les accompagner dans leur marketing digital;
- renforcer l'efficacité de nos médias, fixes et mobiles, en enrichissant l'expérience du consommateur et les bénéfices pour les clients annonceurs;
- adopter les modes de fonctionnement d'une entreprise digitale, agile, à travers ses talents, ses systèmes d'information, son organisation et sa culture;
- mobiliser et accompagner toutes les équipes sur la transformation, pour faciliter notre développement sur la transformation, pour faciliter notre développement, en France et à l'international.

C'est dans ce cadre de transformation profonde du Groupe que la dénomination sociale de la Société "PagesJaunes Groupe" a été changée en "Solocal Group" lors de l'assemblée générale du 5 juin 2013.

Solocal Group regroupe ainsi plusieurs marques et services dans le domaine digital pour la vie et l'économie locales. Cette dénomination traduit ce qui constitue aujourd'hui la force du Groupe, à savoir le local et le digital.

Ce changement est motivé par la volonté d'affirmer le leadership du Groupe dans la communication locale; le métier du Groupe consiste principalement à aider ses clients à créer des contenus digitaux et à les diffuser sur les médias locaux. Cette évolution de *business model* vise également à aller plus loin dans la mise en relation entre un professionnel et un consommateur, grâce à une panoplie de services dont PagesJaunes reste l'une des marques phares.

Enfin, cette dénomination est ouverte sur l'international. En effet, les services que le Groupe développe aujourd'hui comprennent des plates-formes, des savoir-faire et des technologies qui se déclinent de plus en plus par verticale et dont l'une des caractéristiques est une forte adaptabilité favorisant le développement à l'international de ces technologies.

6.1.3 ORGANISATION COMMERCIALE

6.1.3.1 ORGANISATION AU 31 DÉCEMBRE 2013

Solocal Group s'appuie sur une organisation commerciale expérimentée et appréciée par ses annonceurs afin de fidéliser la clientèle et développer le parc de nouveaux clients. L'organisation commerciale est segmentée par canal commercial : télévente prospect, télévente renouvellement, canal généraliste, canal spécialiste, force de vente locale terrain et Grands Comptes. La force de vente commercialise l'ensemble des annuaires imprimés et des services en ligne de Solocal Group en métropole et dans les quatre départements d'outre-mer (Guade-

loupe, Martinique, Guyane et La Réunion). La force de vente présente dans les départements d'outre-mer est rattachée à PagesJaunes Outre-Mer, filiale à 100% de la Société. Au 31 décembre 2013, la société PagesJaunes SA, filiale à 100% de la Société, comptait un effectif inscrit de 1874 vendeurs contre 1947 en 2012, répartis en trois grands canaux de vente : la télévente, la vente terrain et les grands comptes.

En 2011, Solocal Group a déployé une nouvelle organisation commerciale visant à répondre de manière plus efficace à l'évolution des attentes des annonceurs par la spécialisation d'une partie des commerciaux de la télévente et du terrain. Également, Solocal Group a mis en place un dispositif de *cross canal* permettant à un annonceur d'être contacté à tout moment et ainsi de répondre à ses attentes commerciales. Ainsi, près de 260 conseillers commerciaux sont aujourd'hui spécialisés sur l'immobilier, les hôtels/restaurants, les commerces de proximité et le B2B.

En outre, Solocal Group a mis à la disposition des professionnels une boutique en ligne leur permettant d'acquérir directement les produits et services digitaux de Solocal Group.

Par ailleurs, Solocal Group a mis en place une nouvelle Direction Grands Comptes, qui regroupe les activités gérées en direct par PagesJaunes SA et celles sous la responsabilité de Horizon Media, qui traite avec les agences de publicité. L'objectif est de coordonner ces différentes approches commerciales afin d'offrir les services et les offres marketing les plus complètes et efficaces possibles pour les annonceurs Grands Comptes, en s'appuyant sur l'ensemble des expertises et produits des sociétés du Groupe.

Chacun de ces canaux de vente travaille de manière coordonnée, au sein d'une zone géographique ou de marchés déterminés. La répartition des clients entre les différents canaux de vente permet d'optimiser la relation client et le coût commercial direct, défini comme étant la rémunération de la force de vente et le coût de son encadrement.

Afin d'avoir une force de vente performante, la Société est sélective dans son recrutement, et propose à l'ensemble de ses vendeurs des programmes de formation continue aux offres et aux nouvelles technologies, grâce notamment, depuis 2010, à un site de e-learning dédié aux forces commerciales. Le programme de formation des vendeurs recrutés – essentiellement à la télévente – comporte trois semaines de formation alternée entre théorie et pratique.

Par ailleurs, les responsables commerciaux établissent régulièrement des évaluations de la performance des vendeurs qu'ils ont la mission d'animer, ainsi que des plans de progrès personnalisés. La part variable de la rémunération des commerciaux est différente selon le canal considéré ; les vendeurs terrain généralistes ont une part variable qui représente 100% de leur rémunération. En revanche, les vendeurs terrain spécialistes

combinent une part fixe et une part variable en termes de rémunération.

L'organisation commerciale de Solocal Group offre des opportunités de carrière et de progression de rémunération attractives pour les vendeurs, qui débutent en général leur carrière à la « Télévente Prospects », et se voient offrir la possibilité pour les meilleurs d'entre eux de progresser vers la « Télévente Clients », puis vers la force de vente terrain, ce qui contribue à la motivation et à la fidélisation de la force de vente de Solocal Group.

6.1.3.2 NOUVELLE ORGANISATION EN COURS DE DÉPLOIEMENT EN 2014

Solocal Group, dans sa volonté de retour à la croissance et de focus sur ses clients a opté pour une nouvelle organisation, plus en phase avec un marché en pleine mutation. La nouvelle organisation de Solocal Group en 6 grandes verticales (Commerce, Service, Habitat, B2B, Public et Grands Comptes) permettra d'offrir à ses clients des solutions de communication locale au plus près de leurs besoins marketing.

Dans le cadre de cette mutation, le Groupe a lancé une refonte de son modèle commercial en adaptant son organisation commerciale aux pratiques du numérique afin de développer une véritable expérience client et de valoriser davantage la conquête : Les conseillers en communication locale seront en effet spécialisés par verticale avec chacun une zone de prospection optimisée. Les contrats VRP et la notion de portefeuille clients garantis sont abandonnés au profit d'une organisation alliant sécurisation des contrats pour les collaborateurs (statut cadre) et une gestion du temps tournée vers le bénéficiaire client.

Cette initiative capitalise sur les succès du programme JUMP de spécialisation de la force de vente mis en place en 2011 sur les marchés de l'immobilier et de la restauration.

La nouvelle organisation commerciale s'inscrit dans la refonte de l'organisation de Solocal Group :

- Une organisation commerciale spécialisée pour permettre des démarches commerciales différenciées : des forces de vente terrain et TLV spécialisées par verticale, des focus renforcés selon les enjeux des secteurs d'activité (acquisition, fidélisation, développement, etc...)
- Un modèle décentralisé avec une responsabilisation des verticales sur leur stratégie et tactique de prospection : responsabilité de la croissance du secteur d'activité, définition et gestion des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs
- Un Focus sur le client accru pour tous les canaux sur l'acquisition, le développement et la fidélisation : Abaissement du nombre de clients confiés sur le terrain et renforcement du multi-contact tous canaux, cross canal accru, objectifs de développement des clients, objectifs d'acquisition de clients pour l'ensemble des forces commerciales, généralisation de l'utilisation du CRM et du contact client.

6.2 PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

En 2013, Solocal Group a réalisé un chiffre d'affaires de 998,9 millions d'euros. Ce chiffre d'affaires se décompose en

63,3 % réalisés sur Internet, 34,5 % sur les Annuaires imprimés et 2,2 % sur les Autres activités du Groupe.

La marge brute opérationnelle s'élève à 424,3 millions d'euros pour l'année 2013.

6.2.1 INTERNET FIXE ET MOBILE

Le tableau suivant présente l'évolution récente des consultations mensuelles moyennes sur les supports en ligne de la marque PagesJaunes :

(en millions)	2013	2012	2011	Variation 2013 vs 2012
pagesjaunes.fr ⁽¹⁾	79,5	78,9	79,6	0,8 %
pagesjaunes.fr sur mobile ⁽²⁾	26,6	18,7	11,4	42,2 %
pagesjaunes.fr sur tablette ⁽²⁾	4,2	1,9	0,6	121,1 %
TOTAL	110,3	99,5	91,6	10,9 %

(1) Source : Médiamétrie-eStat, en nombre de visites.

(2) Source : Mobivillage/Médiamétrie-eStat, en nombre de visites.

Les audiences ont connu une progression de 11% en 2013 vs 2012, tirée par une croissance significative du mobile, à + 42 % vs 2012 et des tablettes à + 121% vs 2012.

En 2013, l'activité Internet de Solocal Group a généré un chiffre d'affaires de 632,5 millions d'euros, en hausse de 1,6 % par rapport à 2012 et représente désormais 63,3 % des revenus consolidés de Solocal Group.

L'essentiel des revenus Internet provient des produits de pagesjaunes.fr fixe et mobile (référencement en liste-réponse et vente d'espaces publicitaires de type bandeau ou bannière), le solde provenant des autres filiales du Groupe et en particulier de l'activité de création, d'hébergement et de référencement de sites Internet.

Les services en ligne de PagesJaunes représentent une part croissante de son activité et se situent à un niveau élevé comparativement à la plupart des éditeurs d'annuaires mondiaux, tant sur le plan des revenus que de l'audience. Ils ont fait l'objet de développements dès 1985 avec le lancement du premier annuaire électronique de PagesJaunes sur Minitel. L'offre de services en ligne de PagesJaunes s'est ensuite étoffée en 1997 avec le lancement du site pagesjaunes.fr sur Internet. Une première version de pagesjaunes.fr adaptée à l'Internet mobile (accessible depuis les téléphones mobiles) a été mise en ligne dès décembre 1999. Une version iPhone a également été développée en 2009 et connaît aujourd'hui un grand succès. Elle a depuis été complétée par des versions sur les différents systèmes mobiles (Android, Windows 8 mobile, RIM...). Une version sur iPad est également disponible depuis 2010. Au global, l'application PagesJaunes a été téléchargée près de 18 millions de fois à fin 2013. PagesJaunes a complété son offre en lançant en 2012 l'application Rest'Oh !.

Sous la marque PagesJaunes a également été développée depuis 1997 une activité complémentaire de création et d'hébergement de sites Internet qui s'est amplifiée en 2009 avec le lancement d'une offre spécifique (le Pack Visibilité Internet) permettant à un professionnel de créer sa vitrine en ligne et d'optimiser sa visibilité sur Internet. En 2012, le Groupe a lancé le Pack Présence Facebook qui s'inscrit en parfaite affinité avec le cœur de métier de PagesJaunes et l'offre Site Présence, un site Internet et mobile clé main mettant en valeur l'entreprise et offrant une présence Internet. Parallèlement à la création de sites, PagesJaunes propose des services toujours plus intégrés de mise en relation entre les professionnels et leurs clients comme la possibilité de prendre un rendez-vous, de réserver une chambre d'hôtel ou des repas en ligne, de mettre en avant ses Bons Plans et ses promotions en cours... Le Groupe possède, en France et à l'international, des supports positionnés sur des services complémentaires à pagesjaunes.fr comme la cartographie (Mappy, Mappy GPS Free), les petites annonces (A Vendre A Louer, AnnoncesJaunes, Embauche.com...), la recherche de professionnels (123pages), les promotions en ligne (123deal, Bons Plans), la génération et la livraison de demandes de devis pour les artisans (Sotravo), la prise de rendez-vous en ligne (ClicRDV), la réservation de plats à emporter ou livrés à domicile (Chronorest, acquis au 31 décembre 2012), et les solutions de marketing direct multicanal (PJMS). Le Groupe est également présent en Espagne (QDQ Media) où il fournit à ses annonceurs des services de référencement, de création de sites et de conseil en communication. Enfin, Solocal Group possède également avec Horyzon Media l'une des principales régies publicitaires sur Internet fixe et mobile en France (dans le top 3 des régies françaises en termes d'audience), ainsi qu'une nouvelle plateforme d'Adexchange (système d'enchères en temps réel), Orbit Interactive.

6.2.1.1 LES ACTIVITÉS DE RÉFÉRENCIEMENT (SEARCH)

6.2.1.1.1 Référencement sur Internet fixe : pagesjaunes.fr, pagespro.com, QDQ Media et Editus

PagesJaunes.fr et pagespro.com

Le site Internet pagesjaunes.fr est l'un des tout premiers sites en France en termes d'audience. Avec un taux de couverture de 35,1% et plus de 16 millions de visiteurs uniques en moyenne mensuelle sur 2013 (source : Médiamétrie NetRatings Brand – tous lieux de connexions – applications Internet exclues). Le site pagesjaunes.fr occupe la 9^e place des sites français en décembre 2013. PagesJaunes.fr a enregistré 981,5 millions de visites en 2013. La grande majorité des visiteurs de pagesjaunes.fr accède directement au site qui dispose par ailleurs de partenariats d'audience avec des sites comme Google, Bing, Yahoo!, SFR ou Free. Les liens externes, les partenariats et les liens sponsorisés représentent environ 35% de l'audience de pagesjaunes.fr en nombre de visites en 2013.

En 2012, pagesjaunes.fr a renforcé sa promesse en tant que média local avec le positionnement « Vivre Ici », en géolocalisant sa page d'accueil et en poussant des informations purement locales incluant les professionnels autour de l'utilisateur et des contenus de « divertissement » local (cinéma, théâtre, musée...). Ces contenus « divertissement » sont proposés notamment grâce à l'accord de partenariat signé avec Relaxnews en 2011. De plus, grâce à l'acquisition en août 2011 de la société FineMedia éditrice des sites de la famille comprendrechoisir.com, pagesjaunes.fr prévoit aussi de s'enrichir autour de guides pratiques permettant de mieux informer le consommateur dans ses actes d'achat de la vie quotidienne.

Le site pagesjaunes.fr fournit un ensemble de services innovants qui évoluent régulièrement :

- la recherche d'un professionnel ou d'un particulier. Les personnes effectuant une recherche peuvent notamment accéder aux plans de ville de toutes les communes de la France métropolitaine et à plus de 2,3 millions de photos pour localiser le professionnel ou le particulier recherché. Ces services complémentaires sont offerts par PagesJaunes en partenariat avec Mappy ;
- un service appelé « Recherche à proximité de ». Créé en janvier 2004, il permet à tout internaute, à partir d'une simple adresse et d'une catégorie de professionnels recherchés, d'obtenir la liste de ces professionnels à proximité de l'adresse indiquée, ainsi qu'une carte du quartier avec la mise en avant particulière des annonceurs de pagesjaunes.fr. Ce service a été étendu progressivement et couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire français. Par ailleurs, les internautes peuvent procéder à une requête autour d'un point d'intérêt (POI) ;
- un service de recherche par la carte. Ce service innovant, en partenariat avec Mappy depuis novembre 2009, permet aux utilisateurs de pagesjaunes.fr de trouver directement un professionnel en navigant dans une zone géographique directe-

ment sur une carte. Très simple d'utilisation, ce service permet d'accélérer la découverte de professionnels sur une zone géographique donnée ;

- un service de vues aériennes fournies par IGN et InterAtlas, couvrant l'ensemble du territoire français, permet entre autres d'effectuer une recherche de professionnel ou de particulier puis de positionner le résultat de cette recherche sur une vue aérienne ;
- un service de « vues immersives » sur pagesjaunes.fr, déployées par Mappy sur 320 villes à fin 2012 ;
- un service de recherche par la vidéo : « vidéo pour les professionnels ». Ce service, créé en novembre 2009, permet aux utilisateurs de pagesjaunes.fr de trouver un professionnel à partir de sa vidéo. Il donne aujourd'hui accès à près de 18 000 vidéos de professionnels ;
- un espace privatif appelé l'« Espace Perso ». Créé en 2003, l'Espace Perso est un service gratuit qui permet aux particuliers ou aux professionnels qui le souhaitent d'ajouter des liens actifs à leurs coordonnées figurant dans pagesjaunes.fr. Ces liens permettent aux internautes d'envoyer directement un SMS ou un e-mail sans que le numéro de mobile ou l'adresse électronique de l'abonné ne soit révélé. L'Espace Perso répond au souhait des internautes d'être joignables facilement, tout en préservant la confidentialité de leurs données personnelles ;
- l'accès à l'annuaire inversé « QuiDonc » qui est proposé gratuitement depuis avril 2008 ;
- la possibilité d'accéder rapidement à plus de 200 annuaires mis en ligne dans le monde et de retrouver, par exemple, les coordonnées d'une entreprise installée à l'étranger. Ce service est proposé gratuitement aux utilisateurs de pagesjaunes.fr ;
- la possibilité de consulter et de déposer des avis sur les professionnels référencés par PagesJaunes (sur le fixe et sur le mobile). Fin décembre 2013, plus de 810 000 avis ont été déposés par les internautes sur le fixe comme sur le mobile ;
- le lancement d'un service gratuit d'information éco-responsable, avec le concours d'un comité d'experts indépendants et reconnus en matière d'éco-responsabilité, permettant aux utilisateurs de rechercher des professionnels mettant en avant leur démarche sociétale et environnementale ;
- sur le marché B2B, le site pagespro.com vient compléter les produits du support pagesjaunes.fr.
- un service de recherche de bons plans locaux, accessible depuis la « Home Page » de pagesjaunes.fr

QDQ Media

QDQ Media est un acteur majeur de la publicité locale sur Internet en Espagne. Partenaire de Google depuis 2008, il en est aujourd'hui le second distributeur en Europe avec plus de 18 000 campagnes gérées. (Source société)

Créée en 1997 pour tirer parti du potentiel de développement du marché espagnol de la publicité locale, la société a choisi l'innovation pour se différencier face aux acteurs en place.

QDQ Media a été acquise par Wanadoo en avril 2001 puis cédée à Solocal Group en avril 2004.

Dès 2001, QDQ Media a lancé le site « qdq.com » pour offrir à ses utilisateurs la possibilité de rechercher les coordonnées d'un professionnel sur Internet. « qdq.com » intègre depuis 2003 « QDQ Blancas », le premier annuaire espagnol à contenir les abonnés de tous les opérateurs de télécommunication, abonnés qui n'ont pas manifesté leur intention de ne pas y figurer pour le téléphone fixe ou qui ont donné leur consentement préalable pour le téléphone mobile.

Le site « qdq.com » a été largement modernisé en juin 2011 et intègre notamment un moteur de recherche intuitif, un espace client personnalisé, et des liens avec les réseaux sociaux Facebook et Twitter.

Les services Internet sont notamment portés par la commercialisation de l'offre Google Adwords, qui permet aux annonceurs de QDQ Media d'intégrer une campagne de liens sponsorisés dans leur plan de communication Internet, ainsi que par les offres de référencement naturel lancées en 2010.

En 2013, QDQ a intensifié ses investissements dans le digital avec le lancement de nouvelles plateformes pour gérer la relation client, la création de sites web fixes, mobiles et sociaux, et optimiser les flux entre la commande et la publication.

Enfin, QDQ Media a renforcé son expertise en référencement Internet (naturel et payant) grâce aux acquisitions d'Optimizclick et Trazada qui lui ont permis de compléter son offre de marketing digital à destination des annonceurs espagnols, TPE/PME comme Grands Comptes.

Avec ces acquisitions, QDQ Media se positionne comme l'une des principales agences de marketing *online* en Espagne (Source société). Depuis 2013, la société se concentre sur les services digitaux, et a totalement abandonné les annuaires imprimés.

Luxembourg (Editus Luxembourg)

Fin septembre 2012, le Groupe a cédé aux P&T Luxembourgeois 39 % de ses parts dans Editus (éditeur des annuaires officiels du Luxembourg), ne conservant plus qu'une participation minoritaire de 10 %.

6.2.1.1.2 Référencement sur Internet mobile : mobile.pagesjaunes.fr et application, Mappy GPS Free

Le site pagesjaunes.fr est présent sur le mobile depuis décembre 1999. En 2008, PagesJaunes a déployé une version optimisée de son service pagesjaunes.fr dédiée aux téléphones mobiles nouvelle génération embarquant des navigateurs web mobiles. Cette nouvelle version s'inscrit pleinement dans la stratégie de continuité de service et permet à PagesJaunes d'être un des premiers éditeurs français à offrir une version optimisée de son site compatible avec les principaux navigateurs web mobiles. Les utilisateurs retrouvent sur leur mobile, un site pagesjaunes.fr mobile offrant la recherche de professionnels, de particuliers et la recherche inverse, identique en termes de

fonctionnalités avancées à celles qu'ils consultent depuis l'Internet fixe.

2009 a été une année de développement très importante pour PagesJaunes sur la téléphonie mobile. En effet, et pour la première fois, les conditions de marché ont permis un véritable décollage du média mobile : mise sur le marché de terminaux évolués, notamment l'iPhone, développement des réseaux mobiles haut débit, offres tarifaires adaptées. PagesJaunes a su profiter de ce développement rapide en lançant une application dédiée aux terminaux mobiles « smartphones », en particulier sur l'iPhone et Android. L'application iPhone a connu un grand succès puisqu'elle a été téléchargée plus de 6,2 millions de fois en France sur les iPhones français. L'application Android a dépassé les 7,6 millions de téléchargements. Sur l'ensemble des plates-formes mobiles, 17,8 millions d'applications PagesJaunes ont ainsi été téléchargées à fin 2013. Avec près de 5 millions de visiteurs uniques sur mobile (site mobile et application) en moyenne mensuelle sur 2013, PagesJaunes se positionne au 10^{ème} rang des acteurs du mobile en France (source : Médiamétrie NetRatings). Le trafic mobile a connu une croissance très rapide en doublant en volume entre 2010 et 2011, une hausse de 68 % en 2012 tirée principalement par l'iPhone, puis une hausse de 46 % en 2013. En décembre 2012, le trafic mobile de PagesJaunes représentait près de 31 millions de visites mensuelles, soit environ 26 % de l'audience de pagesjaunes.fr.

Le 18 décembre 2013, une nouvelle application PagesJaunes pour iPhone a été déployée, avec une ergonomie simplifiée pour une navigation plus fluide, et la mise en avant de services de recherche plus spécifiques (restaurants, taxis, hôtels, bons plans...).

PagesJaunes a poursuivi sa stratégie de pénétration des différentes plates-formes mobiles en développant des applications sous Blackberry, Microsoft (Windows Mobile 8) et en signant des partenariats structurants avec des opérateurs mobiles (Bouygues Télécom) ou des fabricants de terminaux (Sony) mais aussi en lançant une application spécifique pour les restaurants avec Rest'Oh !.

La marque PagesJaunes a également été choisie par les constructeurs PSA Peugeot Citroën (pour son service de mobilité « Peugeot Connect Apps ») et Renault afin de développer une application dédiée à la recherche de professionnels et de particuliers pour figurer parmi les applications embarquées dans les véhicules automobiles.

Par ailleurs, PagesJaunes contribue au Concept Atribus de JCDecaux avec un service dédié à l'information hyperlocal.

Mappy GPS Free

Fin décembre 2011, Mappy annonçait le lancement d'un nouveau service GPS entièrement gratuit, Mappy GPS Free, disponible sur iPhone et Android, permettant de naviguer partout en France. Ce système de navigation, simple d'utilisation, rapide et intuitif permet notamment à l'internaute d'être guidé vocalement tout au long de son trajet, mais également de consulter les itinéraires alternatifs et d'être informé sur les conditions météorologiques et sur la circulation. En octobre 2012, l'applica-

tion intègre la recherche de professionnel *via* la Carte de Visite Mappy, en intégrant l'ensemble des bases PagesJaunes et PagesBlanches, ainsi que les Bons Plans. En 2013, l'application approfondit l'information en temps réel sur la route : zones de danger, avertisseur de dépassement de vitesse.

L'application Mappy GPS Free est un moteur de croissance du référencement sur Internet Mobile; elle enregistre 3,7 millions de visites mensuelles à fin 2013, avec 3,9 millions d'applications téléchargées (+ 56 % sur un an).

6.2.1.2 LA CRÉATION DE SITES INTERNET

Fin 2013, le Groupe gère près de 125 000 sites en France et en Espagne et se présente comme l'un des leaders européens sur le marché de la création de sites.

6.2.1.2.1 Les sites PagesJaunes

PagesJaunes offre aux professionnels un service complet clé en main de création, d'hébergement et de référencement de sites Internet leur permettant de mettre en avant leur activité au travers d'un site Internet. L'offre de création, d'hébergement et de référencement de sites Internet constitue un prolongement naturel de la relation avec l'annonceur, qui renforce la stratégie de fidélisation des clients de la Société. Ce service est proposé sur l'ensemble du territoire par l'ensemble de la force de vente terrain et télévente. L'offre de sites s'est enrichie depuis octobre 2009 d'une offre appelée Pack Visibilité Internet. Cette offre permet à l'annonceur qui y souscrit de bénéficier d'une visibilité élargie sur les médias du groupe, les moteurs de recherche et les sites partenaires, fixes et mobiles. Dans ce site, l'annonceur peut mettre en valeur toutes les composantes de son offre commerciale, y compris une galerie de photos ou une vidéo. Ce site est optimisé par PagesJaunes pour être très facilement accessible *via* pagesjaunes.fr, mais aussi à travers les différents moteurs de recherche du marché comme Google, Bing et Yahoo!. Depuis 2010, une version mobile est disponible, optimisée pour toutes les plateformes applicatives mobiles et les formats de smartphone. En 2011 et 2012, l'offre s'est étoffée pour prendre en compte les besoins spécifiques des annonceurs sur leurs secteurs respectifs, ainsi qu'avec le lancement de nouvelles offres de référencement payant sur Bing et Google permettant aux annonceurs d'améliorer la visibilité de leur(s) site(s) Internet.

En 2013, l'offre Site de PagesJaunes s'est élargie avec une gamme verticalisée – des nouvelles ergonomies et de nouveaux design sont proposés en fonction du secteur d'activité – et une gamme de sites e-commerce en partenariat avec eBay. Un annonceur souscrivant à un site e-commerce PagesJaunes peut disposer d'une boutique en ligne sur la place de marché eBay.

6.2.1.2.2 Les autres offres de création de sites

Au-delà de PagesJaunes, l'offre de création de sites Internet du Groupe est étendue à d'autres marques en France et à l'interna-

tional dont certaines sont spécialisées et offrent des services à valeur ajoutée :

- **création de sites spécialisés** : secteur immobilier (A Vendre A Louer), Grands Comptes et réseaux, création de sites avec garantie de visites (« Site Connect » de PJMS), offres dédiées (restaurants et professionnels de la santé);
- **création de sites à l'international** : création de sites « Solucion Web », référencement payant et naturel et création de vidéos en Espagne (QDQ Media), création de sites et référencement au Luxembourg (Editus), et en Suisse via le partenariat avec Local.ch;
- **création de Pages Fan Facebook** : proposées depuis 2012 aux professionnels pour élargir leur audience sur les réseaux sociaux.

En Espagne, QDQ Media est le premier producteur de sites Internet avec plus de 19 000 clients fin 2013. La société offre à ses annonceurs une vaste gamme de produits publicitaires *online* et a signé avec Google en juin 2008 un accord de distribution du programme Adwords auprès de ses annonceurs locaux. La même année, les premiers sites « Solucion web » étaient commercialisés. Au printemps 2010, QDQ Media a enrichi son offre Internet en lançant une offre standardisée de référencement naturel des *Solucion Web* afin d'augmenter leur visibilité. Aujourd'hui, plus de 80 % des recherches effectuées sur le moteur « qdq.com » par les utilisateurs aboutissent à un site client de QDQ Media.

En France, PJMS offre à ses annonceurs des solutions de marketing digital (emailing, sms, *leads*, liens sponsorisés). « Marketing Connect » est le portail *online* de PJMS à partir duquel ses annonceurs ont la possibilité de réaliser des opérations ciblées de marketing direct.

Jusqu'en septembre 2012, le Groupe proposait également, à travers sa filiale Editus, aux annonceurs luxembourgeois des solutions de marketing digital (affichages publicitaires, liens sponsorisés, service d'optimisation du référencement naturel de sites Internet pour les moteurs de recherche). Sous la marque « Marketing Direct », Editus réalise des opérations ciblées de marketing direct et commercialise sa base de données professionnelles.

Enfin, Solocal Group propose et commercialise auprès de ses partenaires annuairistes ou agences digitales dans le monde des solutions technologiques et ses savoir-faire (création de sites web et Pages fan) pour les annonceurs locaux.

Solocal Group a remporté en 2012 l'appel d'offres de local.ch en proposant une solution de création et de gestion de sites Internet de TPE/PME en Suisse à travers sa filiale PJMS. En complément de sa solution technologique de conception de sites Internet, Solocal Group met à disposition de local.ch son savoir-faire en marketing digital et en conseil commercial. Depuis le lancement du test de commercialisation sur une partie des forces de ventes de local.ch, plus de 700 sites ont déjà été vendus et 446 sites sont déjà en parution.

Au-delà de la création de sites Internet, Solocal Group a mis en 2011 à la disposition de ses annonceurs de puissants outils de marketing digital. L'utilisateur a désormais la possibilité de prendre rendez-vous chez le professionnel en ligne (ClicRDV), de réserver une chambre d'hôtel, de demander un devis à un professionnel du secteur BTP-Travaux (Sotravo) ou encore de réserver et se faire livrer des plats cuisinés en ligne (Chronoresto).

6.2.1.3 LA VENTE D'ESPACES PUBLICITAIRES (DISPLAY)

6.2.1.3.1 Éditeur

En tant qu'éditeur et grâce à la forte audience sur ses supports, Solocal Group commercialise les espaces publicitaires de types pavé, bannière et bandeau disponibles sur ses sites. Ces espaces peuvent être vendus en fonction de la localité et/ou de l'activité des annonceurs au niveau local mais aussi au niveau national. Compte tenu de la nature des sites de Solocal Group le trafic exposé aux publicités des annonceurs est fortement qualifié. La partie premium de l'inventaire disponible, sur la page d'accueil de pagesjaunes.fr notamment, est essentiellement vendue au Coût pour Mille (CPM), et compte de nombreux annonceurs nationaux.

6.2.1.3.2 Régie publicitaire Internet

Horyzon Media commercialise auprès d'annonceurs nationaux les espaces publicitaires de 70 sites Internet grand public, et est l'une des principales plates-formes de campagnes au clic en France avec un réseau de 12 000 sites affiliés. L'ensemble des sites commercialisés par Horyzon Media a représenté en 2013 un taux de couverture de 80,5% en moyenne mensuelle, soit 37 millions de visiteurs uniques en moyenne chaque mois (source: Médiamétrie/NetRatings), permettant d'offrir aux annonceurs l'une des plus importantes couvertures des internautes français. Horyzon Media s'est vue confier la régie publicitaire des emplacements nationaux de l'ensemble des sites Internet fixe et mobile de Solocal Group en France, et en février 2008, la Société a créé une offre spécifique Internet mobile. La régie Horyzon Media est également présente en Espagne. Horyzon Media s'est enrichi en 2012 d'une plateforme d'« AdExchange » (Orbit Interactive) permettant grâce à un système d'enchères en temps réel de mieux mettre en adéquation l'offre et la demande d'espaces publicitaires.

6.2.1.4 LES SITES SPÉCIALISÉS

6.2.1.4.1 Immobilier : annoncesjaunes.fr et avendrealouer.fr

Les sites annoncesjaunes.fr et avendrealouer.fr offrent aujourd'hui aux utilisateurs un vaste inventaire d'annonces immobilières. Annoncesjaunes.fr et avendrealouer.fr ont enregistré 60 millions de visites à eux deux sur l'ensemble de l'année 2013 (source: Xiti) ce qui les place à la troisième position des sites de petites annonces immobilières professionnelles les plus visités en France. AnnoncesJaunes et A Vendre A Louer se sont également développés sur le mobile avec le lancement de

leurs applications iPhone sur l'immobilier, respectivement en 2010 et 2011.

Au printemps 2011, Solocal Group a fait l'acquisition de la société A Vendre A Louer afin de renforcer sa gamme de produits existante (via annoncesjaunes.fr) pour accompagner la croissance et la performance des investissements publicitaires des professionnels du secteur immobilier.

Les revenus des Petites Annonces en ligne proviennent essentiellement des abonnements souscrits par les professionnels (agences immobilières) pour diffuser leur offre de biens sur annoncesjaunes.fr et avendrealouer.fr, et, dans une moindre mesure, de la vente d'espaces publicitaires sur le site.

En 2011 et 2012, Solocal Group a notamment commercialisé une offre « Double Impact » permettant aux professionnels de l'immobilier de bénéficier d'une diffusion de leurs annonces sur les deux supports annoncesjaunes.fr et avendrealouer.fr. L'activité a connu un fort développement commercial puisque le chiffre d'affaires Internet Immobilier a affiché une croissance de + 8% en 2013 par rapport à 2012.

Les entités juridiques AnnoncesJaunes et AVendreALouer ont fusionné avec PagesJaunes SA respectivement en 2009 et 2013, afin d'améliorer la cohérence opérationnelle et de favoriser les synergies.

6.2.1.4.2 Travaux : Sotravo

La société Sotravo a été créée en mars 2007. Initialement dénommée Keltravo, la société a changé de nom en 2012. Très rapidement, Sotravo est devenu un des leaders du devis en ligne dans le secteur des travaux à domicile en France. Sotravo (Keltravo) a été acquise par Solocal Group en mai 2010.

Ses sites, deco-travaux.com et Sotravo.com, offrent une solution rapide, efficace et gratuite aux particuliers qui cherchent un prestataire et des conseils pour réaliser des travaux dans le domaine du BTP. Les particuliers reçoivent ainsi des devis qualifiés, dont ils peuvent ensuite comparer le prix et le niveau des prestations proposées.

Sotravo a également développé des sites complémentaires: Pro.keltravo.com qui est le site permettant aux artisans comme aux entreprises du bâtiment et aux professionnels de l'habitat de s'inscrire pour recevoir des demandes de devis vérifiées et validées par les services de Sotravo; deco-travaux.com qui apporte aux particuliers des conseils sur la réalisation de leurs travaux; Kelplanete.com, un site spécialisé dans les énergies renouvelables; et KelBTP.com, un site dédié aux artisans et aux fabricants du BTP.

En 2013, la société Sotravo s'est concentrée sur l'amélioration de la qualité des devis et sur la relation clients.

6.2.1.4.3 Restauration : Rest'Oh & Chronoresto

C'est désormais une offre complète adaptée aux nouvelles tendances de consommation « SOLOMO » (Social, Locale, Mobile) que le Groupe propose dans l'univers de la restauration: de la recherche de bonnes adresses à la commande en ligne, en passant par la consultation des avis ou l'organisation de dîners

entre amis. Une étape de plus après le développement de Rest'Oh!, une application mobile devenue référente en matière de recherche de restaurants autour de soi avec plus de 247 000 téléchargements à fin décembre 2013.

Deuxième portail Internet de France dans son domaine, chronorestofr a développé une offre multicanal – solutions pour Internet fixe, mobile, tablettes, TV connectée – permettant de commander un repas auprès des restaurants référencés à proximité, parmi les 700 établissements partenaires en France.

À travers l'acquisition de Chronoresto au 31 décembre 2012, Solocal Group offre un nouvel usage transactionnel à ses utilisateurs, à partir de ses différents médias web et mobile. Les internautes et mobinautes qui recherchent un restaurant sur pagesjaunes.fr, sur les applications mobiles, ou encore sur mappy.com, peuvent cliquer sur un bouton « commander » et passer directement à un acte d'achat, enrichissant ainsi leur expérience utilisateur.

Un programme de fidélité pour les utilisateurs a été déployé en 2013. A chaque commande, l'utilisateur gagne des points qui lui permettent d'obtenir des réductions.

PagesJaunes commercialise également en marque blanche le module technologique pour installer le bouton de commande sur un site web.

6.2.1.4.4 ComprendreChoisir

Créée en 2007, le site ComprendreChoisir.com est édité par la société Fine Media, acquis par Solocal Group en 2011. Site média d'information pratique, il centralise plus de 400 sites spécialisés sous 5 thématiques (maison/travaux, argent/droit, conso/pratique, santé/beauté, business). Chacun des sites propose 3 rubriques: « Comprendre » (guide pratique, fiches produits, questions/réponses et magazine), « Choisir » (demande de devis et recherche de professionnels) et « Poser une question à des pros ».

ComprendreChoisir se donne pour ambition d'aider le consommateur à "mieux comprendre pour bien choisir". A fin 2013, le site enregistrait une audience mensuelle de 2,9 millions de visiteurs uniques, ce qui représente une croissance de + 35 % par rapport à la fin 2012.

6.2.1.4.5 Emploi : Embauche.com et Kap'Stages

À travers Kap'Stages et Embauche.com, Solocal Group est positionné sur le marché des petites annonces d'offres d'emploi et stage sur Internet.

Kap'Stages est aujourd'hui le premier site Internet dédié exclusivement à la recherche de stages, aux contrats de qualification et d'apprentissage proposés dans plus de 50 pays. Il s'adresse aussi bien aux étudiants qu'aux entreprises en quête de stagiaires. Sur le secteur des offres d'emploi en ligne, Embauche.com propose des solutions de diffusion d'annonces et de visibilité aux TPE/PME comme aux grandes entreprises ayant des besoins en recrutements sur l'ensemble des secteurs.

À la fin décembre 2013, Embauche.com et Kap'Stages comptent plus de 73 000 offres en ligne.

En 2013, en moyenne, Embauche.com et Kap'Stages ont enregistré plus de 200 000 visiteurs uniques mensuels (source: Médiamétrie NetRatings).

6.2.1.5 ITINÉRAIRES, SERVICES GÉOLOCALISÉS ET WEB-TO-STORE

Mappy est aujourd'hui un des leaders des services géographiques (plans, itinéraires, représentations géographiques, recherche à proximité, navigation GPS) sur Internet fixe et mobile en Europe. Mappy a été acquise par Solocal Group auprès de Wanadoo en avril 2004.

Mappy est éditeur du site « www.mappy.com », accessible sur Internet fixe et mobile, et des applications mobiles Mappy et Mappy GPS accessibles sur les principales plates-formes (AppStore, Android, Samsung). Mappy possède également une forte présence à travers de nombreux pays européens.

« www.mappy.com » est l'un des principaux sites Internet français avec 310 millions de visites sur Internet fixe et mobile en 2012 et près de 12 millions d'applications mobiles téléchargées. Pour créer ses services Internet fixe et mobile, Mappy acquiert l'information géographique brute auprès de tiers, la restructure, l'agrège et l'enrichit, puis l'intègre dans sa propre plate-forme technique. Mappy édite des services pratiques liés au déplacement tels que l'affichage de plans enrichis par des informations (trafic routier, parkings, stations « Vélib », stations-service, points d'intérêt, information locale...). Mappy propose également des services de calcul d'itinéraires en voiture, à pieds ou par les transports en commun, ou encore des services de réservations hôtelières ou de restaurants. L'audience des services Internet fixe et mobile de Mappy est commercialisée depuis 2008 par Horyzon Media, la régie Internet de Solocal Group.

Depuis 2010, Mappy a commencé à se positionner sur le marché de l'information et de la publicité hyperlocale. En 2013, Mappy a profondément évolué en numérisant le monde physique pour proposer des services de Web-to-Store. Les internautes peuvent désormais découvrir en photo les commerces, les hôtels, les artisans et les points d'intérêt lors de leurs recherches. Mappy a en effet photographié les boutiques de ses clients professionnels; ceux-ci peuvent ainsi mettre en ligne une vitrine digitale et proposer aux internautes une visite virtuelle. L'internaute peut ainsi faire des recherches de produits et déterminer dans quels magasins se rendre pour réaliser ses achats.

Les revenus de Mappy sont issus de la commercialisation par la régie Horyzon Media des espaces publicitaires sur ses supports Internet fixe et mobile. Mappy perçoit également des redevances sur les transactions réalisées par ses partenaires (ex.: Booking.com) depuis le site « www.mappy.com ». Enfin, les nouveaux services de Web-to-Store ont donné naissance à des offres commercialisées aux professionnelles: Mappy Shopping permet à un commerçant de mettre en ligne son stock de

produits, et la Vitrine Digitale lui permet de mettre en ligne les photos de son magasin.

Mappy GPS Free, lancé en décembre 2011, est un GPS entièrement gratuit et mis à disposition des mobinautes sur les plateformes iOS (iPhone) et Android (Google). Grâce à l'intégration des bases PagesJaunes et PagesBlanches, l'utilisateur peut trouver facilement les coordonnées d'un particulier ou d'un commerçant et s'y rendre directement.

Solocal Group possède 49 % du capital de Leadformance, leader dans les solutions de marketing digital avec BRIDGE (plateforme technologique internationalisée pour la création et le référencement de store locator) et de marketing digital local des grandes marques et des enseignes. Leadformance a enrichi sa gamme en 2013 avec la solution "Local Destock", afin de doper son offre Web-to-Store. Cette fonctionnalité vient s'intégrer directement sur le store locator BRIDGE. Chaque boutique dispose de son propre minisite internet, extension virtuelle du point de vente. En activant le module "Local Destock", un point de vente choisit les produits qu'il souhaite diffuser sur son minisite local en "déstockage". L'internaute consulte les produits en déstockage dans le magasin le plus proche et accède à la fiche détaillée du produit désiré. Il peut décider de le réserver avant de le retirer en magasin (Click & Collect).

6.2.1.6 LES SERVICES DE MÉTASEARCH (123PEOPLE ET 123PAGES SERVICES DE LA SOCIÉTÉ YELSTER)

123people, lancée en 2008, est devenue rapidement un acteur mondial de référence sur le marché de la recherche de personnes. Avec des sites développés dans plus d'une dizaine de pays (France, Espagne, Autriche, États-Unis, Canada, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, etc.), Yelster a su démontrer sa capacité à développer des services pertinents et des audiences élevées (433 millions de visites fixe et mobile en 2012), et a noué plus de 200 partenariats éditoriaux et d'affiliation. 123people a été acquise par Solocal Group en mars 2010 et a été renommée Yelster Digital début 2012.

En 2013, 123People a été fortement impacté par les évolutions de l'algorithme Google Panda ; la société Yelster s'est ainsi repositionnée sur l'e-réputation avec le produit Reporama, qui est en phase de test depuis fin 2013. Il s'agit d'un service de gestion de la réputation en ligne destiné aux entreprises. Il analyse de nombreux sites internet comportant des avis et commentaires sur les professionnels. Ce service vise en particulier les secteurs Hotel, Restaurant, Commerce et Habitat. Reporama sera disponible dans le monde entier en français, en anglais et en allemand.

123pages, lancé en 2012, est un service innovant qui simplifie la mise en relation entre internautes et professionnels. 123pages est un service gratuit à vocation internationale actuellement disponible en France, en Autriche, en Espagne (via la filiale QDQ) et en Suisse (via un partenariat avec le site Local.ch) et accessible en anglais et en allemand.

6.2.1.7 OFFRES PROMOTIONNELLES (COUPONING), MARKETING DIGITAL ET PRISE DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE

Lancé début 2011 suite au rachat de la société par Mappy, 123deal était un leader français de l'agrégation de bons plans et d'offres d'achat groupé sur Internet. En plus de la France, le service est ouvert en Espagne, en Italie, au Royaume-Uni et en Allemagne. Depuis décembre 2013, 123Deal diffuse exclusivement les BonsPlans de PagesJaunes.fr et des filiales de Solocal Group (Leadformance, Chronoresto...). Une étude menée par Kantar Media Ad Intelligence a montré que PagesJaunes.fr possède l'inventaire n°1 de Deals/Bons Plans en France. PagesJaunes commercialise en direct auprès de ses annonceurs des services de Bons Plans publiés sur pagesjaunes.fr et Mappy. En décembre 2013, PagesJaunes a lancé un espace dédié aux Deals/Bons Plans, accessible directement depuis la home page du site PagesJaunes.fr sur l'internet fixe en géolocalisation. Les Bons Plans sont également accessibles depuis les applications mobiles PagesJaunes iPhone et Android, et iPad.

PJMS propose par ailleurs des activités de marketing direct digital à destination des TPE/PME comme des grands comptes, via notamment des solutions de génération de *leads* qualifiés (déploiement de campagnes *e-mailing*, sms, *search*).

PJMS a démarré en 2009 son site marchand MarketingConnect. Plateforme Internet à destination des TPE/PME et des entreprises à réseau, MarketingConnect a reçu le « Cube d'or » de l'innovation, récompensant la première solution Internet personnalisée pour bâtir et optimiser ses campagnes de marketing relationnel.

PJMS a lancé en 2011 la gamme SiteConnect (offre de création de sites avec garantie de visibilité sur les moteurs de recherche) ainsi que la gamme de produits TraficConnect (offre de garanties de visites sur les moteurs de recherche à destination des TPE-PME et du *middle market*).

En Mai 2011, Solocal Group a racheté ClicRDV, leader des solutions de prise de rendez-vous sur mesure par Internet. ClicRDV propose aux professionnels une interface personnalisable pour gérer les prises de rendez-vous en ligne et installer un bouton "Prendre rendez-vous" sur son site web et sur pagesjaunes.fr ; l'internaute prend rendez-vous en cliquant sur le bouton directement sur le site du professionnel ou depuis le site pagesjaunes.fr.

6.2.2 ANNUAIRES IMPRIMÉS

En plus de l'activité historique d'édition d'annuaires imprimés en France, jusqu'en 2013 Solocal Group éditait également des annuaires imprimés en Espagne via sa filiale QDQ Media et au Luxembourg via la société Editus qu'il détenait à 49 % (participation réduite à 10 % en septembre 2012).

En 2013, le segment Annuaires imprimés a réalisé en France un chiffre d'affaires de 344,7 millions d'euros en baisse de 17,3 % par rapport à 2012. La marge brute du segment en 2013 s'est élevée

à 150,9 millions d'euros. Les charges de fabrication des annuaires imprimés ont diminué de 14,2 millions d'euros par rapport à 2012, essentiellement grâce à une optimisation des tirages (3,5 millions d'appels téléphoniques ont été réalisés en 2012 pour savoir si les détenteurs d'annuaires souhaitaient continuer à les recevoir, 71% des répondants ont demandé à conserver les annuaires, les 29% qui ont indiqué ne plus en vouloir, ont donc été retirés des listes de distribution, et les quantités d'annuaires produits ont été ajustées pour en tenir compte ce qui a généré des économies dans les coûts papier et impression). Par ailleurs, les annuaires PagesBlanches déficitaires n'ont pas été produits en 2013 (11 départements concernés), ce qui a généré également une économie en papier et impression. La diminution des produits publicitaires a également joué sur la pagination et a contribué à une économie sur les coûts papier et impression.

6.2.2.1 LES ANNUAIRES IMPRIMÉS DE PAGESJAUNES

L'activité Annuaires imprimés BtoC de PagesJaunes concerne les annuaires PagesJaunes et PagesBlanches. Cette activité a produit en 2013 un chiffre d'affaires de 344,7 millions d'euros. 446 800 annonceurs ont acheté un produit publicitaire dans l'édition 2013 de l'annuaire PagesJaunes et/ou de l'annuaire PagesBlanches.

Par ailleurs, la société PagesJaunes ayant été retenue pour être l'éditeur de l'annuaire imprimé, composante du service universel, pour les années 2013 et 2014 (arrêté du 6 décembre 2012), des annuaires alphabétiques sans espace publicitaire (l'Annuaire) sont produits et diffusés dans les départements où les annuaires PagesBlanches ne sont plus distribués.

L'édition 2013 comprend 245 ouvrages différents (130 ouvrages PagesJaunes, 101 ouvrages PagesBlanches et 14 ouvrages de l'Annuaire). La parution de ces annuaires est échelonnée sur l'année. La commercialisation des espaces publicitaires des annuaires d'une année se déroule d'avril de l'année précédente à la fin du mois de juillet de l'année considérée. Le cycle d'élaboration d'un annuaire est en moyenne de six mois.

Les charges liées aux annuaires imprimés résultent principalement des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution) et des frais commerciaux et administratifs.

6.2.2.1.1 L'annuaire PagesJaunes

Chaque annuaire PagesJaunes répertorie un ensemble de professionnels sous l'une de ses 1800 rubriques selon la localité d'implantation de leur activité. Pour chaque professionnel recensé, PagesJaunes fait figurer une inscription dans l'annuaire départemental où il exerce son activité et où est installée, en général, la ligne téléphonique correspondante.

L'édition 2013 de l'annuaire PagesJaunes comprend 130 ouvrages dont les exemplaires ont été, pour une grande part, distribués gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises. L'annuaire PagesJaunes est également disponible à sur demande auprès de PagesJaunes (dans la limite des

stocks disponibles). Certains de ces annuaires ont une couverture publicitaire départementale, d'autres infradépartementale. Cette technique de découpage (*scoping*) permet aux annonceurs de promouvoir leur activité dans les annuaires, sur une zone géographique plus limitée et correspondant mieux à leur zone de chalandise.

6.2.2.1.2 L'annuaire PagesBlanches

L'édition 2013 de l'annuaire PagesBlanches comprend 101 ouvrages, dont les exemplaires ont été distribués gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises.

6.2.2.1.3 L'Annuaire

L'édition 2013 de l'Annuaire comprend 14 ouvrages dont les exemplaires sont distribués gratuitement, aux personnes qui en ont fait expressément la demande.

6.2.2.2 L'ANNUAIRE IMPRIMÉ QDQ MEDIA (ESPAGNE)

QDQ Media propose aujourd'hui des services en ligne et de renseignements par téléphone, ainsi qu'une plate-forme de services disponibles sur les téléphones mobiles.

Si l'annuaire imprimé a été arrêté fin 2012 pour laisser place à des services 100 % digitaux, QDQ a pendant longtemps produit et distribué « QDQ, La Guia Util » (l'annuaire utile) répertoriant un ensemble de professionnels classés par rubriques. Dans chaque rubrique, les professionnels sont classés par localité voire par quartier, ou par ordre alphabétique, selon l'activité et les annuaires concernés. Les cinq premiers annuaires imprimés ont été publiés en 1998 dans la province de Madrid.

Comme PagesJaunes en France, QDQ Media commercialise les espaces publicitaires, conçoit les annonces de ses clients annonceurs, réalise la mise en page des annuaires, et confie les activités d'impression et de distribution à des prestataires externes, en bénéficiant des accords négociés par le Groupe.

6.2.2.3 L'ANNUAIRE IMPRIMÉ EDITUS (LUXEMBOURG)

Fin septembre 2012, Solocal Group a cédé aux P&T Luxembourgeois 39 % de ses parts dans Editus, ne conservant plus qu'une participation minoritaire de 10 %.

6.2.3 AUTRES ACTIVITÉS

6.2.3.1 MARKETING DIRECT

Constituée en 1999, Wanadoo Data a acquis la société e-Sama en février 2005. Wanadoo Data a adopté le nom PagesJaunes Marketing Services à l'occasion de l'absorption d'e-Sama en mars 2006 avant de se renommer plus simplement PJMS en 2012. PJMS a acquis et développé un savoir-faire spécifique et reconnu dans le traitement et la fourniture de données marketing. PJMS, spécialiste du traitement et de l'exploitation opérationnelle de la donnée *online* et *offline*, permet aux entreprises d'établir une relation de proximité avec leurs clients ou pros-

pects. Elle accompagne les entreprises autour d'expertises « Data » avec des solutions multicanales réparties en trois pôles :

- identifier, par l'audit de l'ensemble des données constituant les bases clients et ou prospects. Le Data Management (audit, intégration, traitement, hébergement, enrichissement, études, *datamining*, géomarketing) est primordial pour assurer la qualité des données de l'entreprise. Les études de *datamining* et de géomarketing réalisées par PJMS viennent enrichir la connaissance client ;
- contacter, par le ou les canaux adaptés aux cibles de l'annonceur, de la conception des dispositifs à la création des supports (campagnes marketing digitales de type emailing, sms ou référencement ou des supports traditionnels comme les mailings postaux), jusqu'à leur diffusion, PJMS assure l'intégralité de la prestation ;
- optimiser, la performance des campagnes après avoir analysé les résultats et mesuré le retour sur investissement, afin de capitaliser sur toutes les actions marketing.

La mise en place d'un nouveau canal de vente *middle market* a permis de renforcer sa stratégie de développement des activités de marketing digitales locales. PJMS compte actuellement 2 160 clients, dont 1 708 sur le canal *middle market* et 452 sur le canal Grands Comptes – Terrain dont les principaux appartiennent aux secteurs des télécommunications, de l'automobile, de l'énergie, de la grande distribution et de la distribution spécialisée, de la banque et assurance, et des services aux entreprises.

6.2.3.2 SERVICES DE RENSEIGNEMENTS TÉLÉPHONIQUES (118 008)

Dans le cadre de la libéralisation du marché des renseignements effective depuis avril 2006, PagesJaunes a ouvert un service de renseignements téléphoniques, le 118 008, en novembre 2005.

Le service est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, depuis un téléphone fixe ou mobile, à partir de la France métropolitaine et permet d'effectuer tous types de recherche.

Par ailleurs, les clients peuvent accéder aux informations concernant les programmes de cinéma (recherche par salle, par ville, par film, avec indication des horaires), dans le cadre d'un partenariat avec Allociné. Ils peuvent également accéder à l'information Météo concernant le lieu sur lequel a été effectuée leur recherche.

PagesJaunes a également enrichi le service rendu aux utilisateurs en permettant d'effectuer des recherches multicritères : ainsi, la recherche d'hôtels selon le nombre d'étoiles, ou encore de restaurants selon leurs spécialités culinaires.

PagesJaunes s'appuie sur un centre d'appel extérieur à la Société basé en France afin d'être au plus près de ses clients, sur une plate-forme télécom et informatique performante ainsi que sur une base de données la plus complète possible regroupant les coordonnées des clients des opérateurs fixe et mobile souhaitant les transmettre.

Le service de renseignements téléphoniques 118 008 de PagesJaunes repose sur un modèle d'affaires mixte combinant les revenus issus des clients utilisateurs (l'accès au service est payant pour l'appelant) et les revenus d'insertions publicitaires commercialisées par la force de vente de PagesJaunes aux annonceurs.

L'offre de renseignements de PagesJaunes n'a pas connu en 2013 d'évolution produit significative. Son chiffre d'affaires a baissé en 2013 sous la double influence de la baisse tendancielle du trafic et des revenus publicitaires.

6.2.4 LES ANNONCEURS : PAGESJAUNES EN FRANCE

La majorité des annonceurs de PagesJaunes sont des artisans, des professionnels indépendants (y compris les professions libérales) et des petites et moyennes entreprises. En 2013, 615 000 annonceurs ont utilisé au moins l'un des supports de PagesJaunes pour promouvoir leurs offres de produits et de services.

Données Édition ⁽¹⁾ PagesJaunes France	2013	2012	2011
Nombre de clients	615 290	646 983	660 380
ARPA	1 493 €	1 508 €	1 520 €

(1) L'Édition correspond à la période de prospection commerciale.

Des annonceurs fidèles

PagesJaunes bénéficie d'un taux de fidélité de ses annonceurs élevé. Ainsi, 83,1% des annonceurs de PagesJaunes en 2012 ont poursuivi leur relation commerciale avec la Société en 2013

(le solde de 16,9% d'annonceurs n'ayant pas poursuivi leur relation commerciale avec la Société comprend notamment les cessations d'activités et les liquidations d'entreprises). Le tableau suivant montre l'évolution du mix entre clients renouvelés et nouveaux clients au cours des trois derniers exercices :

Données Édition ⁽¹⁾ PagesJaunes France	2013	2012	2011
Nombre de clients renouvelés	537 340	556 105	577 706
Nombre de nouveaux clients	77 950	90 881	82 130

(1) L'Édition correspond à la période de prospection commerciale.

Des services reconnus par les annonceurs

PagesJaunes offre à ses annonceurs une grande variété de supports publicitaires (Internet fixe et mobile, réseaux sociaux, annuaires imprimés, service de renseignements téléphoniques), permettant aux annonceurs de toucher le plus grand nombre possible d'utilisateurs et répondre à l'évolution des usages. En outre, sur chacun des supports, PagesJaunes offre une large gamme de produits publicitaires avec une tarification indépendante.

Les professionnels souhaitant promouvoir leur activité sur l'un des supports de PagesJaunes concluent en général un contrat pour la durée d'une édition, soit douze mois, à l'exception de certains produits publicitaires spécifiques sur les supports Internet (produits d'affichage ou *display*). Les modalités de paiement prévoient le versement d'un acompte à la signature du contrat (en général de 10 à 20 % selon le montant de la commande) et le paiement du solde au plus tard dans les deux premiers mois suivant la parution de leur produit publicitaire.

Depuis plusieurs années, PagesJaunes a également mis en place des systèmes permettant de mesurer l'efficacité, pour un annonceur, de son retour sur investissement. Ainsi, PagesJaunes a récemment revu son espace dédié aux professionnels, le Business Center. Ce portail client permet désormais aux professionnels de connaître le nombre d'affichages de clics et de contacts, générés par leur dispositif de communication digitale. Cela complète l'insertion dans les produits publicitaires d'un numéro de téléphone n'apparaissant qu'à cet endroit, permettant le comptage des appels générés.

6.3 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

À la date du présent document, aucun événement exceptionnel n'est survenu.

6.4 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

À la suite de l'acquisition le 11 octobre 2006 par Médiannuaire de la participation de France Télécom dans le capital de la Société, Médiannuaire avait souhaité, en sa qualité de société holding animatrice du Groupe, définir et mettre en œuvre une politique de direction efficace de sa filiale, nécessitant notamment la fourniture de services stratégiques, comptables, juridiques et fiscaux à des fins d'optimisation, de coordination et d'harmonisation de la gestion au sein du Groupe.

Possédant en son sein les équipes et les personnels justifiant du savoir-faire nécessaire pour assurer auprès de sa filiale les prestations de services requises pour la mise en œuvre de cette politique de direction, et pouvant également recourir à des

prestataires externes pour réaliser sa mission (un contrat de prestations de services avait été conclu dans ce cadre en date du 12 octobre 2006 par Médiannuaire avec la société Kohlberg Kravis Roberts & Co L.P. afin notamment de l'assister dans le cadre de sa mission de fourniture de services stratégiques), Médiannuaire avait conclu avec la Société un contrat de prestations de services en date du 28 novembre 2006 par lequel Médiannuaire s'était engagée à apporter à la Société son assistance dans la gestion comptable et financière, juridique et fiscale ainsi qu'un conseil en stratégie. La rémunération annuelle de Médiannuaire pour l'assistance fournie à la Société était égale à l'ensemble des coûts engagés et supportés par Médiannuaire dans le cadre de la réalisation de ces prestations, augmentés d'une marge de 5%.

À la suite de l'évolution de l'actionnariat de la Société, cette convention a été résiliée le 11 décembre 2012.

Deux nouvelles conventions ont été conclues concomitamment à cette résiliation :

- Un contrat de prestations de services a été conclu en date du 11 décembre 2012 entre Médiannuaire et la Société par lequel cette dernière s'est engagée à apporter à Médiannuaire son assistance dans les domaines comptable, juridique et fiscal. La rémunération annuelle de la Société pour l'assistance fournie à Médiannuaire est égale à l'ensemble des coûts engagés et supportés par la Société dans le cadre de la réalisation de ces prestations, augmentés d'une marge de 5%. Au titre de ce contrat, Médiannuaire a versé à la Société 9 000 euros en 2013. Ce contrat a été résilié à la suite de la dissolution sans liquidation de Médiannuaire.
- Un contrat de prestations de services a été conclu en date du 6 décembre 2012 entre Médiannuaire Holding et la Société par lequel cette dernière s'est engagée à apporter à Médiannuaire Holding son assistance dans les domaines comptable, juridique et fiscal. La rémunération annuelle de la Société pour l'assistance fournie à Médiannuaire Holding est égale à l'ensemble des coûts engagés et supportés par la Société dans le cadre de la réalisation de ces prestations, augmentés d'une marge de 5%. Au titre de ce contrat, Médiannuaire Holding a versé à la Société 90 000 euros en 2013. Plus aucune prestation n'étant fournie par la Société depuis juin 2013, ce contrat a été résilié.

6.5 DÉPENDANCE DU GROUPE À L'ÉGARD DE CERTAINS FACTEURS**6.5.1 DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE BREVETS ET DE LICENCES**

Le Groupe est propriétaire de nombreuses marques et noms de domaines portant sur une gamme étendue de produits et de services, en France et à l'international et notamment les

marques « PagesJaunes », « Les Pages Blanches », « QDQ », « La Guia Util », « QuiDonc », « Mappy », « 123people », « Solocal », « Horyzon Media », « 123deal », « PJMS », « Keltravo », « A Vendre A Louer », « LeadFormance », « ClicRDV », « ComprendreChoisir.com », « Chronoresto », « ZoomOn », « 123pages » et « Embauche.com ».

Ainsi, le Groupe est propriétaire de toutes les marques utilisées dans le cadre de son activité.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à l'enregistrement d'un grand nombre de noms de domaines, dont notamment solocal.com, pagesjaunes.fr, pagesblanches.fr, pagespro.com, quidonc.fr, mappy.com, 123people.com et qdq.com. Le Groupe a également enregistré ou entrepris d'enregistrer de nombreux noms de domaines pour chacun de ses sites dans les pays dans lesquels il est implanté ou pourrait s'implanter.

6.5.2 DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT ET DE CONTRATS INDUSTRIELS

6.5.2.1 ACHAT DE PAPIER

Solocal Group conclut des accords-cadres chaque année, avec un certain nombre de fournisseurs de papier qui figurent parmi les tout premiers groupes papetiers mondiaux. Les contrats de fourniture de papier prévoient des engagements d'achat de volumes fermes. PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces fournisseurs.

6.5.2.2 IMPRESSION

En vue d'assurer l'impression de ses annuaires BtoC, Solocal Group a conclu avec quatre⁽¹⁾ imprimeurs des accords pour la période 2009 à 2013 pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Ces contrats ne prévoient aucun engagement de volume et assurent la stabilité des prix. Un nouveau contrat a été conclu avec un imprimeur exclusif couvrant les éditions des années 2014 à 2016. Ce contrat ne prévoit aucun engagement de volume.

6.5.2.3 DISTRIBUTION

PagesJaunes conclut chaque année des contrats avec différentes sociétés spécialisées en vue de la distribution par portage de l'annuaire PagesJaunes et de l'annuaire PagesBlanches. Ces contrats ne prévoient pas d'engagement de volumes.

PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces distributeurs.

6.5.2.4 ACCÈS AUX DONNÉES ANNUAIRES

PagesJaunes a conclu une convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires entre PagesJaunes et Orange décrite à la section 6.4.1 « Convention

de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires ».

En outre, la Société a conclu avec différents opérateurs des conventions lui permettant d'accéder à leur base de données d'abonnés. Ces conventions sont en général conclues pour une durée d'un an renouvelable tacitement par périodes d'un an.

Au titre de ces contrats, le coût global pour le Groupe relatif à l'accès aux bases de données des opérateurs s'est élevé en 2013 à plus de 5 millions d'euros, à des fins de parution (annuaires imprimés et services en ligne). Ce montant inclut les sommes versées à France Télécom selon le contrat de mise à disposition des données annuaires (cf. section 6.4.1).

6.6 POSITION CONCURRENTIELLE

Dans un contexte d'évolution rapide du paysage concurrentiel sur Internet et d'extension continue de sa gamme de produits et services, Solocal Group est confronté à une grande variété de concurrents. En tant que média, le Groupe fait ainsi face à deux grandes catégories de concurrence, et ce pour chacun de ses supports – Internet fixe, mobile et papier – et services :

- concurrence sur l'audience, sachant qu'il existe de plus en plus de sources possibles pour les consommateurs désireux d'être mis en relation avec un professionnel, un particulier, ou de trouver des informations avant d'effectuer un achat ;
- concurrence des autres supports publicitaires, en particulier des médias à vocation locale (PQR, prospectus...);
- concurrence des autres conseillers en communication locale auprès des TPE/PME et Grands Comptes (agences de publicité nationales et locales);
- concurrence de sociétés de conseil en fabrication et référencement de sites web.

À ce jour, les principaux concurrents de la Société sont :

- certains portails thématiques et sites spécialisés sur Internet (Google Maps, viamichelin.com, La Fourchette, Leboncoin.fr, hotels.com, kelkoo.com, Yelp, etc.);
- les sites d'achat groupés (Groupon, KGB Deals);
- les acteurs du marché des petites annonces qui peuvent être spécialistes de l'immobilier, spécialistes de l'emploi, spécialistes de l'automobile ou généralistes (SeLoger, Monster, Leboncoin.fr, etc.);
- les services de renseignements téléphoniques qui se sont également développés sur Internet (118218.fr, 118712.fr, 118000.fr);
- les portails Internet de la presse gratuite (Spir Communication, 20 Minutes, Métro);

(1) Depuis juillet 2010, il n'y a plus que trois imprimeurs à la suite de la liquidation judiciaire de Brodard Graphique.

- et aussi les éditeurs d'annuaires (notamment PubliGroupe, U Corsu...) ainsi que les annuaires de ville et les guides locaux qui se sont également développés sur Internet;
- les moteurs de recherche sur Internet (notamment Google, Yahoo!, Bing) qui sont également nos partenaires pour développer l'audience des sites et contenus des annonceurs PagesJaunes;
- les grands médias sociaux (Facebook notamment);
- les fabricants de sites web.

6.6.1 SEGMENT INTERNET

La majeure partie des activités Internet de Solocal Group est opérée sur le marché de la publicité locale, même si pour une part marginale, elle accueille également des campagnes de publicité à caractère national, et particulièrement à caractère local, les consommateurs ont à leur disposition différentes sources d'information. Ces différents médias permettent également aux annonceurs locaux de communiquer sur leur zone de chalandise.

La part des investissements publicitaires sur Internet a continué à croître en 2013, mais en retrait par rapport à 2012. Le marché a atteint les 2,8 milliards d'euros de dépenses publicitaires des annonceurs sur Internet y compris revenus de type annuaires en ligne), soit une croissance de + 3% par rapport à 2012 (source: Observatoire de l'e-pub 2013 SRI/PWC – janvier 2014).

Enfin, Solocal Group possède des opérations dans divers pays dont l'Espagne (QDQ Media), l'Autriche (Yelster) et les États-Unis.

6.6.1.1 LES ACTIVITÉS DE RÉFÉRENCIEMENT (SEARCH)

Traditionnellement, le cœur de métier historique de PagesJaunes sur Internet (fixe et mobile) correspond à la publicité de type recherche d'information locale sur les professionnels et les particuliers, pagesjaunes.fr représente l'essentiel de cette forme de publicité en ligne. Les autres acteurs du marché, le plus souvent dérivés des services de renseignements de type 118 mettent en œuvre des stratégies visant à conquérir des parts de marché. Sur le marché B2B, le site pagespro.com et les sites de recherches spécialisés viennent compléter les produits du support pagesjaunes.fr.

Parallèlement, la publicité de type liens sponsorisés vendus à la performance sur les moteurs de recherche s'est développée. Google, Yahoo!, Bing en sont les principaux acteurs aujourd'hui. Ce modèle publicitaire représente en 2013 un volume d'environ 1,7 milliard d'euros (pour le local et le national), + 5% par rapport à 2012 (source: Observatoire de l'e-pub 2013 SRI/PWC – janvier 2014).

Pour faire face à la pression concurrentielle sur le marché de la recherche sur Internet, pagesjaunes.fr s'est doté d'une nouvelle interface utilisateur, de contenus thématiques et locaux enrichis et faisant appel à une technologie d'indexation performante du contenu de ses annonceurs.

Sur le mobile, Solocal Group est favorablement positionné par rapport à la concurrence. Fort de 18 millions de téléchargements de son application PagesJaunes et de 465 millions de visites sur mobile tous supports confondus en 2013, Solocal Group apparaît comme un acteur incontournable du « search » sur Internet mobile. La géolocalisation de la recherche des utilisateurs présente une opportunité naturelle pour les annonceurs. Comme sur le fixe et outre les renseignements téléphoniques de type 118, Solocal Group est en concurrence avec les moteurs de recherche mais aussi avec des acteurs de plus petite taille, purement mobiles, positionnés sur le segment du guide urbain et/ou du réseau social (DisMoiOù, AroundMe, etc.) et/ou de la recherche spécialisée (La Fourchette, Se Loger, Leboncoin.fr, Yelp, etc.).

Solocal Group opère également des activités de référencement à l'international:

- en Espagne, QDQ Media est en concurrence avec Paginas Amarillas (groupe Yell Publicidad) ainsi qu'avec l'ensemble des médias publicitaires locaux, et des agences de communication digitale. QDQ Media est positionné sur la publicité de type référencement et sur le marché des sites et du conseil en communication numérique pour les TPE/PME;

6.6.1.2 LA CRÉATION DE SITES INTERNET

Solocal Group est un des leaders du marché de la création, de l'hébergement et du référencement de sites Internet et des Pages Fan pour les TPE/PME. Sur ce segment de marché, le Groupe doit faire face à la concurrence d'acteurs spécialisés (1&1, Linkéo), d'agences de publicité (Webformance), de grands groupes (Orange, Google, La Poste, etc.) mais aussi de nombreux acteurs à dimension locale et régionale.

6.6.1.3 LA VENTE D'ESPACE PUBLICITAIRE (DISPLAY)

Le marché de la vente d'espace publicitaire de type bannière ou bandeau est évalué à 753 millions d'euros en 2013 (source: Observatoire de l'e-pub 2013 SRI/PWC – janvier 2014), en hausse de + 2% par rapport à 2012. PagesJaunes commercialise des produits d'affichage de type bannières, totems ou vignettes génériques, ou contextuels (thématiques et/ou locaux) sur pagesjaunes.fr, ainsi que des produits d'affichage plutôt destinés aux grands annonceurs nationaux (Médium rectangle sur la *home page* et Corner sur les vues aériennes). Il s'agit de publicité à caractère national le plus souvent qui se concentre sur les grands sites d'audience: portails de fournisseurs d'accès Internet, sites d'information générale ou spécialisée.

Par ailleurs, à travers sa filiale Horyzon Media, Solocal Group apparaît comme l'une des régies publicitaires Internet leaders en France grâce à son réseau d'environ 70 sites Internet grand public et a pour principaux concurrents Facebook, Orange, Microsoft Advertising, Yahoo! et Hi-Media. Par ailleurs, Horyzon Media a développé des services d'Adexchange (achat *via* des enchères en temps réel) d'espaces publicitaires locaux grâce à sa plateforme ORBIT InterActive.

6.6.1.4 LES SITES SPÉCIALISÉS

Solocal Group propose des services spécialisés destinés à des activités particulières (verticales) notamment de gestion de petites annonces en ligne dans le domaine de l'immobilier (via AnnoncesJaunes et A Vendre A Louer) et de la recherche d'emploi et stages (Embauche.com et Kap'Stages). Le marché des petites annonces est fortement concurrentiel dans la mesure où les acteurs traditionnels du support papier ont développé, à côté des acteurs Internet, leurs propres services en ligne.

6.6.1.4.1 Secteur immobilier

Sur le segment des annonces immobilières, Solocal Group a fait l'acquisition du site A Vendre A Louer au printemps 2011 pour enrichir son offre auprès de ses annonceurs du secteur immobilier. Cette acquisition s'ajoute au support AnnoncesJaunes et vient renforcer la position concurrentielle de Solocal Group sur le segment immobilier. Sur ce secteur, le Groupe doit faire face à la concurrence des acteurs spécialisés mais aussi généralistes :

- **acteurs spécialisés dans l'immobilier** : SeLogger.com, Explorimmo (AdenClassifieds), Logic-Immo (Spir Communication), Refleximmo (S3G), De Particulier à Particulier, EntreParticuliers.com...;
- **acteurs généralistes** : leboncoin.fr (groupe Schibsted), Paru-Vendu, TopAnnonces (Spir Communication), éditeurs de presse quotidienne régionale et national, Vivastreet...

6.6.1.4.2 Secteur travaux

Avec Sotravo, Solocal Group est l'un des principaux acteurs français du devis en ligne dans le secteur des travaux à domicile. Sur cette activité, le principal concurrent est Quotatis, dont le positionnement est généraliste.

6.6.1.4.3 Secteur emploi

Si Kap'Stages est très largement leader sur la recherche de stages (audience et inventaire), Embauche.com doit faire face à la concurrence des acteurs généralistes de l'emploi (Cadremploi, Monster, RegionsJobs) mais aussi à celle des acteurs spécialisés sur des secteurs d'activité (de nombreux acteurs nationaux et régionaux) et des acteurs gratuits (Pôle Emploi, LeBonCoin...).

6.6.1.4.4 Secteur restaurant

Avec l'acquisition en décembre 2012 de Chronorest, Solocal Group s'est positionné comme un des leaders en France de la réservation en ligne de plats livrés à domicile ou à emporter. Les principaux concurrents sont AlloResto et Resto-in.

6.6.1.5 ITINÉRAIRES ET SERVICES GÉO LOCALISÉS

Mappy fait face à une concurrence forte sur le marché des services géographiques en ligne, qui comprend des sociétés comme ViaMichelin, mais aussi plusieurs grands acteurs de

l'Internet dont Google (avec Google Maps), Yahoo! ou Microsoft et, depuis 2012, Apple (avec une application de cartographie lancée sur les iPhone). Les sociétés commercialisant des PND (*Portable Navigation Devices*) et autres solutions de navigation GPS constituent également des concurrents pour Mappy GPS : TomTom, Garmin, Mio ou Nokia étant les principaux acteurs.

Par ailleurs, Solocal Group s'est enrichi en 2011 d'un support de recherche locale en immersion 3D avec UrbanDive qui est désormais intégré à Mappy (service disponible sur fixe et mobile). Ce service au positionnement unique en France offre une alternative enrichie au service « StreetView » de Google Maps.

6.6.1.6 MÉTA-MOTEUR DE RECHERCHE (YELSTER)

123 people, service de la société Yelster, est un acteur sur le marché de la recherche de personnes. Les réseaux sociaux, au premier rang desquels Facebook, apparaissent comme les principaux concurrents sur ce marché.

123Pages est un service de recherche de professionnels en concurrence directe avec les services 118218.fr, 118712.fr, 118000.fr.

6.6.1.7 LES OFFRES PROMOTIONNELLES (COUPONING) ET LE MARKETING DIRECT DIGITAL

Depuis 2011, PagesJaunes est positionné sur le secteur des offres promotionnelles sur Internet via le site 123deal, également implanté en Italie, Espagne, au Royaume-Uni et en Allemagne. Le principal concurrent de PagesJaunes sur ce segment est Groupon.

Avec PJMS, Solocal Group est également positionné sur le marché du marketing direct digital : activités d'*e-mailing* et *data management* à destination des grands comptes comme des TPE/PME. Ces services sont en concurrence directe avec les agences de marketing direct et relationnel comme MilleMercis, Arvato, WDM...

6.6.2 SEGMENT ANNUAIRES IMPRIMÉS

6.6.2.1 LES ANNUAIRES IMPRIMÉS DE PAGESJAUNES

Les annuaires imprimés de PagesJaunes rencontrent deux types de concurrence :

- la concurrence des fournisseurs d'informations qui est extrêmement diverse aujourd'hui, notamment celle qui est disponible en ligne sur Internet : ce peut être aussi bien les moteurs de recherche que les propres annuaires édités par PagesJaunes (pagesjaunes.fr), comme par d'autres annuaires ;
- la concurrence des autres supports de publicité qui ont vocation à s'adresser aux annonceurs locaux (exemple : presse quotidienne régionale, gratuits d'information, gratuits de petites annonces, affichage, radio locale, etc.).

6.6.2.2 L'ANNUAIRE IMPRIMÉ DE QDQ MEDIA (ESPAGNE)

Le marché des annuaires imprimés en Espagne est dominé par Yell Publicidad à travers les supports papier de PaginasAmarillas (acteur historique). QDQ Media n'édite plus d'annuaires imprimés à partir de 2013.

6.6.3 SEGMENT AUTRES ACTIVITÉS

6.6.3.1 MARKETING DIRECT

En plus de ces activités digitales, PJMS propose des services de télémarketing, *datamining*, traitement de la data marketing, dispositif de marketing relationnel, mailings postaux et *fulfillment*.

Voici les acteurs principaux du paysage concurrentiel :

- marché des fichiers de prospection (adresse postale, téléphone) : Mediapost Data (groupe La Poste), Acxiom, WDM, Altares, Cegedim, Coface.
- marché du *Data Management* : WDM, Mediapost Data, Uniservices Informatique, ETO, Experian.
- marché du marketing relationnel : Arvato Services, WDM, ETO, MilleMercis, Acxiom, Mediapost Data.

6.6.3.2 SERVICES DE RENSEIGNEMENTS TÉLÉPHONIQUES (118 008)

Solocal Group est également positionné sur le segment des renseignements téléphonique 118 008 et annuaire inversé Qui-Donc. Les principaux concurrents sur le marché des renseignements téléphonique sont les autres 118.

6.7 RÉGLEMENTATION

Outre les réglementations généralement applicables aux entreprises dans les pays où le Groupe est présent, Solocal Group est plus spécifiquement soumise à la législation relative à la société de l'information pour son activité annuelle.

PagesJaunes étant principalement présente en Europe et plus particulièrement en France, la discussion ci-dessous porte sur la législation et la réglementation européenne et française.

6.7.1 RÉGLEMENTATION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

6.7.1.1 RÉGULATION DES CONTENUS ET RESPONSABILITÉ DES ACTEURS SUR INTERNET

La directive européenne du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique qui précise les obligations et responsabilités incombant aux acteurs sur Internet devait être transposée avant le 17 janvier 2002. Une transposition partielle de cette directive avait été effectuée en France au

travers de la loi du 1^{er} août 2000 modifiant la loi du 30 septembre 1986 par l'adjonction d'un nouveau chapitre intitulé « Dispositions relatives aux services de communication en ligne autres que de correspondance privée » (articles 43-7 à 43-10).

Ce texte crée pour les éditeurs de services de communication en ligne une obligation d'identification directe ou indirecte. Ainsi, l'article 43-10 prévoit l'obligation pour les personnes physiques éditant un service de communication en ligne à titre non professionnel de mentionner sur leur site Internet leurs nom et adresse ou à défaut le nom et l'adresse de l'hébergeur de leur site si ceux-ci souhaitent conserver leur anonymat. Les personnes morales et personnes physiques éditant un site Internet à titre professionnel doivent quant à elles mentionner sur leur site Internet leurs coordonnées exactes (dénomination sociale, siège social et nom du directeur ou codirecteur de la publication) ainsi que le nom et l'adresse de leur hébergeur.

Les hébergeurs doivent donc à ce titre fournir aux éditeurs les moyens techniques pour leur permettre de satisfaire aux obligations d'identification qui leur incombent (article 43-9).

S'agissant de la responsabilité de l'hébergeur au titre du contenu des services qu'il héberge, l'article 43-8 précise que les fournisseurs d'hébergement ne sont ni pénalement ni civilement responsables au titre du contenu des services qu'ils hébergent sauf si, ayant été saisis par une autorité judiciaire, ils n'ont pas agi promptement pour empêcher l'accès à ce contenu.

En outre, dans le cadre de leurs obligations d'identification, les hébergeurs sont tenus de conserver tous les éléments nécessaires concourant à l'identification de la personne ayant procédé à la création ou à la production de contenu des services dont ils sont prestataires afin de les communiquer sur requête aux autorités judiciaires (article 43-9).

Ce dispositif a été complété par la loi pour la confiance dans l'économie numérique (« LCEN ») du 21 juin 2004, qui précise le régime de responsabilité des prestataires techniques sur Internet et traite notamment du commerce électronique et de la cryptologie.

La LCEN dispose également que les hébergeurs ne sont pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations qu'ils transmettent ou stockent, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Néanmoins, l'autorité judiciaire peut ordonner une surveillance ciblée et temporaire dans des cas individuels.

La LCEN dispose par ailleurs, en son article 6 alinéa 1-2, que « les personnes physiques ou morales qui assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ne peuvent voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elles en ont eu

connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible ».

La responsabilité des hébergeurs ainsi visée ne saurait cependant être retenue qu'à la condition que les contenus ou informations visés aient été manifestement illicites et qu'ils n'ont pas agi promptement pour retirer ces informations ou en rendre l'accès impossible.

Enfin, cette disposition de la LCEN a fait l'objet d'une réserve d'interprétation formulée par le Conseil constitutionnel le 10 juin 2004 : « [...] les 2 et 3 du I de l'article 6 de la loi déferée ont pour seule portée d'écarter la responsabilité civile et pénale des hébergeurs dans les deux hypothèses qu'ils envisagent; que ces dispositions ne sauraient avoir pour effet d'engager la responsabilité d'un hébergeur qui n'a pas retiré une information dénoncée comme illicite par un tiers si celle-ci ne présente pas manifestement un tel caractère ou si son retrait n'a pas été ordonné par un juge [...] ».

Par ailleurs, il ressort de trois arrêts rendus par la Cour de cassation le 12 juillet 2012 que l'hébergeur ne pourra voir sa responsabilité engagée pour n'avoir pas, indépendamment de toute notification, empêché toute nouvelle mise en ligne de contenus préalablement notifiés comme illicites.

La LCEN instaure par ailleurs un renforcement de la protection des consommateurs, notamment par les dispositions relatives à l'obligation d'identification précise des vendeurs et des principes permettant de garantir la validité des contrats en ligne.

La loi « Création et Internet » (dite Hadopi) du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de création sur Internet a créé le statut d'éditeur de presse en ligne aux sociétés publiant du contenu unique et de qualité en leur faisant bénéficier du régime fiscal des entreprises de presse. Les conditions d'obtention de ce statut ont été précisées dans un décret d'application du 29 octobre 2009.

Les sociétés concernées pourront bénéficier du régime fiscal avantageux des entreprises de presse telles que l'exonération totale de la cotisation foncière des entreprises et un taux de TVA réduit de 2,1% mais également d'un fonds d'aide spécifique de 20 millions d'euros.

Les critères déterminants permettant à un site Internet de bénéficier de ce statut sont les suivants : une « mission d'information professionnelle », la « production journalistique de contenus originaux et renouvelés », qui ne sont « ni outils de promotion ou accessoires propres à une activité industrielle ou commerciale », et, enfin, l'emploi « d'au moins un journaliste professionnel » (au sens de l'article L. 7111-3 du Code du travail).

Enfin, le développement de services de dépôt d'avis de consommateurs en ligne, relatifs à des professionnels, fait l'objet d'une norme AFNOR. Cette norme vise à fiabiliser les systèmes et dispositifs de traitement (collecte, modération, restitution...) des avis par l'ensemble des acteurs du marché, pour tous les médias de l'économie numérique.

6.7.1.2 PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La directive européenne cadre 95/46/CE du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, définit le cadre juridique nécessaire à la bonne protection des droits et libertés des individus. Cette directive-cadre a été complétée par une directive sectorielle européenne 2002/58/CE du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, en remplacement de la directive 97/66/CE du 15 décembre 1997.

Les objectifs de cette directive sont notamment :

- d'harmoniser le droit européen des données personnelles;
- de faciliter leur circulation (sous réserve que le pays vers lequel les données à caractère personnel sont transférées offre un niveau de protection adéquat);
- et de protéger la vie privée et les libertés individuelles.

La loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés complète la transposition de la directive 95/46/CE. Cette loi renforce les droits des personnes sur leurs données, contribue à la simplification des formalités déclaratives en matière de traitements de données à risques et accorde à la CNIL des pouvoirs d'intervention plus importants.

La loi Informatique et Libertés renforce les droits des personnes sur leurs données, obligeant les responsables de traitements de données à délivrer une information plus détaillée sur les conditions d'utilisation des données. Le droit d'opposition en matière de prospection commerciale est consacré dans la loi et les conditions d'exercice du droit d'accès et de rectification des données sont précisées dans le décret du 25 mars 2007. Notamment, la réponse à une demande d'accès ou de rectification doit être donnée dans les deux mois sinon elle vaut refus; tout refus d'accès ou de rectification des données doit être motivé. S'agissant de la simplification des formalités, la déclaration devient le régime de droit commun, le contrôle préalable de la CNIL étant limité aux seuls traitements présentant des risques particuliers d'atteinte aux droits et libertés des personnes. Enfin, les pouvoirs d'intervention de la CNIL sont accrus et des précisions sont apportées quant aux modalités des contrôles sur place, la CNIL disposant d'un éventail d'intervention plus large (injonction de cesser le traitement ou demande d'interruption temporaire, verrouillage de l'information, retrait de l'autorisation, etc.). La CNIL peut prononcer des sanctions pécuniaires, jusqu'à 150 000 euros pour le premier manquement constaté et 300 000 euros ou 5% du chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice s'il s'agit d'une entreprise. Enfin, les avertissements prononcés par la CNIL peuvent être rendus publics, l'insertion des sanctions prononcées pouvant être ordonnées dans les publications, journaux et supports qu'elle désigne, et les frais devant être supportés par les personnes sanctionnées.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à enregistrer et traiter des données statistiques, concernant notamment la fréquentation de ses sites. Des moyens techniques permettant d'identifier, sur une base statistique globale, les centres d'intérêt des internautes et leurs comportements en ligne sont également développés afin d'optimiser les services rendus et d'accroître les revenus générés. Dans le même esprit et afin de pouvoir offrir des services personnalisés, le Groupe est amené à collecter et à traiter des données personnelles et à les commercialiser auprès de tiers. Le Groupe va également être amené à collecter et à traiter des données dans le cadre de la mise en place de projets relatifs au ciblage publicitaire.

La nouvelle directive sectorielle européenne relative au traitement des données à caractère personnel et à la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques a étendu son champ d'application aux communications électroniques et a apporté quelques modifications au dispositif existant. Les dispositions nouvelles sont les suivantes :

- les données relatives au trafic couvrent désormais de manière technologiquement neutre la totalité des données relatives au trafic et incluent ainsi les données liées à la transmission des communications par Internet ;
- les « cookies » sont permis si une information claire et complète est donnée à l'abonné ou à l'utilisateur, notamment sur les finalités du traitement, avant leur dépôt et s'il a donné son consentement éclairé sur ces cookies. Toutefois ne sont pas visés par cette disposition les cookies permettant exclusivement d'effectuer ou de faciliter la transmission d'une communication, ou ceux strictement nécessaires à la fourniture d'un service expressément demandé par l'utilisateur (article 5.3 de la directive). Ces dispositions ont été transposées d'une part dans la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (article 32 de la version consolidée de la loi Informatique et Libertés) et d'autre part par l'ordonnance du 24 août 2010 dite « paquet télécom ». Une recommandation de la CNIL du 5 décembre 2013 détaille les modalités pratiques de recueil du consentement des internautes au dépôt de cookies (certains étant exemptés de consentement), au moyen d'un bandeau d'information en haut de la première page consultée, renvoyant vers une page d'information, permettant de s'opposer au dépôt ; à défaut le consentement est présumé acquis pour 13 mois.
- les données de localisation autres que celles relatives au trafic ne peuvent être traitées qu'après avoir été rendues anonymes, ou moyennant le consentement des abonnés ou utilisateurs, dûment informés au préalable, en vue de la fourniture d'un service à valeur ajoutée. Ceux-ci ont la possibilité de retirer à tout moment leur consentement et doivent garder la possibilité d'interdire temporairement, par un moyen simple et gratuit, le traitement de ces données pour chaque connexion au réseau ou pour chaque transmission de communication. Ces dispositions ont été transposées dans la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audio-

visuelle (article L.34-1-IV du Code des postes et communications électroniques) ;

- s'agissant des annuaires, les abonnés ont la possibilité de décider si leurs données, et le cas échéant lesquelles de ces données, doivent figurer dans un annuaire public. Leur non-inscription y est gratuite, de même que toute correction ou suppression. Les États membres peuvent exiger le consentement des abonnés pour tout annuaire public à finalité autre que la simple recherche des coordonnées d'une personne sur la base de son nom. Ces dispositions ont été adoptées dans le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003 relatif aux annuaires universels et aux services universels de renseignements et modifiant le Code des postes et télécommunications ; s'agissant des communications non sollicitées (ou *spamming*), la prospection directe par courrier électronique est interdite sauf si elle vise des abonnés ayant donné leur consentement préalable. Toutefois, lorsqu'une personne a obtenu directement les coordonnées électroniques de la part de ses clients, elle peut les exploiter à des fins de prospection directe pour des produits ou services analogues qu'elle-même fournit, à condition que ses clients puissent s'y opposer, lors de la collecte de leurs coordonnées et lors de chaque message. Ces dispositions ont été transposées en droit français par la loi pour la confiance dans l'économie numérique et par la loi relative aux communications électroniques, qui place la prospection commerciale par voie électronique sous le régime de l'*opt-in*, imposant ainsi le consentement préalable des personnes démarchées (nouvel article L.34-1-III du Code des postes et communications électroniques).

La directive européenne 95/46/CE sur les données personnelles est en cours de modification. La modification de la Directive sera adoptée par voie réglementaire. Le texte devra être approuvé par les États membres et le parlement européen. Le règlement devrait entrer en vigueur deux ans après son adoption, qui devrait intervenir fin 2014. La Commission propose d'adopter un ensemble unique de règles valables dans toute l'Union européenne. Les propositions visent à obliger les entreprises à obtenir le consentement explicite de la personne concernée avant de réutiliser ses données personnelles. En outre, les utilisateurs devront pouvoir plus facilement consulter leurs propres données et les transférer à un autre prestataire de services (portabilité).

Outre le droit d'accès et de rectification existants, le « droit à l'oubli » sera renforcé, toute personne pourra demander la suppression de ses données personnelles si une entreprise ou une autre organisation n'a pas de raison légitime de les conserver.

Pour renforcer la responsabilité et la transparence, les entreprises seront tenues de notifier à leurs clients tout vol ou toute publication accidentelle de données à caractère personnel dans un délai très bref.

Lorsque des données à caractère personnel sont traitées hors d'Europe, les utilisateurs pourront s'adresser à l'autorité chargée de la protection des données dans leur pays, même quand leurs données sont traitées par une entreprise établie en dehors

de l'Union européenne si cette entreprise collecte leurs données dans le cadre d'une offre de biens et de services ou d'un usage comportemental.

Les entreprises pourraient notamment s'adresser à un seul interlocuteur, l'autorité de protection des données du pays dans lequel elles ont leur établissement principal.

Les nouvelles règles donneraient aux autorités nationales de protection des données les compétences pour faire appliquer plus rigoureusement la législation de l'Union européenne. Les sanctions financières seront renforcées puisque les propositions prévoient des amendes pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ou 2 % du chiffre d'affaires.

6.7.2 LES ANNUAIRES

L'ordonnance n° 2001-670 du 25 juillet 2001 portant adaptation au droit communautaire du Code de la propriété intellectuelle et du Code des postes et télécommunications a ainsi transposé en droit français plusieurs directives européennes, dont celle relative à la protection des données personnelles dans le domaine des télécommunications et la directive du 26 février 1998 concernant l'application de la fourniture d'un réseau ouvert (ONP) à la téléphonie vocale (98/10/CE). La transposition de cette directive devrait permettre une libéralisation effective du marché des annuaires et faciliter la réalisation de l'annuaire universel. Cette directive impose à tous les opérateurs de télécommunications de fournir, sous certaines conditions, leurs listes d'abonnés à tout éditeur d'annuaire qui leur en fait la demande.

Le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003, tel que modifié par les décrets du 27 mai 2005 n° 2005-605 et n° 2005-606, relatifs aux annuaires universels et aux services universels de renseignements, et modifiant le Code des postes et télécommunications, prévoit ainsi que les opérateurs communiquent les listes d'abonnés et d'utilisateurs à toute personne désirant éditer un annuaire universel, soit sous la forme d'un fichier, soit par accès à une base de données que les opérateurs sont tenus de mettre à jour.

Cette obligation s'applique à toute entité titulaire de numéros, sur le réseau fixe comme sur le réseau mobile.

Il sera dès lors possible d'éditer un annuaire universel, c'est-à-dire comprenant la totalité des abonnés aux services de télécommunications. Le Groupe, éditeur d'annuaires imprimés et en ligne, considère avec intérêt cette évolution réglementaire qui lui permettra d'acquérir des licences sur les données-annuaires auprès de tous les opérateurs de télécommunication et d'enrichir encore ses contenus.

L'article L.34 du Code des postes et communications électroniques précise que la publication des listes d'abonnés ou d'utilisateurs des réseaux ou services de communications électroniques est libre, sous réserve de la protection du droit des personnes, et que les opérateurs sont tenus de communiquer, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu, la liste de tous les abonnés ou utilisateurs auxquels ils ont affecté un ou plusieurs numéros

du plan de numérotation téléphonique. Cet article rappelle également les droits garantis pour toute personne en matière de publication de ses données personnelles dans les annuaires et de consultation des services de renseignements. Il précise enfin que le consentement préalable des abonnés à un opérateur de téléphonie mobile est requis pour toute inscription dans les listes d'abonnés ou d'utilisateurs.

6.7.3 RÉGLEMENTATION SUR LES BASES DE DONNÉES

Le 11 mars 1996 a été adoptée la directive européenne 96/9/CE concernant la protection juridique des bases de données.

La principale innovation introduite par cette directive est la création, au-delà du droit d'auteur, d'un droit « sui generis » destiné à assurer la protection d'un investissement substantiel dans l'obtention, la vérification ou la présentation du contenu d'une base de données pour la durée limitée du droit (Cf. infra), en précisant que cet investissement peut consister dans la mise en œuvre de moyens financiers et/ou d'emploi du temps, d'effort et d'énergie.

Cette directive a été transposée en droit français par une loi du 1^{er} juillet 1998, prévoyant un droit « sui generis » qui protège les producteurs de bases de données, indépendamment des protections offertes par le droit d'auteur (notamment les articles L.111-1, L.112-3 et L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle, ainsi que l'ensemble du titre IV du livre III du Code de la propriété intellectuelle, à savoir les articles L.341-1 à L.343-7 dudit Code).

Le bénéfice de la protection est accordé au contenu de la base « lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel ». Cette protection est indépendante et sans préjudice de la protection offerte sur le contenu ou l'interface graphique de la base de données par le droit d'auteur puisque l'article L.341-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur d'une base de données, entendu comme la personne qui prend l'initiative et le risque des investissements correspondants, bénéficie d'une protection du contenu de la base lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel.

En vertu de la loi, le producteur de la base de données a le droit d'interdire toutes extractions substantielles du contenu de sa base de données ainsi que toutes réutilisations. Ainsi l'article L.342-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur de bases de données a le droit d'interdire :

- l'extraction, par transfert permanent ou temporaire, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;
- la réutilisation, par la mise à la disposition du public, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme.

La protection est offerte même lorsque la base de données est mise à la disposition du public, dans la mesure où il s'agit d'une extraction ou d'une réutilisation d'une partie substantielle de la base. Cette protection est offerte alors même que la personne qui procède aux extractions accède licitement à la base. Ainsi l'article L.342-2 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « Le producteur peut également interdire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la base de données. ». En revanche, l'article L.342-3 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « Lorsqu'une base de données est mise à la disposition du public par le titulaire des droits, celui-ci ne peut interdire (...) l'extraction ou la réutilisation d'une partie non substantielle, appréciée de façon qualitative ou quantitative, du contenu de la base par la personne qui y a licitement accès (...). ».

6.8 FOURNISSEURS

Voir section 6.5.2 « Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels ».

6.9 ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES

La Société a mis en place un programme d'assurances et de gestion des risques en vue de couvrir les principaux risques en matière de dommages aux biens, de responsabilité civile et d'assurance de personnes.

La politique d'assurance a pour mission de proposer et d'optimiser continuellement la politique de gestion des risques transférables aux marchés de l'assurance.

Des échanges d'informations entre la Direction Juridique, le risque manager, le responsable du contrôle interne et l'audit interne ont été systématisés de manière à ce que chacun puisse avoir une vision consolidée et aussi exhaustive que possible des risques du Groupe fondée notamment sur la cartographie des risques.

À partir de cette vision partagée, le Groupe est en mesure de rechercher une couverture adaptée des risques assurables.

Ces assurances ont été souscrites auprès de grandes compagnies internationales, et font l'objet de renégociations régulières, en étroite collaboration avec un grand courtier par mise en concurrence des assureurs.

La couverture des dommages aux biens est assurée par une police d'assurances Groupe pour « dommages aux biens et pertes d'exploitation incluant les dommages aux biens en cours de transport » qui couvre tous les dommages directs aux biens et pertes d'exploitation sauf ceux qui sont spécifiquement exclus.

Le montant maximum de la garantie souscrite par an et par sinistre en 2013 est de 49 900 000 euros, pour dommage et 20 000 000 euros pour pertes d'exploitation, ce qui est suffisant, s'il devait y avoir interruption de l'activité, lors d'un sinistre majeur, conjointement avec la mise en œuvre d'un plan de continuité de l'activité.

Lors de chaque nouvelle souscription, les immeubles font l'objet de visites sur sites réalisés en partenariat avec les assureurs, les services d'ingénierie, le responsable de prévention, permettant aux assureurs de mieux apprécier le risque et ainsi de négocier des couvertures d'assurance les meilleures.

Afin d'optimiser le montant de la prime, cette assurance a été conclue pour une durée de deux ans, révisable en cas de forte sinistralité. Cette police est en adéquation avec les offres actuelles du marché de l'assurance en ce qui concerne les plafonds et les franchises souscrites.

La couverture des risques de responsabilité civile est assurée par une police couvrant la responsabilité civile liée à l'exploitation et aux activités professionnelles en général tant vis-à-vis des clients que des tiers. Il s'agit d'une police « tous risques sauf » ce qui signifie que tous les dommages corporels, matériels et immatériels non exclus sont automatiquement couverts, y compris les dommages résultant d'un virus informatique.

Les franchises de cette police ont été définies en fonction des risques encourus, mais aussi du périmètre des filiales, ce qui permet sans augmenter la prime de couvrir la totalité des risques.

En ce qui concerne les couvertures d'assurance de responsabilité civile, la prime provisionnelle acquittée par la Société pour l'exercice 2013 s'est élevée à environ 100 000 euros TTC (100 000 euros TTC en 2012).

Concernant la police Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation, le montant de la prime à la charge de la Société s'est élevé au titre de l'année 2013 à environ 214 000 euros TTC (214 000 euros TTC en 2012).

En ce qui concerne les risques automobiles, la Société, au titre de l'année 2013, a acquitté un montant d'environ 415 000 euros (215 000 euros TTC en 2012) en raison d'une forte augmentation du parc de la flotte qui est passé de 312 véhicules à 491 en 2013.

À la suite de l'évolution de l'actionariat de la Société en 2013, la Société a mis en place une nouvelle police d'assurance Responsabilité Mandataires Sociaux dont le plafond de garantie s'élève à 30 000 000 euros. Le montant de la prime à la charge de la Société s'est élevé en 2013 à 72 400 euros TTC.

6.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES

Les baux et conventions de sous-location sont détaillés au chapitre 22 et dans la Note 31 de l'annexe des comptes consolidés de l'exercice 2013 figurant dans le chapitre 20.1 – Informations financières historiques du présent document de référence.

7.1	DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE.....	37
7.2	LISTE DES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	37



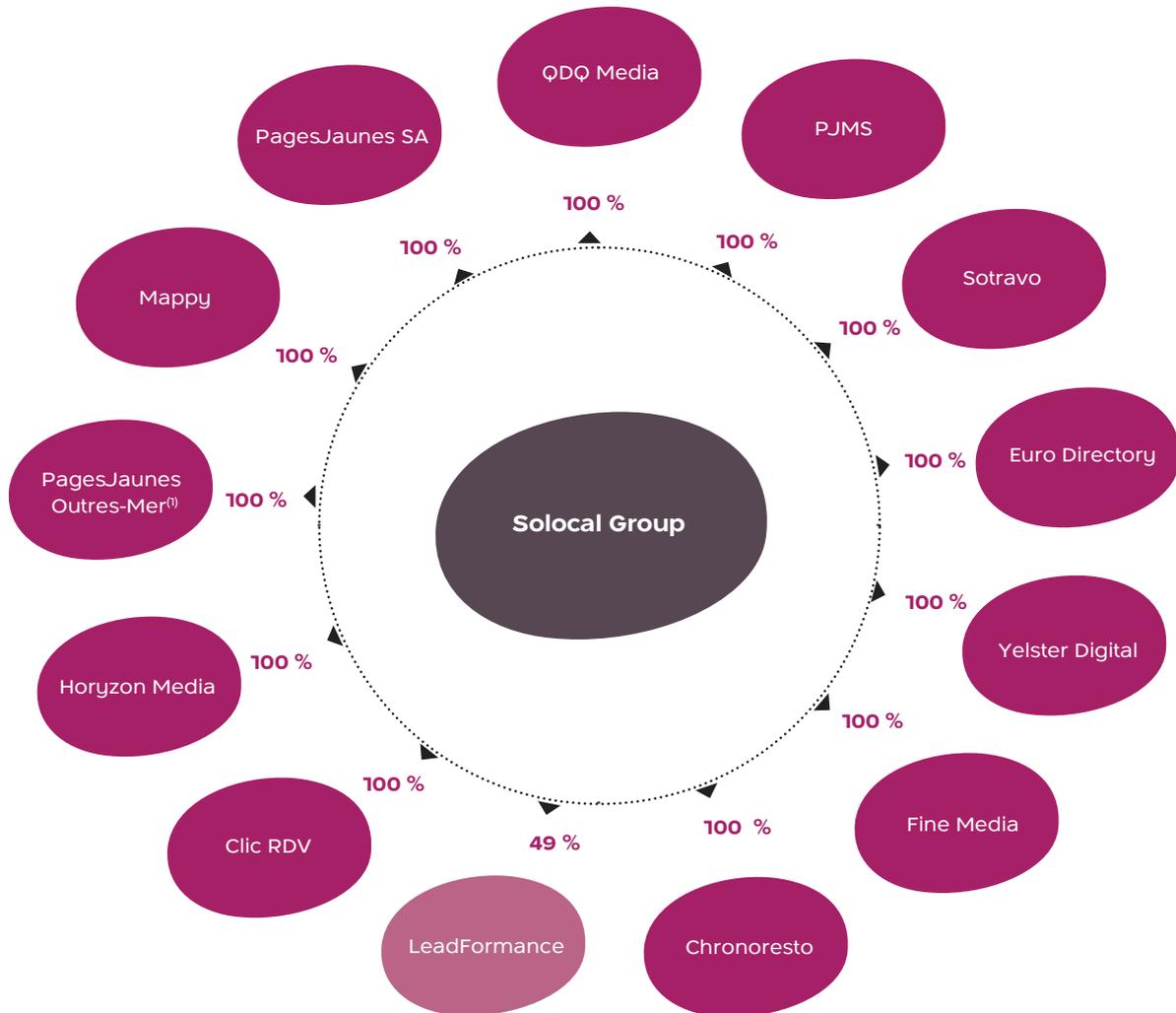
7.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE

7.2 LISTE DES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Une description du Groupe figure au chapitre 6.1.1 « Présentation générale de l'activité » du présent document de référence.

Un organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2013 figure ci-dessous :

En outre, la liste des sociétés consolidées ainsi que leur pays d'origine, pourcentage d'intérêt et de contrôle de la Société dans chacune de ces sociétés au 31 décembre 2013 figure à la Note 34 de l'annexe aux comptes consolidés.



(1) « PagesJaunes Outre-mer n'est pas consolidée en raison de son caractère non significatif (contribution au chiffre d'affaires nulle et contribution au résultat de net de 85 000€). »

INTRODUCTION

1. MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL EN CHARGE DE LA RSE

Etre le leader de la communication locale nous engage – et nous en sommes fiers – à définir et partager une politique transparente en matière de Responsabilité Sociétale.

Face à notre ambition de transformation digitale, sociale et culturelle, nous avons défini une **stratégie de croissance durable et responsable** que nous voulons concrétiser en respectant nos 5 valeurs : **Client, Equipe, Intégrité, Agilité et Innovation.**

Nous avons donc fait le choix de 3 engagements qui guident nos actions au quotidien :

- **Bâtir un Groupe digital motivant et épanouissant pour tous ;**
- **Préserver l'environnement dans la gestion de notre activité ;**
- **Dynamiser le tissu économique local de façon responsable.**

Conscients de notre rôle auprès de l'ensemble de nos parties prenantes (clients, collaborateurs, actionnaires, fournisseurs, prestataires, partenaires et acteurs de la société civile), nous avons à cœur de tenir ces 3 engagements qui constituent nos axes clés de compétitivité pour assurer la performance financière de notre Groupe, garantir sa pérennité et contribuer au dynamisme de l'industrie digitale européenne.

C'est sur ce socle que notre métier s'exerce : la mise en relation des entreprises et des consommateurs au niveau local. C'est notre singularité. Notre défi. Notre engagement à toutes et tous chez Solocal Group.

Jean-Pierre Remy
Président-Directeur Général

Pascal Garcia
Secrétaire Général

2. SOLOCAL GROUP, UNE ENTREPRISE ENGAGÉE

2.1 ORGANISATION DE SOLOCAL GROUP

Solocal Group est un leader en Europe de la communication et de l'information locales sur le digital et l'imprimé, présent sur quatre marchés principaux : la France, l'Espagne, l'Autriche et le Luxembourg.

La structure de Solocal Group est consultable en page 38 du présent document.

2.2 ORIGINE ET CONSTRUCTION DE LA STRATÉGIE RSE

PagesJaunes Groupe, renommé en juin 2013 Solocal Group, exerce au quotidien sa Responsabilité Sociétale d'Entreprise ("RSE"). Essentielle à la réalisation des objectifs financiers et extra financiers du Groupe, cette responsabilité englobe le respect de ses collaborateurs, la protection de l'environnement et les relations avec toutes les parties prenantes de l'entreprise (clients, fournisseurs, associations, etc.).

Réduire l'empreinte environnementale de notre activité annuaires imprimés en optimisant leur production et leur distribution a constitué une première étape. Très vite, le constat que cette démarche était facteur de progrès et pouvait inspirer de nombreuses autres réalisations durables au sein du Groupe a été fait.

En 2011, la direction Partenariats, Relations Extérieures et Stratégie s'est dotée d'ambitions et d'objectifs concrets pour le Groupe. Ils ont été revisités en 2013 pour assurer leur cohérence avec la stratégie, centrée sur le local et le digital.

Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue, nourrissant la vision du Groupe et intégrant le souhait de progrès et de valeur partenariale dans les domaines traités. Une stratégie et des actes donc, portés par la Direction et les collaborateurs de Solocal Group, pour répondre aux attentes légitimes des parties prenantes.

2.3 GOUVERNANCE RSE

En 2011, la Direction Partenariats, Relations Extérieures et Stratégie a pris en charge le développement de la stratégie RSE du Groupe et elle en assure le pilotage, l'animation et la bonne mise en œuvre. Au sein de cette direction, une équipe RSE a été constituée, directement rattachée au Secrétaire Général – Directeur Général Adjoint en charge des Partenariats, des Relations Extérieures et de la Stratégie, membre du Comité Exécutif du Groupe. L'équipe RSE, constituée d'une responsable et d'une chef de projets, anime l'ensemble de la démarche pour Solocal Group.

La création d'un réseau de correspondants RSE, présents auprès de l'ensemble des directions de PagesJaunes et au sein des filiales de Solocal Group, a engendré une véritable dynamique interne et a mobilisé l'ensemble des équipes sur ces thématiques.

Pour atteindre plus spécifiquement les objectifs sociaux fixés pour le Groupe, la Direction des Ressources Humaines a mis en place un pôle dédié à la Qualité de vie au travail, au Handicap et à la Diversité.

Plus spécifiquement pour la Direction des Annuaires Imprimés, un comité environnemental a été constitué, animé par le Responsable Qualité présent au sein de cette direction, impliquant l'ensemble de l'équipe RSE.

L'équipe RSE coordonne les correspondants et définit avec eux les projets permettant de répondre à la stratégie RSE du Groupe.

2.4 ENGAGEMENTS, OBJECTIFS ET INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Afin de concrétiser son engagement, Solocal Group s'est lancé en 2011 dans la mise en œuvre d'une politique de responsabilité sociale, environnementale et sociétale volontaire. La mission de l'équipe RSE pour 2013 a consisté d'une part à consolider les bases de cette politique et d'autre part à ajuster les engagements pour réaffirmer la stratégie autour du local et du digital. La volonté de Solocal Group est de favoriser l'adhésion de ses parties prenantes à cette démarche et de créer ainsi une véritable dynamique d'innovation.

L'engagement RSE du Groupe se structure autour de **trois enjeux** :

- **Bâtir ensemble un Groupe digital motivant et épanouissant pour tous ;**
- **Préserver l'environnement dans la gestion de notre activité ;**
- **Dynamiser le tissu économique local de façon responsable.**

Ces engagements font partie aujourd'hui de la stratégie et représentent également des leviers de croissance pour le Groupe.

Pour chacun de ces engagements, des objectifs et indicateurs stratégiques sont mesurés permettant le suivi de leur évolution dans le temps :

LES CHIFFRES CLES

SOCIAL	
Bâtir ensemble un Groupe digital motivant et épanouissant pour tous	
Fédérer et développer les équipes autour des valeurs du Groupe	Indicateur disponible à partir de 2014
Accompagner et rendre les collaborateurs acteurs de l'évolution du Groupe	127 710 heures de formation en 2013 110 idées Eurêka ⁽¹⁾ déployées (sur 5000 idées soumises)
Développer la diversité et l'égalité des chances	26 % de femmes cadres supérieures en 2013 34 % taux d'emploi de personnes en situation de handicap en 2013
Favoriser le bien-être au travail des salariés	70 % taux de participation à l'enquête d'opinion interne 82 % des collaborateurs ont plaisir à travailler dans l'entreprise ⁽²⁾
ENVIRONNEMENTAL	
Préserver l'environnement dans la gestion de notre activité	
Réduire l'empreinte écologique de nos produits et services	- 46 % d'émissions de CO ₂ entre 2009 et 2012
Limitier l'impact des déplacements des collaborateurs	Indicateur disponible à partir de 2014
Réduire l'impact environnemental lié aux activités	10 % de locaux HQE en 2013 (par rapport à 5 % en 2012)
SOCIÉTAL	
Dynamiser le tissu économique local de façon responsable	
Etre un acteur de l'économie locale	1 emploi PagesJaunes engendre 2 emplois dans l'économie (secteurs privé et public) ⁽³⁾ Plus de 2,4 milliards de recherches sur PagesJaunes digital en 2013
Aider les TPE/PME à se développer sur le digital	153 000 sites créés pour nos clients
Garantir une communication responsable dans le respect des données personnelles	3 audits internes et externes réalisés sur les données personnelles en 2013
Assurer une relation de confiance avec nos clients	Près de 9 internautes sur 10 ont confiance dans la marque PagesJaunes ⁽⁴⁾

(1) Cf. partie Responsabilité Sociale /Eurêka : « innovation collaborative »

(2) Cf. Enquête d'opinion interne 2013

(3) Cf. Partie Responsabilité Sociétale / Impact économique local

(4) Source : Tracking Marque, Harris Interactive, Octobre 2013

Les indicateurs de responsabilité sociale, environnementale et sociétale publiés dans ce rapport portent sur trois périmètres distincts : PagesJaunes en France d'une part, PagesJaunes et Mappy en France d'autre part et enfin Solocal Group.

Ce sont l'ensemble des actions liées aux engagements RSE qui sont présentées dans ce rapport RSE, au titre de l'information et du dialogue avec les parties prenantes.

2.5 DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Afin d'ancrer durablement les activités du Groupe dans les territoires où il opère et d'ajuster au mieux ses actions, une attention toute particulière est portée à l'écoute et au dialogue avec les parties prenantes. Depuis 2011, des contacts auprès de toutes les parties prenantes cibles ont été établis, par des moyens et des discours différenciant et adaptés :

- Collaborateurs :
 - Création d'un réseau interne de "correspondants RSE" ;
 - Communication des engagements à travers les supports internes "Audiences" et "Digital News", l'intranet Groupe ou encore le site institutionnel ;
 - Grand public et Annonceurs :
 - Développement et promotion des services innovants du Groupe : information sur le pictogramme "professionnels éco-responsables", mobilité durable, embauches responsables, etc. ;
 - Communication des engagements du Groupe à travers des événements (World Forum en 2013), la presse (articles, interviews) ou Internet (site institutionnel, réseaux sociaux, vidéos) ;
 - Politique/Institutionnel :
 - Actions auprès des parlementaires, des membres des cabinets ministériels ainsi que des fédérations professionnelles ;
 - Rédaction de notes, participation à des tables rondes ;
 - Fournisseurs :
 - Sensibilisation et adhésion à travers la Charte Fournisseur ;
 - Critères de sélection dans les appels d'offres et les contrats ;
 - Entreprises :
 - Intervention de Carole Vrignon, Responsable RSE, au World Forum de Lille en 2013 ;
 - Diffusion du Guide RSE en partenariat avec le MEDEF auprès des entreprises ;
 - Participation à la plateforme "Réussir avec un Marketing Responsable" conçue à l'initiative d'Ethicity et David Garbous avec le soutien de l'ADEME, l'UDA, Prodimarques et l'ADETEM ;
 - Ecoles :
 - Participation au Challenge du monde des grandes écoles et des universités, événement de recrutement de jeunes talents dans un esprit sportif, convivial et d'ouverture au handicap ;
 - Organisation d'un challenge étudiant avec Studyka autour de la création de nouveaux services sur l'application PagesJaunes ;
 - Sphères financières :
 - Echanges avec des agences de notation extra-financière et des analystes ISR (Investissement Socialement Responsable) au sein de sociétés de gestion de portefeuilles.
- De façon plus spécifique, la Direction des Annuaire Imprimés opère une sensibilisation à la démarche de certification environnementale auprès de ses collaborateurs. Cette action est déclinée par les responsables auprès des managers qui la transmettent à leur tour au personnel qu'ils encadrent. La Directrice de la Direction des Annuaire Imprimés fixe les grandes orientations à suivre dans le domaine environnemental. Une lettre précisant les engagements en termes de Qualité et d'Environnement a été diffusée à tous les collaborateurs de la Direction des Annuaire Imprimés.
- Plusieurs sensibilisations sur la démarche environnementale sont réalisées annuellement :
- auprès des managers :
 - plusieurs réunions organisées par le service Qualité de la Direction des Opérations Transverses et la Directrice de la Direction des Annuaire Imprimés sensibilisent les managers et responsables des processus ;
 - une Revue de Direction est organisée chaque année : l'ensemble des processus certifiés est examiné et les plans d'amélioration sont décidés ;
 - deux Comités Environnementaux sont tenus chaque année : les impacts des activités sont analysés et les améliorations appréciées. Au cours de ces réunions, des informations peuvent être apportées concernant la certification de l'activité Annuaire Imprimés par la norme ISO 14001.
 - auprès de l'ensemble du personnel :
 - au moins deux sessions annuelles d'information sont organisées pour l'ensemble du personnel de la Direction des Annuaire Imprimés, permettant de toucher environ 100 collaborateurs. Lors de ces réunions, sont présentés notamment les bilans des actions menées dans le domaine environnemental, les avancées et les axes d'améliorations ;
 - chaque Direction Opérationnelle de la Direction des Annuaire Imprimés réunit hebdomadairement ou bimensuellement ses collaborateurs et/ou managers et présente les avancées dans le domaine ;
 - les managers organisent des revues de processus au sein de leur direction avec leurs collaborateurs, afin d'alimenter la Revue de Direction annuelle ;
 - PagesJaunes a initié une démarche d'Analyse de Cycle de Vie ainsi qu'un Bilan Carbone pour chacune de ses activités. Chaque année, la Direction Stratégie, Partenariats et Rela-

tions Externes en présente un bilan. Ce bilan est ensuite expliqué et décliné dans chaque réunion d'équipe.

3. REPORTING RSE 2013

3.1 DÉMARCHE DE REPORTING

Le décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2 requiert un reporting annuel pour différentes informations sociales, environnementales et sociétales (Articles R-225-104, R-225-105 et R-225-105-1 du code de commerce). Cette obligation de reporting est applicable pour les sociétés cotées pour les exercices ouverts après le 31 décembre 2011. Afin de répondre de façon complète aux exigences de ce décret, Solocal Group a décidé en 2012 de renforcer sa communication sur les informations extra financières dans son Document de Référence.

Le périmètre de reporting environnemental a été élargi en 2013 avec l'intégration de certains indicateurs quantitatifs de la filiale Mappy : consommation d'électricité hors datacenters et datacenters, nombre total d'ordinateurs et d'imprimantes par collaborateur, quantités de déchets électriques et électroniques évacués, bâtiments HQE et émissions de CO₂ liées aux consommations d'électricité.

Le reste des données chiffrées environnementales reportées en 2013 ne concernent que la filiale Pages Jaunes étant donné sa contribution majeure dans le Groupe. Les autres filiales seront progressivement incluses à l'ensemble des indicateurs du reporting environnemental au cours des prochains exercices afin de refléter au mieux la totalité du Groupe.

Un référentiel de reporting explicitant le périmètre et les indicateurs RSE publiés dans ce Document de Référence est disponible sur demande auprès de la Direction Partenariats, Relations Extérieures et Stratégie.

L'un des Commissaires aux comptes de Solocal Group a été désigné Organisme Tiers Indépendant pour réaliser la vérification des informations RSE en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce. A ce titre, il a réalisé un rapport de vérification présenté en page 71 du présent document qui comporte une attestation de présence des informations sociales, environnementales et sociétales requises ainsi qu'un avis sur la sincérité de ces informations.

3.2 DONNÉES GÉNÉRALES

3.2.1 DONNÉES ADMINISTRATIVES SUR LES ICPE

Solocal Group possède actuellement deux installations classées pour la protection de l'environnement sous le régime de Déclaration. Ces installations concernent le site de Sèvres et le data center de Rennes.

Sur le site de Sèvres, les activités classées comprennent des installations de réfrigération, un atelier de charge d'accumulateur et un stockage de produits de type chlorofluorocarbures, halons et autres carbures et hydrocarbures halogénés. Sur le site de Rennes, la seule activité classée est le stockage de

produits de type chlorofluorocarbures, halons et autres carbures et hydrocarbures halogénés.

3.2.2 DONNÉES FINANCIÈRES SUR LES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Il n'existe aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement. Le Groupe n'a identifié aucun contexte où de telles provisions ou garanties seraient nécessaires.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Solocal Group offre à près de 5 000 collaborateurs un environnement dynamique et des perspectives stimulantes. Celles-ci sont rendues possibles grâce aux différentes activités du Groupe, qui reposent sur une grande diversité de métiers et des implantations régionales et internationales.

La politique de Gestion des Ressources Humaines décline et accompagne la mise en œuvre de la stratégie et des engagements RSE de Solocal Group. Elle concerne dans ses grands principes tous les collaborateurs du Groupe, quel que soit leur statut et leur métier.

Au-delà d'une action majeure en matière de recrutement, Solocal Group a toujours privilégié depuis sa création le maintien dans l'emploi de ses collaborateurs, même dans les périodes difficiles.

Solocal Group s'appuie d'ailleurs sur ses collaborateurs pour accompagner aujourd'hui sa transformation, à travers notamment le développement de leurs compétences. Celle-ci passe en particulier par le lancement en février 2013 d'un programme ambitieux, Digital 2015, permettant à Solocal Group d'accélérer sa transformation digitale en s'appuyant sur des valeurs fortes.

1. PARTAGE DES VALEURS DU GROUPE

Une des premières réalisations de ce virage en interne a été la définition d'une nouvelle culture d'entreprise plus adaptée aux enjeux du digital et définie à travers de nouvelles valeurs : Client, Equipe, Intégrité, Agilité et Innovation.

Ces valeurs reflètent le Groupe et résultent de l'expression de plus de 1700 collaborateurs lors d'une enquête en ligne et d'échanges auprès de 600 collaborateurs, répartis sur 30 ateliers réalisés en France et en Espagne. Les thèmes émergents, ont ensuite été repris et retravaillés avec le Comité exécutif, pour aboutir au choix de 5 valeurs.

Ces valeurs définissent la façon dont le Groupe se positionne aujourd'hui. Elles insufflent une nouvelle façon de travailler.

Fin 2013, ces valeurs ont été présentées à l'ensemble du management afin qu'il se les approprie. Début 2014, elles seront déployées au sein de toutes les équipes de Solocal Group, puis communiquées à l'extérieur du Groupe.

2. POLITIQUE DE L'EMPLOI ET EMPLOYABILITÉ

2.1 EFFECTIFS ET RÉMUNÉRATIONS

2.1.1 DÉTAIL DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2013, l'effectif du Groupe consolidé était de 4 903 salariés inscrits.

Cet effectif est en baisse de 0,45 % par rapport à 2012. L'entrée dans le périmètre Groupe de Chronoresto, Orbit Interactive et HorizonMedia WorldWide ne compense pas la baisse des effectifs de PagesJaunes.

Détail des effectifs

	Solocal Group			PagesJaunes		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Effectif global inscrit au 31/12 de l'exercice	5 097	4 925	4 903	4 072	4 005	3 946
<i>France</i>		4 525	4 463			
<i>International</i>		400	440			
Effectif ETP au 31/12 de l'exercice	4 682	4 519	4 441	3 686	3 626	3 521
Effectifs inscrits commerciaux terrain au 31/12 de l'exercice	1 306	1 305	1 317	1 165	1 192	1 179
Effectifs inscrits commerciaux télévendeurs au 31/12 de l'exercice	978	912	848	813	755	719
Effectifs inscrits non commerciaux au 31/12 de l'exercice	2 813	2 708	2 738	2 094	2 058	2 048
Nombre de collaborateurs en CDI au 31/12 de l'exercice	5 017	4 867	4 844	4 018	3 961	3 909
Pourcentage de CDI au 31/12 de l'exercice	98 %	99 %	99 %	99 %	99 %	99 %
Part de cadres supérieurs parmi l'effectif total au 31/12 de l'exercice	2,7 %	3,1 %	3,3 %			

Age et ancienneté moyens

	Solocal Group		
	2011	2012	2013
Age moyen des collaborateurs au 31/12 de l'exercice	39,9	41,1	41,7
Ancienneté moyenne des salariés au 31/12 de l'exercice	10,5	11,5	11,8

L'ancienneté moyenne est en progression au sein du Groupe, porté par PagesJaunes. Cette augmentation est directement liée à la baisse du taux de rotation et des recrutements (cf. ci après).

Organisation du temps de travail

	Solocal Group		
	2011	2012	2013
Part des personnes travaillant à temps partiel au 31/12 de l'exercice	5,9 %	5,7 %	6,0 %

Le principal motif de travail à temps partiel pour les salariés de Solocal Group est l'accord sur le temps de travail. Le congé parental apparaît comme deuxième motif de temps partiel.

Les salariés à temps partiel sont représentés dans tous les domaines métiers : Commercial, Support, Innovation, Production et Systèmes d'Information.

Le volume de salariés à temps partiel est assez stable autour de 6 % des effectifs globaux.

2.1.2 EMBauchES, TURNOVER ET DÉPARTS

Détail du turnover

	Solocal Group		
	2011	2012	2013
Turnover global	12,9 %	11,9 %	10,2 %

	PagesJaunes		
	2011	2012	2013
Turnover des commerciaux télévendeurs	25,7 %	21,0 %	17,0 %
Turnover des commerciaux hors télévendeurs	4,2 %	4,3 %	4,2 %
Turnover des non commerciaux	3,3 %	4,7 %	4,2 %

Le taux de rotation diminue en raison de la baisse du volume des embauches et des départs en période d'essai.

Embauches et départs par type de motifs

	Solocal Group			PagesJaunes
	2011	2012	2013	2013
Nombre d'embauches de salariés en CDI au cours de l'exercice	855	553	462	202
Nombre de départs CDI Groupe dus à la fin de la période d'essai	253	223	134	49
<i>Part sur l'ensemble des départs</i>	41 %	38 %	27 %	19 %
Nombre de départs CDI Groupe volontaires (tout départ initié par le salarié)	224	147	143	87
<i>Part sur l'ensemble des départs</i>	36 %	25 %	28 %	34 %
Nombre de départs CDI Groupe non volontaires (tout départ initié par l'entreprise)	147	214	228	121
<i>Part sur l'ensemble des départs</i>	24 %	37 %	45 %	47 %
Nombre total de départs CDI	624	584	505	257

Le retrait des embauches est une conséquence temporaire de l'accord Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) qui accompagne le projet d'évolution du modèle et de l'organisation de PagesJaunes.

La baisse globale des départs est liée à la baisse des embauches et du nombre de départs en période d'essai. Le nombre de départs volontaires est stable.

2.1.3 RÉMUNÉRATIONS DES COLLABORATEURS ET ÉVOLUTIONS

En 2013, la masse salariale du Groupe rapportée à l'effectif moyen enregistre une progression de + 0,5 %.

La frilosité du marché sur fond de crise économique a eu une influence négative sur les performances des commerciaux et par voie de conséquences sur leurs rémunérations qu'un ajustement négocié de leur portefeuille n'a pas pu contenir. Les

rémunérations brutes moyennes des télévendeurs composées à la fois d'une partie fixe et de commissions n'ont pas enregistré de variations entre 2013 et 2012.

Enfin, pour les salariés non commerciaux l'évolution des rémunérations brutes moyennes prend en compte d'une part les mesures salariales de l'année en cours et d'autres part les entrées – sorties de l'année.

2.2 IMPLIQUER LES COLLABORATEURS DANS LA TRANSFORMATION DU GROUPE

2.2.1 DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS

2.2.1.1 PROGRAMMES DE FORMATION

Porté par sa stratégie de croissance ambitieuse, Solocal Group fait sans cesse évoluer ses métiers pour mieux répondre aux attentes des annonceurs et des utilisateurs dans ses médias ou services.

Pour le Groupe, la formation est clairement un vecteur de progrès individuel et collectif. Par leur savoir-faire et leur engagement au quotidien, les collaborateurs sont au cœur de cette ambition de croissance.

Aussi, Solocal Group met-il fortement l'accent sur la formation de ses collaborateurs et lui consacre 4,3% de sa masse salariale ces dernières années. Cela représente un pourcentage bien plus élevé que l'obligation légale d'un minimum de 1,6%. Les conseillers en communication, bénéficient en particulier de programmes de formation continue aux offres et aux nouvelles technologies, grâce, notamment depuis 2010 à un site d'e-learning dédié aux populations commerciales.

Solocal Group entend mettre en œuvre tous les moyens utiles au développement des compétences de ses collaborateurs, à

la conduite de leur carrière et à l'accompagnement des changements au sein de l'entreprise.

Le budget consacré au DIF (Droit Individuel à la Formation) a été revu à la hausse de 20%. En effet, l'accord GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) stipule désormais que les collaborateurs peuvent prendre leur DIF sur leur temps de travail pour les 20 premières heures demandées.

Enfin, la part de l'investissement dans la formation de l'entreprise consacrée à cette orientation a progressé fortement (+ 22% en valeur) de manière à pouvoir couvrir les éventuels besoins identifiés sur les emplois sensibles par la Commission GPEC.

Formation des collaborateurs

	Solocal Group	PagesJaunes
	2013	2013
Nombre d'heures de formation dispensées au cours de l'exercice	121 286	114 407
Nombre de collaborateurs formés au cours de l'exercice	3 806	3 358
Nombre d'heures de formation moyen par collaborateur formé	32	34
Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation	4,3 %	4,8 %

Les orientations de formation présentées ci-après s'inscrivent résolument dans cette démarche globale de développement des Ressources Humaines de l'entreprise.

Les principales orientations de formation en 2013 se déclinent autour de 3 thèmes :

- soutenir la digitalisation de l'entreprise en renforçant les compétences associées : processus de partage de connaissances pour les informaticiens, développement d'une culture sur les réseaux sociaux et la concurrence, et renforcement des pratiques liées au web ;
- renforcer la formation en management par des solutions diversifiées et sur mesure : nouveaux cursus de formation pour les responsables télévente, formation des managers commerciaux et sédentaires au leadership, formation obligatoire pour les managers sur la prévention et santé au travail ;
- accompagner les évolutions des emplois, des compétences et des organisations. Les thématiques prioritaires sont identifiées par métier : par exemple dans la filière vente, les formations ont été orientées sur le lancement des offres et la démarche commerciale et les télévendeurs en contrat de professionnalisation bénéficient de 155 heures de formation dans les 6 premiers mois de leur présence dans l'entreprise.

Par ailleurs, des formations individuelles ont été mises en place afin d'accompagner les collaborateurs du pôle Média sur les évolutions du marketing et des nouvelles technologies, en particulier sur le thème du marketing utilisateur (comportement des internautes).

Dans le cadre de la démarche GPEC, des parcours de formation s'appuyant sur les référentiels de compétences finalisés courant 2013, ont également été mis en place et communiqués aux différents acteurs de la mobilité afin de faciliter les passages d'un poste à un autre au sein de ces filières. L'objectif est ici de faciliter la lisibilité des évolutions de carrières possibles au sein des filières pour l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

2.2.1.2 PARCOURS PROFESSIONNEL

Les Ressources Humaines réalisent depuis 2012 le Bilan Social Individuel, appelé plus communément « BSI » qui vise à apporter au salarié une plus grande transparence sur l'ensemble des éléments qui constituent sa rétribution en tant que collaborateur du Groupe (rémunération directe : salaire fixe, rémunération variable, primes diverses, épargne salariale, protection sociale, congés, et autres éventuels avantages sociaux : restaurant d'entreprise, tickets restaurant, conciergerie d'entreprise...).

Diffusé dès son lancement auprès des collaborateurs de Solocal Group et PagesJaunes, le BSI a été étendu en 2013 à l'ensemble des filiales du Groupe.

Par ailleurs, soucieuses d'apporter un accompagnement pour les collaborateurs dans la gestion des carrières, les Ressources Humaines ont poursuivi le travail d'identification des emplois et des compétences afin de remettre à jour une cartographie complète sur l'ensemble des filières métiers du Groupe.

Elles ont notamment mis en place des Talents Review dans toutes les directions afin d'identifier les talents internes. Ces talents reviews ont permis de mettre en place un programme

et un plan d'actions spécifique pour ces talents en termes de promotion, de formation et de développement dans la conduite de projet. Certains collaborateurs ont ainsi pu faire partie des groupes de travail mis en place dans le cadre du programme de transformation Digital 2015 exposé plus haut.

Les Ressources Humaines proposent également une politique de mobilité interne active grâce au développement du portail "Bourse à l'emploi interne" disponible via l'intranet depuis 2012.

2.2.2 VERS UNE CULTURE D'ENTREPRISE DIGITALE

2.2.2.1 EUREKA : "INNOVATION COLLABORATIVE"

Depuis septembre 2010, le programme d'innovation collaborative Eurêka, piloté par la Direction des Ressources Humaines, permet aux collaborateurs d'être acteurs de la transformation du Groupe. Ce concept vise à stimuler et à favoriser l'émission d'idées par les salariés, en vue de créer de la valeur ajoutée et d'accompagner le changement de leur entreprise. Réunis sur une plateforme intranet collaborative, les collaborateurs du Groupe forment une communauté virtuelle centrée sur l'innovation.

Depuis la création du projet, plus de 5 000 idées ont été publiées par les collaborateurs et plus de 77% de l'effectif cible se sont connectés à la plateforme au moins une fois. Cet engouement des salariés s'explique par la visibilité donnée à une idée ou à un concept personnel, par la volonté de s'impliquer dans la transformation du Groupe et par la possibilité de s'exprimer sur des questions-clés en dehors de sa ligne hiérarchique.

Plus de 110 idées inspirées par les collaborateurs ont déjà été déployées et plus de 65 idées ont été intégrées dans les roadmaps des différentes directions pour être ensuite mises en œuvre.

Les principales idées retenues concernent l'évolution fonctionnelle des services, le lancement de nouveaux services, l'amélioration de la qualité de service, la satisfaction clients ou encore la recherche d'économies.

En novembre 2011, le programme Eurêka a été primé par Cegos dans la catégorie « Communauté virtuelle et knowledge management ». En juin 2012, le dispositif a également obtenu le prix Netexplo Change dans la catégorie RH. Ayant pour triple objectif d'accompagner le changement, de transformer les comportements managériaux et de favoriser la transversalité en impliquant l'ensemble des collaborateurs, il contribue pleinement à la culture d'innovation du Groupe.

2.2.2.2 MAKE IT DAY : LES JOURNÉES DE L'INNOVATION AU SEIN DU GROUPE

En novembre 2013, après une première édition lancée par Mappy en 2012, le Make it Day a eu lieu pour PagesJaunes sur les sites de Sèvres et Rennes. L'évènement a mobilisé 162 collaborateurs d'horizons variés et permis de faire émerger 32 projets innovants avec beaucoup d'agilité.

Les participants ont pu proposer des idées à caractère innovant via la plateforme Eureka (cf. supra) et constituer des équipes sur une période de 15 jours; le Groupe leur a ensuite accordé 2 jours pour passer du stade d'idée à celui de projet. La mixité des équipes s'est traduite par l'association spontanée de compétences diverses (marketing, développeurs, managers ou non).

La qualité des projets présentés et retenus démontre que l'innovation est au cœur des préoccupations du Groupe. Les 32 équipes ont fait preuve d'agilité, d'autonomie et de responsabilisation pour concevoir de nouveaux services et réaliser leur démonstration dans un laps de temps très court.

Les Digital Talents ont révélé leurs compétences et leur haut niveau d'engagement pour le Groupe. L'esprit d'équipe autour d'une vision partagée continuera certainement à les animer au-delà de cet évènement.

Une nouvelle édition a également été réalisée fin 2013 chez Mappy.

3. DIVERSITÉ

Solocal Group est engagé de façon active en faveur de la diversité et de l'égalité des chances depuis plusieurs années. La promotion de la diversité est au cœur de la politique sociale du Groupe, elle fait aussi partie des objectifs stratégiques définis par la Direction des Ressources Humaines.

Afin de concrétiser cet engagement et de combattre toutes les formes de discrimination, des plans d'actions et plusieurs accords d'entreprise et/ou de groupe ont été conclus sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des salariés handicapés, sur l'emploi des seniors et sur l'engagement et l'insertion durable des jeunes dans l'emploi.

3.1 DÉVELOPPER LA PARITÉ FEMMES-HOMMES

Solocal Group s'engage à promouvoir la diversité, notamment la parité femmes/hommes. Dans ce cadre, un accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la société PagesJaunes a été signé en janvier 2012.

Les efforts formalisés par cet accord sont portés sur 6 axes prioritaires :

- Renforcer la politique de féminisation des recrutements internes et externes;
- Renforcer la politique de féminisation des instances dirigeantes;
- Renforcer la politique d'accès à la formation professionnelle;
- Renforcer la politique d'égalité salariale;
- Mieux concilier vie professionnelle – vie privée;
- Faire progresser la mixité des Instances Représentatives du Personnel.

Caractéristiques des statuts des femmes

	Solocal Group			PagesJaunes		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Pourcentage des femmes parmi les CDI au 31/12 de l'exercice	52 %	51 %	51 %	51 %	51 %	51 %
Pourcentage des femmes parmi les CDD au 31/12 de l'exercice	71 %	64 %	73 %	74 %	66 %	84 %
Nombre de femmes parmi les cadres supérieurs au 31/12 de l'exercice	25	40	43		29	
Pourcentage des femmes parmi les cadres supérieurs au 31/12 de l'exercice	18 %	26 %	26 %		26 %	

Les Contrats à Durée Déterminée (CDD) concernent au 31 décembre 2013 environ 1% des collaborateurs pour Solocal Group et PagesJaunes; les fortes évolutions constatées sur le pourcentage de femmes parmi les CDD ne concernent donc qu'un faible nombre de collaboratrices.

Aussi, conscient que l'égalité femmes/hommes passe d'abord par une conciliation vie privée/vie professionnelle réussie, Solocal Group a veillé à faciliter les conditions de travail des collaboratrices et à les adapter en fonction de leurs contraintes personnelles. Ainsi, 100% des demandes de travail à temps partiel sont accordées.

Dans cette même optique d'assurer un équilibre vie privée/vie professionnelle, le Groupe a mis en place un service de conciergerie apportant aux salariés tout un panel de services de "vie pratique" au sein même de leur entreprise: pressing, repassage, cordonnerie, lavage automobile, entretien du véhicule, garde d'enfants, soutien scolaire, jardinage, etc. L'objectif est d'alléger les bénéficiaires dans leur gestion de la vie quotidienne.

3.2 INTÉGRATION DES PUBLICS SENSIBLES

Toujours en cohérence avec les axes stratégiques de sa politique de Ressources Humaines, le Groupe porte une attention particulière au recrutement et à l'intégration de seniors, de jeunes et de personnes en situation de handicap.

Le 2 octobre 2013, un nouvel accord de Groupe concernant les populations Seniors et Jeunes, et favorisant l'échange intergénérationnel, a été signé par la DRH Groupe et les 5 Organisations Syndicales Représentatives (Autonome, CFDT, CFE-CGC, CGT et FO).

Avec cette signature, le Groupe entend montrer :

- son engagement fort en faveur de l'insertion et du développement professionnel des « Jeunes », c'est-à-dire les collaborateurs de moins de 26 ans, ou de moins de 30 ans et qui bénéficient d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- un engagement unanime sur les politiques, les dispositifs et les moyens que Solocal Group s'engage à mettre en œuvre à

l'égard de ses salariés dits « seniors », soit tous les collaborateurs âgés de 45 ans et plus.

3.2.1 SENIORS

Sur les populations seniors, Solocal Group reconnaît à travers cet accord, l'expérience et les talents de ses collaborateurs seniors et vise à assurer le développement de leurs compétences et à améliorer leurs conditions de travail.

Cette politique s'articule autour des 6 thèmes suivants :

- le maintien dans l'emploi et le recrutement ;
- le développement des compétences, des qualifications, et de l'accès à la formation ;
- l'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles ;
- l'aménagement des fins de carrière et la transition entre activité et retraite ;
- la transmission des savoirs et des compétences (tutorat) ;
- et enfin, l'amélioration des conditions de travail et la prévention des situations de pénibilité.

L'Accord Seniors Groupe traite notamment des conditions de travail et de leurs aménagements auprès des salariés dits « seniors ». Il inscrit ainsi au cœur de la politique RH, la non discrimination par l'âge et l'égal accès des salariés seniors à la formation et aux évolutions de carrière.

A travers cet accord, le Groupe valorise les compétences de ses collaborateurs seniors et les accompagne dans leur réflexion concernant leur seconde partie de carrière.

Parmi ces nouveaux dispositifs, il y a par exemple :

- l'entretien de seconde partie de carrière, destiné à faire le point avec le collaborateur, au regard de l'évolution des métiers et des perspectives d'emploi dans le Groupe, sur ses compétences et ses besoins en formation et sur sa situation professionnelle.
- le temps partiel seniors pour les collaborateurs non VRP (Voyageur, Représentant et Placier) : à l'initiative du collaborateur et sous réserve d'acceptation de sa hiérarchie et de la DRH, ce dispositif se caractérise par une diminution du temps de travail (80 % ou 60 %) pendant au minimum 12 mois et au maxi-

mum 4 ans avant la retraite à taux plein, par une rémunération majorée (90 % pour le temps partiel 80 % ou 72 % pour 60 %) et par une compensation intégrale des cotisations à l'assurance vieillesse. Au moment du départ en retraite, le salarié bénéficiera d'une indemnité de départ à la retraite équivalente à un temps plein.

Sur toute la durée du présent accord, 75 collaborateurs pourront potentiellement entrer dans le dispositif de Temps Partiel Seniors.

- le Bilan Prévisionnel de Retraite : afin d'aider les salariés seniors de 56 ans et plus à préparer leur retraite, le Groupe s'engage à financer un « Bilan Prévisionnel de Retraite » personnalisé auprès d'un organisme extérieur spécialisé. Le Groupe a dégagé en 2013 un budget permettant de financer 100 bilans.

3.2.2 JEUNES

Sur les populations jeunes, le Groupe s'engage principalement à travers l'accord signé en octobre 2013 à :

- favoriser l'insertion professionnelle des Jeunes : il s'agit d'encourager l'accueil de stagiaires et d'alternants et ainsi, donner à ces jeunes l'opportunité de découvrir un métier et une entreprise. Cette démarche vise également à promouvoir la mixité et la diversité des cursus au sein des équipes. L'objectif du Groupe est de maintenir un taux d'emploi de Jeunes en alternance d'au moins 2,5 % des effectifs en moyenne sur l'année, pendant toute la durée de l'accord.
- développer l'embauche d'alternants en CDI ou en CDD : l'alternance permet de renforcer le développement professionnel des Jeunes au cours de leur formation. Ces contrats ou conventions répondent aux besoins des managers tout en faisant connaître la diversité des métiers du Groupe à un large public. Solocal Group souhaite augmenter le nombre d'embauches définitives de collaborateurs en alternance.

Son objectif est d'embaucher au moins 10 % des Jeunes ayant rejoint le Groupe par un dispositif d'alternance, en leur propo-

sant en priorité les postes à pourvoir en CDI ou CDD de plus de 6 mois.

- encourager l'échange intergénérationnel : le nouvel accord prévoit que dès l'arrivée du jeune dans sa nouvelle équipe, son manager direct lui présente le collaborateur « référent », qui sera à ses côtés pour l'accueillir, l'intégrer et l'accompagner durant ses premiers pas dans l'entreprise. Ce référent est chargé de lui présenter l'entreprise, de l'aider à mieux connaître son poste et son environnement de travail. L'accord a également créé un dispositif de tutorat, afin de valoriser la transmission des savoirs et des compétences des collaborateurs seniors. Le tutorat s'inscrit comme une véritable ambition de l'entreprise de reconnaître l'expérience de ses salariés Seniors, de faciliter l'échange entre générations, de transmettre la culture d'entreprise et d'intégrer les Jeunes collaborateurs dans les meilleures conditions.

Cet accord concrétise donc clairement la volonté du Groupe de favoriser et faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi de la génération « Y », en complément de l'accord GPEC signé en 2012.

De plus, le Groupe met en place des actions de promotion auprès d'une sélection d'écoles et la participation à des forums spécialisés.

Il a lancé courant 2013 une newsletter spécifique afin de viser les principales écoles et universités françaises : la *Digital Talents News* (<http://www.news-solocalgroup.com/automne2013>). Diffusée à plus de 100 000 contacts (étudiants, candidats potentiels et prescripteurs), elle permet de mieux faire connaître Solocal Group et d'installer la Marque dans l'esprit des jeunes diplômés. Envoyée à un rythme trimestriel, cette newsletter digitale s'inscrit dans notre programme plus global de Relations Ecoles et Universités de Solocal Group ; son objectif majeur : donner plus de visibilité à notre Marque Employeur.

En 2013, PagesJaunes a embauché en France 63 stagiaires de fin d'études (au-delà de BAC+2), selon les besoins des directions et les capacités d'accueil de l'entreprise. A ce nombre s'ajoutent d'autres stagiaires de plus courte durée (de niveau collège à BAC+2).

Contrats en alternance

	PagesJaunes		
	2011	2012	2013
Nombre d'embauches de contrats en alternance au cours de l'exercice	106	92	53

PagesJaunes a recruté 53 collaborateurs en alternance en 2013 dans diverses spécialités telles que assistants marketing, télévendeurs, graphistes, contrôle de gestion, etc. En 2013, l'entreprise a maintenu 14 collaborateurs recrutés en 2011 et 60 collaborateurs recrutés en 2012.

Le Groupe a également accéléré sa démarche sur les contrats professionnels en télévente.

Ainsi, les télévendeurs embauchés et répondant aux conditions requises ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation leur assurant 155 heures de formation/tutorat dans les 6 premiers mois de présence à PagesJaunes.

3.2.3 EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

Taux d'emploi de personnes handicapées

Solocal Group (périmètre France)	2012	2013
Taux d'emploi de personnes handicapées au 31/12 de l'exercice par rapport à l'effectif total	2,4 %	3,1 %

Le Groupe a initié une politique active sur le sujet du handicap dès 2005. Depuis lors, il confirme sa position volontariste sur le recrutement (croissance constante du taux d'emploi depuis 2011 pour atteindre 3,1% en 2013) et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Dans le prolongement des actions initiées dans le cadre de la convention Agefiph, le Groupe a signé le 6 mars 2012 avec toutes les organisations syndicales un accord sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Cet accord donne une impulsion nouvelle à la politique handicap de Solocal Group, et permet ainsi de développer plusieurs axes donnant de la visibilité aux actions réalisées.

Les deux axes principaux se traduisent comme suit :

le recrutement et l'intégration des travailleurs handicapés : pour ce faire le Groupe a notamment mis en place des parcours d'embauche et travaillé à l'adaptation des postes de travail. Il s'appuie bien entendu sur des partenaires spécialisés dans l'emploi de personnes handicapées. Depuis 2010, l'intégration de personnes en situation de handicap par la voie des contrats de professionnalisation participe en grande partie aux engagements de recrutement. Tous les ans, le Groupe s'engage à intégrer 15 personnes handicapées en contrat de professionnalisation.

- le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap : en ce sens, le Groupe est attaché à prendre en compte les besoins de compensation nécessaires dans le cas de situation de handicap, de façon spécifique. Cela peut se traduire par un aménagement de poste technique, organisationnel, une solution de télétravail ou de temps dédié à des soins. Le reclassement interne suite à une inaptitude prononcée par le Médecin du Travail est ainsi pour Solocal Group une priorité, un groupe pluridisciplinaire est réuni, en cas de nécessité, pour apporter des pistes de réponses à une situation d'inaptitude déclarée. Le Groupe accompagne par ailleurs des salariés dans leurs démarches de reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

En 2013, la mission Handicap de Solocal Group a réalisé 78 maintiens dans l'emploi (adaptation technique au poste de travail, études ergonomiques, actions de formation spécifique, financement de matériel ou de sport adapté, etc.).

Des actions de formation en vue de sensibiliser les managers et les équipes à l'intégration de salariés en situation de handicap sont assurées et l'animation d'une journée du Handicap est proposée à tous pour développer une pédagogie sur ce sujet.

4. SÉCURITÉ, SANTÉ ET BIEN ÊTRE AU TRAVAIL

4.1 BIEN ÊTRE AU TRAVAIL

4.1.1 ENQUÊTE D'OPINION INTERNE

Chaque année, le Groupe lance une enquête d'opinion auprès de l'ensemble des collaborateurs afin de recueillir leur perception sur leur environnement de travail, le contenu de leur travail, le développement professionnel, la communication, le management et l'entreprise, ainsi que sur leur qualité de vie. Cette enquête annuelle permet à l'ensemble du management d'écouter, de comprendre et d'identifier les priorités et les leviers pour ensuite mettre en place des plans d'actions spécifiques. Elle se déroule en tout anonymat, en ligne et avec l'aide d'un prestataire externe.

Ainsi, l'enquête d'opinion menée sur l'année 2012 auprès des salariés du Groupe a permis de mettre en lumière 5 axes de progrès pour 2013 :

- renforcer la gestion des compétences et des parcours professionnels ;
- améliorer l'accompagnement des changements et des évolutions du Groupe ;
- faciliter la coopération et la transversalité dans le pilotage transverse des projets du Groupe ;
- amplifier les actions favorisant le bien-être dans l'entreprise ;
- développer le leadership managérial des encadrants.

4.1.2 PLAN D'ACTIONS QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Parallèlement à cela, Solocal Group a entrepris depuis près de deux ans une démarche ambitieuse et concrète d'amélioration de la qualité de vie au travail. Elle se traduit par un investissement budgétaire annuel spécifiquement dédié pour conduire des actions permettant d'améliorer l'environnement de travail de ses salariés et de construire dans la durabilité plusieurs dispositifs de prévention des RPS (Risques Psycho-Sociaux). Ce plan, déjà en cours de déploiement sur un certain nombre de domaines a vocation à préparer les discussions sur un projet d'accord Groupe sur la qualité de vie au travail.

Les actions portées par ce plan national couvrent trois domaines complémentaires mais étroitement liés que sont la prévention des risques psychosociaux, la santé mentale et physique et le mieux-être au travail. Les objectifs visés sont l'augmentation de la satisfaction des salariés au travail et la

diminution de tous les facteurs de risques professionnels identifiés dans le Document Unique (DUER).

La réussite du plan repose sur la contribution et le travail de plusieurs acteurs de la santé au travail (équipes RH, managers, élus des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), médecins du travail, assistantes sociales). Les actions opérationnelles mises en œuvre concernent à la fois les conditions quotidiennes de travail des collaborateurs (mise en place de plans d'action spécifiques à chaque entité), l'amélioration des locaux, la formation (programme de formation managériale autour de la prévention des risques psychosociaux), les services aux employés participant au mieux-être au travail (conciergerie d'entreprise, cours de sophrologie) mais aussi l'accompagnement du changement.

Une réflexion "Information et Consultation du CHSCT sur le projet de mise en place d'un groupe test de collaborateurs en télétravail" a été initiée en 2012. Il s'agit d'un pilote conduit pendant un an sur une cinquantaine de collaborateurs sédentaires, en CDI, volontaires, quel que soit le statut ou le régime horaire. Le rythme retenu était de un à deux jours de télétravail par semaine, sans report des jours "non pris". Cette phase de test a donné lieu à un questionnaire afin de recueillir les avis des "testeurs". Le test ayant suscité un avis positif de la part de 100 % des « testeurs », il a été proposé aux 50 personnes déjà concernées de reconduire l'expérience et de permettre à 50 autres collaborateurs "sédentaires" n'appartenant pas à la Direction Commerciale, travaillant sur 3 sites différents (Sèvres, Rennes et Eysines) de se lancer dans l'expérience. Cette réflexion répond à une demande forte des salariés de l'entreprise qui souhaitent mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. Il s'agit de plus d'un outil de maintien dans l'emploi de catégories de salariés fragilisés : travailleurs handicapés, seniors éloignés, etc.

4.2 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le plan d'actions PagesJaunes relatif à la qualité de vie et la santé au travail comprend un thème dédié aux conditions de santé et sécurité, à travers les relations avec les CHSCT, la médecine du travail et les assistantes sociales. Ce plan prévoit :

- pour le CHSCT – Comité de coordination et CHSCT de région :
 - d'associer les CHSCT dans la mise en œuvre du plan d'action PagesJaunes « qualité de vie et santé au travail » ;
- pour la Médecine du travail :
 - de disposer d'un Médecin coordinateur ;
 - de prévoir une journée annuelle nationale de rencontre des médecins du travail ;
 - de renforcer les échanges entre les RRH régionaux et la médecine du travail ;
- pour les Assistantes sociales :
 - développer les relations entre assistantes sociales et Direction des Ressources Humaines (renforcement du partenariat) ;

- défléchir à une couverture géographique améliorée des assistantes sociales ;
- développer les moyens d'action de l'assistante sociale.

Différents modules de formations ont été proposés à l'ensemble des collaborateurs :

- un module de formation "Optimiser votre capital santé au quotidien", dont le but consiste à sensibiliser les collaborateurs sur l'importance de la prévention en matière de santé pour que ceux-ci puissent prendre en charge le sujet, mesurer les conséquences de leurs erreurs et devenir acteurs de leur propre prévention (nutrition, sommeil, mal de dos) ;
- un module de formation "Sensibilisation aux RPS", dont les objectifs sont :
 - de s'approprier le sujet des RPS (enjeux humains et économiques, principaux modèles théoriques, déterminants organisationnels, managériaux et individuels, rôle et responsabilité du manager) ;
 - d'acquérir les outils et les réflexes permettant le repérage des situations à risque ;
 - d'ajuster sa pratique de management pour prévenir au quotidien les RPS.

Le nombre de managers formés aux risques psycho-sociaux chez PagesJaunes a été de 267 en 2013, de 224 en 2012 contre 31 en 2011.

- un module de formation "Sevrage tabagique", qui vise à aider le collaborateur à arrêter de fumer ;
- un module de formation "Conduite sécurité", qui vise à sensibiliser le personnel par la mise en situation pratique pour :
 - faire prendre conscience des comportements de sécurité ;
 - identifier les situations dangereuses ;
 - faire du véhicule un outil de travail et de la conduite un acte professionnel ;
 - sensibiliser les utilisateurs aux comportements permettant d'éviter les accidents.

En 2013, les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail au sein de Solocal Group sont respectivement de 6,4 % et 0,6 %. Le nombre de jours d'arrêt de travail provoqués par un accident du travail se chiffre pour l'année 2013 à 4136 jours. En ce qui concerne PagesJaunes, les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail sont respectivement de 5,3 % et 0,8 %.

En 2013, le taux d'absentéisme maladie du Groupe s'élève à 5,9 % et à 6,5 % pour PagesJaunes.

Le taux d'absentéisme maladie 2013 est en progression par rapport à celui de 2012 pour toutes les populations.

On enregistre + 0,1 point chez les non commerciaux (3,9 % vs 3,8 %), + 0,9 point chez les télévendeurs (12,3 % vs 11,4 %) tout comme chez les commerciaux terrain (7,6 % vs 6,7 %).

Chez les télévendeurs, le taux élevé est structurel. La population est jeune et fortement féminisée. Le cas de PagesJaunes n'est

pas un cas isolé, les plateaux d'appel connaissent tous des taux d'absentéisme élevés.

Chez les commerciaux terrain plus particulièrement mais aussi pour toutes les catégories de salariés, le projet d'évolution du modèle et de l'organisation de PagesJaunes associé à la morosité économique est un facteur d'incertitude qui peut en partie expliquer la progression des arrêts maladie.

5. ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL

En 2013, le dialogue social s'est concrétisé par la signature de plusieurs accords :

- avenant n°1 portant révision de l'accord sur la mise en place de système de retraite supplémentaire au sein de Solocal Group ;
- avenant n°2 portant révision de l'accord sur la mise en place des systèmes de retraite supplémentaires dans article 83 cadre au sein de Solocal Group ;
- accord relatif au déblocage exceptionnel et anticipé de la participation et/ou de l'intéressement investis au sein du plan d'épargne groupe ;
- accord en faveur de l'emploi et du maintien des seniors et relatif aux jeunes au sein de Solocal Group (il concerne toutes les populations) ;
- signature d'un accord de méthode et de moyens dans le cadre de l'information et de la consultation du CE sur le projet d'évolution du modèle et de l'organisation de PagesJaunes.

Par ailleurs, face à un environnement de marché en permanente évolution et de plus en plus concurrentiel, PagesJaunes a dû réagir et mobiliser son organisation afin de garantir sa pérennité.

Dans ce cadre, en septembre 2013, un projet d'évolution du modèle et de l'organisation de PagesJaunes a été présenté pour une information et consultation devant les Instances Représentatives du Personnel concernées.

Le dialogue conduit entre les organisations syndicales et la Direction a été organisé d'une façon novatrice. En effet, une

phase d'anticipation du dialogue a été organisée avec un agenda prévisionnel et une régularité dans les échanges qui a permis le partage de constats communs ou divergents sur la situation économique de l'entreprise et des marchés.

Les représentants du personnel ont été accompagnés par des conseils indépendants et juridiques lors de cette phase d'anticipation.

A l'issue de 10 réunions de négociation avec les organisations syndicales menées en parallèle de la procédure d'information et de consultation des CHSCT d'une part (66 réunions au total organisées dans 9 instances réparties dans toutes la France) et du CE d'autre part (9 réunions extraordinaires consacrées au projet), un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement déterminant le contenu du plan de sauvegarde de l'emploi a été signé le 20 novembre 2013 par trois organisations syndicales représentant 54,08% des suffrages exprimés en faveur d'organisations syndicales reconnues représentatives au premier tour des dernières élections du Comité d'Entreprise.

Les échanges et partages d'information réalisés en continu grâce aux multiples réunions organisées et non restreintes aux instances existantes a contribué à rapprocher les points de vue dans la continuité.

Par ailleurs, 17 newsletters ont été envoyées par la Direction entre mai 2013 et décembre 2013 afin d'informer les collaborateurs de PagesJaunes des différentes étapes du projet d'évolution. Des tracts électroniques ont aussi été diffusés avec l'accord de la direction.

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi signé entraîne la suppression de 22 postes intégralement compensée par la création de postes proposés aux salariés concernés dans le cadre des reclassements internes. L'objectif est le maintien dans l'emploi dans l'entreprise ou en dehors de l'entreprise (compensé par le financement de formations). Il n'y a pas de licenciements secs et le projet global est créateur net d'emploi (48 emplois).

Le budget initial de formation sera doublé en 2014 afin d'accompagner le projet de transformation de l'entreprise.

Nombre d'accords collectifs signés

	PagesJaunes		
	2011	2012	2013
Nombre d'accords collectifs signés avec des organisations syndicales représentatives en vigueur au cours de l'exercice (hors avenants et accords signés au cours de l'exercice)	19	22	24

4 accords collectifs ont été signés avec les organisations syndicales dans l'année 2013.

Il n'y a pas d'accord spécifique signé avec les organisations syndicales sur les sujets de santé et sécurité au travail mais un plan d'actions est dédié à ce sujet et détaillé dans les paragraphes précédents.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Solocal Group a inscrit dans ses priorités la gestion éco-responsable de ses activités qui s'intègre dans la culture et la valeur d'intégrité du Groupe. Les objectifs sont également de développer des services permettant aux clients d'agir à leur tour pour l'environnement.

La réalisation d'un Bilan Carbone en 2009-2010 suivie d'un diagnostic environnemental en 2011 a permis au Groupe d'identifier ses impacts majeurs et de mettre en place des actions prioritaires ciblées sur ses principaux enjeux :

- les annuaires imprimés, sur l'ensemble du cycle de vie du produit ;
- les services digitaux, qui prennent de l'ampleur compte tenu de la multiplication des canaux et de la croissance des audiences, avec des enjeux de consommations d'énergie ;
- les déplacements des collaborateurs et principalement les distances parcourues par la flotte commerciale ;
- les activités de bureaux, avec des enjeux de consommations d'énergie, de choix du matériel informatique et de sélection des fournisseurs.

Les enseignements tirés de ces Bilans Carbone successifs ont conduit à la mise en place d'actions concrètes de réduction sur l'ensemble du périmètre d'influence du Groupe. Ces plans d'action ont été dimensionnés afin d'assurer l'adhésion des collaborateurs de PagesJaunes, condition sine qua non pour l'obtention de résultats substantiels et immédiats. Ces initiatives de réduction, concernent 6 thématiques fortes, présentées par ordre décroissant d'importance des émissions associées :

- actions sur les annuaires imprimés ;

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues aux transports professionnels ;
- gestion de la fin de vie du matériel ;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre dues au fret ;
- réduction de la consommation d'énergie ;
- réduction des fuites des fluides frigorigènes.

Au sein de Solocal Group, la filiale PagesJaunes s'est fixée des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre de ses activités. En effet, la Direction s'engage à réduire ses émissions de 50 % à l'horizon 2015 par rapport à 2009.

Cet objectif de réduction 2009-2015 est décliné sur les trois périmètres d'émissions de gaz à effet de serre définis par le GHG Protocol :

- périmètre 1: émissions directes dues principalement aux combustions et aux fuites de fluides frigorigènes
 - sur ce périmètre, l'objectif de réduction est de 10 %
- périmètre 2: émissions indirectes dues notamment à la production d'électricité
 - sur ce périmètre, l'objectif de réduction est de 8 %
- périmètre 3: autres émissions indirectes qui représentent près de 90% de l'empreinte carbone du Groupe
 - sur ce périmètre, l'objectif de réduction est de 55 %.

Le bilan carbone a été reconduit en 2011 et 2012 sur les principaux postes contributeurs sur les scopes 1 à 3. Grâce à ses actions, PagesJaunes a d'ores et déjà réduit ses émissions de CO₂ de 46 % entre 2009 et 2012.

La mise à jour du Bilan Carbone pour l'année 2013 est actuellement en phase d'implémentation. Les résultats seront publiés au début du second semestre.

Evolution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

	PagesJaunes				Evolution 2012/2009
	2009	2010	2011	2012	
Emissions de GES (T éq. CO ₂)	186 300	140 440	132 600	99 900	- 46 %

Source : Bilan Carbone® PagesJaunes 2012, PwC

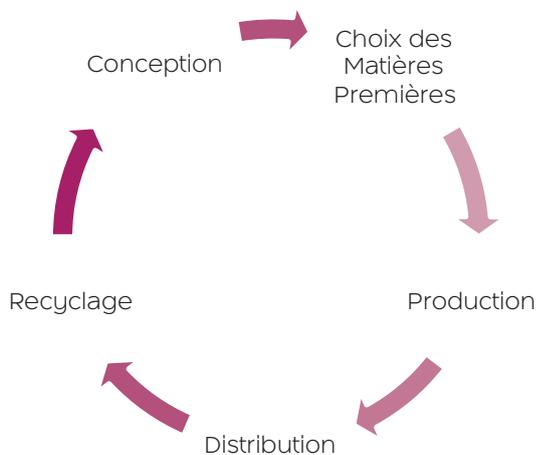
Les émissions de GES de l'année 2013 pour PagesJaunes et Mappy sont détaillées dans la partie 1.5 pour les scopes 1 et 2.

1. IMPACT DES ACTIVITÉS

1.1 ANNUAIRES IMPRIMÉS

1.1.1 SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Les efforts de réduction de l'impact environnemental des annuaires imprimés constituent une démarche globale qui s'inscrit sur l'ensemble du cycle de vie: de la conception des documents à leur recyclage en fin de vie.



En parfaite cohérence avec l'ensemble de sa démarche, la Direction des Annuaires Imprimés a décidé en 2009 la mise en œuvre d'un système de management environnemental destiné à encadrer ses efforts pour réduire les impacts environnementaux de ses activités. Ce système de management a été certifié selon la norme ISO 14001 l'année suivante suite à l'audit mené par l'AFAQ (Association Française pour la Qualité). L'ensemble du périmètre de conception, de production et de distribution des annuaires imprimés est ainsi géré par un système de management environnemental certifié.

Cette démarche a permis d'inclure dans tous les processus de la Direction des Annuaires Imprimés une composante environnementale. Elle vise à mesurer et maîtriser les impacts environnementaux des activités relevant de sa responsabilité, tout en étant conforme aux textes et règlements en vigueur.

Sur le plan juridique, la mise en place de l'ISO 14001 a consisté à :

- identifier tous les textes réglementaires relatifs à notre domaine et ceux s'appliquant aux missions du Groupe ;
- mettre en place une veille réglementaire surveillant l'évolution de ces textes.

Sur le plan opérationnel, elle a contribué à :

- identifier à l'intérieur de chaque processus les activités susceptibles d'avoir un impact environnemental significatif ;

- définir un plan d'actions annuel (Plan de Management Environnemental) pour déployer des actions visant à réduire les impacts environnementaux significatifs des activités tout en se conformant aux obligations des textes réglementaires en vigueur. Ces plans d'actions sont suivis semestriellement via des indicateurs examinés en Comité Environnemental.

Comme décrit précédemment, la démarche environnementale de la Direction des Annuaires Imprimés intègre ses fournisseurs. Tous sont régulièrement informés des attentes de PagesJaunes. Pour ce faire, la politique environnementale de la Direction des Annuaires Imprimés leur a été communiquée qu'ils soient papetiers, imprimeurs, distributeurs ou prestataires d'expédition. Par ailleurs, notons que tous les fournisseurs papetiers et les imprimeurs de PagesJaunes sont certifiés ISO 14001.

1.1.2 DÉMARCHE ET INDICATEURS

1.1.2.1 CONCEPTION

La première étape ciblée dans la démarche de réduction des impacts concerne la conception des annuaires. La Direction Marketing des annuaires imprimés est responsable de la conception des ouvrages. A ce titre, elle est partie prenante dans les choix réalisés en matière de définition des formats d'annuaires, de mise en page des informations, de colorimétrie du fonds de page, des types de papier utilisés, etc.

A travers le Plan de Management Environnemental, différentes actions ont été étudiées et mises en place par la Direction des Annuaires Imprimés :

- réduction de la densité de jaune dans les fonds de page des annuaires PagesJaunes ;
- révision du format pour limiter la rogne chez les imprimeurs ;
- découpage des annuaires PagesBlanches en zones de vie pour limiter les quantités de papier utilisées ;
- révision du grammage papier des annuaires : passage d'un papier 36g à un papier 34g réduisant leur poids et donc le tonnage à transporter ;
- étude relative à la réduction de l'épaisseur des films d'emballage pour en limiter la consommation.

1.1.2.2 CHOIX RESPONSABLE DES MATIÈRES PREMIÈRES

Le choix des matières premières pour les annuaires constitue la deuxième étape incontournable du cycle de vie sur laquelle PagesJaunes concentre ses efforts pour limiter l'impact environnemental de ses ouvrages. Matériau principal des annuaires, le papier représente un poste d'achat stratégique pour lequel il convient donc d'assurer un approvisionnement durable et responsable. A ce titre, PagesJaunes associe ses fournisseurs papetiers à sa démarche.

En effet, si le papier acheté par PagesJaunes pour les annuaires n'est pas certifié PEFC ou FSC, il comporte en revanche une partie de fibres recyclées pour plus de la moitié du papier

consommé. Selon les fournisseurs, ce papier contient ainsi de 40 % à 100 % de fibres recyclées.

Par ailleurs, tous les papetiers avec lesquels travaille la Direction des Annuaire Imprimés ont mis en place une politique de gestion durable à travers la certification forestière et la gestion durable des forêts. Cette gestion durable consiste à garantir que les approvisionnements en bois sont rigoureusement identifiés, suivis et que les déclarations relatives à la gestion forestière sur les produits sont fiables.

Notons également que les avis de passage laissés par les distributeurs sont à 100 % imprimés sur du papier PEFC. Il en est de même pour les affichettes apposées dans les immeubles au moment de la distribution des annuaires imprimés.

1.1.2.3 FABRICATION

La démarche environnementale de la Direction des Annuaire Imprimés s'appuie également sur les imprimeurs chez qui sont produits les annuaires. Une attention particulière est donc portée sur leur aptitude à obtenir et maintenir des certifications environnementales. Aujourd'hui, les imprimeurs sont titulaires

de nombreuses certifications comme l'ISO 9001 (management de la qualité), l'ISO 14001 (management environnemental), l'EMAS (Règlement Européen d'Eco-audit) ou les certifications de la traçabilité de la matière bois : PEFC et FSC. La gestion des risques est intégrée et gérée au travers des certifications obtenues.

De plus, les imprimeurs sont audités chaque année par le service Qualité de la Direction des Opérations Transverses. A cette occasion, chacun d'entre eux présente son bilan. Un échange sur des pistes d'amélioration et des actions à venir est également effectué. Parmi ces actions, une étude globale relative aux transports a été menée, en intégrant l'ensemble des contraintes pour limiter au maximum l'impact environnemental de ce poste.

Enfin, les contrats imprimeurs stipulent des quantités contractuelles de papier consommable pour la fabrication des annuaires. Pour inciter les imprimeurs à maîtriser leur consommation de papier, le dépassement de cette consommation crée un malus qui se traduit par une pénalité financière. La sous-consommation de papier donne droit au versement d'une prime par PagesJaunes.

Production et diffusion des annuaires imprimés

	PagesJaunes			Evolution 2013/2012
	2011	2012	2013	
Consommation d'encre (Tonnes)	724,8	653,0	522,5	- 20 %
Consommation de papier (milliers de Tonnes)	47,9	36,9	27,8	- 25 %
Tonnage de papier diffusé (milliers de Tonnes)	37,7	29,2	21,0	- 28 %
Nombre d'annuaires imprimés produits (millions)	51,7	42,9	34,9	- 20 %

La baisse des consommations et des tonnages est expliquée par une diminution ciblée de la production d'annuaires et par les actions d'éco conception réalisées sur les ouvrages.

1.1.2.4 OPTIMISATION DE LA DIFFUSION

La distribution des annuaires fait également l'objet d'une attention particulière visant à limiter les consommations de papier et d'emballages et à diffuser les annuaires aux personnes qui le souhaitent.

En effet, PagesJaunes favorise l'utilisation d'emballages non polluants ou recyclables pour les paquets distribués.

De plus, PagesJaunes lance des opérations de consultation préalable à la distribution pour savoir si les personnes souhaitent recevoir les annuaires imprimés. Ces opérations téléphoniques portent principalement sur les résidentiels en habitat individuel recensés dans notre base de distribution.

En 2012, 55 opérations dans des départements très divers (urbains et ruraux) ont été menées et près de 3,5 millions de foyers ont été consultés. Le taux de demande des annuaires est

en moyenne de plus de 71%, même en région parisienne. En 2013 ce sont 6,8 millions de foyers qui ont été interrogés, ils demandent les annuaires à 74%. Au total sur ces 2 années on compte donc 10,3 millions de foyers qui ont été contactés.

Les personnes injoignables via le phoning, sont consultées par mailing. Une carte T leur est adressée à leur domicile, elles sont incitées à la renvoyer pour ne plus recevoir d'annuaires ou à se désabonner via le site recevoirmesannuaires.fr (accessible par web et mobile). L'objectif du site « recevoirmesannuaires.pagesjaunes.fr », ouvert en septembre 2008, est de donner la possibilité à chacun, particuliers comme professionnels de recevoir à leur guise les annuaires dont ils ont besoin via un outil de prise de commande en ligne.

Le site a connu une croissance de 49% de ses visites et de 101% des demandes en 2013 par rapport à 2012 : près de 18 985 utilisateurs ont ainsi déclaré ne plus souhaiter recevoir leurs annuaires, contre 7 000 pour l'année 2012 (+ 177%). Cependant, 60% des demandes formulées sur le site correspondent toujours à des demandes de réception d'annuaires.

Par ailleurs, PagesJaunes travaille en permanence à l'amélioration de la qualité des adresses figurant dans sa Base Distribution afin de fiabiliser la distribution et de réduire les coûts de non qualité.

Enfin, on peut noter que PagesJaunes fait partie de la sélection 2013 de la plateforme « Réussir avec un marketing responsable » pour sa démarche "optimiser la distribution des annuaires imprimés pour s'adapter à la demande réelle des utilisateurs". Le dossier est consultable en ligne sur le site de l'ADEME.

Ces opérations de consultation des foyers se poursuivent pour l'édition 2014.

1.1.2.5 RECYCLAGE DES ANNUAIRES

Parallèlement, le Groupe est sensible au devenir des annuaires imprimés périmés et partage les principes de responsabilité élargie du producteur: il se préoccupe de la fin de vie des annuaires en organisant leur collecte et leur traitement, notamment par recyclage.

Par ailleurs, notons qu'une partie du papier acheté est récupérée par l'imprimeur lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée. De plus, les annuaires excédentaires en fin d'édition font l'objet de récupération/recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets.

Le Groupe participe activement aux actions d'EcoFolio, l'éco-organisme qui organise et finance le recyclage du papier. Le montant de la contribution financière dont PagesJaunes est redevable au titre de l'année 2013 s'élève à 488 000 euros HT (versus 719 000 euros HT en 2012).

Enfin, toujours dans l'optique de favoriser le recyclage des annuaires périmés, PagesJaunes a diminué l'encrage des fonds de pages des annuaires PagesJaunes, ce qui a permis de réduire la consommation d'encre de façon significative. En avril 2012, le Conseil d'Administration de REVIPAP (groupement français des papetiers utilisateurs de papiers recyclables) a finalement modifié la classification des annuaires passant désormais de la catégorie « produits tolérés » à « produits acceptés » pour les centres de tri.

1.2 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

1.2.1 DATACENTERS

PagesJaunes utilise 3 datacenters: deux situés à Rennes dont un exploité par un prestataire (certifié selon la norme ISO 14001) et un autre à Sèvres au siège de l'entreprise.

La consommation d'électricité des trois datacenters de PagesJaunes s'élève à 5 345 MWh en 2013.

PagesJaunes s'efforce d'optimiser la consommation électrique de ses data centers en favorisant l'aménagement spécifique des locaux pour permettre un refroidissement des installations plus efficace (réaménagement des salles, confinement, filtres anti-UV) ainsi qu'en poursuivant le déploiement massif de la virtualisation et des technologies « Cloud Computing » qui permettent de baisser la consommation unitaire d'un serveur hébergeant une application informatique.

2 077 serveurs ont ainsi été virtualisés en 2013 par rapport à 1 225 en 2012 soit une augmentation de 70 %.

Le nombre global de serveurs a augmenté pour servir les nouveaux projets et applications. Dans un souci d'amélioration des consommations, de meilleure exploitation des infrastructures et de souplesse de fonctionnement, la grande majorité des systèmes actuellement déployés sont des machines virtuelles. Ainsi, un mouvement naturel de bascule des applications de machines physiques vers des machines virtuelles au fur et à mesure du remplacement des anciens systèmes s'opère.

Mappy utilisait en 2013 trois datacenters dont deux exploités par des prestataires (le plus significatif est certifié par la norme ISO 141001) et une salle technique incluse dans le bâtiment.

Dans le cadre du déménagement de Mappy en 2012, la salle technique a été rationalisée de 30 à 12 serveurs permettant des économies d'énergie et de climatisation significatives. Mappy a aussi renforcé la virtualisation de l'ensemble de ses serveurs: 246 serveurs ont été virtualisés en 2013 contre 175 en 2012.

De plus, un plan de rajeunissement du parc des serveurs a permis d'acquérir des machines moins consommatrices d'énergie et moins génératrices de chaleur.

Toutes ces mesures permettent à Mappy d'augmenter la puissance fournie par les machines sans en augmenter le nombre et en réduisant les besoins en énergie.

Consommation d'électricité des datacenters

	PagesJaunes	Mappy
	2013	2013
Consommation d'électricité des datacenters en MWh	5 345	354*

* Valeur extrapolée à environ 30% sur la base des kWh consommés par le datacenter du prestataire qui héberge la plus grande surface de serveurs Mappy.

1.2.2 MATÉRIEL INFORMATIQUE

La réduction des impacts environnementaux liés aux activités de bureaux passe également par l'intégration d'une stratégie de Green IT, traduite en une série d'actions comme l'adoption d'une stratégie de mise en veille (prolongée ou non) automatique des ordinateurs, le remplacement du parc des ordinateurs fixes par des ordinateurs portables, moins consommateurs d'énergie, ou encore l'optimisation du nombre d'imprimantes sur les différents sites.

En 2013, le nombre total d'ordinateurs par employé chez PagesJaunes s'élève à 1,48 contre 1,43 l'année précédente. La plateforme de développement et de test a été augmentée dans le cadre du chantier Digital 2015 New Si. Le nombre d'imprimantes par employé est stable à 0,53.

Pour Mappy, le nombre total d'ordinateurs par employé en 2013 s'élève à 1,43. Le nombre d'imprimantes par collaborateurs est de 0,11 en 2013. Ces ratios s'expliquent par la prédominance de fonctions de développement informatique au sein de l'entité donc un besoin important en postes de travail mais faible en imprimantes (qui ont été rationalisées lors du déménagement).

Ces ratios ne comprennent pas les prestataires externes logés qui utilisent cependant des ressources sur le long terme.

1.2.3 DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (D3E)

Pour PagesJaunes, les D3E, écrans et autres déchets informatiques sont recyclés via des sociétés spécialisées de recyclage sur l'ensemble des sites et datacenters.

Quantités de D3E évacués

	PagesJaunes	
	2012	2013
D3E évacués sur les datacenters en tonnes	7,1*	2,9
D3E évacués sur les sites en tonnes	N/A	3,6

* Valeur extrapolée à 13% sur la base des D3E recyclés par les deux data centers les plus importants de PagesJaunes, situés à Rennes

En 2013, il y a eu moins de remplacement d'anciens serveurs que l'année précédente. Les évacuations se font lorsqu'un certain volume est atteint.

A la suite du déménagement de ses locaux en 2012, Mappy a favorisé le réemploi des équipements en revendant des écrans à ses collaborateurs. Les autres D3E ont été confiés à des sociétés spécialisées: 850 kg de matériel avaient ainsi été évacués.

En 2013, Mappy n'a évacué aucun D3E, le matériel hors service est stocké dans l'attente de la constitution d'un stock plus important pour faire appel à un prestataire.

Par ailleurs, dans le cadre du changement de la flotte de téléphones portables des forces de vente, PagesJaunes a favorisé le réemploi des anciens mobiles (environ 1000 terminaux) en les revendant à un prestataire qui respecte les obligations relatives à la directive des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).

1.3 DÉPLACEMENTS DES COLLABORATEURS

Les déplacements professionnels des collaborateurs font l'objet d'une attention particulière, notamment les déplacements réalisés par les commerciaux qui représentent un impact significatif dans le bilan carbone de PagesJaunes.

Le projet de transformation du Groupe comporte un volet visant à optimiser et à diminuer le nombre de kilomètres effectués par les commerciaux en définissant de nouvelles zones de pros-

pection plus restreintes. Grâce à ce projet, les risques routiers et les émissions de CO₂ seront sensiblement diminués.

Chaque agence disposera en 2014 d'un outil de définition de zone de prospection individuelle prenant en compte plusieurs paramètres tels que le lieu d'habitation, les clients à potentiels de la zone, le nombre de clients confiés etc...

Ce processus appelé « micro zoning » a 3 ambitions :

- abaissement du nombre de clients confié ;
- optimisation des kilomètres parcourus ;
- développement d'une plus forte proximité des commerciaux grâce à une présence physique sur le territoire.

Par ailleurs, une politique a été rédigée pour encadrer l'usage des voitures utilisées dans le cadre professionnel. Cette politique a été adressée aux Directeurs Commerciaux de Solocal Group. Ses objectifs consistent notamment à clarifier les règles d'attribution et d'utilisation du véhicule et à améliorer la gestion du parc. Elle comprend une liste de constructeurs « autorisés » et une limite du taux de CO₂ fixée à 135 g/km (contre 150 précédemment). Des règles de bonne conduite ont également été précisées : la signature du document « Approbation de la Car Policy » par le collaborateur avant la mise à disposition de son véhicule et le versement d'une gratification de 300 euros bruts pour « respect des règles d'entretien et bonne conduite » à l'issue de la période de location.

Plus généralement, une politique voyage Solocal Group définit les conditions de déplacements des collaborateurs de façon équitable et selon un niveau standard de service et de confort.

Des règles très précises en matière de transport y sont décrites et encadrent de façon stricte les conditions dans lesquelles ces déplacements peuvent être effectués: train obligatoire pour tout déplacement inférieur à trois heures à quelques exceptions près, voyages aériens de moins de six heures en classe économique, promotion des abonnements pour les déplacements répétitifs, etc.

Des outils permettant de réaliser des réunions à distance sont à disposition des collaborateurs (Microsoft Lync, équipements de

visioconférences dans les salles de réunion) afin de limiter les déplacements entre sites.

1.4 BUREAUX

La consommation d'électricité des sites de PagesJaunes, hors datacenters, s'élève à 9 362 862 kWh en 2013 (*valeur extrapolée à 23 % sur la base du kWh/m² consommé sur les sites dont les contrats d'électricité sont gérés par PagesJaunes*), soit 167 kWh par m².

Consommation d'électricité hors datacenters

	PagesJaunes		Mappy	
	2012	2013	2012	2013
Consommation d'électricité hors datacenter et salle technique, kWh par m ²		167		168

Solocal Group s'attache à favoriser le recours aux énergies renouvelables. Dans le cadre du contrat de fourniture en énergie électrique de son principal site à Sèvres, un accord spécifique engage le fournisseur à distribuer, à hauteur de 25 %, une électricité "verte" produite à partir d'énergies 100 % renouvelables certifiées TÜV-SÜD. Au global, la part d'électricité renouve-

lable enregistrée pour les sites de PagesJaunes s'élevait à 21,7 % en 2013 par rapport à 20,7 % en 2012.

Par ailleurs, lors de changements de locaux des sites PagesJaunes et Mappy, des locaux à Haute Qualité Environnementale sont désormais privilégiés.

Bâtiments HQE

	PagesJaunes + Mappy	
	2012	2013
Pourcentage de bâtiments HQE dans l'ensemble du parc locatif des sites au 31/12	5,6 %	10,5 %

En 2013, 3 sites de PagesJaunes ont été déménagés pour être regroupés sur un unique site à Lyon. Les anciens sites ont été dépollués et le mobilier a été mis en déchetterie spécialisée dans le tri sélectif et le recyclage. Par ailleurs, la pose de plus de 5 300 m² de moquette, représentant 54 tonnes de gaz à effet de serre, a été compensée par l'achat de crédits carbone vérifiés, dans le cadre du programme Cool Carpet®.

Les sites de PagesJaunes étant principalement des sites de bureaux où la société est locataire, les données concernant les m³ d'eau consommée sont difficiles à consolider. La donnée fournie concerne donc un périmètre restreint (44 % de la surface locative du Groupe, 1170 personnes).

Consommation d'eau

	PagesJaunes	
	2012	2013
Consommation d'eau annuelle en m ³ par collaborateur sur périmètre restreint	8,43	8,41

Les consommations de gaz naturel et de fioul représentent des quantités marginales par rapport aux consommations d'électricité et ne sont pas donc présentées dans ce reporting.

1.5 EMISSIONS DE CO₂

Pour l'année 2013, les émissions ont été calculées sur les scopes 1 et 2 qui prennent en compte les consommations d'électricité

sur les sites de PagesJaunes et Mappy. Les émissions de CO₂ liées à la flotte de véhicules ne sont pas publiées car les véhicules sont en location longue durée et n'appartiennent pas directement au Groupe (émissions appartenant au scope 3 selon le GHG Protocol).

Emissions de CO₂

	Pages Jaunes + Mappy
Emissions de CO ₂ liées aux consommations d'électricité en kg équivalent CO ₂	2013 97186

1.6 BIODIVERSITÉ

En tant que société de service, Solocal Group possède une empreinte limitée sur la biodiversité.

Conscient que la production de ses annuaires imprimés peut potentiellement avoir un impact sur les espaces forestiers, PagesJaunes accorde une attention particulière à la sélection de fournisseurs engagés dans la gestion durable des forêts.

Par ailleurs dans le cadre de l'envoi de cartes de vœux, Solocal Group et PagesJaunes se sont associés au programme Reforest'action afin de joindre à chaque carte de vœux envoyée en 2013 des arbres à planter au Sénégal. Les 3000 arbres plantés permettent un stockage du CO₂ dans la durée mais aussi l'apport de revenus complémentaires aux villageois et l'amélioration de la biodiversité sur plusieurs centaines d'hectares. 2000 arbres seront plantés sur le territoire national en 2014 afin de renforcer la forêt française.

1.7 AUTRES FORMES DE NUISANCES ET POLLUTIONS

De par son activité de service et l'externalisation de la production de ses annuaires imprimés, Solocal Group n'émet pas de rejets significatifs dans l'air, l'eau ou le sol affectant gravement l'environnement.

Bien que le Groupe dispose de deux installations classées pour l'environnement concernant essentiellement des activités de réfrigération et de stockage de produits de type chlorofluorocarbures, halons et autres carbures et hydrocarbures halogénés, les mesures de prévention prévues par la réglementation ont été prises en compte afin de limiter les risques majeurs sur l'environnement.

Par ailleurs, le nombre et la taille de ces installations ne sont pas de nature à générer de gêne sonore significative pour les riverains. Aucune demande spécifique n'a été enregistrée sur le sujet de la part des parties prenantes.

Enfin, en 2013, les sites tertiaires loués par le Groupe représentaient une surface totale de 6 hectares. L'impact de Solocal Group sur l'utilisation des sols est jugé très modéré par rapport à d'autres industries.

2. ACCOMPAGNER LA DÉMARCHÉ ENVIRONNEMENTALE DES UTILISATEURS

Solocal Group s'attache également à réduire l'impact environnemental de ses activités via le développement de services innovants, offrant à ses clients la possibilité d'agir de façon responsable.

2.1 RECHERCHE DE PROFESSIONNELS ÉCO-RESPONSABLES

Solocal Group souhaite encourager les consommateurs à choisir des professionnels qui s'engagent en faveur de la protection de l'environnement. Le Groupe a ainsi lancé en 2011 un service gratuit d'information éco-responsable dont l'objectif est de mettre à disposition de ses utilisateurs une information gratuite et impartiale sur les pratiques éco-responsables déclarées par les professionnels.

Les professionnels obtiennent le sigle « feuille verte » s'ils déclarent de façon volontaire leur engagement ou s'ils sont titulaires d'un des 36 labels ou certifications sélectionnés par un comité d'experts indépendants. La majeure partie de ces marquages concernent l'engagement en faveur de l'environnement : notamment dans le secteur du bâtiment (éco artisans, les Pros de la Performance Energétique, QualiPV, QualiPac, etc.) ou dans d'autres secteurs (La Clef Verte, Ecolabel européen, Imprim'Vert, etc.).

Pour plus de détails sur ce service, voir Chapitre Sociétal/1.2 Promouvoir l'engagement RSE des professionnels

Par ailleurs, sur le site de pagesjaunes.fr, plus de 2000 restaurants bio et/ou végétariens sont recensés depuis 2013. Ils sont accessibles via les filtres de recherche disponibles à gauche de la liste réponse dans la partie « Conviction ».

2.2 PROMOTION DE LA MOBILITÉ DURABLE SUR MAPPY

Filiale de Solocal Group, Mappy conçoit, développe et diffuse des services d'aide et d'incitation au déplacement – plans, itinéraires, recherche à proximité – sur le web, mobile et tablette.

La société propose également le calcul d'itinéraires "verts" en transport en commun, en vélo ou pour les piétons. En 2013, 32 millions d'itinéraires hors voiture ont été recherchés sur tous ces modes :

- transports en commun

Lancé en novembre 2010 sur l'Île de France grâce à deux partenariats avec le STIF et Canal TP, le service dédié aux déplacements par les transports en commun permet le calcul d'itinéraire en utilisant toutes les interconnexions possibles. Deux partenariats viennent d'être conclus avec Mecatran et Cityway afin d'assurer le calcul d'itinéraire sur près de 90 % du réseau de transports en commun national.

- vélo

Développé en partenariat avec JC Decaux, le service d'itinéraire en vélo et vélo en libre service permet quant à lui d'identi-

fier en temps réel la station de vélo la plus proche, la disponibilité en temps réel des vélos dans les stations de départ, ainsi que les points d'attache dans les stations d'arrivée.

- à pied

Enfin, le service d'itinéraire pédestre existe depuis le lancement de Mappy.

Suite à la recherche d'un itinéraire voiture, Mappy propose des alternatives :

- le covoiturage

Depuis juillet 2011, Mappy fait la promotion d'un service de covoiturage longue distance avec Blablacar.com, plate-forme de mise en relation pour les automobilistes. Chaque utilisateur calculant un itinéraire de ville à ville se voit proposer l'inscription de son trajet sur Blablacar.com afin de partager le coût du déplacement avec les demandeurs de ce trajet inscrits sur ce site partenaire. Economies financières pour les utilisateurs du site et bénéfice écologique se conjuguent. Grâce à ce partenariat, Mappy offre ainsi à ses utilisateurs un nouveau moyen de se déplacer à la fois rentable, éco-responsable et convivial.

- le rapatriement des voitures de location

Depuis octobre 2013, Mappy propose aussi aux utilisateurs calculant un itinéraire d'utiliser le service « Drive me ».

Cette start-up française met en relation les agences de location qui ont besoin, pour rééquilibrer leur parc de voitures ou d'utilitaires, de transférer leurs véhicules d'une ville à une autre et des particuliers qui veulent se déplacer pour 1€ (hors péages et essences).

- le train

Mappy propose enfin, suite à la recherche d'un itinéraire compatible, de réserver un billet de train via un lien vers le site voyages-sncf.com. Mappy incite ainsi ses utilisateurs à recourir à un mode de transport moins émetteur de CO₂ par rapport à la voiture individuelle.

En 2013, il y a eu 651658 clics vers les sites voyages-sncf.com, Blablacar et Driveme (inclus depuis octobre 2013).

2.3 SOTRAVO : FACILITATEUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Filiale de Solocal Group, Sotravo développe des services sur Internet pour les professionnels et les artisans du bâtiment, en vue de mettre en relation, via des demandes de devis-travaux, des particuliers ayant des projets de construction, de rénovation ou d'amélioration de leur habitat et des professionnels recherchant des chantiers.

Parmi les nombreuses catégories de demandes de devis-travaux déposées sur son site phare simpledevis.fr, Sotravo a collecté en 2013 près de 74000 demandes de devis sur des projets d'amélioration de l'habitat durable : énergie photovoltaïque, isolation de combles, pompes à chaleur, changement de fenêtres, poêle à bois, buches et granulés, etc., soit environ 15% du nombre total des demandes de devis détectées sur Internet.

En outre, depuis octobre 2013, Sotravo promeut le dispositif Eco prime/C2E (Certificat d'Economie d'Énergie) auprès des consommateurs français, les encourageant ainsi à réaliser les travaux éligibles à cette disposition gouvernementale. Ainsi, tous les consommateurs qui déposent sur simpledevis.fr une demande de devis-travaux éligible à ce dispositif, sont contactés et informés par un conseiller Sotravo, sur le montant de la prime et les principales conditions à respecter pour bénéficier de l'éco prime (Sotravo est partenaire de la structure collective Éco Pros).

Au cours du dernier trimestre de l'année 2013, ce sont ainsi près de 100 000 consommateurs qui ont été sensibilisés à ce dispositif par Sotravo.

Enfin, le site Kelplanete.fr, édité par Sotravo, agrège des contenus utiles et pratiques autour de la maîtrise de la consommation d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et la connaissance des énergies durables. "Kelplanete.fr" fournit également les adresses des sites utiles où puiser des informations sur l'actualité des énergies renouvelables, les dernières innovations et les grands enjeux du secteur.

2.4 COMPRENDRE CHOISIR

La société Fine Media, créée en 2007, est l'éditeur du site ComprendreChoisir.com : « mieux comprendre pour bien choisir », et fait partie de Solocal Group depuis 2011. ComprendreChoisir.com est un ensemble de plus de 400 sites spécialisés sur 5 thématiques (maison/travaux, argent/droit, conso/pratique, santé/beauté, business) qui ont pour but de donner au grand public une information pratique à forte valeur ajoutée pour répondre aux questions du quotidien.

Parmi les sujets traités par ComprendreChoisir.com, un nombre conséquent sont en lien avec la protection de l'environnement, notamment les économies d'énergie (isolation, énergies renouvelables) ou le recyclage. De plus, la dimension environnementale est prise en considération sur la majorité des problématiques abordées.

Le site attire plus de 6 millions de visiteurs uniques par mois.

2.5 CHRONORESTO

Chronoresto.fr est le deuxième portail Internet de France dans son domaine et a développé une offre multicanal : des solutions pour Internet fixe, mobile, tablettes et TV connectée, permettant de commander un repas auprès des restaurants localisés à proximité parmi plus de 800 établissements partenaires en France. La livraison est effectuée directement par le restaurant dans un délai moyen de 30 à 45 minutes.

Chronoresto propose également des services de marketing digital pour le marché de la restauration tels que la création de sites Internet et mobiles et la mise en place d'un module de commande aux restaurants.

Chronoresto met en relation ses futurs partenaires avec les acteurs des marchés des matériaux biologiques (emballages biologiques) et de la livraison écologique (Sun'éco). De plus, le site de Chronoresto mentionne que certains menus de restaurants comportent des produits authentiques repérés par l'information « fait maison ».

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

En tant qu'acteur majeur de la communication locale et digitale, Solocal Group entend dynamiser le tissu économique local de façon responsable. Par la création de contenus et d'informations, le Groupe simplifie la mise en relation entre les consommateurs et les entreprises au niveau local. Depuis plus de 60 ans, le Groupe est ainsi un partenaire de communication privilégié des TPE et PME françaises, des grands comptes nationaux, des professions réglementées, des collectivités locales, etc. Il les conseille pour leurs investissements publicitaires, dans une gamme leur permettant de s'adapter à leurs objectifs et à assurer leur visibilité sur Internet fixe, mobile et tablette quel que soit leur niveau d'expertise.

Grâce à ces offres, aux médias et contenus développés, Solocal Group permet aux consommateurs de rechercher, de s'informer sur l'ensemble de ces acteurs et ainsi de contribuer à l'économie locale. Le Groupe s'attache également à maintenir sa relation de confiance avec l'ensemble de ses parties prenantes. C'est dans ce cadre que des démarches volontaristes de respect du traitement des données, de l'éthique et du droit à la concurrence sont mises en place.

L'engagement sociétal de Solocal Groupe est ainsi en adéquation avec les valeurs du Groupe qui positionne les clients au centre des réflexions.

1. DYNAMISER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

1.1 LE DIGITAL POUR DÉVELOPPER LA VIE ÉCONOMIQUE LOCALE

1.1.1 CRÉATEUR DE CONTENUS ET INFORMATIONS LOCALES

A travers les activités de ses différentes filiales, la vocation de média local du Groupe consiste à rapprocher les professionnels locaux et les consommateurs.

L'annuaire imprimé est conçu comme un guide de vie locale : il rapproche les professionnels des consommateurs dans un périmètre de proximité. Pour beaucoup, il correspond à un usage complémentaire des supports digitaux. Il reste la référence pour les 24% de Français qui n'ont aucune connexion à Internet. C'est la raison pour laquelle le Groupe promeut l'utilité sociale des annuaires et en particulier leur distribution gratuite et raisonnée.

Pour tous les utilisateurs connectés, la diversité des supports (Internet fixe, mobiles, tablettes) et médias permet aux internautes d'accéder à l'information locale facilement, partout et tout le temps. Les services offrent notamment la possibilité aux consommateurs de disposer de coordonnées fiables mais aussi de beaucoup d'informations utiles pour choisir et consommer en connaissance de cause : fiches pratiques et conseils, mise à disposition de plus de 400 sites thématiques avec

ComprendreChoisir.com, accès aux informations détaillées sur les professionnels, Bons Plans de professionnels locaux, information sur le déstockage de magasins locaux, etc.

Dans ce même souci de favoriser le commerce local, Mappy travaille depuis 2012 sur l'affichage des commerces sur les cartes. Depuis début 2013, le nouveau site met en avant :

- les commerces de manière dynamique et contextuelle dans la carte ;
- la possibilité de repérer ces commerces dans les vues immersives ;
- la recherche de commerce par catégorie et leur affichage sur la carte ;
- la fiche détaillée de chaque commerce que le commerçant peut mettre à jour grâce au portail Mappy Local Business ;
- des applications de type store locator, pour localiser les magasins d'une même enseigne.

L'objectif de Mappy est de contribuer à la dynamisation du commerce de centre-ville. C'est dans ce cadre qu'en 2013, Mappy a recueilli des informations pratiques dans plus de 35 000 commerces et réalisé plus de 15 000 vues indoor à 360° des commerces d'Ile de France, de Bordeaux et de Dijon.

Mappy propose donc maintenant à ces commerces une mise en avant de leur « Vitrine Digitale », de sorte qu'ils deviennent visibles auprès des 10 millions d'utilisateurs de Mappy sur le web et le mobile, et que cela dirige ces utilisateurs dans leurs boutiques physiques.

C'est dans ce contexte, que la ville de Dijon a souhaité accompagner ses commerçants, en finançant cette collecte d'informations et de vues, et la publication de visites thématiques de la ville et de ses commerces dans Mappy.

Le service Mappy Shopping permet de chercher des produits dans des réseaux denseignes et de consulter la disponibilité d'un produit sélectionné dans les boutiques de l'enseigne situées autour de soi. Courant 2014, il sera possible de réserver le produit dans l'un des magasins, depuis son ordinateur ou son mobile, avant d'aller le chercher en boutique.

L'application MappyGPS Free propose une interface facilitant la recherche de commerces et de parking à proximité de ceux-ci, et propose le parcours pour y accéder. Il est également possible de paramétrer l'application en mode piéton, ce qui représente 20% de la navigation GPS effectuée via l'application.

D'autres filiales se préoccupent d'encourager le commerce local et de proximité. Leadformance propose ainsi des solutions technologiques qui optimisent et accélèrent la mise en relation des consommateurs avec des professionnels locaux. Leadformance propose aux professionnels des mini-sites complètement personnalisés pour chacun de leurs magasins, en intégrant par exemple des informations sur le déstockage, des fonctionnalités de *click and collect* et de *pick up in store*. Cette solution leur permet ainsi d'augmenter la visibilité de leur marque sur Internet tout en drainant directement du trafic dans les points de vente locaux.

De leur côté, les internautes accèdent de manière simple à toutes les informations utiles à leur déplacement vers les points de vente (horaires, services, produits...) et peuvent télécharger des coupons de réduction ou encore contacter directement le commerce.

Souhaitant apporter également les solutions les plus efficaces et permettre une rencontre pérenne entre les personnes ayant un besoin dans le bâtiment et les travaux publics et les sociétés pouvant y répondre, le Groupe a créé sa filiale Sotravo-Keltravo.

Ce souci de faciliter aux consommateurs l'accès à un éventail large de services ne s'arrête pas au référencement des professionnels, mais s'étend aussi aux services proposés par les particuliers grâce aux sites internet avendrealouer.fr et annoncesjaunes.fr.

Solocal Group n'a donc rien changé à sa vocation. En revanche, c'est dans la manière de mener à bien sa mission que le Groupe innove via le développement de multiples supports de services, imprimés, digitaux ou mobiles, pour permettre aux professionnels locaux de se faire connaître de leurs consommateurs, encore et toujours.

1.1.2 ACCOMPAGNEMENT DES TPE-PME ET RÉSEAUX SUR LA COMMUNICATION DIGITALE

Le digital local offre de nouvelles opportunités de développement à tous les acteurs de la vie économique locale. Solocal Group a la conviction que tous ont une place sur le web, en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs. Son engagement est alors de donner les moyens à chacun de développer son activité et son chiffre d'affaires grâce à Internet, tant pour des créateurs d'entreprise et des TPE qui cherchent à répondre aux besoins spécifiques de leurs métiers que pour des grandes entreprises qui animent des réseaux importants, ou bien encore pour des acteurs du secteur public qui renforcent les contacts digitaux avec les français.

Soucieux d'aider les entreprises à se démarquer dans un contexte de forte concurrence, le Groupe innove sans cesse pour proposer des solutions adaptées à leurs besoins et à leur clientèle. Avec la création de sites web/mobiles, de pages fan sur Facebook, de référencement, de campagnes publicitaires display, de l'Espace Bons Plans etc., le Groupe s'affiche ainsi comme un acteur incontournable, avec plus de 153 000 sites (dont 3 235 vitrines digitales) créés et gérés pour les professionnels en France et en Espagne en 2013.

Enfin, le Groupe développe un accompagnement sur mesure, différencié par marché : il apporte des réponses adaptées aux particularités des différents secteurs professionnels qu'il accompagne. Les 2 000 conseillers en communication locale de Solocal Group sont des spécialistes des grands secteurs d'activité : immobilier/automobile, hôtellerie/restauration, commerce de proximité, grands travaux, secteur public, B2B, etc. Grâce à son savoir-faire historique en matière de communication digitale locale et ce réseau de conseillers locaux, Solocal Group devient le partenaire naturel des entrepreneurs en quête de

conseils et d'accompagnement dans le développement de leur activité.

Plus de 500 000 entreprises françaises bénéficient ainsi du conseil et des services numériques de Solocal Group.

1.1.3 PARTENARIATS POUR LA DIGITALISATION DES TPE-PME

Le Groupe mène diverses actions avec des partenaires institutionnels pour favoriser l'accès des professionnels aux usages numériques...

Pour la période 2013-2014, des partenariats ont ainsi été scellés avec :

- la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Marseille Provence pour analyser notamment la e-reputation des hôtels et restaurants de Marseille (lancement d'un baromètre de la e-reputation des hôtels marseillais avec le service d'e-reputation du Groupe, Reporama);
- la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris Ile-de-France pour accroître la numérisation des TPE (participation à différents salons, intervention d'experts Solocal Group pour former au numérique des salariés et des patrons des TPE/PME);
- le programme gouvernemental "Transition numérique" pour aider à la numérisation des TPE/PME (réalisation de modules de formation destinés aux délégués numériques recrutés par Transition numérique);
- la ville de Paris pour encourager l'innovation des entreprises (participation au Grand Prix de l'innovation);
- le réseau "Les interconnectés" à l'occasion du Forum de décembre 2013 qui met en relation les collectivités locales et les entreprises du numérique.

Par ailleurs, différents salons institutionnels, dans lesquels des experts du Groupe prennent la parole, ont été financés.

1.1.4 BLOG DES IDÉES LOCALES

Solocal Group s'engage aux côtés des entreprises en leur proposant des services pionniers et novateurs pour les accompagner dans leur communication locale. En octobre 2012, le Groupe lançait ainsi son "Blog des idées locales", un nouvel outil de veille participatif en ligne sur Internet fixe et mobile, source d'inspiration et de solutions pour développer son business au niveau local. Cette plateforme s'adresse à tous les professionnels, et notamment les TPE et PME qui n'ont pas nécessairement le temps et les ressources pour mettre en place cette veille alors qu'ils en ont exprimés le besoin pour stimuler leur créativité. Le blog recense près de 300 exemples d'initiatives originales, de la plus simple à la plus audacieuse, mises en place par des entreprises des différentes régions de France et de plus de 20 autres pays dans le monde. Plus de 100 000 visites ont été enregistrées depuis son lancement. Le "Blog des idées locales" s'est vu récompensé en mai 2013 lors

du Grand Prix du Brand Content 2013 par un Prix Or dans la catégorie BtoB.

Fort des liens étroits tissés avec les entreprises depuis de nombreuses années, Solocal Group invente avec ce blog une nouvelle manière de mettre son expertise à leur service.

1.2 PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT RSE DES PROFESSIONNELS

Solocal Group souhaite offrir une visibilité plus forte aux professionnels qui répondent aux nouvelles aspirations des consommateurs par leur engagement en faveur du développement durable. Le Groupe a ainsi lancé en 2011 un service d'information éco-responsable dont l'objectif est de mettre à disposition de ses utilisateurs une information gratuite et impartiale sur les pratiques éco-responsables déclarées par les professionnels.

Le service de recherche de professionnels éco-responsable est en parfaite affinité avec le cœur de métier de Solocal Group : la mise en relation des professionnels avec les consommateurs à travers des services utiles et pratiques au quotidien.

Un professionnel engagé dans une telle démarche peut être référencé gratuitement selon deux modes :

- s'il est titulaire de l'un des 36 labels ou certifications sélectionnés par un comité d'experts indépendants réuni par Solocal Group, parmi lesquels Valérie Martin, chef du Service Communication et Information des publics, Christophe Lestage, ingénieur à la direction Industrie de l'ADEME de l'ADEME, Tristan Lecomte, Président Fondateur d'AlterEco et fondateur du collectif "Pur Projet", Elisabeth Laville, fondatrice d'Utopies et co-fondatrice du site "mescoursespourlaplanete.com", ou encore Sylvain Lambert, associé du département développement durable de PricewaterhouseCoopers.
- Leur sélection couvre tous les secteurs d'activités : l'hébergement, la restauration et les loisirs (la Clef Verte, Agir pour un Tourisme Responsable), l'Artisanat et le Bâtiment (Eco Artisans, les Pros de la Performance Énergétique, QualiPV, QualiPac,...), le Commerce (Plateforme pour le Commerce Équitable, Mon coliffeur s'engage,...); d'autres labels s'appliquent à l'ensemble des secteurs : Pacte Mondial, label Égalité Professionnelle, label Diversité...
- le professionnel peut également présenter sa démarche au travers d'un déclaratif publié sur pagesjaunes.fr. Un formulaire dédié dans le Business Center de Solocal Group permet aux professionnels de décrire leurs initiatives dans le domaine : protection de l'environnement, responsabilité sociétale, produits et services éco-responsables.

Ces déclaratifs sont modérés par les équipes du Groupe avant parution.

Les professionnels se déclarant éco-responsables sont signalés dans les services pagesjaunes.fr par un pictogramme dédié. Un clic sur ce pictogramme permet aux internautes d'accéder à la fiche détaillée du professionnel qui présente ses certifications/labels et ses initiatives environnementales et sociétales.

Ainsi, on comptait 62 816 professionnels éco-responsables enregistrés à fin décembre 2013 (contre 56 442 à fin 2012).

Par ailleurs, convaincu que la RSE est un levier de compétitivité pour les entreprises, Solocal Group s'est naturellement associé au MEDEF afin de diffuser le guide "Cap vers la RSE" à destination des chefs de petites ou moyennes entreprises. Ce guide leur permet de cerner les contours de la RSE et de retrouver des fiches pratiques de mise en œuvre, en s'inspirant d'exemples concrets. Le guide a ainsi été diffusé à près de 300 000 entreprises clientes ou non de Solocal Group afin de contribuer à la connaissance de la RSE auprès des professionnels locaux.

Les professionnels et les utilisateurs ont aussi accès à des guides pratiques concernant l'inclusion sociale des personnes handicapées et la mobilité réduite (accessibilité, travail) via le site ComprendreChoisir.com,

1.3 IMPACT ÉCONOMIQUE LOCAL

Acteur très majoritairement localisé en France et soucieux de son impact économique local, Solocal Group a mesuré en 2012 l'impact économique en France de l'activité de sa filiale PagesJaunes. Le modèle utilisé, LOCAL FOOTPRINT® du cabinet UTOPIES, évalue les retombées économiques et sociales d'une activité sur la zone géographique souhaitée. Pour PagesJaunes, l'impact des achats en France ainsi que des charges salariales et fiscales, permet de générer 2 emplois dans le reste de l'économie (privé ou public) pour 1 emploi dans l'entité.

Cet impact significatif, témoigne l'importance de Solocal Group dans la sphère économique française. Outre la présence de nombreuses équipes sur l'ensemble du territoire, gage de proximité avec ses clients, Solocal Group s'est acquitté du 23^{ème} montant le plus élevé d'impôt sur les sociétés en France en 2012 ce qui constitue une contribution significative.

2. DONNÉES PERSONNELLES ET COMMUNICATION RESPONSABLE

2.1 SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Solocal Group s'attache à diffuser des informations fiables et sécurisées à ses utilisateurs. Les sites du Groupe accompagnent au quotidien les citoyens qui apprécient la pertinence et la justesse des informations transmises. Dans ce cadre, la protection des données recueillies et le respect de la vie privée des internautes fait intimement partie des engagements actifs du Groupe.

Une information détaillée sur les conditions d'utilisation des données ainsi que sur les droits des personnes (accès, rectification et opposition) est délivrée par chaque site Internet de services du Groupe. Afin de faciliter l'exercice des droits des personnes, une adresse de contact CIL a été créée.

L'équipe Informatique et Libertés est constituée de 3 personnes : la Correspondante Informatique et Libertés (CIL), une juriste senior et un ingénieur sécurité qui a rejoint le Groupe en

2013 après avoir notamment travaillé à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

2.1.1 SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

En interne, les collaborateurs ont accès à ces informations l'Intranet Groupe via la "Politique de sécurité de l'information", mise à jour en janvier 2011.

Cette politique constitue un code de référence sur les comportements liés à la sécurité de l'information pour Solocal Group qui doit être mis en application par chaque entité du Groupe. Elle décrit l'engagement de la direction vis-à-vis de la sécurité de l'information, son périmètre, les biens pris en compte, les réglementations et obligations contractuelles, les objectifs et les responsabilités. Elle couvre l'ensemble des problématiques de sécurité induites par le traitement de l'information, tant sur les plans physique, technique qu'organisationnel, et quel qu'en soit le support. Elle concerne aussi l'utilisation des technologies de l'information et des télécommunications.

La Politique de sécurité de l'information s'accompagne d'un manuel de sécurité dont la dernière version date de février 2011 qui décrit ou fait référence aux mesures et outils utilisés.

Un document mis à jour en octobre 2010 précise les règles définies pour assurer l'identification et l'authentification des utilisateurs lors de leur connexion à des composants du Système d'Information de Solocal Group (au sens le plus large : machines, systèmes, applicatifs, routeurs, etc.).

Enfin, toujours dans le cadre de cette politique, un guide relatif à l'usage des utilisateurs de réseaux sociaux au sein de l'entreprise a été mis en place en septembre 2010. Ce guide est destiné à sensibiliser et à informer les utilisateurs sur les risques liés à l'usage des réseaux sociaux aussi bien au sujet des données professionnelles que privées. Ce guide rappelle les droits et devoirs quant à cet usage à partir du poste de travail des utilisateurs. Ce guide a été complété par une espace dédié au bon usage des médias sociaux sur l'Intranet du Groupe.

2.1.2 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DES UTILISATEURS

En interne, les collaborateurs ont accès aux informations concernant la protection de la vie privée via un espace dédié aux "Données Personnelles" dans l'Intranet Groupe.

2.1.2.1 RÈGLEMENTS ET PROCÉDURES INTERNES

Plusieurs procédures et règlements encadrent l'engagement du Groupe :

- la "Réglementation sur l'archivage des données personnelles", mise en place en mars 2005 ;
- la procédure de déclaration des traitements de données personnelles (dernière version en date du 3 mai 2012) qui rappelle notamment les formalités déclaratives à réaliser

obligatoirement avant la mise en œuvre de tout nouveau traitement de données personnelles ;

- les procédures de gestion des demandes d'accès des personnes physiques aux données personnelles (dernière version en date du 17 septembre 2012) qui détaille les modalités de traitement des demandes des personnes physiques dans le cadre de l'exercice de leur droit d'accès aux données personnelles les concernant. Cette procédure permet d'uniformiser ces modalités au sein de Solocal Group et de faciliter la mise en œuvre de cet exercice ;
- la procédure de gestion des demandes des personnes physiques relatives à la rectification et à la suppression de leurs données personnelles (dernière version en date du 18/09/2012) qui détaille les modalités de traitement des demandes des personnes physiques dans le cadre de l'exercice de leurs droits de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Cette procédure vise à uniformiser ces modalités au sein du Groupe et à faciliter la mise en œuvre de cet exercice.

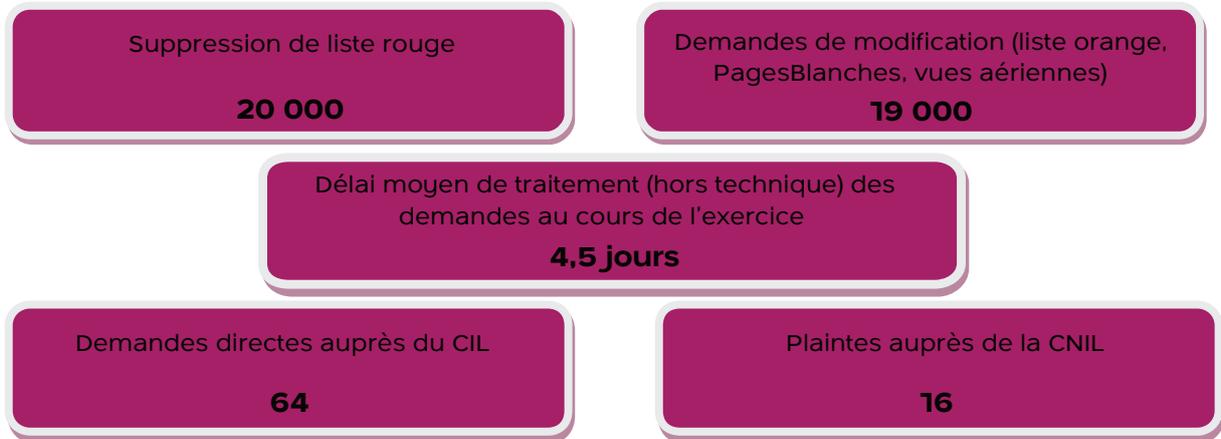
Ces deux dernières procédures s'inscrivent dans la démarche du Groupe visant à protéger la vie privée des personnes. A cet effet, les différentes sociétés du Groupe et plus particulièrement les Responsables des Traitements doivent veiller à mettre en place des procédures permettant de répondre aux demandes des personnes physiques lorsque celles-ci exercent leurs droits de rectification et de suppression conformément aux dispositions des articles 38 et 40 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004 et des articles 92 à 97, 99 et 100 du Décret n° 2007-451 du 25 mars 2007 modifiant le Décret du 20 octobre 2005.

Par ailleurs, elles s'intègrent dans l'exercice des missions du CIL qui consistent à veiller au respect des droits de rectification et de suppression des personnes, notamment à travers la mise en place de procédures.

En 2013, deux nouvelles procédures ont été rédigées et publiées dans l'Intranet Solocal Group :

- une procédure relative à l'organisation de la remontée des informations concernant les traitements de données personnelles. Cette procédure doit permettre la bonne tenue du registre du CIL contenant l'ensemble des traitements de données personnelles pour les sociétés françaises du Groupe, et la vérification de la conformité à la loi Informatique et Libertés de tout nouveau traitement ou de toute modification apportée à un traitement existant ;
- une procédure encadrant le transfert de bases de données contenant des données personnelles à l'intérieur du Groupe ayant pour objet de veiller à la protection des données personnelles en définissant les modalités de transfert de ces données au sein du Groupe afin de limiter tout risque d'utilisation détournée des données, de vol ou de perte de ces données notamment lors de leur transmission.

Demands de modification ou de suppression de données personnelles en 2013 pour Solocal Group



2.1.2.2 FORMATION INTERNE

Des formations à la protection des données personnelles ont été dispensées courant 2013 aux Directeurs techniques et aux Directeurs/Responsables marketing.

De plus, l'équipe du CIL a mis en place des lignes directrices opérationnelles à destination des chefs de projet comportant les éléments suivants :

- un processus détaillant toutes les questions à se poser au cours de la conception d'un nouveau produit ou service, et précisant les cas dans lesquels il est nécessaire de solliciter l'équipe CIL ;
- une fiche de description de traitement, ayant vocation à servir de support d'échange avec les chefs de projet et de garantir que les bonnes informations sont remontées à l'équipe CIL, afin notamment que le registre soit tenu à jour ;
- une présentation des grands principes Informatique et Libertés sous forme de FAQ.

L'objectif de ces lignes directrices est d'intégrer les problématiques Informatiques et Libertés en amont des projets. Ces documents visent donc à :

- garantir la remontée des informations nécessaires à l'équipe CIL pour assurer son rôle de centralisation des informations sur les traitements de données ;
- fournir des règles claires aux opérationnels leur permettant d'identifier les sujets pouvant impacter les données personnelles et ainsi solliciter l'équipe CIL ;
- identifier et maîtriser les sujets sensibles qui nécessitent une décision quant à leurs modalités de mises en œuvre.

Ces lignes directrices ont été transmises fin 2013 et devraient être mises en œuvre début 2014.

2.1.2.3 AUDITS INTERNES ET EXTERNES

En 2013, trois audits internes ont été réalisés :

- un audit ayant pour objet la simulation d'un audit CNIL effectué à distance sur la présence de cookies, les données personnelles collectées (notamment adresses IP) et les règles de sécurité mises en œuvre.

Les conclusions de cet audit ont été présentées au Comité Exécutif de Solocal Group et ont fait l'objet de plusieurs recommandations de la part de l'équipe CIL ;

- un audit "Informatique et Libertés" de l'ensemble des traitements de données personnelles réalisés par la filiale de Solocal Group, la société Horyzon Media ;
- un audit "Informatique et Libertés" de l'ensemble des traitements de données personnelles réalisés par la filiale de Solocal Group, la société PagesJaunes Marketing Services.

Ces audits devraient être terminés au cours du premier trimestre 2014.

En 2012, deux audits externes avaient été réalisés : un audit "vie privée" des sites "PagesJaunes.fr" et "annoncesjaunes.fr" et un audit "Informatique et Libertés" du Projet "User Relationship Management". Un bilan de l'activité du CIL pour 2012 portant sur les traitements de données de PagesJaunes et de Mappy a été réalisé et transmis aux responsables de traitements.

En 2010, des contrôles ont été réalisés par la CNIL à la suite desquels le Groupe a été condamné en 2011. Ces contrôles portaient sur le service en ligne du site internet "pagesblanches.fr", appelé "web crawl", lancé en mars 2010 et, qui avait pour objet de compléter la réponse à nom, prénom par des réponses référencées sur les profils publics de six réseaux sociaux : Facebook, Twitter, LinkedIn, Copains D'avant, Trombe, Viadeo. Suite à la sortie de ce service, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés a opéré un contrôle

dans les locaux de Solocal Group à Sèvres et à Rennes. Fin 2011, elle a condamné Solocal Group sur cinq griefs principaux :

- la collecte déloyale des données et l'absence d'information des personnes ;
- le non droit à utiliser les données de l'annuaire pour éliminer les profils étrangers de Facebook ;
- la non mise à jour des données collectées notamment sur Twitter et Facebook ;
- le non respect des droits des personnes ;
- la collecte inadéquate, non pertinente et excessive des adresses IP.

Cette décision a donné lieu à un avertissement public, un recours a été introduit par Solocal Group devant le Conseil d'Etat.

2.1.2.4 PROJET DE RÈGLEMENT EUROPÉEN ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Dans le cadre du projet de Règlement européen relatif à la protection des données personnelles en cours d'élaboration, le Groupe a décidé d'anticiper et d'analyser les impacts de ce projet sur ces activités. Pour ce faire, l'équipe CIL, en lien avec la Direction des Relations Institutionnelles, a entrepris, depuis le second semestre 2012, les actions suivantes :

- en interne, mise en place de groupes de travail ayant pour mission d'étudier l'impact du Règlement par catégorie de données personnelles concernées, de chiffrer les impacts identifiés et de proposer des solutions adaptées au texte en préparation ;
- en externe, actions de lobbying auprès d'institutionnels (rencontres auprès de plusieurs ministères français et de la Commission européenne) et via des associations telle que l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) afin de proposer des solutions qui tiennent compte des besoins du Groupe tout en respectant la protection de la vie privée.

Enfin, l'équipe CIL a renforcé en 2013 sa participation à des associations professionnelles (AFCDP, AFEP, FING) qui réfléchissent à des solutions permettant l'utilisation responsable des données personnelles comme, par exemple, l'expérimentation "Mes Infos".

2.2 AUTRES ACTIONS POUR PROMOUVOIR LA COMMUNICATION DIGITALE RESPONSABLE

2.2.1 NORMALISATION DES AVIS

Dans le but de construire une relation de confiance durable avec ses clients – annonceurs et particuliers, PagesJaunes a mis en place fin 2013 une démarche de certification de son service d'avis de consommateurs sur Internet par AFNOR Certification, organisme tiers reconnu et indépendant qui a publié en 2013 la première norme volontaire (NF Z74-5012) dans le monde visant à fiabiliser le traitement des avis de consommateurs sur Internet.

Pendant 18 mois, PagesJaunes a participé aux travaux collectifs de l'AFNOR aux côtés d'une quarantaine d'organisations pour définir des règles applicables à tous les sites d'avis relatifs aux produits, au tourisme, à la restauration et aux services en général.

Les équipes de PagesJaunes travaillent donc depuis fin 2013 sur la mise en place de règles et de procédures visant à consolider encore davantage la fiabilité de son service et à apporter de la confiance dans les méthodes de traitement, de collecte, de modération et de publication des avis en ligne de consommateurs (obligation de pouvoir contacter l'auteur de l'avis et optimisation des dispositifs de mesure externe de la fiabilité des avis permettant la détection des fraudeurs).

2.2.2 CHARTES VISANT À PROMOUVOIR UNE COMMUNICATION RESPONSABLE

Solocal Group ou ses filiales sont signataires de plusieurs chartes, reprenant ou spécifiant ses engagements.

- La charte relative à la Protection des données personnelles des utilisateurs de ses sites et de ses services accessibles en ligne : cette charte expose comment le Groupe contribue à protéger les données personnelles des internautes lors de l'utilisation d'un de ses sites Internet ou de l'un de ses services ;
- La charte "Publicité ciblée et protection des internautes" : élaborée par des associations professionnelles de la publicité ciblée (auxquelles appartiennent Horyzon Media, PagesJaunes Marketing Services et "PagesJaunes.fr"), cette charte apporte quelques avancées importantes comme la limitation de la durée de vie des cookies publicitaires, l'amélioration de la transparence des pratiques, et un meilleur contrôle de l'internaute sur l'exploitation de ses données personnelles ;
- La charte pour la promotion de l'authentification sur Internet : de même, considérant que les métiers du Groupe concernant la mise en relation des utilisateurs avec les professionnels lui confèrent un rôle particulier pour l'information des citoyens sur les moyens de sécuriser leurs échanges, le Groupe s'est engagé à promouvoir l'authentification des internautes par le biais de cette charte ;
- La charte portant sur le « droit à l'oubli » des données publiées intentionnellement par les internautes : cette charte vise à définir les bonnes pratiques à adopter par les sites collaboratifs (réseaux sociaux, blogs, forums, sites de publication de contenu, messagerie), ainsi que par les moteurs de recherche où les internautes publient volontairement des données les concernant ;
- La charte du Syndical National de la Communication Directe (SNCD) : PagesJaunes Marketing Services (PJMS) a signé en 2013, et pour la deuxième année consécutive, la charte SNCD du Développement Responsable qui engage les signataires dans une démarche de développement social, économique et environnemental. PJMS a notamment mis en avant l'utilisation de logiciels permettant de détecter les changements

d'adresse des clients afin de limiter au maximum les plis non distribués.

3. RESPECT DE L'ÉTHIQUE ET DU DROIT DE LA CONCURRENCE

3.1 CHARTE DE DÉONTOLOGIE

Solocal Group inscrit son activité dans le cadre d'un développement responsable dicté par des principes de déontologie et d'éthique devant être partagés par tous les collaborateurs. Ces principes, énoncés par notre Charte de déontologie, s'appuient sur les valeurs du Groupe et fixent les comportements individuels à avoir à l'égard des clients, des actionnaires, des collaborateurs, des fournisseurs et des concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère. Elle s'applique aussi bien aux membres du Conseil d'administration qu'aux dirigeants et employés du Groupe.

Les valeurs et principes de cette Charte s'inscrivent dans le cadre de principes fondamentaux, tels ceux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, ceux énoncés dans les conventions de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants et ceux de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (notamment pour lutter contre la corruption). Cette charte s'appuie également sur les engagements auxquels le Groupe souscrit, en particulier en matière de développement durable.

La Charte de déontologie du Groupe rappelle les principes et règles en vigueur en matière de déontologie boursière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement. Elle impose certaines mesures préventives et, en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres de la Société pour les « initiés permanents », notamment les membres du Conseil d'administration et les autres dirigeants.

La charte bannit la corruption, notamment dans le cadre des rapports avec les clients et les fournisseurs.

3.2 RESPECT DES RÈGLES DE LA CONCURRENCE

Solocal Group attache la plus grande importance à ce que toutes les activités commerciales du Groupe soient exercées dans le plus strict respect des règles du droit de la concurrence.

La société filiale PagesJaunes s'est engagée vis-à-vis de l'Autorité de la concurrence (ADLC) au respect des règles de la concurrence loyale de la part de ses équipes, notamment dans leurs relations avec les agences de publicité, mandataires des annonceurs, et à mettre en place un programme de conformité visant à prévenir tout comportement anticoncurrentiel de la part de ses équipes commerciales et, en particulier, tout dénigrement envers les agences de publicité (« Autorité de la concurren-

ce, Décision n°12-D-22 du 22 novembre 2012 relative à une saisine présentée par les sociétés NHK Conseil, Agence I&MA conseils, Sudmédia conseil, OSCP, Audit Conseil Publicité Annuaires, Charcot.net, Agence Heuveline, Avycom publicité annuaire, Toocom, Ecoannuaires, Netcreative-Pages annuaires à l'encontre de pratiques mises en œuvre par la société PagesJaunes »).

Dans le cadre de cette décision PagesJaunes a conçu et mis en œuvre un programme de conformité au droit de la concurrence au sein des services concernés de la société, pour prévenir tout incident à l'avenir. Ce programme vise en particulier à prévenir les prétendus dénigrements commis par les commerciaux notamment par le biais de :

- la diffusion d'une version renforcée du Livret de concurrence qui est annexé au Règlement intérieur ;
- l'organisation d'une formation annuelle obligatoire aux règles du droit de la concurrence à destination, entre autres, de tous les commerciaux de PagesJaunes, incluant un module spécifique sur la question du dénigrement ; 2 252 personnes ont été formées en 2013 ;
- la mise en place d'une « cellule conformité », qui est chargée de recueillir toute alerte ou remontée de plaintes relatives au comportement de commerciaux de PagesJaunes, ainsi que d'instruire ces plaintes, et de répondre aux interrogations des salariés de PagesJaunes en matière de droit de la concurrence ;
- l'instauration de sanctions disciplinaires à l'encontre des collaborateurs qui violeraient sciemment les règles de concurrence.

Enfin, en parallèle du programme de conformité précité, PagesJaunes s'est engagée à pérenniser et à rendre obligatoire le système de contrôles synthétiques préalables à la validation des commandes, concernant les diverses activités « à risque », tel qu'il est décrit dans la note de la direction commerciale n° 2010/09 du 20 octobre 2010 et dans sa dernière mise à jour du 22 avril 2013

Il est important de noter que PagesJaunes a mis en place un ensemble de règles, appelées les instructions de vente, visant à garantir la conformité des parutions de ses clients annonceurs, notamment au regard du droit de la consommation. Rappelons que PagesJaunes peut voir sa responsabilité engagée pour complicité de publicité mensongère lorsque les informations mentionnées dans les parutions d'un annonceur ne sont pas conformes à l'activité qu'il exerce ou aux services légitimement attendus par les consultants.

Il est par ailleurs progressivement apparu que certaines activités nécessitaient une vigilance particulière dans la mesure où elles peuvent donner lieu à un déplacement du professionnel chez des particuliers (plombier, serrurier, déménagement, etc.) et ce, bien souvent, dans des situations d'urgence (dépannage chauffage, plombier, etc.). Il est donc essentiel, dans de tels cas, de s'assurer que les parutions de l'annonceur sont bien conformes à l'activité qu'il exerce.

PagesJaunes a mis en place ce système de contrôle préalable de la réalité économique du ou des établissements référencés par l'annonceur en 2009 à la suite de réclamations sur la conformité de certaines parutions dans certaines activités à risque dans certains départements de la région parisienne et du sud de la France.

Ces contrôles visaient également à prévenir les risques liés à la responsabilité pénale (complicité pour le blanchiment d'argent). Dans le cadre des engagements devant l'ADLC PagesJaunes s'est engagée à pérenniser ces contrôles au moins jusqu'au 31 mars 2016.

Enfin, PagesJaunes s'est également engagée à renforcer le dispositif des contrôles existant en organisant un contrôle aléatoire des commandes prises par les commerciaux PagesJaunes sur les activités dites « à risque » mais qui ne font pas l'objet d'un contrôle a priori en application de la note de la direction commerciale précitée, parce qu'elles concernent des départements et/ou des activités à risque non visées par cette note. Ces contrôles sont organisés afin de s'assurer de la conformité aux instructions de vente de ces commandes.

La durée de ces engagements est de trois ans à compter du 31 mars 2013.

4. RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

4.1 CHARTE DES ACHATS

Solocal Group, à travers sa direction des Achats, souhaite associer ses fournisseurs et partager avec eux les valeurs de sa politique d'achats responsables. Le Référentiel pour les Achats Responsables, mis à jour en 2011 et à destination de l'ensemble des filiales du Groupe, encadre cette politique d'achats responsables dont l'objectif consiste à promouvoir les produits et services plus respectueux de l'environnement, et qui apportent des garanties, voire une valeur ajoutée, aux niveaux social et sociétal.

Cette démarche poursuit un triple objectif :

- privilégier les produits, les services et les entreprises qui répondent aux enjeux de responsabilité sociétale liés à leurs activités ;
- augmenter progressivement les critères d'exigence en matière sociale et environnementale, dans une logique d'amélioration continue ;
- effectuer un suivi des fournisseurs relativement à leur performance sociale et environnementale afin de les accompagner dans leur démarche d'amélioration continue.

100 fournisseurs (nouveaux contrats ou avenants) ont signé la charte (dans le périmètre PagesJaunes, Mappy et Solocal Holding).

4.2 RÉFÉRENTIEL ACHATS

Le Référentiel du Groupe définit également des lignes de conduite plus globales pour :

- promouvoir les écolabels officiels et les produits éco-conçus ;
- sensibiliser les fournisseurs aux enjeux de responsabilité sociétale liés à leurs produits, services ou industries ;
- inciter les fournisseurs à plus de transparence dans la description des caractéristiques environnementales de leurs produits.

Ces principes sont quotidiennement appliqués et partagés avec les prestataires du Groupe, notamment via l'élaboration d'une Charte Fournisseurs. Signée par chaque nouveau prestataire ou lors de renouvellements de contrat, le respect de cette Charte conditionne les relations commerciales entre le fournisseur et Solocal Group. En effet, elle engage le fournisseur à s'assurer du respect d'un certain nombre de principes fondamentaux décrits dans ce document et ayant trait aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité, à l'environnement et à l'éthique. De nombreux sujets y sont abordés comme le travail dissimulé ou forcé, la discrimination, le respect de la réglementation environnementale et la gestion des ressources. Le fournisseur s'engage à faire respecter cette Charte dans l'ensemble de ses activités et sites partout dans le monde, par ses propres fournisseurs et leurs sous-traitants. A fin 2013 et depuis son élaboration, près de 110 fournisseurs ont signé cette Charte dans le cadre de nouveaux contrats ou d'avenants.

De plus, les appels d'offres menés auprès des prestataires comprennent également des critères de sélection destinés à évaluer leur maturité en termes de responsabilité sociétale.

Une pondération significative est attribuée à ces critères qui couvrent un large éventail de thématiques sociales et environnementales : matériaux, origine de fabrication, typologie de la production, travail forcé, etc. Une fois le processus de sélection terminé, des clauses engageantes de responsabilité sociétale sont systématiquement annexées aux contrats.

Un processus de sélection précis est opéré par le Groupe dans le choix de ses prestataires. Il inclut une présélection réalisée sur la base d'une analyse multicritères des propositions qualitatives des prestataires, des appels d'offres avec soutenance ainsi que des visites de sites et des négociations.

Des critères de responsabilité sociétale sont également inclus dans le processus de sélection des prestataires : expertise, processus de suivi qualité, politique de ressources humaines (fidélisation, formation, turnover...), politique éco-responsable (Charte Responsabilité Sociale...), solidité financière, localisation géographique. De plus, les entreprises adaptées (entreprises qui emploient plus de 80 % de travailleurs handicapés) sont consultées lors des appels d'offres.

5. RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Dans le cadre de partenariats ou d'opérations ponctuelles, pagesjaunes.fr et les autres sites du Groupe mettent à disposition les espaces publicitaires invendus au profit de causes caritatives.

Ainsi, depuis fin 2013, des bannières relayent la possibilité d'effectuer des dons pour des associations « près de chez [soi] » avec le site Zegive. Il s'agit de la première étape du partenariat avec cette organisation qui sera effectif tout au long de l'année 2014.

De plus, suite à la catastrophe météorologique survenue aux Philippines en novembre 2013, pagesjaunes.fr et les autres sites du Groupe ont relayé pendant une semaine une campagne d'appel aux dons pour les associations Care, Enfants du Mékong et Oxfam.

Depuis début décembre 2013, grâce à un partenariat avec la plateforme HelloAsso, il est possible de réaliser des dons via des liens intégrés dans les fiches détaillées de chaque association. Ce partenariat offre une nouvelle manière de collecter des fonds.

Enfin, dans le cadre du Téléthon 2013, PagesJaunes Marketing Services (PJMS), experte en data et solutions marketing digitales, a mis pour la 11^{ème} année consécutive son centre d'appel d'Angoulême à disposition des bénévoles pour réceptionner les promesses de dons faites par téléphone. Au total, 5 518 appels ont ainsi été traités par 106 bénévoles de PJMS.

PERSPECTIVES

En tant qu'acteur majeur de la vie locale, Solocal Group est conscient de son rôle et de l'impact de ses activités sur les dimensions environnementale, sociale et sociétale. Cette démarche volontariste est ambitieuse et portée par l'ensemble du Groupe, intégrée à sa transformation et déployée à travers des engagements et des actions concrets. Assumant pleinement cette responsabilité, le Groupe développe les structures et les moyens nécessaires pour y faire face.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de constante évolution, notamment sur le thème du digital et vise à ce que le Groupe assume ses responsabilités en continu avec toutes ses parties prenantes.

CONTACTS RSE

Pour toute demande concernant la Responsabilité Sociétale de Solocal Group, vous pouvez contacter l'équipe RSE :

Solocal Group

Service RSE – Direction Stratégie, Partenariats et Relations Extérieures

7, avenue de la Cristallerie
92317 SEVRES CEDEX – France
rse@solocal.com

ANNEXE N° 1 : TABLEAUX DE CONCORDANCE AVEC GRENELLE II ET ISO26000

Introduction	Pages	Art.225 Grenelle II	Questions centrales et domaines d'action de l'ISO 26000
1. Message du Président et du Secrétaire Général en charge de la RSE	39	Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable	Gouvernance de l'organisation
2. Solocal Group, une entreprise engagée	39		
2.1 Organisation de Solocal Group	39		
2.2 Origine, construction et évolution de la stratégie RSE suite au changement de nom	39	Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable	Gouvernance de l'organisation
2.3 Gouvernance RSE	39		
2.4 Engagements revisités, objectifs et indicateurs clés de performance	40		
2.5 Dialogue avec les parties prenantes	41	- Les conditions du dialogue avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société - Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	
3. Reporting RSE 2013	42		
3.1 Démarche de reporting	42	Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable	Gouvernance de l'organisation
3.2 Données générales	42	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	
Responsabilité sociale			
1. Partage des valeurs du groupe	42	Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable	Gouvernance de l'organisation
2. Politique de l'emploi et employabilité	43		
2.1 Effectifs et rémunérations	43	- L'effectif total, leur répartition par genre, par âge et par zone géographique - Les rémunérations et leur évolution - L'organisation du temps de travail	- Emploi et relations employeur/employé - Conditions de travail et protection sociale
2.2 Impliquer les collaborateurs dans la transformation du Groupe	44	- Les politiques mises en œuvre en matière de formation - Le nombre total d'heures de formation - L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui	- Dialogue social - Développement du capital humain
3. Diversité	46		
3.1 Développer la parité femmes-hommes	46	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	- Discrimination et groupes vulnérables - Emploi et relations employeur/employé
3.2 Intégration des publics sensibles	47	- Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées - La politique de lutte contre les discriminations	
4. Sécurité, santé et bien être au travail	49		
4.1 Bien être au travail	49	- Les conditions de santé et de sécurité au travail - Les embauches et licenciements - L'absentéisme	- Emploi et relations employeur/employé - Conditions de travail et protection sociale
4.2 Santé et sécurité au travail	50	- Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail - Les politiques mises en œuvre en matière de formation - Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	- Conditions de travail et protection sociale - Dialogue social - Santé et sécurité au travail
5. Organisation du dialogue social	51	- L'organisation du dialogue social - Le bilan des accords collectifs	Dialogue social

Responsabilité environnementale	Pages	Art.225 Grenelle II	Questions centrales et domaines d'action de l'ISO 26000
1. Impact des activités	53		
1.1 <i>Annuaire imprimés</i>	53	- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement - La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation - Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	- Utilisation durable des ressources - Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels - Consommation durable
1.2 <i>Technologies de l'information et de la communication (TIC)</i>	55	- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables - Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	- Prévention de la pollution - Utilisation durable des ressources
1.3 <i>Déplacement des collaborateurs</i>	56	- Les rejets de gaz à effet de serre - L'adaptation aux conséquences du changement climatique	- Prévention de la pollution - Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels
1.4 <i>Bureaux</i>	57	- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables - La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	- Prévention de la pollution - Utilisation durable des ressources
1.5 <i>Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre 2013</i>	57	Les rejets de gaz à effet de serre	Atténuation des changements climatiques et adaptation
1.6 <i>Biodiversité</i>	58	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels
1.7 <i>Autres formes de nuisances et pollutions</i>	58	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Prévention de la pollution
2. Accompagner la démarche environnementale des utilisateurs	58		
2.1 <i>Recherche de professionnels éco-responsables</i>	58		
2.2 <i>Promotion de la mobilité durable sur Mappy</i>	58		
2.3 <i>Sotravo : facilitateur des travaux de rénovation énergétique</i>	59	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	- Atténuation des changements climatiques et adaptation - Consommation durable
2.4 <i>Comprendre Choisir</i>	59		
2.5 <i>Chronoresto</i>	59		
Responsabilité sociétale			
1. Dynamiser le tissu économique local	60		
1.1 <i>Le digital pour développer la vie économique locale</i>	60	- Impact territorial, économique et social de l'activité en matière d'emploi et de développement régional - Impact territorial, économique et social de l'activité sur les populations riveraines et locales	- Implication auprès des communautés - Création de richesses et de revenus
1.2 <i>Promouvoir l'engagement RSE des professionnels</i>	62		- Développement des technologies et accès à la technologie - Consommation durable - Création de richesses et de revenus
1.3 <i>Impact économique local</i>	63	- Impact territorial, économique et social de l'activité en matière d'emploi et de développement régional - Les actions de partenariat ou de mécénat	Création de richesses et de revenus
2. Données personnelles et communication responsable	63		
2.1 <i>Sécurité de l'information et protection des données personnelles</i>	63	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Protection des données et de la vie privée des consommateurs
2.2 <i>Autres actions pour promouvoir la communication Digitale responsable</i>	65		- Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats - Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs
3. Respect de l'éthique et lutte contre les pratiques anticoncurrentielles	66	- Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT - Les actions engagées pour prévenir la corruption - Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	- Principes fondamentaux et droits au travail - Lutte contre la corruption - Concurrence loyale
4. Relations avec les fournisseurs	67	- La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux - L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale	Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur
5. Relations avec les associations	68	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	Gouvernance de l'organisation

ANNEXE n° 2 : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de Solocal Group SA, désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel ») et disponible sur demande au siège de la société auprès de la Direction des Partenariats, Relations Extérieures et Stratégie.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes d'exercice professionnel et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière

sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre septembre 2013 et février 2014.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽¹⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

- Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.
- Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.
- En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.
- Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans le chapitre « Responsabilité Sociétale d'Entreprise » du rapport de gestion, notamment relatives aux limitations du périmètre de reporting environnemental.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et de prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽²⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau de l'entité que nous nous avons sélectionnée ⁽³⁾ en fonction de son activité, de sa contribution aux indicateurs consolidés, de son implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. La filiale ainsi sélectionnée représente en moyenne 80,5 % des effectifs et entre 98 % et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 14 février 2014

L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Ariane BUCAILLE

(2) *Informations quantitatives :*

Social : Effectif global inscrit, Nombre de femmes en CDD et en CDI au 31/12 de l'exercice, Nombre d'embauches de salariés en CDI au cours de l'exercice, Nombre de départs CDI Groupe volontaires et non volontaires, Part de personnes travaillant à temps partiel, Taux d'absentéisme maladie, Taux de fréquence des accidents de travail, Taux de gravité des accidents de travail, Nombre d'heures de formation dispensées au cours de l'exercice, Taux d'emploi de personnes handicapées, Nombre de femmes cadres supérieures.

Environnement : Tonnage total de matériel informatique recyclé via des sociétés spécialisées de recyclage (y compris dans les 3 data centers PJSA) ; Tonnages de papier diffusés ; Consommation d'électricité annuelle totale de PJ SA (y compris pour les 3 data centers exploités par et pour le compte de PJSA) ; Emissions de CO₂ liées aux consommations d'électricité en kg équivalent CO₂.

Sociétal : Nombre de fournisseurs ayant signé la Charte Achats Durables du Groupe.

Informations qualitatives :

Social : Déploiement du Plan d'action PJSA relatif à la qualité de vie et à la santé au travail.

Sociétal : Actions engagées pour prévenir la corruption ; Procédures de contrôle et vérifications pour assurer la confidentialité des données des utilisateurs.

(3) Pages Jaunes SA située à Sèvres, France

9.1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	72
9.2	COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS ANNUELS 2013	73



9.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Groupe a comme cœur de métier la mise à disposition d'information locale, principalement en France, au travers de l'édition d'annuaires en ligne et imprimés, ainsi que la publication de contenus éditoriaux facilitant la recherche et le choix des utilisateurs. Au travers de ses filiales, Solocal Group (ex – PagesJaunes Groupe) exerce 3 métiers complémentaires : éditeur de contenus et services, média, et régie publicitaire. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à ces activités, à destination du grand public et des professionnels.

Le modèle économique du Groupe repose sur celui des médias : proposer des contenus de qualité générant de l'audience, monétiser cette audience, globale ou par segments, auprès des professionnels.

Les activités du Groupe se décomposent en trois segments :

- Internet :

Il s'agit des activités exercées au travers d'Internet, dont les produits principaux sont la création et la commercialisation de contenus et d'espaces publicitaires, le référencement, la publicité ciblée et la mise à disposition d'espaces publicitaires aux annonceurs locaux et nationaux (activité souvent appelée « display »), ainsi que toute une gamme de services et produits permettant la mise à disposition et la diffusion d'information à contenu local. L'activité Internet du Groupe est principalement réalisée en France, mais aussi en Espagne (QDQ Media), au Luxembourg (Editus, jusqu'en septembre 2012). Au travers de Yelster Digital, spécialisé dans les activités de metasearch (dont 123people, e-reputation et 123pages), le groupe commercialise également ses produits et services dans de nombreux autres pays.

Dans ce segment sont regroupées les activités d'annuaires en ligne de « pagesjaunes.fr » et « pagespro.com », la création et commercialisation de contenus et espaces publicitaires de

type « search » et « display », notamment au travers de la régie publicitaire Internet Horyzon Média, ainsi que les petites annonces en ligne « annoncesjaunes.fr » et « avendrealouer.fr ».

Le Groupe est l'un des principaux acteurs européens pour la fabrication et hébergement de sites, et propose à ses clients des solutions d'optimisation et de visibilité sur le web de type « SEO » (référencement naturel) ou « SEM » (référencement payant).

Ce segment inclut les services d'itinéraires, de géo-localisation et de réservations en ligne des marques Mappy et UrbanDive, et les offres promotionnelles « couponing » avec 123deal, et la promotion digitale.

La recherche de personnes et de profils en ligne avec 123people, la demande de devis en ligne et la mise en relation des acteurs de l'industrie du BTP avec Sotravo, le site de contenu thématique ComprendreChoisir.com édité par Fine Media, la commande en ligne de plats cuisinés sur Chronorest.fr auprès des restaurants de proximité référencés (en 2013) et les offres de marketing direct reposant sur l'envoi de courriers électroniques (« emailing ») sont également intégrés dans ce segment.

- Annuaires imprimés :

Il s'agit de l'activité historique du Groupe, relative à l'édition, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, *l'Annuaire*, annuaires QDQ Media en Espagne jusqu'en 2012, et Editus au Luxembourg jusqu'en septembre 2012).

- Autres activités :

Il s'agit d'une part d'activités spécifiques de Solocal Group : services de renseignements par téléphone et par SMS (118 008), et l'annuaire inversé QuiDonc. Ce segment inclut également certaines activités de PJMS (anciennement PagesJaunes Marketing Services) : télémarketing, datamining (traitement de bases de données), génération de fichiers, traitements de prospects et activités de marketing direct traditionnel (saisie et affranchissements).

9.2 COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS ANNUELS 2013

Solocal Group (En millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2013	2012	Variation 2013/2012
Chiffre d'affaires	998,9	1 066,2	-6,3 %
Charges externes nettes	(222,1)	(228,2)	2,7 %
Salaires et charges sociales *	(352,5)	(373,5)	5,6 %
Marge brute opérationnelle	424,3	464,5	-8,7 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>42,5 %</i>	<i>43,6 %</i>	
Participation des salariés	(15,4)	(14,7)	-4,8 %
Rémunération en actions	(1,5)	(2,3)	na
Dotations aux amortissements	(40,7)	(36,7)	-10,9 %
Autres produits et charges d'exploitation	(37,4)	(2,8)	na
Résultat d'exploitation	329,2	408,0	-19,3 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>33,0 %</i>	<i>38,3 %</i>	
Produits financiers	2,9	4,6	-37,0 %
Charges financières	(135,2)	(140,6)	3,8 %
Résultat financier	(132,3)	(136,1)	2,8 %
Quote-part de résultat des entreprises associées	(0,2)	(0,9)	77,8 %
Résultat avant impôt	196,7	271,0	-27,4 %
Impôt sur les sociétés	(81,9)	(112,4)	27,1 %
Résultat de la période	114,8	158,5	-27,6 %
dont attribuable aux :			
– actionnaires de Solocal Group	114,8	158,6	-27,6 %
– intérêts minoritaires	0,1	(0,1)	

* Changement 2013 : rattachement des charges d'intérim en salaires & Charges (achats externes jusqu'au 31/12/2012)

Hors 123people, le nombre de visites de l'ensemble des sites Internet du Groupe s'élève à 1825,4 millions en 2013, en hausse de 8,6 % par rapport à 2012, à périmètre comparable avec un nombre de visites sur Internet mobile en hausse de 48,4 %. Le mobile représente 25,5 % de l'audience Internet du Groupe.

Dans un marché publicitaire qui reste orienté à la baisse en France, le chiffre d'affaires consolidé de Solocal Group s'élève à 998,9 millions d'euros en 2013, en baisse de 5,8 % à périmètre comparable par rapport à 2012 (baisse de 6,3 % en données publiées). Les revenus Internet progressent de 1,7 % en 2013 à périmètre comparable (hausse de 1,6 % en données publiées) et représentent 63,3 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2013 contre 58,4 % en 2012. Le chiffre d'affaires des annuaires imprimés en France est en baisse de 15,8 % par rapport à 2012 (baisse de 17,3 % en données publiées, incluant l'impact de l'arrêt des annuaires imprimés en Espagne à fin 2012, et la cession d'Editus – Luxembourg – à fin septembre 2012).

La marge brute opérationnelle du Groupe s'élève à 424,3 millions d'euros en 2013, en baisse de 8,0 % à périmètre comparable par rapport à 2012 (baisse de 8,7 % en données publiées).

Dans un contexte de décroissance du chiffre d'affaires, la maîtrise du coût commercial et la baisse des coûts de fabrication ont permis au Groupe de maintenir un taux élevé de marge brute opérationnelle de 42,5 % en 2013, en baisse contenue de 1,1 point par rapport à 2012.

Le résultat d'exploitation du Groupe est en baisse de 19,3 % par rapport à 2012 à 329,2 millions d'euros. La baisse du résultat d'exploitation de 78,8 millions d'euros résulte pour partie de la baisse de la marge brute opérationnelle pour 40,2 millions d'euros, de la hausse de 34,6 millions d'euros des autres produits et charges d'exploitation principalement due à la dépréciation partielle des actifs de Yelster et à la provision pour restructuration de PagesJaunes SA, ainsi que de l'augmentation des dotations aux amortissements pour 4,0 millions d'euros, du fait de l'accroissement des investissements Internet depuis 2010.

Le résultat financier du Groupe représente une charge nette de 132,3 millions d'euros qui a baissé de 2,8 % entre 2012 et 2013. Le taux d'intérêt moyen de la dette a augmenté de 103 points de base en passant de 5,80 % en 2012 à 6,83 % en 2013 (143 points

de base avec tirage RCF en janvier 2012). La hausse de 103 points de base résulte des nouvelles conditions issues du refinancement de l'automne 2012.

Le taux d'imposition effectif est de 41,6 % en 2013, stable par rapport au taux de 41,3 % de 2012. Cette stabilité s'explique par la hausse de 1,9 point du taux d'IS (passage de 36,1 % à 38,0 % instauré par la Loi de Finances de 2013), un impact plus défavorable en 2013 qu'en 2012 de la déductibilité partielle des intérêts financiers pour 1,0 point (effet de base) et aux pertes des filiales étrangères non déductibles plus importantes en 2013 (impact

de 1,2 point). Ces hausses sont compensées par un impact favorable de 5,1 points lié à une réponse favorable à une réclamation d'impôt relative à la non-activation de la rémunération fixe de la force de vente opérée en 2012.

Le résultat de la période s'élève à 114,8 millions d'euros, en baisse de 27,6 % par rapport à 2012.

Les développements qui suivent présentent le chiffre d'affaires et la marge brute opérationnelle, pour chacun des trois segments du Groupe: Internet, Annuaire imprimés et Autres activités.

Solocal Group (En millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2013	2012	Variation 2013/2012
Internet	632,5	622,7	1,6 %
Annuaire imprimés	344,7	416,6	-17,3 %
Autres activités	21,7	26,9	-19,3 %
Chiffre d'affaires	998,9	1 066,2	-6,3 %
<i>Chiffre d'affaires Internet en % du chiffre d'affaires</i>	<i>63,3 %</i>	<i>58,4 %</i>	
Internet	267,4	269,6	-0,8 %
Annuaire imprimés	150,9	184,8	-18,3 %
Autres activités	6,0	10,1	-40,6 %
Marge brute opérationnelle	424,3	464,5	-8,7 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>42,5 %</i>	<i>43,6 %</i>	

9.2.1 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DE LA MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE DU SEGMENT INTERNET

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment Internet pour les exercices 2012 et 2013:

Internet (En millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2013	2012	Variation 2013/2012
Chiffre d'affaires	632,5	622,7	1,6 %
Marge brute opérationnelle	267,4	269,6	-0,8 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>42,3 %</i>	<i>43,3 %</i>	

Le chiffre d'affaires du segment Internet croît de 1,7 % à périmètre comparable (hausse de 1,6 % en données publiées) en 2013 à 632,5 millions d'euros. La poursuite de la baisse des activités Display et le ralentissement plus marqué de la croissance du Search ont pesé sur la croissance des activités Internet.

La marge brute opérationnelle du segment Internet s'élève à 267,4 millions d'euros en 2013, stable à périmètre comparable

(baisse de 0,8 % en données publiées). Le taux de marge brute opérationnelle est en baisse modérée de 1,0 point et passe de 43,3 % en 2012 à 42,3 % en 2013, impacté principalement par le ralentissement de l'activité Display, mais aussi par l'absence de produits non-récurrents (tels que le produit du Crédit Impôt Recherche 2008 et 2009 comptabilisé en 2012).

9.2.2 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DE LA MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE DU SEGMENT ANNUAIRES IMPRIMÉS

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment Annuaire imprimés pour les exercices 2012 et 2013 :

Annuaire imprimés (En millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2013	2012	Variation 2013/2012
Chiffre d'affaires	344,7	416,6	-17,3 %
Marge brute opérationnelle	150,9	184,8	-18,3 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>43,8 %</i>	<i>44,4 %</i>	

Le chiffre d'affaires du segment Annuaire imprimés est en baisse de 17,3 % en 2013 à 344,7 millions d'euros. En France, le chiffre d'affaires est en baisse de 15,8 %. L'arrêt des activités papier en Espagne à fin 2012 et la cession d'Editis en septembre 2012 ont impacté la décroissance du segment à hauteur de 1,5 point. La décroissance des annuaires imprimés reste maîtrisée, en particulier grâce à une politique tarifaire adaptée.

La marge brute opérationnelle du segment Annuaire imprimés s'élève à 150,9 millions d'euros en 2013, en baisse de

17,5 % à périmètre comparable par rapport à 2012 (baisse de 18,3 % en données publiées). Le taux de marge brute opérationnelle s'inscrit en très légère baisse de 0,5 point, à 43,8 % en 2013. La préservation du taux de marge reflète la poursuite des efforts soutenus pour diminuer les charges de fabrication, impression et distribution des Annuaires imprimés, qui s'inscrivent en baisse marquée de 19 % en 2013 (en France). L'arrêt des Annuaires imprimés en Espagne et la cession d'Editis n'ont pas d'impact significatif sur l'évolution du taux de marge.

9.2.3 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DE LA MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE DU SEGMENT AUTRES ACTIVITÉS

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment Autres activités pour les exercices 2012 et 2013 :

Autres activités (En millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2013	2012	Variation 2013/2012
Chiffre d'affaires	21,7	26,9	-19,3 %
Marge brute opérationnelle	6,0	10,1	-40,6 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>27,6 %</i>	<i>37,5 %</i>	

Le chiffre d'affaires du segment Autres activités est en baisse de 19,3 % en 2013 à 21,7 millions d'euros. Cette évolution s'explique par la forte baisse des revenus liés aux services de renseignement téléphonique, aussi bien des revenus publicitaires issus des annonceurs que des revenus des appels issus des utilisateurs de ce service.

La marge brute opérationnelle du segment Autres activités s'élève à 6,0 millions d'euros en 2013, en baisse de 40,6 % par

rapport à 2012. Le taux de marge brute opérationnelle passe de 37,5 % en 2012 à 27,6 % en 2013. La baisse du taux de marge découle directement de la baisse du chiffre d'affaires. Les dépenses publicitaires visant à promouvoir les services de renseignement téléphonique (118 008) ayant été arrêtées en 2012, l'effort d'optimisation de la marge repose désormais essentiellement sur la maîtrise des coûts de production et la poursuite des initiatives visant à économiser les coûts de traitement des appels.

9.2.4 ANALYSE DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

Le tableau suivant présente le résultat d'exploitation consolidé du Groupe pour les exercices 2012 et 2013 :

Solocal Group (En millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2013	2012	Variation 2013/2012
Marge brute opérationnelle	424,3	464,5	-8,7 %
Participation des salariés	(15,4)	(14,7)	-4,8 %
Rémunération en actions	(1,5)	(2,3)	34,8 %
Dotations aux amortissements	(40,7)	(36,7)	-10,9 %
Autres produits et charges d'exploitation	(37,4)	(2,8)	na
Résultat d'exploitation	329,2	408,0	-19,3 %
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	33,0 %	38,3 %	

9.2.4.1 PARTICIPATION DES SALARIÉS ET RÉMUNÉRATION EN ACTIONS

La participation des salariés du Groupe s'élève à 15,4 millions d'euros en 2013, en hausse de 4,8 % par rapport à 2012.

La charge de rémunération en actions du Groupe s'élève à 1,5 million d'euros en 2013 contre 2,3 millions d'euros en 2012. La charge en 2012 résultait des plans de stock options mis en place en 2009 et 2010 ainsi que des attributions gratuites d'actions effectuées en octobre 2011, décembre 2011 et en décembre 2012, celle de 2013 résulte des mêmes plans ainsi que des attributions gratuites d'actions effectuées en décembre 2013.

9.2.4.2 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements du Groupe s'élèvent à 40,7 millions d'euros en 2013 contre 36,7 millions d'euros en 2012, soit une hausse de 10,9 %. Cette hausse reflète la poursuite des investissements réalisés par le Groupe pour soutenir sa transformation numérique, avec en particulier la refonte des outils de vente, l'enrichissement des contenus et fonctionnalités des sites Internet fixe et mobile du Groupe.

9.2.4.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les Autres produits et charges d'exploitation incluent notamment le résultat des opérations de cession des actifs non financiers, les pertes de valeur sur écarts d'acquisition et sur immobilisations, les variations de juste valeur des compléments de prix accordés dans le cadre d'acquisitions de titres, les frais d'acquisition des titres de participation ainsi que les coûts de restructurations.

Les pertes de valeur sur écarts d'acquisition et sur immobilisations se sont élevées à 10,0 millions d'euros en 2013 (principalement sur les actifs Yelster) contre 5,8 millions d'euros en 2012.

Les variations de juste valeur des compléments de prix ont constitué un produit d'un montant de 1,6 million d'euros en 2013 et de 4,3 millions d'euros en 2012.

Les coûts de restructurations nets engendrés par la réorganisation commerciale et marketing de PagesJaunes se sont élevés à 28,1 millions d'euros en 2013 dont 27,5 millions d'euros liés à la réorganisation commerciale de PagesJaunes.

9.2.4.4 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation du Groupe 2013 ressort à 329,2 millions d'euros, en baisse de 19,3 % par rapport à 2012. Le taux de marge d'exploitation du Groupe par rapport au chiffre d'affaires passe de 38,3 % en 2012 à 33,0 % en 2013.

9.2.5 ANALYSE DU RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

Le tableau suivant présente le résultat de la période du Groupe pour les exercices 2012 et 2013 :

Solocal Group (En millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2013	2012	Variation 2013/2012
Résultat d'exploitation	329,2	408,0	-19,3 %
Produits financiers	2,9	4,6	-37,0 %
Charges financières	(135,2)	(140,6)	3,8 %
Gain (perte) de change	—	—	—
Résultat financier	(132,3)	(136,1)	2,8 %
Quote-part de résultat des entreprises associées	(0,2)	(0,9)	77,8 %
Résultat courant avant impôt	196,7	271,0	-27,4 %
Impôt sur les sociétés	(81,9)	(112,4)	27,1 %
Résultat de la période dont attribuable aux :	114,8	158,5	-27,6 %
– actionnaires de Solocal Group	114,8	158,6	-27,6 %
– intérêts minoritaires	0,1	(0,1)	

9.2.5.1 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier du Groupe représente une charge nette de 132,3 millions d'euros en 2013 contre 136,1 millions d'euros en 2012. Le résultat financier est essentiellement composé de la charge d'intérêts relative à l'emprunt bancaire, d'un montant de 1297,4 millions d'euros au 31 décembre 2013 (1368,0 millions d'euros au 31 décembre 2012), et à l'emprunt obligataire émis en 2011 pour un montant de 350,0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, la dette bancaire est couverte par des swaps forward et un collar à hauteur 62%. En tenant compte des remboursements prévus, ce taux de couverture sera de l'ordre de 72% d'ici l'échéance de septembre 2015.

La charge d'intérêts totale est stable et s'élève à 119,9 millions d'euros en 2013 contre 120,2 millions d'euros en 2012. Le taux d'intérêt moyen de la dette est passé de 5,80% en 2012 (hors tirage RCF) à 6,83% en 2013, soit une augmentation de 103 points de base notamment liée aux opérations de refinancement menées à l'automne 2012. La baisse de l'endettement a permis de compenser presque intégralement la hausse du coût de la dette.

Le résultat financier comprend également l'amortissement des frais d'émission d'emprunts pour un montant de 12,2 millions d'euros en 2013 contre 13,5 millions d'euros en 2012. Les produits de placement ont représenté 1,1 million d'euros en 2013 contre 4,1 millions d'euros en 2012 qui avait bénéficié du produit

sur le placement des liquidités issues du tirage du RCF. La variation de la juste valeur des instruments de couverture (part constatée au compte de résultat) a représenté un produit non cash de 1,7 million d'euros en 2013 contre une charge nette de 3,6 millions d'euros en 2012.

9.2.5.2 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

En 2012, le Groupe a constaté une charge d'impôt sur les sociétés de 81,9 millions d'euros en 2013, en baisse de 27,1% par rapport à 2012. Le taux d'imposition effectif est de 41,6% en 2013, stable par rapport au taux de 41,3% de 2012. Cette variation s'explique par la hausse de 1,9 point du taux d'IS (passage de 36,1% à 38,0% instauré par la Loi de Finances de 2013), un impact plus défavorable en 2013 qu'en 2012 de la déductibilité partielle des intérêts financiers pour 1,0 point (effet de base) et aux pertes des filiales étrangères non déductibles plus importantes en 2013 (impact de 1,2 point). Ces hausses ne sont que partiellement compensées par un impact favorable de 5,1 points lié à une réponse favorable à une réclamation d'impôt relative à la non-activation de la rémunération fixe de la force de vente opérée en 2012.

9.2.5.3 RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

Le résultat de la période du Groupe s'élève à 114,8 millions d'euros en 2013 contre 158,5 millions d'euros en 2012, soit une baisse de 27,6% entre les deux périodes.

10.1	LIQUIDITÉS, RESSOURCES EN CAPITAL ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CONSOLIDÉES.....	78
10.2	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DU 31 DÉCEMBRE 2013.....	81



10.1 LIQUIDITÉS, RESSOURCES EN CAPITAL ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CONSOLIDÉES

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie du Groupe consolidé pour les exercices clos au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013 :

Solocal Group (En millions d'euros)	Période close le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
Intérêts courus non échus	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75,5	111,5
Trésorerie brute	75,6	111,5
Découverts bancaires	(2,5)	(19,6)
Trésorerie nette	73,1	91,9
Emprunt bancaire	1 297,5	1 368,2
Emprunt obligataire	350,0	350,0
Ligne de crédit revolving	—	75,8
Frais d'émission d'emprunts	(25,4)	(37,6)
Dettes de crédit-bail	0,0	0,1
Juste valeur des instruments de couverture	20,2	54,6
Intérêts courus non échus	6,3	16,7
Compléments de prix	3,3	4,9
Autres dettes financières	0,8	0,8
Endettement financier brut	1 652,7	1 833,6
<i>dont courant</i>	<i>136,4</i>	<i>147,0</i>
<i>dont non courant</i>	<i>1 516,2</i>	<i>1 686,6</i>
Endettement net	1 579,6	1 741,7
Endettement net, hors juste valeur des instruments de couverture de taux et hors frais d'émission d'emprunts	1 584,8	1 724,7

La dette nette du Groupe s'élève à 1 579,6 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 1 741,7 millions d'euros au 31 décembre 2012. Elle est en baisse de 162,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2013, elle est principalement composée :

- d'un emprunt bancaire, d'un montant total de 1 297,4 millions d'euros, composé de 2 tranches :
 - Tranche A3 d'un montant de 954,5 millions d'euros dont 71,7 millions d'euros à échéance janvier, avril, juillet et octobre 2014 (incluant 41,7 millions d'euros de cash sweep payés en février 2014) et le solde, soit 882,8 millions d'euros à échéance septembre 2015,
 - Tranche A5 d'un montant de 342,8 millions d'euros dont 54,3 millions d'euros à échéance janvier, avril, juillet et octobre 2014 et le solde, soit 288,5 millions d'euros à échéance septembre 2015.

- de la juste valeur des instruments de couverture qui représente une dette de 20,2 millions d'euros au 31 décembre 2013. Au 31 décembre 2013, la dette bancaire est couverte par des swaps forward à hauteur 62 %. En tenant compte des remboursements prévus, ce taux de couverture sera de l'ordre de 72 % d'ici l'échéance de septembre 2015.
- d'une ligne de crédit revolving non tirée au 31 décembre 2013, le montant disponible total est de 71,0 millions d'euros.
- d'un emprunt obligataire, d'un montant total de 350,0 millions d'euros, à taux fixe 8,875 %, remboursable mi-2018, dont les produits ont été mis à disposition de la Société au titre (et dans les conditions) de la Tranche C1 décrite ci-dessous.
- d'une trésorerie nette de 73,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, la ligne de crédit revolving n'est pas tirée, le montant disponible à ce titre s'élève à 71,0 millions d'euros. En incluant la trésorerie au 31 décembre 2013, les liquidités disponibles s'élèvent ainsi à 144,0 millions d'euros.

Hors juste valeur des instruments de couverture de taux, qui constitue un passif de 20,2 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre un passif de 54,6 millions d'euros au 31 décembre 2012, et hors frais d'émission d'emprunts, soit 25,4 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 37,6 millions d'euros au 31 décembre 2012, la dette nette s'élève à 1584,8 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 1724,7 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Le contrat de crédit syndiqué de la Société amendé en novembre 2012 contient les *covenants* financiers suivants :

- le ratio de dette nette consolidée sur un agrégat proche de la MBO consolidée (le «**Ratio de Levier**») doit être inférieur ou égal à 3,75 au 31 décembre 2013 et à chaque date de fin de trimestre civil au-delà sur la durée restante du contrat (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers) ; et
- le ratio d'un agrégat proche de la MBO consolidée par la charge nette consolidée d'intérêts doit être supérieur ou égal à 3,00 à chaque date de fin de trimestre civil sur la durée restante du contrat (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers),

Au 31 décembre 2013, ces *covenants* financiers sont respectés et aucune dette non courante n'a lieu d'être reclassée en courant. Ces ratios s'établissent respectivement à 3,73x et à 3,57x.

En termes de sensibilités, une baisse de 0,4% de la MBO conduirait à une augmentation du Ratio de Levier de 0,02 et le porterait à la limite de 3,75x. Une baisse de 2% de la dette nette conduirait à une diminution du Ratio de Levier de 0,07.

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comporte en outre des clauses de remboursement anticipé obligatoire dont notamment :

- une clause de remboursement anticipé obligatoire applicable en cas de changement de contrôle de la Société résultant de l'acquisition des actions de la Société ; et

- une clause de remboursement anticipé partiel pour chaque semestre civil à hauteur d'un pourcentage des flux de trésorerie consolidés du Groupe diminués du service de la dette (en ce compris les remboursements anticipés volontaires), ce pourcentage variant en fonction du niveau du Ratio de Levier.

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comprend également certains engagements (sous réserve de certaines exceptions) de faire ou de ne pas faire applicables à la Société et/ou à ses filiales, dont notamment les engagements suivants :

- obligation de maintenir certaines autorisations ;
- restrictions relatives à l'octroi de sûretés ;
- restrictions relatives à la réalisation de fusions, scissions ou autre restructurations ;
- engagement de ne pas changer la nature générale des activités de la Société et du Groupe par rapport à leur activité à la date de conclusion du contrat de crédit syndiqué ;
- restrictions relatives à l'endettement financier pouvant être encouru par les filiales de la Société ; et
- interdiction pour la Société de réaliser des distributions de dividendes, rachats de ses actions, amortissements et réductions de son capital et autres distributions en numéraire relatives à son capital tant que le Ratio de Levier est supérieur à 3,0 :1,0.

Le contrat de crédit syndiqué de la Société comprend enfin des clauses de défaut usuelles (notamment en cas de défaut de paiement, de non-respect des *covenants* financiers ou des engagements de la Société (dont les engagements visés ci-dessus), de défaut croisé et d'ouverture d'une procédure de prévention ou de traitement des difficultés des entreprises) permettant aux prêteurs de déclarer la déchéance du terme des crédits qu'ils ont consenti à la Société et d'annuler leurs engagements au titre du contrat de crédit syndiqué de la Société.

L'emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros visé ci-dessus a été émis par l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA (qui n'est pas une entité affiliée de la Société) et ses produits ont été utilisés par cette dernière pour financer la mise à disposition de la Société d'une Tranche C1 au titre du contrat de crédit syndiqué de la Société. La Tranche C1 porte intérêt à un taux fixe 8,895% et est remboursable le 1er juin 2018.

La clause de remboursement anticipé obligatoire du contrat de crédit syndiqué de la Société en cas de changement de contrôle n'est pas applicable à la Tranche C1. En cas de changement de contrôle de la Société, la Société devra payer à PagesJaunes Finance & Co SCA (qui est le seul prêteur au titre de la Tranche C1) un montant au titre de la Tranche C1 tel qu'il permettra à PagesJaunes Finance & Co SCA de racheter aux obligataires qui le souhaitent leurs obligations au titre de l'emprunt obligataire susvisé.

Par ailleurs, PagesJaunes Finance & Co SCA et la Société ont conclu un accord séparé prévoyant notamment certains engagements (sous réserve de certaines exceptions) de faire ou de ne pas faire applicables à la Société et/ou à ses filiales, dont

notamment des engagements relatifs aux mêmes sujets que ceux prévus par le contrat de crédit syndiqué de la Société visés ci-dessus et les engagements suivants :

- restrictions relatives à l'endettement financier pouvant être encouru par la Société et ses filiales ; et

- interdiction de réaliser certains paiements notamment au titre notamment de distributions de dividendes, d'acquisitions et de l'octroi de prêts.

Les conditions d'emprunts et l'échéancier de la dette sont décrits dans les notes 26 et 29 des annexes aux comptes consolidés figurant dans le chapitre 20.1 – Information financières historiques.

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie du Groupe consolidé pour les exercices clos au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013 :

Solocal Group (En millions d'euros)	Périodes closes le 31 décembre		
	2013	2012	Variation 2013/2012
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	191,4	226,5	(35,1)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(59,9)	(40,2)	(19,7)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement	(150,2)	(172,4)	22,2
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités	0,0	0,0	(0,0)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(18,8)	13,8	(32,6)
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	91,9	78,1	13,8
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie fin de période	73,1	91,9	(18,8)

La trésorerie nette et équivalents de trésorerie s'élèvent à 73,1 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 91,9 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à 191,4 millions d'euros en 2013 contre 226,5 millions d'euros en 2012, soit une baisse de 35,1 millions d'euros avec principalement :

- une marge brute opérationnelle de 424,3 millions d'euros en 2013, en baisse de 40,2 millions d'euros par rapport à 2012,
- une neutralisation des éléments non monétaires inclus dans la MBO pour 6,5 millions d'euros en 2013 contre 0,4 million d'euros en 2012,
- une augmentation du besoin en fonds de roulement de 2,5 millions d'euros en 2013 contre 6,0 millions d'euros en 2012, soit une augmentation de ressource de 3,5 millions d'euros entre les deux périodes,
- un décaissement net en 2013 de 128,4 millions d'euros au titre des intérêts financiers nets contre 107,2 millions d'euros en 2012, dont environ 10 millions d'euros liés à un décalage sur le paiement en 2013 des intérêts dus au titre de 2012,
- un décaissement de 85,7 millions d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés en 2013 contre 107,5 millions d'euros en 2012, baisse liée à la réduction du résultat avant impôt et à un remboursement d'impôts partiellement compensés par un durcissement de la fiscalité (taxe additionnelle passant de 5 % à 10,7 %).

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement représentent un décaissement de 59,9 millions d'euros en 2013 contre 40,2 millions d'euros en 2012, soit une augmentation de 19,7 millions d'euros avec principalement :

- 55,3 millions d'euros au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles en 2013 contre 42,6 millions d'euros en 2012, reflétant un renforcement des investissements effectués dans le cadre des lancements de nouveaux produits et services à destination des clients, la refonte des outils de vente et de l'enrichissement des fonctionnalités des sites Internet fixe et mobile du Groupe,

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement s'élèvent à 150,2 millions d'euros en 2013 contre 172,4 millions d'euros en 2012, soit une baisse de 22,2 millions d'euros avec principalement :

- une diminution de 149,4 millions d'euros des dettes financières en 2013 (incluant les remboursements contractuels de l'emprunt bancaire pour 70,7 millions d'euros, le remboursement du RCF pour 75,8 millions d'euros et un décaissement de 2,7 millions d'euros au titre des frais liés au refinancement de 2012) contre une diminution de 172,2 millions d'euros des dettes financières en 2012 (incluant un remboursement de l'emprunt bancaire pour 288,4 millions d'euros, un tirage net sur le RCF pour 132,3 millions d'euros et un décaissement de 14,6 millions d'euros au titre d'une partie des frais liés au refinancement),
- des décaissements sur les actions propres pour 0,8 million d'euros en 2013 contre des décaissements de 0,2 million d'euros en 2012.

10.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DU 31 DÉCEMBRE 2013

Solocal Group prévoit de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 440 millions d'euros et ouvre en parallèle des discussions avec ses prêteurs bancaires pour repousser ses échéances 2015 à mars 2020⁽¹⁾ en échange d'un remboursement partiel de la dette; ces deux opérations sont conditionnées l'une à l'autre.

L'augmentation de capital qui sera proposée à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2014 comprend une tranche de 361 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription préservant les intérêts des actionnaires actuels et une tranche réservée de 79 millions d'euros.

La totalité de l'augmentation de capital est garantie par le premier actionnaire Médiannuaire Holding, par certains investisseurs institutionnels comprenant notamment quatre prêteurs importants de Solocal Group et deux intermédiaires financiers.

La Société a publié le 13 février 2014 le communiqué de presse suivant, relatif à cette opération financière :

« Solocal Group annonce aujourd'hui son intention de procéder à une augmentation de capital et initie ce jour des discussions avec ses prêteurs pour proroger la maturité des dettes bancaires venant à échéance en septembre 2015 en contrepartie d'un remboursement de 400 millions €. L'opération proposée renforcerait considérablement et durablement la structure financière du Groupe et sa capacité à soutenir la croissance de ses activités digitales. Les progrès réalisés dans son programme « Digital 2015 » ont permis au Groupe de confirmer par ailleurs ses perspectives 2014.

Commentant l'annonce de cette opération, Jean-Pierre Remy, Président Directeur Général de Solocal Group déclare :

« Avec ce projet qui reste soumis au vote de nos actionnaires et à l'accord de nos créanciers, Solocal Group renforcera significativement et durablement sa structure financière. Avec cette opération, nous souhaitons écrire une nouvelle page de l'histoire du Groupe. Nous disposerons désormais des ressources nécessaires pour accélérer notre programme de transformation Digital 2015 et la croissance de nos activités internet. »

Une augmentation de capital de 440 M €

L'augmentation de capital pour un montant de 440 millions € comporterait deux tranches :

- une **augmentation de capital** de 361 millions € **avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS)** des actionnaires actuels.
- une **augmentation de capital réservée** de 79 millions €, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de quatre investisseurs qui se sont engagés à garantir une partie de l'augmentation de capital avec maintien du DPS. Elle sera allouée au prorata de leurs engagements de garantie.

Les prix de souscription de l'augmentation de capital avec maintien du DPS et de l'augmentation de capital réservée seront identiques et déterminés par le Conseil d'administration, postérieurement à l'approbation de ces opérations par l'assemblée générale extraordinaire selon la formule suivante :

- la plus élevée des deux limites suivantes (i) une décote faciale de 35 % par rapport au cours théorique ex-droit calculé sur la base de la plus basse de (a) la moyenne des cours pondérée par les volumes du jour de négociation précédant immédiatement la décision du Conseil et (b) la moyenne des cours pondérée par les volumes des cinq jours de négociation précédant immédiatement la décision du Conseil, et (ii) la valeur nominale de l'action de la Société.
- Le prix de souscription ne pourra excéder 0,50 € par action.

Garantie intégrale de l'opération

L'augmentation de capital de 440 millions € est intégralement souscrite ou garantie par apport en numéraire par certains actionnaires, investisseurs et intermédiaires financiers :

- Médiannuaire Holding (MDH), premier actionnaire de Solocal Group, s'est engagé à exercer ses DPS à hauteur de 25 millions € ou à les céder à son premier actionnaire Cerberus qui les exercera ;
- Cinq investisseurs institutionnels (Paulson & Co. Inc., Amber Capital, Credit Suisse, Praxient et Boussard & Gavaudan) se sont engagés à garantir 355 millions € ;
- Morgan Stanley, agissant en qualité de Coordinateur Global et Chef de File et Teneur de Livre Associé, et BNP Paribas en qualité de Chef de File et Teneur de Livre Associé se sont engagés à garantir 60 millions €.

L'augmentation de capital réservée sera ouverte à Paulson & Co. Inc., Credit Suisse, Praxient et Amber Capital. Ces derniers ont consenti un engagement de conservation de 180 jours calendaires pour toutes les actions nouvelles souscrites dans le cadre de l'Augmentation de capital réservée.

Solocal Group s'abstiendra d'intervenir sur son titre pendant la même durée de 180 jours calendaires.

(1) Option pour Solocal Group d'étendre la maturité de la dette à mars 2020 sous condition de refinancement de l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros

Par ailleurs, deux des principaux actionnaires de Solocal Group, DNCA Finance et Edmond de Rothschild AM se sont d'ores et déjà engagés à souscrire à la totalité de leur DPS.

Cette opération est garantie intégralement pendant une période de 4 mois à compter du 13 février 2014.

Remboursement partiel et extension de la dette

La réalisation de l'augmentation de capital et les engagements de garantie sont conditionnés à la prorogation d'au moins 90% des dettes bancaires venant à échéance en septembre 2015 jusqu'en mars 2018 avec faculté d'extension supplémentaire à 2020 (sous condition que l'encours obligataire à échéance septembre 2018 ne soit pas supérieur à 35 millions €) ainsi qu'à l'acceptation de certains amendements à sa documentation bancaire.

A cet effet, Solocal Group a lancé une demande d'extension de ses échéances. Le Groupe a proposé ainsi à ses prêteurs un remboursement immédiat de 400 millions € en contrepartie de proroger la maturité de sa dette. Par ailleurs, dans ce contexte, la Société accepte de maintenir la suspension de distribution de dividendes tant que sa dette nette sera supérieure à trois fois la marge brute opérationnelle, et le niveau de son *convenant* de levier financier dette nette/marge brute opérationnelle serait augmenté.

Le Groupe recherchait une adhésion minimum de 90% des prêteurs A3, A5 et B3 et dans ce cadre a ouvert une conciliation afin d'atteindre ce seuil. A l'issue de cette procédure de conciliation, le consentement d'au moins 90% des prêteurs n'a pas été obtenu mais plus de deux tiers des prêteurs des tranches A3, A5 et B3 ont soutenu la proposition de refinancement. Ainsi, la Société a, par jugement du tribunal de commerce de Nanterre en date du 9 avril 2014, ouvert une procédure de Sauvegarde Financière Accélérée (SFA). Celle-ci donnerait au Groupe la faculté de réaliser l'extension de sa dette en engageant 100% de ses prêteurs dans un délai très court.

Dans ce cadre Solocal Group a annoncé que PagesJaunes Finance & Co. S.C.A., l'émetteur de 350 millions € d'obligations

garanties senior 8,875% à échéance 2018, a obtenu l'accord de ses créanciers obligataires dans le but de lui permettre d'engager une telle procédure.

Solocal Group vise à finaliser avec succès l'ensemble des discussions avec ses prêteurs avant l'assemblée générale extraordinaire approuvant l'augmentation de capital.

Gouvernance

Suite à la réalisation de ces opérations ci-dessus décrites, la composition du Conseil d'Administration pourrait être amenée à évoluer pour refléter la nouvelle composition de l'actionariat sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale et conformément aux recommandations AFEP-MEDEF.

MDH, son actionnaire de référence Cerberus et les cinq investisseurs ont déclaré à Solocal ne pas agir de concert. Aucun des garants ou investisseurs ne dépassera à l'issue de l'opération le seuil de 30% du capital ou des droits de vote.

Approbation des actionnaires et autres conditions de l'augmentation de capital

L'augmentation de capital et l'opération de refinancement de la dette sont conditionnées l'une à l'autre.

Un document d'information décrivant les caractéristiques des augmentations de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription et réservée, sera publié après réception du visa de l'AMF.

Les résolutions relatives à ces opérations seront soumises à l'approbation des actionnaires de Solocal Group lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2014.

Calendrier envisagé

L'objectif de Solocal Group est de finaliser cette augmentation de capital et son refinancement dans les meilleurs délais.

Sous réserve que l'ensemble des conditions soient remplies, l'augmentation de capital sera lancée en mai 2014.

À la pointe dans son secteur, Solocal Group développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ces équipes sont constituées des meilleurs spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

Le montant et le nature de frais de développement activités sont exposés dans la Note 12 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2013 figurant dans le chapitre 20.1 – Informations financiers historiques.

12 | INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1	PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTÉ L'ACTIVITÉ DU GROUPE.....	84
12.2	TENDANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR L'ACTIVITÉ DU GROUPE.....	84
12.3	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DU 31 DÉCEMBRE 2013.....	84



12.1 PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTÉ L'ACTIVITÉ DU GROUPE

Voir chapitres 9 et 10.

12.2 TENDANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR L'ACTIVITÉ DU GROUPE

Les principales tendances susceptibles d'influer sur l'activité du Groupe en 2013 sont liées à l'évolution du marché publicitaire en France et en Espagne, notamment au niveau de la communication locale, qui devrait conditionner la prospection commerciale du Solocal Group.

12.3 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DU 31 DÉCEMBRE 2013

La Société a publié les informations suivantes (cf section 10.2 du Chapitre 10 – Trésorerie et Capitaux):

- Le 13 février 2014, Solocal Group a annoncé son intention de procéder à une augmentation de capital et initie ce même

jour des discussions avec ses prêteurs pour proroger la maturité des dettes bancaires venant à échéance en septembre 2015 en contrepartie d'un remboursement de 400 M€;

- Le 27 février 2014, Solocal Group a annoncé l'accord des créanciers obligataires de PagesJaunes Finance & Co. S.C.A pour la modification de la documentation relative aux obligations garanties senior à échéance 2018 ;
- Le 4 mars 2014, Solocal Group a annoncé poursuivre ses discussions avec ses prêteurs avec l'aide d'un Conciliateur, Maître Frédéric Abitbol ;
- Le 25 mars 2014, Solocal Group a annoncé recueillir l'accord de plus de deux tiers des prêteurs des tranches A3, A5 et B3 et chercher à mettre en œuvre l'Opération de Refinancement Bancaire via une procédure de Sauvegarde Financière Accélérée (« SFA »), ce qui rendrait l'Opération de Refinancement Bancaire applicable à la totalité des prêteurs A3, A5 et B3 ;
- Le 9 avril 2014, Solocal Group a annoncé l'ouverture d'une procédure de SFA afin de faciliter la réalisation de son plan de refinancement.

Par ailleurs, la Société a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires pour le 29 avril 2014 afin de se prononcer sur le projet d'augmentation de capital.

Informations prévisionnelles

Ces informations prévisionnelles sont données au titre de l'année 2014, et dans un contexte de transformation profonde du Groupe au travers notamment de l'exécution du programme Digital 2015.

Le 13 février 2014, Solocal Group a confirmé ses perspectives 2014. 2014 sera une année de changements structurels en particulier dans le domaine commercial.

Dans ce contexte et compte tenu d'un environnement économique médiocre, les perspectives attendues pour 2014 sont :

- Décroissance du chiffre d'affaires entre -3% et -6%
- Marge brute opérationnelle normalisée attendue entre 355 millions € et 375 millions €.

Les investissements réalisés dans Digital 2015 doivent permettre de renouer avec la croissance en 2015 et de réaliser environ 75% du chiffre d'affaires internet.

Hypothèses macro économiques

En effet, Solocal Group anticipe un marché de la publicité encore très fébrile en 2014, dans un contexte de concurrence accrue sur les médias digitaux.

Hypothèses internes à la société

Par ailleurs, la prévision de chiffres d'affaires s'appuie essentiellement sur l'évolution du mix produit du Groupe, dans un contexte économique qui reste incertain.

- Confirmation de la baisse du chiffre d'affaires des Annuaire Imprimés tout en restant proche de celle publiée en 2013, soit une baisse comparable à celle enregistrée en 2013
- Evolution d'un chiffre d'affaires Internet qui bénéficierait de la réorganisation commerciale dont la finalisation sera effective courant 2014, et qui commencerait donc à porter ses fruits sur la deuxième partie de l'année 2014.

La marge brute opérationnelle prévisionnelle normalisée comprend l'effet de l'évolution des contrats de travail et de l'augmentation de la part fixe de la rémunération des vendeurs dès Q2 2014 et un retraitement permettant de neutraliser une quote-part de la rémunération variable des vendeurs versée en 2013 au titre des parutions 2014 et comptabilisée en coût d'acquisition des contrats au 31 décembre 2013. Cette prévision s'appuie sur les leviers suivants :

- Très fort impact de la décroissance du chiffre d'affaires consolidé (entre -3% et -6%) sur la marge
- Investissement pour environ 25 millions d'euros sur 2014 dans la nouvelle organisation client et la transformation digitale (programme « Digital 2015 »).
- Maîtrise et poursuite de l'optimisation des coûts de structure et de production, et en particulier ceux liés à la fabrication des Annuaire imprimés

Les prévisions présentées ci-dessus sont réalisées sur une base comptable conformes aux méthodes comptables appliquées par Solocal Group, telles que présentées en annexe aux comptes consolidés 2013, et à périmètre identique à celui de 2013.

Les perspectives de marge brute opérationnelle 2014 sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par Solocal Group. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique. L'impact de la nouvelle organisation commerciale sur le chiffre d'affaires serait encore faible en 2014 étant donné le rythme de reconnaissance comptable du chiffre d'affaire digital. Le Groupe réitère cependant son objectif de renouer avec la croissance globale en 2015 et de réaliser environ 75% du chiffre d'affaires sur Internet.

Rapport des commissaires aux comptes sur des prévisions de résultat

Monsieur le Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat de la société Solocal Group incluses dans la partie 13 de son document de référence daté du 15 avril 2014.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) n°809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du Règlement (CE) n°809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société Solocal Group.

Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société Solocal Group.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'enregistrement par l'AMF du document de référence et, le cas échéant, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union Européenne dans lesquels un prospectus comprenant ce document de

référence visé par l'AMF, serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 15 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Ernst & Young Audit

Ariane BUCAILLE

Denis THIBON

14.1	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	87
14.2	INCRIMINATIONS ET CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS.....	92
14.3	COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION.....	93



14.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date du présent document :

- Thierry Bourguignon ;
- François de Carbonnel ;
- Elie Cohen ;
- Sandrine Dufour ;
- Steven Mayer ;
- Médiannuaire Holding représentée par John Ryan ;
- Lee Millstein ;
- Cécile Moulard ;
- Jean-Pierre Remy ;
- Rémy Sautter, et
- Marc Simoncini.

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Thierry Bourguignon PagesJaunes 7 avenue de la Cristallerie 92310 Sèvres, France	Française	Administrateur représentant le personnel Membre du Comité des rémunérations et des nominations	20 juillet 2011	20 juillet 2016	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
François de Carbonnel Solocal Group 7 avenue de la Cristallerie 92310 Sèvres, France	Française	Administrateur référent Président du Comité des rémunérations et des nominations	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Président de Asian Wealth Fund (Singapour) Administrateur de Amgen Inc. (Société cotée – États-Unis) Administrateur de GFI SA – Groupe Foncier d'Île-de-France (France) Administrateur de Mazars (France) Administrateur de FdeC Services Ltd (Royaume-Uni) Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur et Président du Comité d'audit de Thomson (France) Administrateur de Nixxis SA (Luxembourg) Président du Conseil d'administration de Thomson (France) Administrateur de Quilvest SA (Luxembourg) Administrateur de Ecofin Hedge Fund Limited (Irlande) Administrateur de Ecofin Special Situations Funds Limited (Irlande)
Elie Cohen Institut d'Etude de Sciences Politiques 2 square de Luynes 75007 Paris, France	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité stratégique	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Directeur de recherches au CNRS (France) Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris (France) Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria (Société cotée – France) Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur d'EDF Énergies Nouvelles (Société cotée – France) Président du Conseil scientifique et administrateur de Vigeo (France) Administrateur d'Orange (Société cotée – France) Vice-Président du Haut Conseil du secteur public (France) Membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre (France)

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Sandrine Dufour SFR 12 rue Jean-Philippe Rameau 93694 La Plaine Saint Denis cedex, France	Française	Administrateur	23 avril 2013	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Directeur Exécutif Finance et Stratégie du Groupe SFR (France) Président Directeur général de CID SA (France), Président Directeur général de SNBL SA (France) Représentant permanent de SFR de SFD SA (France) Administrateur de SFR (France) Représentant permanent de SFR Service Client SA (France) Représentant permanent de SFR Collectivités SA (France) Administrateur de Société Financière de Communication et du Multimedia SA (France) Représentant permanent de SFR de Ltb-R SA (France) Membre des comités de surveillance de Foncière Rimbaud 1 SAS, Foncière Rimbaud 2 SAS, Foncière Rimbaud 3 SAS, Foncière Rimbaud 4 SAS (France) Membre du Comité Stratégique et Financière de La Poste Telecom SAS (France) Membre du Conseil de Surveillance de Numergy SAS (France) Président du Conseil d'administration de LDCom Italie (France) Président du Conseil d'administration de LDCom Suisse (Suisse) Membre du Comité d'audit de Maroc Telecom (Maroc) Mandats qui ne sont plus exercés : Président et Administrateur de CEREP (France) Administrateur de Watchever Group (ex vivendi Mobile Entertainment) (France)
Steven Mayer Cerberus California LLC, 11812 San Vicente Boulevard, Suite 300, Los Angeles, CA 90049, États-Unis	Américaine	Administrateur	26 mars 2013	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Senior <i>Managing Director</i> , coresponsable de l'activité Global Private Equity et Président du Comité d'investissements de Cerberus Capital Management, L.P. (États-Unis) Administrateur de BlueLinux Holdings Inc. (Société cotée – États-Unis) Administrateur de Grifols S.A. (Société cotée – États-Unis) Administrateur de Innkeepers USA LLC (États-Unis) Administrateur de Spyglass Entertainment Holdings, LLC (États-Unis) Administrateur de TransCentra Inc. (États-Unis) Administrateur de YP Holdings LLC (États-Unis) Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de DecisionOne Corporation Electropharmacology, Inc. (États-Unis) Administrateur de LNR Property Holdings Ltd. (Société cotée – États-Unis) Administrateur de Talecris Biotherapeutics Holdings, Inc. (Société cotée – États-Unis)

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Médiannuaire Holding, représentée par John Ryan 24, Rue Jean Goujon 75008 Paris, France	—	Administrateur Membre du Comité d'audit	26 mars 2013	Assemblée générale devant se réunir en 2016	Président et fondateur de 22 nd Century Media, LLC (États-Unis) Administrateur honoraire – Josephinum Academy, (œuvre caritative) Chicago, IL (États-Unis) Mandats qui ne sont plus exercés : Directeur financier au sein de Best Buy Acquisition Corp (Société cotée – États-Unis) Membre du Conseil des associés – Metropolitan Family Services Chicago, IL (États-Unis) Membre de la Commission de développement – Chicago Symphony Orchestra, Chicago, IL (États-Unis) Administrateur de Spherion (ex-Tatum LLC) (Société cotée – États-Unis) Administrateur de K12.com (Société cotée – États-Unis) Administrateur de FirstHealth (États-Unis) Administrateur de Turtle Wax (États-Unis) Administrateur, membre de la Commission des investissements, membre de la Commission des programmes et membre du groupe de travail de United Way – Metropolitan Family Services, Chicago, IL (États-Unis) Membre du Conseil de gestion du Chicago Symphony Orchestra, Chicago, IL (États-Unis) Membre du Conseil de gestion de The Nature Conservancy, Arlington, VA (États-Unis) Administrateur du Minnesota Orchestra, Minneapolis, MN (États-Unis)
Lee Millstein Cerberus Capital Management 875 3rd Avenue New York, NY 10022 États-Unis	Américaine	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations	26 mars 2013	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Senior <i>Managing Director</i> de Cerberus Capital Management L.P. (États-Unis) Président de Cerberus European Investments LLC (États-Unis) <i>Managing Director</i> de S-H Japan GP, LLC. (États-Unis) Administrateur d'Ursus Alfa, SL (Espagne) Administrateur de Cerberus Iberia Advisors, SL (Espagne) Administrateur de Promontoria Brick, SL (Espagne) Administrateur de Promontoria Bee, SL (Espagne) Administrateur de Promontoria Sierra, SL (Espagne) Administrateur d'Admiral Taverns Brit Holdings Limited, (Royaume-Uni) Administrateur d'Admiral Taverns Brit Intermediate Holdings Limited (Royaume-Uni) Administrateur d'Admiral Taverns Brit Midco 1 Limited (Royaume-Uni) Administrateur d'Admiral Taverns Brit Midco 2 Limited (Royaume-Uni) Administrateur d'Admiral Taverns Brit Bidco Limited (Royaume-Uni) Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de l'Aozora Bank (Société cotée – États-Unis)

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Cécile Moulard SIXIEME CONTINENT 5 rue de la Baume 75008 Paris, France	Française	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité stratégique	26 mars 2013	Assemblée générale devant se réunir en 2016	Administrateur de MilleMercis (Société cotée – France) Administrateur de la Holding incubatrice Internet de Truffle Capital (France) Administrateur de AXA France (IARD-Vie) (France) Administrateur de Foncière INEA (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Jean-Pierre Remy Solocal Group 7 avenue de la Cristallerie 92310 Sèvres, France	Française	Administrateur Président Directeur général	17 mai 2009	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Président du Conseil d'administration et administrateur de PagesJaunes (France)* Administrateur de PJMS (France)* Administrateur de Mappy (France)* Président du Conseil d'administration et administrateur de QDQ Media (Espagne)* Mandats qui ne sont plus exercés : Directeur général de PagesJaunes (France) Président d'Egencia LLC (États-Unis) Président Directeur général d'Egencia Europe SA (France) Administrateur d'Egencia UK (Royaume-Uni) Administrateur d'Egencia GmbH (Allemagne) Président du Conseil d'administration et administrateur de Médiannuaire Holding (France)
Rémy Sautter RTL 22 rue Bayard 75008 Paris, France	Française	Administrateur Président du Comité d'audit	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Président Directeur général de Bayard d'Antin (France) Président du Conseil de surveillance d'Ediradio/RTL (France) Membre du Conseil de surveillance de M6 (France) Administrateur de Partner Re (États-Unis) Président du Conseil d'administration et administrateur de Technicolor (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de M6 Publicité (France) Administrateur de Wanadoo (France) Président de Sicav Multimedia et Technologies (Royaume-Uni) Administrateur de Taylor Nelson Sofres (Société cotée – Royaume-Uni) Administrateur de Thomson (France)
Marc Simoncini JAÏNA 1 rue François 1 ^{er} 75008 Paris, France	Française	Administrateur	26 mars 2013	Assemblée générale devant se réunir en 2016	Président de Jaïna Capital SAS (France) Président de Jaïna Ventures SAS (France) Président de Jaïna Patrimoine SAS (France) Président de Jaïna Gestion SAS (France) Administrateur de Ziloc (France) Président de Sensee SAS (France) Administrateur de Regime Coach (France) Administrateur de Appsfire SAS (France) Représentant permanent de Jaïna Patrimoine, administrateur de Aztec SAS (France) Représentant permanent de Jaïna Patrimoine, administrateur de Devialet SA (France) Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil de surveillance du Groupe Prestigium (France) Administrateur de Meetic (Société cotée – France) Administrateur de Homair (Société cotée – France)

* Filiale de Solocal Group

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Le Conseil d'administration comprend six membres indépendants, Mesdames Cécile Moulard, Sandrine Dufour, Messieurs François de Carbonnel, Elie Cohen, Rémy Sautter et Marc Simoncini.

Les critères pour qualifier un administrateur d'indépendant sont conformes au Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres des organes d'administration et de direction.

BIOGRAPHIE DES ADMINISTRATEURS

Thierry Bourguignon a intégré PagesJaunes en novembre 1988 et est passé par toutes les étapes commerciales. Il est actuellement conseiller commercial Master Plus au sein de l'agence de Bordeaux. Il est devenu en parallèle délégué syndical jusqu'à sa nomination, le 20 juillet 2011, au Conseil d'administration de Solocal Group.

François de Carbonnel est administrateur de sociétés et exerce des activités de conseil. Il était jusqu'à fin 2006 *Senior Advisor* de la Global Corporate and Investment Bank de Citigroup. Il avait rejoint fin 1999 Citigroup comme *Managing Director* de la Global Corporate and Investment Bank. Après dix ans passés au Boston Consulting Group (Boston, Paris, Chicago) de 1971 à 1981, il a été de 1981 à 1990 Président de Strategic Planning Associates (Washington, DC) devenu depuis Mercer Management Consulting. Après son rachat par Marsh Mc Lennan, il a rejoint General Electric (États-Unis) comme Président de GE Capital-Europe et Vice-Président de General Electric. En 1993, il a été nommé Vice-Président de Booz-Allen et Hamilton à Paris, puis en 1994 Président Directeur général de Midial S.A., fonction qu'il a occupée jusqu'en 1998. Il a également été Président du Conseil de surveillance de GE Capital-SNC entre 1996 et 1998. Né en 1946, François de Carbonnel est diplômé de l'École centrale de Lyon, de la faculté de sciences économiques de Lyon et de la *Business School* de Carnegie-Mellon University, Pittsburgh, États-Unis.

Elie Cohen a entrepris une double carrière de chercheur et d'enseignant du supérieur. Élève chercheur à l'École des mines puis chargé de recherche au Centre de sociologie de l'innovation de l'École des mines, il a ensuite rejoint le CNRS comme directeur de recherches au Groupe d'analyse des politiques publiques de Paris-1 puis au Centre d'études de la vie politique française (FNSP). Comme maître de conférences puis professeur, Elie Cohen a enseigné à l'Institut d'études politiques de Paris, à l'École normale supérieure Ulm, à l'École nationale d'administration et à Harvard au Collège des ingénieurs. Auteur de multiples articles dans des revues scientifiques, Elie Cohen a publié plusieurs ouvrages d'économie industrielle et de politiques publiques tant en France qu'à l'étranger. Comme économiste, Elie Cohen a participé aux travaux de nombre de commissions parlementaires et exécutives. Il a été membre du Conseil d'administration de France Télécom de 1991 à 1995 et du Conseil d'administration d'Orange entre 2003 et 2007. Il a été membre du Conseil scientifique de l'Institut du développement

durable et des relations internationales. Né en 1950, Elie Cohen est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur en gestion et docteur en sciences politiques.

Sandrine Dufour est Directeur Exécutif Finance et Stratégie du Groupe SFR depuis mai 2013. Auparavant, Sandrine Dufour a été successivement chargée de mission auprès du Directeur financier de Vivendi, Directeur financier de VU Net, Directeur de l'Audit interne et Projets spéciaux de Vivendi, basée à New York, puis Directeur financier adjoint de Vivendi et Directeur de l'Innovation du groupe Vivendi. Avant d'entrer chez Vivendi en 1999, Sandrine Dufour a occupé les fonctions d'analyste financier à la BNP puis à la société de Bourse CAI Cheuvreux. Sandrine Dufour est diplômée de l'ESSEC (École supérieure des sciences économiques et commerciales), de la SFAF (Société française des analystes financiers) et du CFA (*Chartered Financial Analyst*).

Steven Mayer est Senior *Managing Director*, coresponsable de l'activité Private Equity et Président du Comité d'investissement de Cerberus Capital Management, L.P. (« Cerberus »). Avant de rejoindre Cerberus en 2002, M. Mayer a exercé les fonctions de *Managing Director* de Gores Technology Group et de Libra Capital Partners, L.P. Auparavant, M. Mayer a été avocat chez Sullivan & Cromwell. M. Mayer est diplômé de l'Université de Princeton et de la *Harvard Law School*.

Lee Millstein est Senior *Managing Director* de Cerberus Capital Management L.P. (« Cerberus ») et *President* de Cerberus European Investments LLC. Il a intégré Cerberus en 2007. Auparavant, Lee Millstein était *Head of Corporate and Investment Banking* d'Aozora Bank. Avant de rejoindre Aozora Bank, il avait travaillé pendant 10 ans chez Morgan Stanley. M. Millstein est diplômé de l'Université de Pennsylvanie et de la *Wharton School*.

Cécile Moulard a fait ses premiers pas professionnels comme journaliste, puis a traversé l'Atlantique pour travailler dans une banque d'affaires à New York. À son retour en France, les nouveaux territoires deviennent son quotidien. L'Agence Carat l'accueille en 1990. En octobre 1995, elle crée Carat Interactive dont elle prend la Direction Générale et assure le développement international. Cécile Moulard rejoint ensuite le Groupe Vivendi comme conseiller spécial du Président et travaille notamment sur les problèmes d'éthique liés à Internet. En février 2000, elle lance Amazon.fr au poste de Directeur général en charge de la stratégie, du marketing et du développement. En 2004, Cécile Moulard rejoint Meetic pour préparer l'entrée en Bourse de la société et organiser le marketing et le développement à l'international. Aujourd'hui, Cécile Moulard vit entre la France et les États-Unis. Elle est associée fondateur de Smallbusinessact.fr et s'implique dans le développement de startups, conseille et accompagne de manière opérationnelle des entreprises « traditionnelles » dans leur appropriation des technologies de l'information au sein de sa structure Sixième Continent. Elle est aussi membre du Conseil d'administration de MilleMercis et de la Holding incubatrice Internet de Truffle Capital. Elle est chargée d'enseignement à HEC/Telecoms Paris, Young leader fellow, Eisenhower Fellow et Remarque Fellow.

Née en 1963, Cécile Moulard est diplômée d'IEP PARIS et titulaire d'un DESS de Marketing d'IEP Paris.

John Ryan est, depuis 2005, Président et fondateur de 22nd Century Media, LLC, société de médias basée dans l'Illinois, destinée à diffuser des informations locales par voie électronique et matérielle. Il a été de 2012 à 2013 Directeur financier de Best Buy Acquisition Corp. Avant de rejoindre Best Buy Acquisition Corp. John Ryan a été *Managing Director* au sein de la banque d'investissement Triple Tree. Il était auparavant *Partner* de Goldman Sachs & Co. John Ryan est diplômé du *Dartmouth College* d'Hanover, NH, il est titulaire d'un MBA de la *Harvard Business School* et d'un doctorat de la *Harvard Law School*.

Rémy Sautter a débuté sa carrière au sein de la Caisse des dépôts et consignations (1971-1981) avant d'être nommé conseiller technique au cabinet du ministre de la Défense pour les affaires financières et budgétaires (1981-1983). Il a ensuite été Directeur financier de l'Agence Havas de 1983 à 1985 et Vice-Président Directeur général de RTL jusqu'en 1996. Remy Sautter a occupé les fonctions de Directeur général de la CLT-UFA jusqu'en 2000 avant d'occuper les fonctions de Président Directeur général de RTL jusqu'en 2002. Il est depuis décembre 2002, Président du Conseil de surveillance de RTL. Né en 1945, Remy Sautter est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale d'administration.

Marc Simoncini est Président de Jaïna Capital. Il a créé en 1998 la société i(france), portail Internet grand public cédé à Vivendi Universal en 2000. En 2001, il fonde Meetic qui devient rapidement un vrai phénomène de société et s'impose comme le leader européen des rencontres en ligne. Meetic est introduit en Bourse en 2005 et cédé au groupe américain IAC en 2011. En parallèle de ses activités, il finance en tant que business angel des startups comme 1000mercis ou Winamax. En 2010, il crée une holding d'investissement, Jaïna, afin d'accompagner les entrepreneurs dans la réussite de leur entreprise. Fin 2013, Jaïna a investi dans une quarantaine d'entreprises Internet ou industrielles.

14.2 INCRIMINATIONS ET CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

Au cours des cinq dernières années, les membres des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale n'ont fait l'objet d'aucune :

- condamnation pour fraude ;
- faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre eux par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- action d'un tribunal afin de les empêcher d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Dans le cadre du pacte d'actionnaires, décrit à la section 18.4 « Pactes d'actionnaires » du présent document de référence, conclu entre la société de droit luxembourgeois Sèvres III, certaines entités gérées ou détenues par Goldman Sachs Capital Partners et/ou Goldman Sachs Mezzanine Partners et Promontoria Holdinf 55 B.V., les parties se sont engagées à approuver au plus tard à la date de réalisation de la restructuration (intervenue le 27 mars 2013), la nomination de trois administrateurs proposés par Promontoria Holding 55 B.V. en remplacement de certains des administrateurs qui avaient été proposés par KKR et Goldman Sachs. Ces trois administrateurs sont Lee Millstein, Steven Mayer et Médiannuaire Holding, représentée par John Ryan.

Certaines restrictions concernant la liquidité des titres détenus par Médiannuaire Holding sont décrites à la section 18.4 "Pactes d'actionnaires".

14.3 COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION

À la date du présent document, la Direction Générale de la Société est ainsi composée :

Nom	Fonction
Jean-Pierre Remy	Président Directeur général
Christophe Pingard	Directeur général délégué
Julien Ampollini	Directeur général adjoint en charge du pôle Média
Pascal Garcia	Secrétaire général et Directeur général adjoint en charge de la direction Stratégie, Partenariat et Relations Extérieures
Nicolas Gauthier	Directeur de Business Solutions (Système d'Information et Technologies Internet Annonceurs Adnet)
Martine Gerow	Directeur général adjoint en charge des Finances, des Systèmes d'information, des Achats et du Pilotage de la performance opérationnelle
Patrice Cardinaud	Directeur des Ressources humaines

Jean-Pierre Remy est Président Directeur général de Solocal Group depuis le 11 décembre 2012. Il était auparavant Directeur général de Solocal Group depuis le 25 mai 2009. Né en 1964, il est diplômé de l'École centrale Paris et du programme doctoral d'HEC. Après une longue expérience dans le conseil en stratégie en tant qu'associé de Bain & Company (spécialisé dans les développements de l'économie numérique), il a créé Egencia en 2000, société devenue le leader mondial du voyage d'affaires sur Internet. En avril 2004, Jean-Pierre Remy a vendu Egencia à Expedia, et a été nommé responsable au niveau européen puis mondial des activités voyage d'affaires d'Expedia. Il était à ce titre membre du Comité exécutif d'Expedia Inc.

Christophe Pingard est Directeur général délégué de Solocal Group depuis le 21 novembre 2011. À ce titre, il porte la responsabilité du chiffre d'affaires de toutes les entités du Groupe et dirige les pôles ventes, marketing et opérations du pôle Annonceurs. Avant de rejoindre Solocal Group, il a exercé 12 ans chez Steelcase Strafor avant de participer à la création d'Egencia, leader du voyage d'affaires sur Internet. Il y a occupé les fonctions de Directeur général France puis Senior Vice-Président en charge des activités Europe et Asie-Pacifique. Né en 1964, Christophe Pingard est titulaire d'une maîtrise de gestion et d'un DESS Gestion de la Qualité et Innovation.

Julien Ampollini est Directeur général adjoint en charge du pôle Média. Né en 1974, il est diplômé d'HEC. Après avoir débuté sa carrière au sein du Groupe LVMH à New York, Julien Ampollini a rejoint, en 1998, le cabinet de conseil en stratégie Bain & Company à Paris. En 2000, il a participé à la création d'Egencia, société devenue leader européen du voyage d'affaires en ligne et revendue à Expedia. Deux ans plus tard, il a intégré le Boston Consulting Group où il a été nommé Manager. Entre 2007 et 2009, il était Directeur de la Stratégie et membre du Comité de direction du Groupe Canal+. Il a rejoint le Groupe en 2009 en tant que Directeur de la Stratégie et de la Communication, puis a

occupé jusqu'en 2013 les fonctions de Directeur du pôle Grands Comptes et Marketing digital.

Pascal Garcia est Secrétaire général et Directeur général adjoint en charge de la direction Stratégie, Partenariat et Relations Extérieures. Il a exercé auparavant diverses fonctions de Direction Générale au sein du Groupe, tout d'abord à Telelistas, filiale que détenait à 50 % la Société au Brésil de 1997 à 2001, puis à Wanadoo Edition en 2002, avant de prendre la Direction Générale de QDQ Media en Espagne, de 2003 à 2008. Il était jusqu'au 1^{er} janvier 2014, Directeur général adjoint en charge de la Direction Stratégie, Partenariats et Relations Extérieures. Il a commencé sa carrière en 1982 dans le secteur parapétrolier, à la Direction Financière de la société Comex, puis de Coflexip au Brésil, groupe dans lequel il a exercé différents postes de direction en France et à l'international, avant de prendre la Direction Générale de Coflexip Stena Offshore Brésil. Né en 1958, de nationalités française et brésilienne, Pascal Garcia est diplômé de HEC, il est titulaire d'un MBA de la *Fundação Getulio Vargas* (São Paulo, Brésil) et d'un MBA de l'ESADE (Barcelone, Espagne).

Nicolas Gauthier, diplômé de l'ESIGETEL, a débuté sa carrière chez Bossard Consultants, puis rejoint Accenture, où pendant huit ans, il intervient sur les secteurs Télécoms, Média et Internet. Depuis 2006, il était Vice-Président au sein de Capgemini Consulting en charge de la *business unit* TechnoStrategy. Il a rejoint le Groupe en 2010, et est à la tête de Business Solutions.

Martine Gerow est Directeur général adjoint en charge des Finances, des Systèmes d'information, des Achats et du Pilotage de la performance opérationnelle depuis octobre 2010. Elle était auparavant Directeur des Finances et Systèmes d'information de Campofrio Food Group, basée à Madrid, depuis 2008. Avant cela, elle a exercé différentes fonctions au sein du groupe Danone d'avril 2002 à novembre 2007, d'abord en tant que Directeur financier monde de la Division Boissons puis comme Contrôleur financier Groupe, en charge du contrôle de gestion, de la consolidation et du reporting, et du contrôle interne. Elle a

démarré sa carrière en 1987 au sein du Boston Consulting Group à New York puis a rejoint le Groupe PepsiCo en septembre 1989 où elle a exercé diverses fonctions en finance et stratégie aux États-Unis et en France. Née en 1960, Martine Gerow est de nationalités française et américaine. Elle est diplômée de HEC et est titulaire d'un MBA de *Columbia Business School* (New York, États-Unis).

Patrice Cardinaud, Directeur des Ressources Humaines depuis 2011 au sein de Solocal Group, a rejoint le Comité Exécutif en mai

2013. Agé de 41 ans, Patrice Cardinaud est diplômé de l'ESCP et de Sciences Po Paris et titulaire d'un Master RH au CNAM. Il intègre la Société en tant que DRH en 2011, après avoir occupé des fonctions similaires chez American Express Voyages. Auparavant, entre 1997 à 2005, il a occupé successivement les postes de Responsable de la Communication Financière, Chargé de Fusions – Acquisitions, puis Responsable des Ressources Humaines dédiées aux équipes commerciales chez AGF (groupe Allianz).

15.1	MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE	95
15.2	MONTANT DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR AILLEURS AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES.....	99
15.3	ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS À L'AVIS DES ACTIONNAIRES.....	99



15.1 MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE

L'ensemble des rémunérations brutes hors charges patronales et avantages en nature individuellement dû et versé par la Société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2013 au sein de Solocal Group est résumé dans les tableaux ci-dessous :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2013	Exercice 2012
Jean-Pierre Remy, Président Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau qui suit)	961 138	881 490
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾	—	526 500
Christophe Pingard, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau qui suit)	575 366	610 046
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾	—	263 250
TOTAL	1 536 504	2 323 296

(1) Voir la présentation de la méthode de valorisation des actions de performance au sein de la Note 25 de l'annexe aux comptes consolidés.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jean-Pierre Remy, Président Directeur général				
Rémunération fixe	520 000	520 000	500 000	500 000
Rémunération variable	390 000	325 000	325 000	250 000
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	30 597	30 597	35 393	35 393
Avantages en nature ⁽¹⁾	20 541	20 541	21 097	21 097
TOTAL	961 138	896 138	881 490	806 490
Christophe Pingard, Directeur général délégué				
Rémunération fixe	370 000	370 000	370 000	370 000
Rémunération variable	185 000	120 250	120 250	20 781
Rémunération exceptionnelle	—	—	100 000 ⁽²⁾	100 000 ⁽²⁾
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature ⁽¹⁾	18 363	18 363	19 796	19 796
TOTAL	575 363	508 613	610 046	510 577

(1) Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

(2) Cette rémunération exceptionnelle de 100 000 euros correspond au versement d'un « sign-in bonus » de 200 000 euros bruts intervenu en deux temps :

- 50 % de cette somme : dans le mois suivant son arrivée,
- 50 % de cette somme : six mois après sa date d'arrivée, sous réserve d'être présent dans l'entreprise à cette même date.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2013 ⁽¹⁾	Montants versés en 2012 ⁽¹⁾
Thierry Bourguignon		
Jetons de présence	27 633	21 275
Autres rémunérations	120 945	125 393
François de Carbonnel		
Jetons de présence	52 654	47 794
Autres rémunérations	—	—
Nicolas Cattelain ⁽¹⁾		
Jetons de présence	14 820	33 628
Autres rémunérations	—	—
Elie Cohen		
Jetons de présence	44 556	49 118
Autres rémunérations	—	—
William Cornog ⁽²⁾		
Jetons de présence	—	13 334
Autres rémunérations	—	—
Sandrine Dufour ⁽³⁾		
Jetons de présence	21 704	—
Autres rémunérations	—	—
Jacques Garaïalde ⁽⁴⁾		
Jetons de présence	8 892	—
Autres rémunérations	—	—
Jean-Christophe Germani ⁽⁵⁾		
Jetons de présence	5 928	33 628
Autres rémunérations	—	—
Nicolas Gheysens ⁽⁶⁾		
Jetons de présence	—	5 394
Autres rémunérations	—	—
Hugues Lepic ⁽⁷⁾		
Jetons de présence	—	20 393
Autres rémunérations	—	—
Steven Mayer ⁽⁸⁾		
Jetons de présence	2 964 ⁽⁸⁾	—
Autres rémunérations	—	—
Médiannuaire ⁽⁹⁾		
Jetons de présence	2 964	32 746
Autres rémunérations	—	—
Médiannuaire Holding ⁽¹⁰⁾		
Jetons de présence	30 022	—
Autres rémunérations	—	—
Lee Millstein ⁽¹¹⁾		
Jetons de présence	27 059	—
Autres rémunérations	—	—
Cécile Moulard ⁽¹²⁾		
Jetons de présence	41 592	—
Autres rémunérations	—	—

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2013 ^(*)	Montants versés en 2012 ^(*)
Rémy Sautter		
Jetons de présence	48 871	48 235
Autres rémunérations	—	—
Marc Simoncini ⁽¹³⁾		
Jetons de présence	10 996	—
Autres rémunérations	—	—
Andrew Wolff ⁽¹⁴⁾		
Jetons de présence	—	5 393
Autres rémunérations	—	—
TOTAL	461 600	436 331

(*) Pour 2013, les montants indiqués ne tiennent pas compte de la retenue à la source de 30 % pour les résidents fiscaux étrangers et de 21 % pour les résidents fiscaux français. Pour 2012, les montants indiqués ne tiennent pas compte de la retenue à la source de 25 % pour les résidents fiscaux étrangers.

(1) Nicolas Cattelain a démissionné lors du Conseil d'administration du 26 mars 2013.

(2) William Cornorg a démissionné lors du Conseil d'administration du 26 mars 2013.

(3) Sandrine Dufour a été cooptée par le Conseil d'administration du 23 avril 2013.

(4) Jacques Garaïalde a démissionné de son mandat d'administrateur lors du Conseil d'administration du 23 avril 2013. Jacques Garaïalde était précédemment Président du Conseil d'administration de la Société. Il a démissionné de son mandat de Président du Conseil d'administration lors du Conseil d'administration du 11 décembre 2012 (il a perçu, en 2012, 42 010 euros au titre de ce mandat).

(5) Jean-Christophe Germani a démissionné lors du Conseil d'administration du 26 mars 2013.

(6) Nicolas Gheysens a démissionné de son mandat d'administrateur lors du Conseil d'administration du 2 mai 2012.

(7) Hugues Lepic a démissionné de son mandat d'administrateur lors du Conseil d'administration du 21 septembre 2012.

(8) Steven Mayer a été coopté par le Conseil d'administration du 26 mars 2013. Steven Mayer n'a pas souhaité percevoir la totalité des jetons de présence qui lui étaient dus en 2013 (montant du : 21 704 euros/montant perçu : 2 964 euros).

(9) (10) Le Conseil d'administration du 26 mars 2013 a pris acte de la fin du mandat de la société Médiannuaire, celle-ci ayant fait l'objet d'une dissolution sans liquidation ayant entraîné la transmission universelle de son patrimoine au profit de Médiannuaire Holding. La société Médiannuaire Holding a été cooptée par le Conseil d'administration du 26 mars 2013.

(11) Lee Millstein a été coopté par le Conseil d'administration du 26 mars 2013.

(12) Cécile Moulard a été cooptée par le Conseil d'administration du 26 mars 2013.

(13) Marc Simoncini a été coopté par le Conseil d'administration du 26 mars 2013.

(14) Andrew Wolff a démissionné lors du Conseil d'administration du 26 mars 2013.

Les informations relatives aux stock-options attribuées ou levées par les mandataires sociaux de la Société figurent à la section 17.1.

En 2013, le Directeur général était éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints, variant de 0 à 200 %, reposant :

- pour 50 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % basé sur des critères liés principalement à la transformation du Groupe et au désendettement ;
- pour 50 % sur un quantitatif basé sur un objectif de MBO variant de 0 à 200 %.

Aux termes des décisions du Conseil d'administration du 10 mars 2014, au titre de l'exercice 2013, le montant total de la part variable du Directeur général s'élève à 390 000 euros, correspondant à 75 % de l'objectif cible. Pour déterminer ce montant, le Conseil d'administration a établi le niveau de réalisation des critères qualitatifs et quantitatifs. Ces niveaux de réalisation ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Pour rappel, la part variable du Président Directeur général s'était élevée à 325 000 euros, soit 65 % de l'objectif cible, au titre de l'exercice 2012, et à 250 000 euros, soit 50 % de l'objectif cible, au titre de l'exercice 2011.

Pour 2014, le Directeur général est éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant :

- pour 50 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % basé sur des critères liés principalement à la croissance des ventes, la transformation et le désendettement ;
- pour 50 % sur un quantitatif basé sur un objectif de MBO.

Par ailleurs, la Société ayant mis en place des régimes spécifiques de retraite supplémentaire (cf. chapitre 17.2), le Conseil d'administration a décidé de faire bénéficier le Directeur général du dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) mis en place pour les cadres du Groupe.

La part patronale des cotisations retraite au titre de l'article 83 du CGI de Jean-Pierre Remy pour l'année 2013 s'élève à 8 554 euros.

En 2013, le Directeur général délégué était éligible à une part variable de 50 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 100 %.

La partie variable du Directeur général délégué est déterminée en fonction des résultats du Groupe auquel appartient la

Société et de la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs qui sont établis chaque année.

Aux termes des décisions du Conseil d'administration du 10 mars 2014, au titre de l'exercice 2013, le montant total de la part variable du Directeur général délégué s'élève à 185 000 euros, correspondant à 100% de l'objectif cible.

Pour rappel, la part variable du Directeur général délégué s'était élevée à 120 250 euros, au titre de l'exercice 2012 et 20 781 euros au titre de 2011. Christophe Pingard ayant rejoint la Société le 21 novembre 2011, le Conseil d'administration avait décidé que cette part variable serait garantie à 50% de sa rémunération annuelle fixe, calculée au *pro rata temporis*.

La part patronale des cotisations retraite au titre de l'article 83 du CGI de Christophe Pingard pour l'année 2013 s'élève à 8 554 euros.

La Société n'a pas mis en place de régimes spécifiques de retraite supplémentaire pour ses mandataires sociaux.

ENGAGEMENTS PRIS AU BÉNÉFICE DE JEAN-PIERRE REMY ET DE CHRISTOPHE PINGARD

Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), à condition que Jean-Pierre Remy ait atteint au moins 80% de ses objectifs annuels des trois dernières années.

Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.

Une obligation de non-concurrence est prévue en cas de cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy.

Le cumul des deux indemnités, de départ et de non-concurrence, ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

M. Christophe Pingard a été nommé Directeur général délégué par le Conseil d'administration du 26 octobre 2011. À cette occasion, la Société a souscrit à son égard les engagements suivants.

Christophe Pingard ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre (et ce quelle que soit la forme du départ: révocation, non-renouvellement ou démission), sous condition du respect de la condition de performance suivante: l'évolution moyenne du chiffre d'affaires au cours des trois dernières années, telle que ressortant des comptes consolidés du Groupe ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Christophe Pingard, sera égale ou supérieure à l'évolution moyenne du chiffre d'affaires prévu aux budgets pour la même période.

En cas de départ entre la fin de la première année et la fin de la troisième année suivant l'entrée en fonctions, la condition de performance sera appréciée sur le ou les exercices clos durant lesquels Christophe Pingard était présent au sein de l'entreprise.

Le versement de l'indemnité n'interviendra qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation de la condition de performance.

Le montant de cette indemnité sera égal à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 24 mois, à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle sera versée à Christophe Pingard à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité.

La Société pourra lors de la cessation de fonctions renoncer au bénéfice de l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).

Le cumul des deux indemnités, de départ et de non-concurrence, ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Pierre Remy Président Directeur général		X	dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)		X		X	
Christophe Pingard Directeur général délégué		X	dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)		X		X	

15.2 MONTANT DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR AILLEURS AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

À la date du présent document de référence, les sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages sont les suivantes :

- au bénéfice de Jean-Pierre Remy : 0 euro ;
- au bénéfice de Christophe Pingard : 0 euro ;

- au bénéfice de Thierry Bourguignon : 56 525 euros à titre de provision sur le régime d'indemnités de fin de carrière et 8 560 euros à titre de provision sur le régime de médailles du travail.

15.3 ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS À L'AVIS DES ACTIONNAIRES

En application du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF auquel la Société se réfère, les actionnaires seront invités à se prononcer lors de l'Assemblée générale annuelle sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 de Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard.

Jean-Pierre Remy, Président Directeur général :

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos		
	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Part fixe	520 000 €	500 000 € en 2012
Montant de la part variable annuelle	390 000 €	Jean-Pierre Remy est éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints, variant de 0 à 200 %, reposant (i) pour 50 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % basé sur des critères liés principalement à la transformation du Groupe et au désendettement et (ii) pour 50 % sur un quantitatif basé sur un objectif de MBO variant de 0 à 200 %.
Valorisation de la part variable différée	NA	Le principe de l'attribution d'une rémunération variable différée n'est pas prévu.
Valorisation de la rémunération variable pluriannuelle	NA	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle.
Montant de la rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Valorisation des options d'action et des actions de performance ou de tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Absence d'attribution au cours de l'exercice 2013.
Jetons de présence	30 597 €	4 000 euros par séance du Conseil d'administration
Valorisation des avantages de toute nature	20 541 €	Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

<p>Montant dû au titre de la cessation des fonctions : – Indemnité de départ</p>	<p>Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos</p>	<p>Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), à condition que Jean-Pierre Remy ait atteint au moins 80 % de ses objectifs annuels des trois dernières années.</p> <p>Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.</p>
<p>– Indemnité de non-concurrence</p>	<p>Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos</p>	<p>Une obligation de non-concurrence est prévue en cas de cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy.</p> <p>Le cumul des deux indemnités, de départ et de non-concurrence, ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.</p> <p>Ces engagements ont été préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans ses séances des 17 mai 2009 et 10 mars 2014 et par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juin 2010. Ils seront soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2014.</p>
<p>Montant dû au titre d'un régime de retraite supplémentaire</p>	<p>Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos</p>	<p>Dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) se traduisant par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations. Cette cotisation est supportée à hauteur de 40 % par Jean-Pierre Remy, soit 2,20 %, et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3,30 %.</p> <p>Cet engagement a été préalablement approuvé par le Conseil d'administration dans ses séances du 17 mai 2009 et 10 mars 2014 et par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juin 2010. Il sera soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2014.</p>

Christophe Pingard, Directeur général délégué :

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos		
	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Part fixe	370 000 €	370 000 € en 2012
Montant de la part variable annuelle	185 000 €	Christophe Pingard est éligible à une part variable de 50 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 100 %, reposant sur les résultats du Groupe auquel appartient la Société et sur la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs qui sont établis chaque année.
Valorisation de la part variable différée	NA	Le principe de l'attribution d'une rémunération variable différée n'est pas prévu.
Valorisation de la rémunération variable pluriannuelle	NA	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle.
Montant de la rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Valorisation des options d'action et des actions de performance ou de tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Absence d'attribution au cours de l'exercice 2013.
Jetons de présence	NA	Christophe Pingard n'est pas administrateur de la société et ne perçoit pas de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	18 363 €	Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Montant dû au titre de la cessation des fonctions :
– **Indemnité de départ/non-concurrence**

Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos

Christophe Pingard ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre (et ce quelle que soit la forme du départ: révocation, non-renouvellement ou démission), sous condition du respect de la condition de performance suivante: l'évolution moyenne du chiffre d'affaires au cours des trois dernières années, telle que ressortant des comptes consolidés du Groupe ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Christophe Pingard, sera égale ou supérieure à l'évolution moyenne du chiffre d'affaires prévu aux budgets pour la même période. En cas de départ entre la fin de la première année et la fin de la troisième année suivant l'entrée en fonctions, la condition de performance sera appréciée sur le ou les exercices clos durant lesquels Christophe Pingard était présent au sein de l'entreprise.

Le versement de l'indemnité n'interviendra qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation de la condition de performance. Le montant de cette indemnité sera égal à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 24 mois, à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle sera versée à Christophe Pingard à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité.

La Société pourra lors de la cessation de fonctions renoncer au bénéfice de l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).

Le cumul des deux indemnités, de départ et de non-concurrence, ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

Ces engagements ont été préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 26 octobre 2011 et par l'Assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2012.

Montant dû au titre d'un régime de retraite supplémentaire

Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos

Dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) se traduisant par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations. Cette cotisation est supportée à hauteur de 40 % par Christophe Pingard, soit 2,20 %, et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3,30 %.

Cet engagement a été préalablement approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 26 octobre 2011 et par l'Assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2012.

16.1	CONFORMITÉ AU RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR EN FRANCE.....	103
16.2	CONTRATS DE SERVICE.....	103
16.3	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT.....	104



La Société est dirigée par un Conseil d'administration qui détermine les orientations de son activité et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il se prononce notamment sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la Société.

16.1 CONFORMITÉ AU RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR EN FRANCE

Solocal Group adhère aux principes du gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef dans sa version consolidée de décembre 2008 et en particulier aux principes de gouvernement d'entreprise liés à :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants et des administrateurs ;
- l'indépendance du Conseil d'administration ;
- la transparence et la diffusion de l'information ;
- le respect des droits des actionnaires.

La Société s'est attachée à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, notamment à travers l'adoption par le Conseil d'administration d'un Règlement intérieur qui fixe les principes directeurs de son fonctionnement et les modalités selon lesquelles il exerce sa mission (voir la section 21.2.1).

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration doit rendre compte dans un rapport joint au rapport de gestion du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ce rapport est annexé au présent document de référence.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations Afep/Medef

du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008, le Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef ainsi modifié est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Disposition écartée : Néanmoins, le Conseil d'administration, dans le cadre de son étude des différences entre les règles de fonctionnement de Solocal Group et les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF, a identifié la différence suivante :

- Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que la durée des mandats des administrateurs ne doit pas excéder 4 ans. Le mandat des administrateurs de Solocal Group est de 5 ans. Une résolution sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale d'approbation des comptes annuels 2013, visant à modifier les statuts pour prévoir que, à compter de cette date, la durée des mandats des administrateurs sera de 4 ans.

16.2 CONTRATS DE SERVICE

Un contrat de prestations de services a été conclu en date du 28 novembre 2006 entre Médiannuaire et la Société par lequel Médiannuaire s'est engagé à apporter à la Société son assistance dans la gestion comptable et financière, juridique et fiscale ainsi qu'un conseil en stratégie. Ce contrat a été résilié le 11 décembre 2012. Un contrat de prestations de services a été conclu en date du 6 décembre 2012 entre Médiannuaire Holding et la Société par lequel cette dernière s'est engagée à apporter à Médiannuaire Holding son assistance dans les domaines comptable, juridique et fiscal. Plus aucune prestation n'étant fournie par la Société depuis juin 2013, ce contrat a été résilié (cf. chapitre 6.4.3 du présent document de référence).

Aucun autre des membres du Conseil d'administration et aucun Directeur général n'est lié par un contrat de service avec la Société ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

16.3.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE (Exercice clos le 31 décembre 2013)

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rend notamment compte, dans le présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société,
- des limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général,
- de l'application des recommandations prévues au Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, auquel adhère Solocal Group,
- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale, et des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

En matière de contrôle interne et de gestion des risques, les procédures mises en place au niveau du Groupe, les responsabilités au sein du Groupe et les normes qui ont été fixées, font l'objet, conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, d'un rapport descriptif du Président du Conseil d'administration repris ci-après.

Le présent rapport tient compte des recommandations formulées par l'AMF dans sa recommandation n° 2012-02 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés se référant au code AFEP/MEDEF, publiée le 9 février 2012 sous la forme d'une présentation consolidée des recommandations contenues dans ses rapports annuels et mise à jour le 4 décembre 2013.

Sont également prises en compte pour la rédaction du présent rapport les recommandations formulées par l'AMF dans sa recommandation n° 2013-17 sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, publiée le 4 novembre 2013 sous la forme d'une présentation consolidée les recommanda-

tions contenues dans ses rapports annuels sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Par ailleurs, la préparation du rapport a été réalisée sur les bases du bilan des actions menées au cours de l'année 2013. Etabli à la suite de discussions et d'entretiens avec les responsables des services financiers et juridiques de la Société, un projet a été soumis pour discussion au Conseil d'administration, et un projet finalisé a été présenté et discuté en Comité d'audit lors de la séance du 12 février 2014.

Enfin, le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 12 février 2014.

Les Commissaires aux comptes exposeront dans un rapport, joint à leur rapport sur les comptes annuels, leurs observations sur ce rapport pour celles des procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Code de gouvernement d'entreprise

Solocal Group se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, disponible sur le site www.medef.fr.

Dispositions écartées :

Néanmoins, le Conseil d'administration, dans le cadre de son étude des différences entre les règles de fonctionnement de Solocal Group et les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, a identifié la différence suivante :

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que la durée des mandats des administrateurs ne doit pas excéder 4 ans. Le mandat des administrateurs de Solocal Group est de 5 ans. Une résolution sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes 2013, visant à modifier les statuts pour prévoir que, à compter de cette date, la durée des mandats des administrateurs sera de 4 ans.

1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration avait opté le 23 septembre 2004 pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

A la suite de la démission de Jacques Garaïalde de son mandat de Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration du 11 décembre 2012, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de réunir les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Depuis cette date, Jean-Pierre Remy (qui était jusqu'alors Directeur général de la société) occupe les fonctions de Président Directeur Général.

Le Conseil d'administration a estimé que ce mode de gouvernance était le plus adapté à l'organisation et au mode de fonctionnement de la Société. Cette organisation des pouvoirs, dans

le contexte de la Société, permet de valoriser la connaissance et l'expérience des affaires du Directeur Général et favorise la cohésion entre les options stratégiques décidées en Conseil d'administration et leur mise en œuvre opérationnelle au sein du Groupe. L'équilibre des pouvoirs entre les différents organes décisionnels de la Société est assuré par la présence d'administrateurs indépendants au sein du Conseil et des comités spécialisés. En outre, les statuts de la Société prévoient que de nombreuses décisions du Directeur Général devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration. Enfin, la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil d'administration et l'application par la Société des principes de gouvernement d'entreprise du Code AFEP-MEDEF offrent les garanties nécessaires pour exercer un tel mode de direction dans le respect des bonnes pratiques de gouvernance.

Le Conseil d'administration du 11 décembre 2012 a par ailleurs décidé, suivant les recommandations de son Comité des rémunérations et des nominations, de nommer François de Carbonnel, administrateur indépendant, en qualité d'administrateur référent. Il aura plus particulièrement pour mission d'assister le Président-Directeur Général, à sa demande, dans ses discussions stratégiques et financières avec les principaux actionnaires et créanciers du Groupe, d'animer des sessions sans le Président-Directeur Général à l'issue de certaines réunions du Conseil d'administration et de conduire l'évaluation annuelle du Président-Directeur Général.

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date du présent rapport :

- François de Carbonnel,
- Thierry Bourguignon (administrateur représentant le personnel),
- Elie Cohen,
- Sandrine Dufour,
- Steven Mayer,
- Lee Millstein,
- Cécile Moulard,
- Jean-Pierre Remy,
- Rémy Sautter,
- Marc Simoncini, et
- Médiannuaire représenté par John Ryan.

Le Conseil d'administration comprend 6 membres indépendants, selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF : Mesdames Sandrine Dufour et Cécile Moulard, Messieurs François de Carbonnel, Elie Cohen, Rémy Sautter et Marc Simoncini.

Solocal Group applique des critères de sélection de ses administrateurs (tels que déterminés par le Comité des rémunérations et des nominations), en particulier la disponibilité, l'expérience et la compétence dans les domaines liés aux métiers du Groupe et aux enjeux de son environnement. Ces

critères sont identiques à ceux recommandés par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

En particulier, le Conseil d'administration a considéré que Madame Cécile Moulard, qui était auparavant représentant permanent de la société Médiannuaire, avait la qualité d'administrateur indépendant depuis sa nomination par le Conseil d'administration du 26 mars 2013. En effet, elle n'avait jamais exercé aucun mandat ni eu aucune relation d'affaires avec les actionnaires actuels ou passés de Médiannuaire et Médiannuaire Holding.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres des organes d'administration et de direction.

Des informations complémentaires sur la composition du Conseil d'administration sont fournies à la section VI du Rapport de gestion.

1.2 CONDITIONS DE PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.2.1 RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur du Conseil d'administration, en ligne avec le dispositif préconisé par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, a été mis en place par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004. Ce règlement intérieur précise les principes directeurs du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits et devoirs des administrateurs.

Le règlement intérieur fait l'objet d'une revue régulière par le Conseil d'administration afin notamment d'être, le cas échéant, complété ou modifié pour s'adapter au contexte réglementaire.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sont détaillées au point 21.2.1 du Document de référence.

1.2.2 RÉUNIONS DU CONSEIL

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la société et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale.

Au cours de l'exercice 2013, le Conseil d'administration s'est réuni 13 fois. En moyenne, 90 % des administrateurs ont participé à chaque séance du Conseil d'administration au cours de cet exercice. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'administration est de 2 heures.

Les principales activités du Conseil d'administration ont été les suivantes :

- Examen des comptes et des résultats : le Conseil a examiné et arrêté les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, et les rapports de gestion. Il a examiné les chiffres d'affaires et les principaux résultats trimestriels ainsi que les

communications financières correspondantes. Il a établi les rapports et résolutions soumis à l'Assemblée générale.

- Examen de la marche des affaires: une présentation de la marche des affaires est réalisée par la Direction Générale lors de chaque Conseil d'administration, permettant aux administrateurs de suivre régulièrement et « en temps réel » l'évolution des activités du Groupe.
- Examen de la stratégie: des présentations d'une activité du Groupe sont faites régulièrement au Conseil par la personne en charge de cette activité.
- Approbation des opérations stratégiques: le Conseil a délibéré sur les opérations ou projets d'acquisitions ou de cessions. Le plan stratégique a été présenté au Conseil d'administration qui en a largement débattu. Le Conseil d'administration a également discuté très largement des différentes options de désendettement possibles.
- Gouvernement d'entreprise: le Conseil a approuvé le rapport établi par le Président en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

1.2.3 LES COMITÉS CONSTITUÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a ainsi mis en place deux comités au sein de la Société, à savoir un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 12 février 2014, a décidé de supprimer le Comité stratégique en considérant que ces missions étaient assurées par le Conseil d'administration dans leur totalité.

1.2.3.1 COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Aux termes de la charte de fonctionnement du Comité d'audit, le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité d'audit à la date du présent rapport est la suivante :

- M. Remy Sautter, Président,
- M. Elie Cohen,
- Médiannuaire Holding représentée par M. Jack Ryan.

Le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il est notamment chargé (sans préjudice des

compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance):

- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, en particulier :
 - d'examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les projets de rapport de gestion et les tableaux d'activité et de résultat
 - d'examiner les documents destinés à la Communication Financière
 - de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés
 - d'examiner les traitements comptables liés à des opérations spécifiques, ainsi que les informations publiées sur ces opérations
 - de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en particulier :
 - de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées
 - d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner les rapports d'audit interne de l'année écoulée et de définir le programme des missions de l'année en cours
 - d'examiner chaque année l'exposition du Groupe aux risques, notamment financiers et contentieux, les engagements hors bilan significatifs et l'efficacité du dispositif de contrôle interne
- du suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes,
- du suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes,
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale,
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Les missions ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lequel ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces comités.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. A l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2013. Il a auditionné régulièrement les dirigeants de la société et les principaux responsables de la Direction Financière Groupe, le responsable de l'audit interne et les Commissaires aux comptes, pour examiner avec eux leurs plans d'interventions respectifs et les suites qui leur sont données. L'ensemble des membres ont participé à ces réunions du Comité.

Le Comité d'audit a notamment examiné les questions suivantes au cours de l'exercice 2013 :

- comptes sociaux et consolidés annuels au 31 décembre 2012 ;
- comptes consolidés semestriels au 30 juin 2013 ;
- chiffre d'affaires et principaux résultats des premiers et troisième trimestres 2013 ;
- programme 2013 de l'Audit interne, conclusions des missions menées au cours de l'exercice et suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- système de gestion des risques et cartographie des risques majeurs.

1.2.3.2 COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date du présent rapport est la suivante :

- M. Francois de Carbonnel, Président,
- Mme Cécile Moulard,
- M. Lee Millstein,
- M. Thierry Bourguignon, représentant des salariés.

Il est chargé de soumettre au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des membres des comités du Conseil d'administration. Il est également tenu informé par le Président du Conseil d'administration des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil d'administration le montant des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil d'administration.

Le Comité propose par ailleurs au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil d'administration, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni 5 fois en 2013. L'ensemble des membres ont participé à ces réunions du Comité.

En 2013, le Comité a examiné les questions liées à la définition des objectifs et les modalités de calcul de la part variable de la

rémunération du Directeur général, à la composition de l'équipe dirigeante, sa rémunération et son incentive à long terme, ainsi qu'à la composition du Conseil d'administration.

1.2.3.3 COMITÉ STRATÉGIQUE

Il était chargé d'assister le Conseil d'administration dans ses réflexions sur les grandes orientations stratégiques de la Société ou du Groupe à long terme, d'examiner l'ensemble des projets majeurs liés au développement et au positionnement stratégique du Groupe, et en particulier des projets de partenariats stratégiques et des opérations majeures d'investissement et de désinvestissement, ainsi que les plans de développement de la Société soumis au Conseil d'administration.

Le Comité stratégique ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2013.

Le Conseil d'administration s'est saisi directement et a étudié les sujets de stratégie de la Société et du Groupe. En conséquence, le Conseil d'administration, dans sa réunion du 12 février 2014, a décidé de supprimer le Comité stratégique.

1.3 EVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une nouvelle procédure d'évaluation du Conseil d'administration concernant ses modalités de fonctionnement a été réactualisée, afin de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées, traitées et débattues au cours des réunions du Conseil d'administration et d'examiner l'évolution des résultats par rapport à l'évaluation réalisée un an auparavant.

Cette évaluation a été effectuée sur la base d'un questionnaire détaillé et adressé à chaque administrateur. Une synthèse des appréciations individuelles a été préparée par le Comité des Rémunérations et des Nominations puis discutée lors d'une séance du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a estimé que les résultats sont positifs et traduisent un fonctionnement du Conseil d'administration qui est satisfaisant.

1.4 LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société, étant précisé :

- que le Directeur général devra présenter chaque année au Conseil d'administration un projet de plan stratégique définissant les orientations à moyen terme des activités du Groupe, et incluant notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe, ainsi qu'un projet de budget annuel ;

(ii) que les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :

- approbation du budget annuel ainsi que toute autre modification significative dudit budget ;
- approbation des business plans annuels et triennaux ;
- toute acquisition ou cession d'une activité par Solocal Group ou par l'une de ses filiales, non incluse dans le budget annuel et pour un montant total incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris, supérieur à 10 millions d'euros par exercice ;
- tout investissement ou désinvestissement non inclus dans le budget annuel et concernant des immobilisations d'un montant incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieur à dix millions d'euros ;
- la modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/révocation du directeur financier de Solocal Group ; toute modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/la révocation de tout autre dirigeant du Groupe Solocal dont la rémunération annuelle brute totale est supérieure à 200.000 euros ne donnera pas lieu à autorisation préalable du Conseil d'administration mais devra néanmoins donner lieu à un accord préalable du Comité des nominations et des rémunérations ;
- toute augmentation de l'endettement total de Solocal Group ou de ses filiales d'un montant total supérieur à celui autorisé au titre des contrats de financement ou de prêts préalablement autorisés par le Conseil d'administration de Solocal Group ;
- la conclusion de tout accord en vue de créer une joint venture avec un tiers, non inclus dans le budget annuel et engendrant un engagement pour Solocal Group ou l'une de ses filiales, sur la durée de la joint venture, pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros ;
- toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission de valeurs mobilières de Solocal Group ou de l'une de ses filiales sur un marché réglementé ainsi que toutes opérations consécutives en vue de l'admission complémentaire de valeurs mobilières de Solocal Group ou de l'une de ses filiales dont les titres seraient déjà admis sur un marché réglementé ;
- toute décision de retrait de la cote ou de rachats d'actions (à l'exception de rachats d'actions effectués dans le cadre d'accords de liquidité préalablement autorisés par le Conseil d'administration) ;
- acquisition ou souscription, par Solocal Group ou par l'une de ses filiales, d'actions, de parts sociales ou de tout titre de capital ou donnant accès au capital de toute société (x) pour une valeur incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieure à dix millions d'euros si la responsabilité de Solocal Group ou de ses filiales est limitée et que cette opération n'a pas été

prise en compte dans le budget annuel et (y) quel que soit le montant investi, lorsque Solocal Group ou l'une de ses filiales agit en tant qu'associé à responsabilité illimitée d'une telle société ;

- toute diversification de l'activité de Solocal Group ou de l'une de ses filiales sans relation avec les activités préalablement exercées ou toute diversification en relation avec les activités préalablement exercées mais non incluse dans le budget annuel et impliquant un engagement pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros ;
- toute cession ou cessation d'une des principales activités de Solocal Group ou de l'une de ses filiales non incluse dans le budget annuel ou dans le business plan triennal ;
- toute mise en place d'un plan d'intéressement (au sens du droit du travail français ou de toute autre disposition légale similaire dans d'autres pays, à l'exception de l'intéressement et de la participation) au sein de Solocal Group ou de ses filiales ou toute mesure conduisant les salariés à acquérir directement ou indirectement des actions dans le capital social de Solocal Group ou de ses filiales ;
- toute autorisation ou instruction à une filiale de Solocal Group d'étudier ou d'entreprendre une des opérations mentionnées dans cette annexe ;
- la conclusion de tout accord non inclus dans le budget annuel impliquant des paiements ou la fourniture de biens ou de services par Solocal Group ou ses filiales pour un montant annuel supérieur à un total de dix millions d'euros ;
- toute décision relative à la planification d'une fusion ou d'une scission d'une des filiales de Solocal Group, à l'apport partiel d'actifs d'une activité d'une des filiales de Solocal Group ou à la location-gérance du fonds de commerce d'une des filiales de Solocal Group, non prévues au titre du budget annuel ou du business plan triennal, et en dehors du contexte d'une réorganisation interne ayant un impact non significatif sur la situation du Groupe Solocal ;
- tout transfert ou cession afin d'accorder une sûreté, toute décision d'accorder une sûreté, un nantissement, par Solocal Group ou l'une de ses filiales, afin de faire face à des dettes ou honorer des cautionnements en faveur de tiers, non inclus dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à dix millions d'euros par exercice ;
- tous prêts accordés par Solocal Group ou l'une de ses filiales dont les montants cumulés sont supérieurs à 5 millions d'euros et non prévus au titre du budget annuel.

1.5 ACCÈS, PARTICIPATION ET VOTE DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les informations relatives à l'accès, à la participation et au vote à l'Assemblée générale figurent aux articles 11 et 26 à 32 des statuts de la société et sont détaillées au point 21.2.2 du Document de référence.

1.6 PUBLICATION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL ET DES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations relatives au capital social figurent au point 21.1 du Document de référence de la société.

1.7 RÈGLES DE FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

1. Rémunération fixe

Le Conseil d'administration du 11 décembre 2012 a fixé à 520.000 euros payables sur douze mois le montant fixe de la rémunération annuelle brute forfaitaire de Jean-Pierre Remy.

2. Règles de calcul de la part variable

Le Conseil d'administration du 12 février 2013, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a déterminé les règles de calcul de la part variable du Directeur Général.

En 2013, le Directeur général était éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant :

- Pour 50 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 %,
- Pour 50 % sur un quantitatif basé sur un objectif de MBO variant de 0 à 200 %.

3. Indemnité de départ

Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), à condition que Jean-Pierre Remy ait atteint au moins 80 % de ses objectifs annuels au cours des trois dernières années.

Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la société de la réalisation de la condition de performance applicable.

4. Obligation de non concurrence/indemnité correspondante

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général de la société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle sera versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en

l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur Général de la société de Jean-Pierre Remy.

Le cumul des deux indemnités, de départ et de non-concurrence, ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

5. Retraite

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de retraites supplémentaires composé de deux volets (un Plan d'Épargne de Retraite Collective (PERCO) avec abondement mis en place en 2007 dont tous les salariés des filiales du Groupe en France peuvent bénéficier, un système de retraite supplémentaire à cotisations définies dont tout le personnel cadre des filiales du Groupe bénéficieront à compter du 1^{er} janvier 2008), Monsieur Jean-Pierre Remy ne peut pas bénéficier du PERCO.

En revanche, le Conseil d'administration de Solocal Group a approuvé, dans les conditions de l'article L.225-38 du Code de commerce, la disposition permettant à Monsieur Jean-Pierre Remy d'adhérer au régime de retraite supplémentaire (article 83 du CGI) dans les mêmes conditions de cotisations que les autres cotisants.

Pour mémoire, Monsieur Jean-Pierre Remy est affilié au régime de retraite et de prévoyance de l'entreprise, dans les mêmes conditions que les autres salariés du Groupe.

L'ensemble de ces règles est conforme aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

2. GESTION DES RISQUES, CONTRÔLE INTERNE ET AUDIT INTERNE AU SEIN DU GROUPE SOLOCAL

2.1 RÉFÉRENTIEL DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES, OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE

2.1.1 RÉFÉRENTIEL DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Afin d'atteindre chacun de ses objectifs, Solocal Group a défini et mis en œuvre les principes généraux de contrôle interne qui reposent pour une large part sur le référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organisation Of The Treadway Commission) publié en 1992 ainsi que sur le cadre de référence sur le contrôle interne et les recommandations publiés par l'AMF. La description ci-après des procédures de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur au sein du groupe Solocal s'appuie sur ce cadre de référence. L'analyse menée a été conduite dans le respect, notamment des différents points d'attention de ce cadre de référence et de ses guides d'application. Elle s'inscrit également dans les réflexions menées par les travaux de place de l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes).

2.1.2 DÉFINITION ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le groupe appréhende le contrôle interne comme un ensemble de processus et de dispositifs définis par la Direction Générale et mis en œuvre par les salariés du groupe, visant à s'assurer de l'atteinte des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur, tant externes qu'internes au groupe,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le conseil d'administration,
- la prévention et la maîtrise des risques opérationnels, risques financiers, et risques d'erreur ou de fraude,
- l'optimisation des processus internes en assurant l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources,
- la qualité et la sincérité de l'information comptable, financière et de gestion.

Ces principes reposent sur :

- une politique contribuant au développement de la culture du contrôle interne et des principes d'intégrité,
- l'identification et l'analyse des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du groupe,
- une organisation et des procédures qui tendent à assurer la mise en œuvre des orientations définies par la Direction Générale,
- l'examen périodique des activités de contrôle et la recherche continue d'axes d'amélioration,
- le processus de diffusion de l'information en matière de contrôle interne.

Toutefois, comme tout système de contrôle, les principes mis en place ne peuvent fournir une garantie absolue d'élimination ou de maîtrise totale des risques.

2.1.3 DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE CONTRÔLE

Les procédures décrites ci-après sont applicables à l'ensemble des filiales du groupe.

Les dispositifs de contrôle interne propres à chaque entité (direction/filiale) comprennent à la fois l'application des procédures groupe ainsi que la définition et l'application des procédures spécifiques à chacun des métiers en fonction de leur organisation, de leur culture, de leurs facteurs de risques et de leur spécificité opérationnelle.

2.2 ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

2.2.1 RÈGLES DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE APPLICABLES À TOUS LES COLLABORATEURS

Le groupe Solocal fonde son développement sur un ensemble de valeurs et de principes d'action et de comportement, issues de la « Charte de déontologie du groupe Solocal » au profit de

ses clients, de ses actionnaires, de ses collaborateurs, de ses fournisseurs, des collectivités et des pays où il est actif et dans le respect de l'environnement et des besoins des générations futures.

Ces valeurs et principes s'inscrivent dans le cadre de principes fondamentaux, tels ceux de la Déclaration universelle des droits de l'homme et ceux énoncés par l'Organisation internationale du travail (notamment en ce qui concerne la prohibition du travail des enfants et du travail forcé) et l'OCDE (notamment pour lutter contre la corruption), et des engagements auxquels le Groupe souscrit, en particulier en matière de développement durable. Ces valeurs et principes guident l'action du Groupe et de ses différentes composantes et sont autant de références pour chacun, au sein du groupe, quelles que soient son activité et ses responsabilités. Ainsi appartient-il à chacun, tout spécialement aux dirigeants du groupe et des entités qui le composent, de respecter et de promouvoir ces valeurs et de mettre en œuvre ces principes.

Ces règles, accessibles sur le site institutionnel du Groupe www.solocalgroup.com et sur l'Intranet groupe, déclinent les points suivants :

- les valeurs du groupe,
- les principes d'actions du groupe (à l'égard des clients, des actionnaires, des collaborateurs, des fournisseurs, des concurrents et de l'environnement),
- les principes de comportements individuels (rapports avec les clients et les fournisseurs, protection des actifs du groupe, primauté des principes et valeurs du groupe, conflits d'intérêts, déontologie boursière).

Un document « Principes et règles de déontologie boursière » complète la Charte de déontologie du Groupe sur les questions spécifiques de déontologie boursière.

Il s'agit d'appeler l'attention des collaborateurs et des administrateurs des sociétés qui font partie du Groupe, sur les principes et règles en vigueur en la matière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement, ainsi que sur les mesures préventives applicables au sein du Groupe, notamment pour permettre à chacun d'effectuer un investissement dans les titres cotés des sociétés du Groupe dans un cadre sécurisé.

Dans ce contexte, et afin de limiter les risques, Solocal Group fait signer une lettre de confidentialité à tout collaborateur amené à travailler sur des sujets sensibles, en particulier avec des personnes extérieures au Groupe qui ne seraient pas déjà tenues au secret par leurs propres règles déontologiques.

Ainsi, tout initié permanent ou occasionnel qui a des doutes ou des interrogations sur une opération qu'il envisage de réaliser sur des titres des sociétés du Groupe, ou sur la teneur des informations qu'il peut communiquer, doit saisir son responsable hiérarchique ou le président du Comité de déontologie du Groupe ou, le cas échéant, du comité de déontologie de son entité de rattachement ou, s'il est administrateur, le président du conseil d'administration.

2.2.2 RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Une politique de gestion des risques est en place au sein du groupe accompagnée d'une note d'orientation qui précise les engagements de la Direction Générale. Des revues semestrielles sont réalisées avec les différentes filiales et directions du groupe. La mise à jour des risques et le suivi des actions associées sont consolidés et suivis au sein du comité dédié au pilotage des risques et de la sécurité groupe puis présenté au comité exécutif de la Direction Générale au moins une fois par an. Un correspondant risque et sécurité métiers est nommé pour chaque filiale et direction du groupe ; ces correspondants sont animés au travers du comité de suivi des risques et de la sécurité piloté par le risk manager du groupe qui est rattaché à la Direction de l'Audit Interne des Risques et de la Sécurité (DARS) dépendant directement de la Direction Générale.

Le comité des trois contrôles (risques, contrôle interne et audit interne) se réunit au moins deux fois par an pour assurer les mises en cohérence et priorisations nécessaires.

2.2.3 POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET GESTION DES COMPÉTENCES

La performance du groupe Solocal est directement liée aux compétences de ses collaborateurs et à l'adaptation de ses ressources. La Direction des Ressources Humaines Groupe constitue un partenaire de proximité au service des opérationnels. Elle élabore, propose et met en œuvre une gestion des ressources humaines destinée à favoriser le déploiement de la stratégie de l'entreprise. Pour mieux répondre aux besoins des collaborateurs et des managers, la DRH Groupe, s'organise autour de 2 pôles : le pôle RH Business Partners et le pôle Politique RH.

Le pôle « RH Business Partners » a pour principale mission d'accompagner le management des pôles et directions dont il a la responsabilité RH et de gérer les collaborateurs qui y travaillent. Son expertise porte aussi bien sur leur connaissance du pôle (organisation, constitution, mission) que sur les métiers du Groupe.

Le pôle « Politique RH » est tourné vers la définition des politiques RH et l'amélioration des process. Il déploie la politique RH du Groupe ainsi que ses moyens d'actions auprès des pôles Business Partners et notamment des Responsables RH régionaux, et constituent pour eux de véritables ressources et des points d'appui pour mener au mieux leurs missions.

2.2.4 SYSTÈMES D'INFORMATION

Les différents systèmes d'information du groupe sont composés :

- d'outils liés à l'activité du groupe, et en particulier de création et de stockage de contenus numériques et des outils dédiés aux sites Internet,

- d'outils de pilotage des activités, notamment comptables et financiers,
- d'outils de communication tels que messageries ou outils collaboratifs (Intranet),
- d'outils permettant d'optimiser la gestion des risques ; composé de plusieurs modules fonctionnels : risques/sécurité/crise/plan de continuité d'activité (PCA)/audit.

PagesJaunes Business Solutions (direction en charge de la gestion des systèmes d'informations) et Média/DT (Direction Technique du pôle Média) sont les principales entités qui, au sein du groupe, supervisent ces systèmes et veillent notamment à leur adaptation aux objectifs du groupe dans la durée ; en lien avec la DARS, qui assure la gestion des risques dans ce domaine, au regard des objectifs de fiabilité et de continuité du fonctionnement, de conformité légale et réglementaire et des objectifs opérationnels. Les actions directement liées à la maîtrise des risques et de la sécurité sont suivies trimestriellement via les correspondants risques et sécurité métiers et revues semestriellement par le risk manager et la direction concernée.

2.3 SUIVI ET GESTION DES RISQUES

2.3.1 CADRE ORGANISATIONNEL

Comme toute entreprise, le groupe est exposé à un ensemble de risques dans l'exercice de ses activités. Les principales expositions identifiées sont décrites au chapitre 4 "Facteurs de risques" du présent Document de référence. La gestion des risques fait l'objet d'une attention particulière dans le Groupe. Elle est conduite tant au niveau des filiales qu'au niveau de l'entité mère, qui en assure une synthèse.

Les objectifs de la gestion des risques sont :

- de développer une méthode globale, systématique, intégrée et flexible d'identification, d'évaluation, d'analyse et de gestion des risques et d'accompagnement à leur maîtrise,
- de développer de meilleures pratiques de gestion des risques,
- de veiller à la réduction des risques qui pèsent sur l'entreprise et à la maîtrise de leurs conséquences.

La politique de gestion des risques s'applique à toutes les entités du groupe Solocal. Le groupe Solocal a mis en place une gouvernance des risques autour d'un Risk Manager et d'un réseau de correspondants métiers.

2.3.2 PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ANALYSE DES RISQUES

Un certain nombre de procédures du groupe concourent à l'identification des risques. Elles couvrent en particulier les éléments suivants :

- une méthode d'évaluation et de classification des risques a été mise en place et déployée depuis 2005.

Cette méthode repose sur une démarche de cartographie des risques qui vise à hiérarchiser les principaux risques aux

quels le groupe pourrait se juger exposé, en terme de gravité, de probabilité, d'occurrence et évalue son degré de couverture.

- des revues de risques et de sécurité sont réalisées régulièrement (à minima 1 fois par an),
- un réseau de correspondants chargés de la déclinaison opérationnelle de la politique de risque et de sécurité est mis en place et animé via une gouvernance dédiée,
- un système d'information de la gestion des risques et de la sécurité est en place et déployé notamment au travers de la description et des suivis des actions associées. Ce système intègre également les tableaux de bord risques et sécurité ainsi que la gestion des crises majeures et des plans de continuité d'activité (PCA) et les actions de suivi des recommandations d'audit.

2.4 ACTIVITÉ DE CONTRÔLE

Le contrôle est exercé en premier lieu par les directions fonctionnelles et opérationnelles sur la base des processus et des référentiels de procédures existants. Le groupe Solocal a mis en place les trois lignes de maîtrise/contrôle que sont : le management opérationnel/la gestion des risques et le contrôle interne/l'audit interne. Il s'agit, par la mise en place de ces dispositifs de combiner de manière harmonieuse les différentes mesures réglementaires (instructions et directives), organisationnelles (organigrammes et processus) et techniques (notamment informatique et communication), basé sur certains concepts fondamentaux :

- ces dispositifs procurent au management et au conseil d'administration une assurance raisonnable et non une garantie absolue,
- ces dispositifs ne sont pas seulement un ensemble de manuel et de procédures, ils sont assurés par des personnes à tous les niveaux de la hiérarchie.

2.4.1 L'AUDIT INTERNE

La fonction d'Audit Interne permet de s'assurer de la maturité du contrôle interne approprié en évaluant son efficacité et son efficience tout en encourageant son amélioration continue. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, l'Audit interne apprécie la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne en mesurant notamment la qualité de l'environnement de contrôle au sein du groupe, la qualité du fonctionnement des organes de gouvernance interne, la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles, l'efficacité et la performance des opérations, la protection du patrimoine et le respect des lois, règlements et contrats.

L'audit interne groupe est chargé de réaliser les missions définies en début d'année dans le plan d'audit. Il est hiérarchique-

ment rattaché à la Direction Générale du groupe mais fonctionnellement supervisé par le Comité d'audit.

Trois types d'audit sont réalisés par l'Audit Interne :

- des audits sur la conformité et l'efficacité des processus et des activités,
- des audits sur la maturité du Contrôle Interne des filiales du groupe hors PagesJaunes SA et Solocal Group (aussi bien en France qu'à l'étranger),
- des audits de Conformité ou de performance sur des sujets décidés par le comité d'audit.

Par ailleurs il existe des audits de conformité de sécurité opérationnelle planifiés et suivis.

2.4.2 LE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne est constitué de l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre par la direction d'une entité en vue d'assurer – dans la mesure du possible – la gestion rigoureuse et efficace de ses activités. Au travers des contrôles déployés, de l'identification des actions correctrices éventuelles et des actions de suivi de ses recommandations, il s'assure de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre de ces politiques et procédures.

Le dispositif de contrôle interne implique l'ensemble de l'entreprise, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs du Groupe Solocal.

L'organisation du contrôle interne repose sur une fonction centralisée d'animation s'appuyant sur un réseau de collaborateurs au sein des différentes directions et entités.

Cette organisation vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise (conformité et fiabilité des résultats obtenus) en déployant le dispositif de contrôle interne.

2.4.3 COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Aux termes de la charte de fonctionnement du Comité d'audit, le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité d'audit à la date du présent rapport est la suivante :

- M. Remy Sautter, Président,
- M. Elie Cohen,
- Mediannuaire Holding (MDH), représenté par M. John Ryan.

Le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il est notamment chargé (sans préjudice des

compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance):

- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, en particulier :
 - d'examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les projets de rapport de gestion et les tableaux d'activité et de résultat,
 - d'examiner les documents destinés à la Communication Financière,
 - de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés,
 - d'examiner les traitements comptables liés à des opérations spécifiques, ainsi que les informations publiées sur ces opérations,
 - de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires,
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en particulier :
 - de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées,
 - d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner les rapports d'audit interne de l'année écoulée et de définir le programme des missions de l'année en cours,
 - d'examiner chaque année l'exposition du groupe aux risques, notamment financiers et contentieux, les engagements hors bilan significatifs et l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques,
- du suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes,
- du suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale,
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Les missions ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lequel ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces comités.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il peut demander communication par le management du Groupe de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. A l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de Solocal Group. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

Le Comité d'Audit s'est réuni 5 fois en 2013. Il a auditionné régulièrement les dirigeants de la société et les principaux responsables de la Direction Financière Groupe et de la Direction de l'Audit interne, des Risques et de la Sécurité, et les Commissaires aux comptes, pour examiner avec eux leurs plans d'interventions respectifs et les suites qui leur sont données. Au cours de l'exercice, les 3 membres du Comité étaient présents à chaque séance.

Le Comité d'audit a notamment examiné les questions suivantes au cours de l'exercice 2013 :

- comptes sociaux et consolidés annuels au 31 décembre 2012 ;
- comptes consolidés semestriels au 30 juin 2013 ;
- chiffre d'affaires et principaux résultats des premiers et troisième trimestres 2013 ;
- programme 2013 de l'Audit interne, conclusions des missions menées au cours de l'exercice et suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- système de gestion des risques et cartographie des risques majeurs.

2.4.4 PRISE EN COMPTE DES TRAVAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes interviennent à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du groupe, et pour la clôture annuelle, via une revue de la pré-clôture suivie d'un audit des comptes au 31 décembre. Ils réalisent également des travaux relatifs à la revue du dispositif de contrôle interne des principales filiales du groupe, selon un plan d'audit présenté à l'Audit interne au Comité d'audit. Les principales recommandations sont présentées aux Directions Financières et au Comité d'audit.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus et des normes répond à une triple préoccupation, à la fois de maîtrise, d'efficacité, et de performance des opérations.

2.5 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la direction financière Groupe.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble d'organes, de règles, de procédures et de contrôles, par une politique de gestion des compétences et par une dynamique d'amélioration continue des procédures.

Ainsi, des procédures de contrôle interne spécifiques sur ce sujet ont été mises en place au sein des éléments suivants :

- le Comité de l'information financière,
- l'organisation comptable et de gestion du groupe,

- un reporting comptable et de gestion unifiée,
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du groupe,
- la planification des travaux de clôture au niveau du groupe,
- la communication financière.

2.5.1 LE COMITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

L'information financière et son contrôle sont organisés de manière cohérente avec l'organisation managériale et de gestion du groupe Solocal. Afin de renforcer la qualité et la fiabilité de l'information financière, le groupe a mis en place un dispositif de pilotage et de contrôle de l'information financière, qui repose principalement sur l'intervention du Comité de l'information financière. Ce Comité a pour mission d'assurer l'intégrité, l'exactitude, la conformité aux lois et règlements applicables et aux pratiques reconnues, la cohérence et la qualité de l'information financière de Solocal Group.

Il revoit, avant leur examen par le comité d'audit puis par le conseil d'administration, l'ensemble des informations financières devant être communiquées à destination du public. Cet examen porte notamment sur les communiqués de presse périodiques comportant des éléments financiers et sur les présentations périodiques aux analystes.

Le Comité intervient dans le cadre des procédures d'élaboration et de validation de l'information financière, définies pour l'ensemble du groupe. Il est présidé par le Directeur Financier du groupe et comprend notamment les responsables compétents dans les domaines comptable, juridique, de la communication, des relations investisseurs et du contrôle de gestion.

Créé en juillet 2004, ce comité s'est réuni 4 fois en 2013.

2.5.2 LA FONCTION COMPTABLE ET DE GESTION

Sous l'autorité du Directeur Financier du groupe, la direction de la Consolidation, la direction du Contrôle de gestion du groupe et les directions financières des filiales du Groupe assument les missions essentielles de mise en cohérence des données financières de Solocal Group.

Ainsi,

- ils assurent la production des comptes sociaux et consolidés de Solocal Group dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales;
- ils pilotent le processus budgétaire et prévisionnel et produisent le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la cohérence des données;
- ils produisent la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le management de Solocal Group;
- ils conçoivent et mettent en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe Solocal;

- ils identifient et pilotent les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe Solocal.

2.5.3 LE REPORTING COMPTABLE ET DE GESTION UNIFIÉ

Le cycle de gestion et de pilotage du groupe comporte quatre composantes fondamentales :

- le plan stratégique à trois ans,
- le processus budgétaire,
- le reporting mensuel,
- les revues d'affaires.

a. Le plan stratégique

Chaque année, un plan stratégique est établi par Solocal Group à l'horizon des trois années suivantes. Ce plan stratégique est élaboré sur la base des choix stratégiques de Solocal Group, eu égard à l'évolution des marchés, de ses secteurs d'activité et de l'environnement concurrentiel.

b. Le processus budgétaire

Le processus budgétaire est décliné pour Solocal Group et ses filiales. Ses principales étapes sont les suivantes :

- à l'automne : actualisation du budget pour l'année en cours et élaboration par chaque entité d'un budget annuel et mensualisé pour l'année suivante,
- au printemps : actualisation de la prévision initiale pour l'année en cours, qui sert ainsi de base pour l'élaboration du plan stratégique,
- à l'été : actualisation du second semestre de l'année en fonction des résultats du semestre écoulé.

Par ailleurs, un processus de réévaluation permanente a été mis en place en 2007 afin d'améliorer le pilotage et le suivi des performances du Groupe.

c. Le reporting mensuel

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction de Solocal Group. Il se compose de plusieurs documents préparés par les services du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité et communiqués au management de Solocal Group.

Le reporting mensuel comporte des données chiffrées, des commentaires sur les évolutions, ainsi que des indicateurs de mesure de la performance.

Les services du Contrôle de gestion et les services Comptables du groupe Solocal utilisent un outil unifié de consolidation pour produire le reporting du réalisé et du budget, ainsi que le plan stratégique.

d. Les revues d'affaires

Les revues d'affaires mensuelles avec l'ensemble des Directions générales des filiales sont un élément clé du dispositif de

pilotage et de contrôle du groupe Solocal. Elles ont pour principal objectif de s'assurer de l'adéquation entre les actions entreprises et les priorités et ambitions du groupe.

2.5.4 LE RÉFÉRENTIEL ET LES MÉTHODES COMPTABLES COMMUNES AU SEIN DU GROUPE

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le groupe a retenu le principe d'unification, ce qui induit :

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation,
- la normalisation des formats de restitution,
- l'utilisation d'un outil informatique de consolidation commun au groupe.

Le groupe dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des reportings consolidés, y compris pour les engagements hors bilan. Toutes les entités consolidées du groupe ont adopté ce référentiel. Solocal Group établit des comptes consolidés selon les normes IFRS (Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux et intègrent des retraitements d'homogénéité pour respecter les normes du Groupe ainsi que les normes IFRS. Des notes d'instruction de la Direction Financière Groupe précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture sont diffusées au sein du Groupe. Chaque filiale de Solocal Group décline ces processus et ces calendriers au niveau de son organisation.

2.5.5 LA PLANIFICATION DES TRAVAUX DE CLÔTURE AU NIVEAU DU GROUPE

Afin de maintenir des délais de clôture comptable courts, qui permettent de publier les comptes consolidés tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration dès le mois de février, le groupe a mis en place un programme de planification précis de ses travaux de clôture. Ce programme s'appuie sur :

- les processus de suivi budgétaire,
- la réalisation de pré-clôtures comptables,
- la formalisation accrue des processus de clôture,
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et des estimations.

La planification des actions de coordination entre les différentes divisions et fonctions du Groupe, l'amélioration de la qualité des prévisions chiffrées et la maîtrise croissante des processus financiers, l'anticipation et l'accélération du processus d'arrêté comptable ont été autant de facteurs essentiels des progrès réalisés par le Groupe dans l'arrêté de ses comptes.

2.5.6 LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Outre le Président-Directeur Général, le Directeur Financier, le Directeur des relations investisseurs et le Directeur de la Communication externe et des relations presse sont les seules personnes habilitées à diffuser à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie.

La Direction Financière Groupe, en collaboration avec le contrôle de gestion et la direction juridique, est responsable de la rédaction et de la diffusion auprès des publics visés et des autorités réglementaires et de marchés (Autorité des Marchés Financiers) des documents d'information périodique et permanente suivants :

- Communiqués de presse financiers périodiques (informations trimestrielles, résultats semestriels et annuels) et occasionnels (opérations de croissance externe, désinvestissements, partenariats stratégiques, etc),
- Présentations servant de supports aux réunions analystes, investisseurs et aux conférences de presse,
- Rapports financiers semestriels et annuels,
- Document de référence,
- Présentation pour l'Assemblée Générale.

Ces documents sont revus en Comité de l'information financière (cf. section 2.3.1).

Solocal Group s'attache à fournir une information intelligible, pertinente et fiable. Le groupe veille au respect des réglementations boursières et des principes du gouvernement d'entreprise.

2.6 INFORMATION ET COMMUNICATION

L'ensemble des communiqués du groupe et les principaux textes de référence sont disponibles sur l'Intranet du groupe, qui est accessible à tous les salariés.

Par ailleurs un ensemble d'application et notamment d'outils collaboratifs disponibles sur l'intranet groupe permettent une diffusion adaptée de l'information nécessaire à chacun, au sein du groupe.

2.7 PERSPECTIVES

Pour 2014, Solocal Group entend poursuivre sa démarche d'accompagnement et de responsabilisation des entités opérationnelles en matière d'audit, de contrôle interne et de gestion des risques.

Fait à Sèvres, le 12 février 2014

Jean-Pierre Remy
Président du Conseil d'administration

16.3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Exercice clos le 31 décembre 2013)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SOLOCAL GROUP et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 14 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young Audit

Deloitte & Associés

Denis THIBON

Ariane BUCAILLE

17.1	PARTICIPATION AU CAPITAL, OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS, ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS CONSENTIES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS	117
17.2	DESCRIPTION DES CONTRATS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION	121



17.1 PARTICIPATION AU CAPITAL, OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS, ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS CONSENTIES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

PARTICIPATION AU CAPITAL

À la date de dépôt du présent Document, et à la connaissance de la Société, le nombre d'actions Solocal Group détenues par chacun des membres du Conseil d'administration est le suivant :

Administrateur	Nombre d'actions
Sandrine Dufour	1 000
Jean-Pierre Remy et personnes liées	165 667
Thierry Bourguignon	100
François de Carbonnel	2 010
Elie Cohen et personnes liées	2 301
Steven Mayer	1
Lee Millstein	1
Médiannuaire Holding	51 960 633
Cécile Moulard	4 201
Rémy Sautter	1 773
Marc Simoncini	1

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

La Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005, totalisant 3 796 800 options toutes avec un prix d'exercice de 19,30 euros, et une durée de vie de dix ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après trois ans.

De même, la Société a mis en place un second plan de souscription d'actions le 20 décembre 2007, totalisant 2 927 900 options toutes avec un prix d'exercice de 14,46 euros, et les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de

vie de dix ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

En 2009, la Société a mis en place trois plans de souscription d'actions : le 23 juillet 2009 pour 1145 000 options à un prix d'exercice de 6,71 euros, le 29 octobre 2009 pour 87 000 options à un prix d'exercice de 8,843 euros, le 17 décembre 2009 pour 75 000 options à un prix d'exercice de 7,821 euros. Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de dix ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 23 juillet 2009, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef, à la condition de performance suivante : atteinte par Jean-Pierre Remy de ses objectifs annuels 2009, 2010, 2011. Le Comité des rémunérations ayant accordé à Jean-Pierre Remy en fonction de l'atteinte de ses objectifs respectivement 150 %, 130 % et 50 % de sa part variable au cours des années 2009, 2010 et 2011, la moyenne est de 110 % et en application de ce plan, 140 000 options sont définitivement attribuées. Elles sont exerçables à un prix de 6,71 euros.

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions Solocal Group 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

En 2010, la Société a mis en place deux plans de souscription d'actions : le 27 juillet 2010 pour 1 336 000 options à un prix d'exercice de 8,586 euros, le 16 décembre 2010 pour 166 000 options à un prix d'exercice de 7,095 euros.

Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 27 juillet 2010, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef, à la condition de performance suivante : atteinte par le Directeur général de ses objectifs annuels 2010, 2011 et 2012. Le Comité des rémunérations ayant accordé à Jean-Pierre Remy en fonction de

l'atteinte de ses objectifs respectivement 130 %, 50 % et 65 % de sa part variable au cours des années 2010, 2011 et 2012, la moyenne est de 81,67 % et en application de ce plan, 114 333 options sont définitivement attribuées. Elles sont exerçables à un prix de 8,586 euros.

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions Solocal Group 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jean-Pierre Remy	—	—	—	—	—	—
Christophe Pingard	—	—	—	—	—	—
TOTAL	—	—	—	—	—	—

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jean-Pierre Remy	—	—	—
Christophe Pingard	—	—	—
TOTAL	—	—	—

ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution d'actions de performance, au sens des articles L.225-197-1 à L.225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1393 948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006. Un second plan d'attribution d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe. Compte tenu de la non-atteinte des conditions de performance sur l'une des deux années concernées, seules 50 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires. Un troisième plan

a été arrêté le 14 février 2008, donnant lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

Les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale mixte le 7 juin 2011, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société Solocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L.225-197-1 à L.225-197-6 du Code de commerce.

Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 1 226 000 actions à 41 collaborateurs du Groupe le 26 octobre 2011. Un deuxième plan d'attribution d'actions a été arrêté le 16 décembre 2011, et donné lieu à l'attribution de 84 000 actions à trois collaborateurs du Groupe. Compte-tenu de l'atteinte partielle des conditions de performance sur ces deux plans, environ 45 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires. Un troisième plan d'attribution a été arrêté le 11 décembre 2012, et donné lieu à l'attribution de 2 624 000 actions à 47 bénéficiaires. Un nouveau plan d'attribution a été arrêté le 11 décembre 2013, et donné lieu à l'attribution de 280 000 actions à 10 bénéficiaires.

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance ⁽¹⁾
Jean-Pierre Remy	26 octobre 2011	140 000	1,98 euro	31 mars 2014	1 ^{er} avril 2016	Montant de la MBO
Christophe Pingard	12 décembre 2011	60 000	1,63 euro	31 mars 2014	1 ^{er} avril 2016	Montant de la MBO
Jean-Pierre Remy	11 décembre 2012	300 000	1,75 euro	31 mars 2015	1 ^{er} avril 2017	Montant du chiffre d'affaires et de la MBO
Christophe Pingard	11 décembre 2012	150 000	1,75 euro	31 mars 2015	1 ^{er} avril 2017	Montant du chiffre d'affaires et de la MBO

(1) Les critères de performance sont les évolutions du chiffre d'affaires et de la MBO sur 2013 et 2014 qui s'apprécieront en cumul à fin 2014.

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Jean-Pierre Remy	—	—	—
Christophe Pingard	—	—	—
TOTAL			

Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard devront conserver au nominatif 33 % des actions de performance attribuées en 2011 et 25 % des actions de performance attribuées en 2012 (compte-tenu de l'évolution de la fiscalité entre ces deux dates) jusqu'à la cessation de leur mandat.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Information sur les options de souscription ou d'achat

Date d'Assemblée	12 avril 2005	12 avril 2005	11 juin 2009	11 juin 2009	11 juin 2009	11 juin 2009	11 juin 2009
Date du Conseil d'administration et nom du plan	28 juin 2005	20 décembre 2007	23 juillet 2009	29 octobre 2009	17 décembre 2009	27 juillet 2010	16 décembre 2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	3 796 800	2 927 900	1 145 000	87 000	75 000	1 336 000	166 000
<i>dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i>							
Jean-Pierre Remy	—	—	140 000	—	—	140 000	—
Christophe Pingard	—	—	—	—	—	—	—
Thierry Bourguignon	—	—	—	—	—	—	—
Point de départ d'exercice des options/de l'acquisition des actions	28 juin 2008	20 décembre 2010	23 juillet 2012	29 octobre 2012	17 décembre 2012	27 juillet 2013	16 décembre 2013

Date d'expiration	28 juin 2015	20 décembre 2017	23 juillet 2019	29 octobre 2019	17 décembre 2019	27 juillet 2020	16 décembre 2020
Prix de souscription ou d'achat		14,46 euros	6,71 euros	8,843 euros	7,821 euros	8,586 euros	7,095 euros
Prix de souscription ou d'achat avant ajustement	19,30 euros						
Prix de souscription ou d'achat après ajustement	11,72 euros	—	—	—	—	—	—
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	—	—	—	—	—	—	—
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2013 ⁽¹⁾	377 670	0	0	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	1 062 930	728 316	425 000	70 000	0	281 500	17 000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	2 550 454	2 199 584	720 000	17 000	75 000	890 500	149 000

(1) Lié à l'exercice anticipé décrit ci-dessous.

Aucun autre administrateur ne détient d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties par Solocal Group.

EXERCICE ANTICIPÉ DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le règlement du plan d'options de souscription d'actions du 28 juin 2005 permettait aux bénéficiaires d'exercer par anticipation jusqu'à 50 % des options qui leur ont été attribuées, soit environ 1,85 million d'options, dans un délai de trois mois à compter de la date d'envoi de la notification d'un changement de contrôle, soit, compte tenu du changement de contrôle intervenu le 11 octobre 2006, du 12 octobre 2006 jusqu'au 12 janvier 2007, et de céder à leur convenance les actions issues de cet exercice. Les plus-values réalisées dans le cadre de cet exercice anticipé sont fiscalement assimilées à des traitements et salaires. De ce fait, elles sont soumises à charges sociales et impôt sur le revenu pour le bénéficiaire, et charges patronales pour l'entreprise. 251 669 options ont ainsi été exercées par anticipation tout début 2007 jusqu'au 12 janvier.

Par ailleurs, le versement d'un dividende exceptionnel par prélèvement sur les réserves libres de la Société a donné lieu à un

ajustement du prix d'exercice ainsi que du nombre d'options consenties, conformément à l'article L.225-181 du Code de commerce.

Le règlement du plan d'options de souscription d'actions du 28 juin 2005 permettait aux bénéficiaires d'exercer jusqu'à 100 % des options qui leur ont été attribuées dans un délai de trois mois à compter de la date d'envoi de la notification d'un changement de contrôle d'une filiale et de céder à leur convenance jusqu'à 50 % des actions issues de cet exercice. Les plus-values réalisées dans le cadre de cet exercice anticipé sont fiscalement assimilées à des traitements et salaires. De ce fait, elles sont soumises à charges sociales et impôt sur le revenu pour le bénéficiaire, et charges patronales pour l'entreprise. 126 001 options ont ainsi été exercées par anticipation en 2007 par les salariés de Kompass France et Kompass Belgique.

L'exercice de l'intégralité des 6 524 626 options de souscription d'actions attribuées et de l'intégralité des 3 812 000 actions gratuites octroyées conduirait à la création d'un nombre total de 10 336 626 actions nouvelles. Le capital social passerait ainsi de

280 984 754 actions à 291 321 380 actions soit une dilution potentielle maximale de 3,55 %. Ce calcul ne tient pas compte des 3 982 495 actions auto détenues dont 1 982 495 via le contrat de liquidité. A noter qu'au 31 décembre 2013, il n'existe pas d'instrument dilutif autorisés et non attribué.

17.2 DESCRIPTION DES CONTRATS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

PARTICIPATION

Un accord de participation a été signé au sein du Groupe le 26 juin 2006 avec cinq organisations syndicales (CFE/CGC, CFDT, FO, CGT et le syndicat autonome PagesJaunes). Il couvre les sociétés françaises du Groupe détenues à plus de 50 % par

la Société. Horyzon Media a rejoint l'accord de Groupe à effet du 1^{er} janvier 2008, la société Sotravo à effet du 1^{er} janvier 2010, les sociétés Clic Rdv et Fine Media à effet du 1^{er} janvier 2011, la société Chronoresta à effet du 1^{er} janvier 2013. La réserve spéciale de participation du Groupe est la somme des réserves spéciales de participation calculées au niveau de chaque filiale concernée suivant une formule dérogatoire.

La réserve spéciale de participation est répartie entre tous les bénéficiaires pour 30 % en fonction de leur temps de présence et pour 70 % proportionnellement au salaire annuel brut perçu par chaque bénéficiaire. Les sommes attribuées individuellement seront affectées au Plan d'Épargne du Groupe et bloquées durant cinq ans dans le cas où les bénéficiaires choisissent le placement (possibilité de percevoir directement la somme sans blocage).

Le tableau ci-dessous présente la participation distribuée ou à distribuer au titre du dernier exercice :

Le tableau ci-dessous présente la participation distribuée ou à distribuer au titre du dernier exercice :

Accord Groupe (en millions d'euros)	Participation à distribuer aux salariés du Groupe
2013	10,8 (hors supplément de 1,5 M€)
2012	12,3
2011	13,1

INTÉRESSEMENT

Il existe différents accords d'intéressement au sein des différentes filiales du Groupe.

Les filiales françaises du Groupe (hors Horyzon Media, Sotravo, Aval, Clic RDV et Fine Media et Chronoresta) bénéficient d'un Accord d'Intéressement.

Le 21 mai 2010, la société PJMS a signé un nouvel Accord d'Intéressement pour les exercices 2010-2011-2012.

Le 23 juin 2010, la société PagesJaunes a signé un nouvel Accord d'Intéressement pour les exercices 2010-2011-2012.

Le 22 avril 2011, la société Mappy a signé un nouvel Accord d'Intéressement pour les exercices 2011-2012-2013.

Le 27 juin 2011, les sociétés Médiannuaire et Solocal Group ont elles aussi signé un nouvel Accord d'Intéressement pour les exercices 2011-2012-2013.

Le 18 juin 2012, la société PagesJaunes Outre-Mer a signé un nouvel Accord d'Intéressement pour les exercices 2012-2013-2014.

En juin 2013, le nouvel accord proposé pour la période 2013-2014-2015 pour la société PagesJaunes SA n'a pas été signé par les Organisations Syndicales.

Le 26 juin 2012, la société PJMS a signé un nouvel Accord d'Intéressement pour les exercices 2013-2014-2015.

Le 26 juin 2012, la société PJMS a signé un nouvel Accord d'Intéressement pour les exercices 2013-2014-2015.

(en milliers d'euros)	Intéressement 2012 versé en 2013	Intéressement 2011 versé en 2012	Intéressement 2010 versé en 2011	Intéressement 2009 versé en 2010	Intéressement 2008 versé en 2009
Intéressement versé dans le Groupe	4 968	2 780	8 594	6 627 ⁽¹⁾	9 918

(1) Le 15 juin 2009, compte tenu du contexte économique, un avenant à l'Accord d'Intéressement 2007-2009 de PagesJaunes SA a été signé modifiant pour l'exercice 2009 la formule de calcul de la masse d'intéressement concernant le critère de chiffres d'affaires. Par ailleurs, la Direction Générale a pris l'engagement de verser un supplément d'intéressement.

PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Un accord sur la mise en place d'un plan d'épargne Groupe a été signé le 12 février 2007 par la Direction et les organisations syndicales.

Un avenant portant révision à l'accord du Plan d'Épargne Groupe a été signé le 21 décembre 2012 suite à la refonte du dispositif des fonds commun de placement proposé dans le PEG.

DISPOSITIF DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES

Un accord Groupe portant sur la mise en place d'un dispositif de retraites supplémentaires a été signé le 22 novembre 2007 par la Direction et les organisations syndicales. Cet accord comporte deux volets :

- un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) qui prévoit de compléter les versements effectués par les collaborateurs d'un abondement de l'entreprise. Pour 2008 et les années suivantes, cet abondement annuel maximum est fixé à 502 euros brut pour 1500 euros versés par le salarié. Pour

2007, à l'occasion de l'ouverture du PERCO et afin d'en favoriser l'accès au plus grand nombre de salariés, cet abondement a été fixé à 701 euros toujours pour un versement de 1500 euros. Un avenant a également été signé le 21 décembre 2012 suite à la refonte du dispositif des fonds commun de placement proposé dans le PERCO ;

- un système de retraite supplémentaire à cotisations définies « article 83 » du Code général des impôts dont tout le personnel cadre des filiales du Groupe est bénéficiaire à compter du 1^{er} janvier 2008. L'adhésion à ce dispositif est obligatoire et se traduit par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations (partie de rémunération qui dépasse la tranche A, 3 086 euros par mois en 2013). Cette cotisation est supportée à hauteur de 40 % par le collaborateur, soit 2,20 %, et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3,30 %. Un avenant a été signé le 29 octobre 2013 afin de permettre aux salariés couverts par cet accord d'alimenter le régime de retraite supplémentaire par des versements individuels et facultatifs dans les conditions de l'article 163 quater-vicies du CGI.

ATTRIBUTION ET LEVÉES D'OPTIONS SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à l'article L.225-184 du Code de commerce, les attributions et levées d'options sur les actions de la Société, intervenues au cours de l'exercice 2013, se présentent comme suit :

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Plan de souscription Solocal Group

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties en 2013 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	—
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ses sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	Néant	—

Plan d'attribution d'actions de performance

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution d'actions de performance, au sens des articles L.225-197-1 à L.225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1393 948 actions. Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution d'actions le 30 mai 2006.

Le principe du plan d'attribution d'actions de performance est le suivant : chaque attributaire se voit attribuer initialement le droit de recevoir gratuitement des actions. Celles-ci seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites. Les conditions de performance tiennent à la réalisation de critères de croissance du chiffre d'affaires consolidé et de croissance de la marge brute consolidée de la Société.

Un premier plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006, soit environ 43 % de l'enveloppe autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006. Faute d'atteinte des

conditions de performance liées à ce plan, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

Un deuxième plan a donné lieu à l'attribution initiale de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe le 20 novembre 2006. Faute d'atteinte des conditions de performance sur l'une des deux années concernées, seules 50% de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 20 novembre 2008.

Un troisième plan a donné lieu à l'attribution initiale de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe le 14 février 2008. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

Les actionnaires de la Société, réunis en Assemblée générale mixte le 7 juin 2011, ont autorisé le Conseil d'administration à

mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société Solocal Group et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L.225-197-1 à L.225-197-6 du Code de commerce.

Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 1 226 000 actions à 41 collaborateurs du Groupe le 26 octobre 2011. Un deuxième plan d'attribution d'actions de performance a été arrêté le 16 décembre 2011, et donné lieu à l'attribution de 84 000 actions à trois collaborateurs du Groupe. Une troisième attribution a été accordée par le Conseil d'administration du 11 décembre 2012 pour un volume total de 2 624 000 actions à 47 bénéficiaires. Un nouveau plan d'attribution a été arrêté le 11 décembre 2013, et donné lieu à l'attribution de 280 000 actions à 10 bénéficiaires.

Plan
Solocal Group
décembre
2013

Nombre d'actions attribuées aux 10 plus grands attributaires du Groupe non-mandataires sociaux

280 000

18.1	RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ.....	124
18.2	DROITS DE VOTE.....	125
18.3	PERSONNES EXERÇANT OU POUVANT EXERCER UN CONTRÔLE SUR LA SOCIÉTÉ.....	125
18.4	PACTES D'ACTIONNAIRES.....	125
18.5	NANTISSEMENTS.....	126



18.1 RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Solocal Group était détenu, jusqu'au 27 mars 2013, à plus de 50 % par la société Médiannuaire Holding (société anonyme de droit français) par l'intermédiaire des sociétés Sèvres I, Sèvres II, Sèvres III et Sèvres IV (sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois), contrôlée par un consortium de fonds d'investissement composé à hauteur d'environ 80% de fonds gérés ultimement par KKR Europe II Limited et KKR Millennium Limited et conseillés par Kohlberg Kravis Roberts & Co., L.P. (« KKR »), et, à hauteur d'environ 20 %, de certains fonds gérés par la division « Principal Investment Area » du groupe Goldman Sachs.

La société Médiannuaire Holding contrôlée depuis le 27 mars 2013 par la société Promontoria Holding 55 B.V. détient depuis cette date, par suite d'une dation en paiement de 101679554 actions Solocal Group en remboursement d'une partie de sa dette, 51960633 actions Solocal Group représentant 18,49 % du capital de la Société.

Edmond de Rothschild Asset Management, agissant pour le compte des OPCVM dont elle assure la gestion, a informé la Société le 14 mars 2011 avoir franchi le seuil de 5 % du capital et des droits de vote. Au 31 décembre 2013, elle détenait 14 368 891 actions de la Société, soit 5,11 % du capital et 4,57 % des droits de vote de la Société.

La répartition du capital de Solocal Group a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

	31/12/2013				31/12/2012				31/12/2011			
	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de vote	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de vote	Nombre de titres	En % du capital	Droits de vote	En % des droits de vote
Médiannuaire ⁽¹⁾	0	—	0	—	153 640 187	54,7%	153 640 187	54,7%	153 640 187	54,7%	153 640 187	55,3%
Médiannuaire Holding	51 960 627	18,5%	89 021 254	28,3%	0	0	—	—	0	0	—	—
Salariés de Solocal Group ⁽²⁾	1 225 937	0,4%	1 225 937	0,4%	1 441 026	0,5%	1 441 026	0,5%	1 707 500	0,6%	1 707 500	0,6%
Public	223 865 441	79,7%	224 479 279	71,3%	122 589 830	43,6%	122 589 830	44,1%	122 452 535	43,6%	122 452 535	44,1%
Action d'auto-détention ⁽³⁾	3 932 749	1,4%	—	—	3 313 711	1,2%	—	—	3 184 532	1,1%	—	—
TOTAL	280 984 754	100 %	314 726 470	100,0 %	280 984 754	100,0 %	277 671 043	100,0 %	280 984 754	100,0 %	277 800 222	100 %

Nombre de titres en date de dénouement respectivement le 31/12/2013, 31/12/2012 et 31/12/2011

(1) La société Médiannuaire a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation intervenue le 11 janvier 2013 au profit de Médiannuaire Holding.

(2) Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) de Solocal Group.

(3) 1932 749 actions d'autocontrôle sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre le 2 décembre 2012.

L'information concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice écoulé figure dans la section 20.3 (Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale).

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

La Société a reçu les déclarations de franchissement de seuils suivants :

- le 6 mai 2013, la société Promontoria Holding 55 B.V. a déclaré détenir 51960627 actions et 89 021 254 droits de vote de la

Société, représentant 18,49 % du capital et 27,94 % des droits de vote ;

- le 22 août 2013, la société Crédit Suisse Group AG a déclaré détenir 12 854 994 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 4,57 % du capital et 4,04 % des droits de vote ;
- le 15 octobre 2013, la société Norges Bank Investment Management a déclaré détenir 8 678 732 actions de la Société, représentant 3,09 % du capital ;

- Le 4 décembre 2013, les sociétés DNCA Finance et DNCA Finance Luxembourg ont déclaré détenir 9 600 000 actions de la Société, représentant plus de 3,00 % des droits de vote;
 - le 30 décembre 2013, la Citigroup Inc a déclaré détenir 3 209 993 actions de la Société, représentant 1,14 % du capital;
 - le 20 janvier 2014, la société Amundi AM a déclaré détenir 3 181 372 actions de la Société, représentant 0,99 % des droits de vote;
 - Le 22 janvier 2014, la société The Goldman Sachs Group, INC a déclaré détenir 13 913 973 actions de la Société, représentant 4,95 % du capital et 4,37 % des droits de vote;
 - Le 7 mars 2014, la société GAM International Management Limited a déclaré détenir 2,032 % du capital de Solocal Group;
 - Le 11 mars 2014, la société Cadogan Square CLO B.V. a déclaré franchir à la baisse, et de concert avec Cadogan Square CLO II B.V., Cadogan Square CLO III B.V., Caodgan Square CLO IV B.V. & XELO II Public Limited Company, le seuil statutaire de 1 % du capital et des droits de vote de Solocal Group.
- Ces franchissements de seuil ont fait passer leurs participations à 0 actions et 0 droits de vote de Solocal Group;
- Le 31 mars 2014, la société UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Centre a déclaré détenir 2 167 798 actions de la Société, représentant 0,77 % du capital et 0,68 % des droits de vote.

18.2 DROITS DE VOTE

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives de la Société entièrement libérées et qui sont inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans (cf. section 21.1).

18.3 PERSONNES EXERÇANT OU POUVANT EXERCER UN CONTRÔLE SUR LA SOCIÉTÉ

Jusqu'au 27 mars 2013, la Société était contrôlée par Médiannuaire Holding. Depuis cette date, la Société est détenue à hauteur de 18,49 % du capital social et des droits de vote par Médiannuaire Holding, et depuis cette date, aucune personne physique ou morale, directement ou indirectement, conjointement ou de concert, n'exerce un contrôle sur la Société à la date du présent document de référence.

S'inspirant notamment des principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport Afep/Medef, Solocal Group applique différentes mesures permettant de

s'assurer que le contrôle n'est pas assuré de manière abusive. Il s'agit par exemple de :

- la composition du Conseil d'administration qui comprend six membres indépendants, ces administrateurs étant désignés parmi des personnalités indépendantes et libres d'intérêt par rapport à la Société. Une présentation des administrateurs indépendants siégeant au Conseil d'administration à la date de dépôt du présent document de référence figure à la section 14.1 du présent document de référence;
- l'existence d'un Comité des rémunérations et des nominations comprenant une majorité d'administrateurs indépendants et présidé par un administrateur indépendant;
- l'existence d'un Comité d'audit comprenant une majorité d'administrateurs indépendants et présidé par un administrateur indépendant;
- l'existence d'un Comité stratégique.

18.4 PACTES D'ACTIONNAIRES

Par courrier reçu le 4 avril 2013, complété notamment par un courrier reçu le 5 avril 2013, l'Autorité des marchés financiers a été informée de la conclusion, le 27 mars 2013, d'un pacte d'actionnaires entre la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Sèvres III, de certaines entités gérées ou détenues par Goldman Sachs Capital Partners et/ou Goldman Sachs Mezzanine Partners et Promontoria Holding 55 B.V., vis-à-vis des sociétés Médiannuaire Holding SAS et Solocal Group, lesquels déclarent ne pas agir de concert vis-à-vis de Médiannuaire Holding SAS et Solocal Group.

Ledit pacte s'inscrit dans le cadre de la restructuration de l'actionariat et de l'endettement de la société Médiannuaire Holding réalisée le 27 mars 2013 en application du protocole de restructuration entre Médiannuaire Holding et tous ses prêteurs et prévoit les clauses suivantes concernant la gouvernance et la liquidité des titres de Médiannuaire Holding et Solocal Group :

Clause de gouvernance : les parties se sont engagées à approuver au plus tard à la date de réalisation de la restructuration (intervenue le 27 mars 2013), la nomination de trois administrateurs proposés par Promontoria Holding 55 B.V. en remplacement de certains des administrateurs qui avaient été proposés par KKR et Goldman Sachs. Ces trois administrateurs sont Lee Millstein, Steven Mayer et Médiannuaire Holding, représentée par John Ryan.

Clause de limitation des droits de vote : les parties se sont engagées à ce que Médiannuaire Holding ne détienne pas plus de 28 % des droits de vote de Solocal Group et à mettre au porteur toutes les actions Solocal Group détenues par Médiannuaire Holding préalablement à un changement de contrôle de Médiannuaire Holding qui interviendrait avant le 27 mars 2014, entraînant ainsi la perte du droit de vote double éventuellement attaché à ces actions.

Clause de prévention au lancement d'une offre publique :

les parties se sont engagées à ne prendre aucune mesure obligeant Médiannuaire Holding à lancer une offre publique obligatoire d'achat sur Solocal Group (cette interdiction ne s'appliquant pas à Promontoria Holding 55 B.V. dès lors qu'elle aurait au préalable permis à KKR ou Goldman Sachs de sortir du capital de Médiannuaire Holding).

Clause de lock-up : les parties se sont engagées à ce que la moitié des actions détenues par Médiannuaire Holding au 27 mars 2013 dans Solocal Group ne soient pas cédées pendant une période de douze mois à compter du 27 mars 2013, l'autre moitié ne pouvant être cédée pendant une période de dix-huit mois à compter du 27 mars 2013. Pendant ces périodes d'incessibilité, aucune cession des actions de Solocal Group par Médiannuaire Holding ne pourra intervenir, sous réserve des cessions suivantes: (i) une cession des actions de Solocal Group nécessaire ou permise au titre du protocole de restructuration susvisé ou (ii) en cas d'offre d'achat lancée par un tiers sur Solocal Group conforme à la réglementation boursière française.

Engagements de vote en Assemblée générale : les parties se sont engagées à faire un usage neutre de leur droit de vote dans Solocal Group pendant une durée de douze mois à compter du 27 mars 2013 à l'occasion de toute résolution d'Assemblée générale des actionnaires de Solocal Group relative à une augmentation de capital immédiate ou à terme de Solocal Group par émission d'actions ou de toute autre valeur mobilière donnant accès au capital de Solocal Group (en exerçant un vote négatif à hauteur du tiers des actions détenues et positif à hauteur du solde), à l'exception d'augmentations de capital (i) qui seraient réservées à des tiers ou (ii) justifiées par une situation de difficulté financière sévère de Solocal Group.

Engagements portant sur les acquisitions d'actions Solocal Group : les parties se sont engagées, en cas d'augmentation de capital autre que dans le cadre d'une situation de difficulté financière sévère visée ci-dessus, à ne pas souscrire à de nouvelles actions Solocal Group autrement que par voie de libération en espèces ou assimilés et à titre irréductible, étant précisé que si l'augmentation de capital concernée n'a pas atteint le seuil des 75 % de souscription nécessaire à sa réalisation mais au moins 67 %, ceux-ci seront alors autorisés à souscrire un nombre d'actions complémentaires permettant d'atteindre le seuil de 75 % précité.

Les parties se sont engagées à n'acquérir d'actions Solocal Group (ainsi que tout instrument dérivé y relatif) que sur le marché réglementé Euronext Paris pendant une période de douze mois à compter du 27 mars 2013, étant entendu que cet engagement n'aura pas lieu de s'appliquer si ladite acquisition est suivie d'une offre publique d'acquisition portant sur 100 % du capital de Solocal Group.

Droit de sortie conjointe et droit de priorité : les parties se sont accordées sur la faculté pour chaque associé de Médiannuaire Holding de demander à Médiannuaire Holding de procéder à une cession des actions de Solocal Group qu'il détient par trans-

parence, le produit de cette cession étant uniquement redistribué à l'actionnaire de Médiannuaire Holding en ayant effectué la demande par voie de réduction de capital ou tout autre procédé. En cas d'exercice de ce droit par un des associés de Médiannuaire Holding, les autres associés bénéficient d'un droit de sortie conjointe proportionnel sur la quote-part de titres de Solocal Group que ces derniers détiennent par transparence dans Médiannuaire Holding. En outre Goldman Sachs dispose d'un droit de priorité pour la cession de sa quote-part des actions de Solocal Group.

Engagements portant sur le produit du transfert d'actions Solocal Group à l'initiative de Médiannuaire Holding : en cas de projet de transfert d'actions de Solocal Group à l'initiative de Médiannuaire Holding :

- rémunéré en espèces à un prix inférieur à 70 % d'un référentiel du cours de Bourse de Solocal Group, les Actionnaires Historiques auront le droit soit (i) de se voir attribuer leur quote-part d'actions de Solocal Group par voie de réduction de capital, soit (ii) d'acquérir leur quote-part de titres de Solocal Group au prix auquel Médiannuaire Holding envisage de les céder ;
- en contrepartie d'actifs non liquides ou d'actifs liquides dont la parité d'échange valoriserait les actions de Solocal Group à un prix inférieur à 70 % d'un référentiel de leur cours de Bourse, les Actionnaires Historiques de Médiannuaire Holding auront le droit de se voir attribuer leur quote-part des actions de Solocal Group dont le transfert est envisagé.

Durée du pacte : le pacte est conclu pour une durée de dix ans à compter du 27 mars 2013, sauf cas de dissolution, liquidation judiciaire ou amiable de Médiannuaire Holding.

18.5 NANTISSEMENTS

NANTISSEMENTS ET SÉQUESTRE D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

La société Médiannuaire a conclu le 27 février 2007 un contrat de nantissement de compte d'instruments financiers au titre duquel elle a constitué au profit d'un pool bancaire et d'autres créanciers lui ayant consenti différents financements, un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur 153 640 177 actions de la Société en garantie de toutes sommes dues par Médiannuaire. Dans le cadre de l'opération de la restructuration de l'actionariat et de l'endettement de la société Médiannuaire Holding réalisée le 27 mars 2013,

- les créances détenues par les créanciers susvisés sur Médiannuaire Holding ont été remboursées ou capitalisées en intégralité et le nantissement conclu le 27 février 2007 a fait l'objet d'une mainlevée ; et
- Médiannuaire Holding a conclu une convention de séquestre aux termes de laquelle 4 450 786 actions Solocal Group ont été placées sous séquestre. Pendant la durée de ce séquestre (au minimum de neuf mois et au maximum

dix-huit mois), les droits de vote attachés à ces actions seront neutralisés lors de toute décision de l'Assemblée générale des actionnaires (la moitié des actions voteront pour et l'autre moitié contre les décisions ordinaires, et les deux tiers voteront pour et le tiers votera contre les décisions extraordinaires).

NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Au titre du contrat de financement bancaire, la Société a constitué en faveur des banques prêteuses un nantissement de

compte d'instruments financiers portant sur l'intégralité des actions PagesJaunes qu'elle détient en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société au titre du financement bancaire.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (« *material subsidiary* »), selon les critères définis dans le contrat de financement, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

Nantissements d'actifs de l'émetteur (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)

Type de nantissements/ hypothèques (en milliers d'euros)	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanti (a)	Total de poste du bilan (b)	% correspondant (a/b)
Sur immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—
Sur immobilisations corporelles	—	—	—	—	—
Sur immobilisations financières	24 octobre 2006	—	4 005 038 (267 002 531 actions PagesJaunes)	4 058 137	98,7%
TOTAL	—	—	4 005 038	4 058 137	98,7%

La Société a identifié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 les conventions suivantes susceptibles d'entrer dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce, à savoir :

- un contrat signé avec la société PagesJaunes relatif au financement bancaire, prévoyant notamment le cautionnement par Solocal Group de toutes sommes dues au titre du crédit revolving de 400 millions d'euros (*Facility B*) par toute filiale du Groupe qui deviendrait emprunteur à ce titre. La conclusion de cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 octobre 2006 ;
- un nantissement de quatrième rang portant sur les comptes-titres au crédit duquel figurent les actions de PagesJaunes détenues par Solocal Group, consenti dans le cadre de la conclusion de l'avenant au contrat de crédits intitulé « Facility Agreement » en date du 24 octobre 2006. Cet acte de nantissement a été préalablement approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 9 novembre 2012 ;
- un contrat de prêt signé avec la société PagesJaunes d'un montant de 150 millions d'euros. Le prêt est remboursable *in fine* le 13 février 2013 et est renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 13 février 2014. La marge est de 175 points de base par an. Cette marge a été établie par référence à un benchmark pour cette même maturité et pour des sociétés ayant une notation équivalente. La conclusion de cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 14 février 2012 ;
- un contrat de prêt signé avec la société PagesJaunes d'un montant de 430 millions d'euros. La conclusion de cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 18 décembre 2008. Cette convention a été modifiée afin (i) d'en proroger le terme pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour des nouvelles périodes d'un an, (ii) d'en harmoniser les conditions financières avec celles du prêt de 150 millions d'euros en appliquant une marge de 175 points de base par an, cette marge ayant été établie par référence à un benchmark pour cette même maturité et pour des sociétés ayant une notation équivalente. La modification de cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 23 octobre 2012 ;
- les termes et conditions du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy (détaillées en point 15.1 du document de référence), préalablement approuvées par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 mai 2009 ;
- les termes et conditions du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard concernant sa rémunération, la mise en place d'une indemnité de départ et d'une obligation de non-concurrence (détaillées en section 15.1 du document de référence), préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 26 octobre 2011 ;
- la conversion du compte courant d'associé pour un montant de 5,5 millions d'euros au profit de la société QDQ Media dans le cadre d'un prêt participatif signé le 22 octobre 2001, et le report de l'échéance du prêt participatif d'un montant de 10,5 millions d'euros, qui arrivait à échéance le 15 décembre 2013, pour une nouvelle période d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an. Cette opération a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 11 décembre 2013 ;
- une lettre de soutien, demandée par les Commissaires aux comptes de QDQ Media dans le cadre de l'arrêté des comptes de QDQ Media. Après une analyse des perspectives de QDQ Media, le Conseil a autorisé la rédaction d'une lettre de soutien à QDQ Media qui correspond aux intentions de la direction de fournir un soutien financier pendant une période d'un an à compter du 1^{er} avril 2013, à cette société justifiant le maintien de l'hypothèse de continuité d'exploitation de cette dernière. Cette lettre de soutien a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 février 2013 ;
- dans le cadre du processus de refinancement d'une partie de la dette bancaire de Solocal Group intervenu en avril 2011, les termes et conditions des documents de financement au titre de la tranche C1 de cette dette ainsi que les termes de l'émission des Obligations High Yield et la conclusion du *Purchase Agreement*, préalablement approuvées par le Conseil d'administration dans sa séance du 28 avril 2011.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société QDQ Média, filiale de votre société

Administrateur commun : M. Jean-Pierre Remy

Nature et objet

Votre société a consenti à la conversion du compte courant d'associé pour un montant de M€5,5 au profit de sa filiale QDQ Média dans le cadre d'un prêt participatif signé le 22 octobre 2001.

Modalités

L'échéance du prêt participatif du 15 décembre 2013, pour M€10,5, a été reportée pour une nouvelle période de un an, renouvelable par tacite reconduction. Les conditions de rémunération du prêt sont revues en fonction des conditions de marché actuelles à savoir EURIBOR 3 mois majoré de 175 points de base (au lieu EONIA majoré de 50 points de base).

Ces opérations ont été préalablement autorisées par le conseil d'administration du 11 décembre 2013.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec la société PagesJaunes, filiale de votre société

Administrateur commun : M. Jean-Pierre Remy

a) Nature et objet

Un contrat d'emprunt a été signé entre votre société et la société PagesJaunes. La conclusion de cette convention a été préalablement autorisée par le conseil d'administration dans sa séance du 14 février 2012. L'emprunt est remboursable *in fine* le 13 février 2013 et est renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 13 février 2014. Le conseil du 12 février 2014 a autorisé la prorogation du terme du contrat pour une durée de un an, soit jusqu'au 13 février 2015, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de un an, sauf avis de non-renouvellement notifié par l'une ou l'autre des parties.

Modalités

Le montant de l'emprunt est de M€150. La charge d'intérêts au titre l'exercice 2013 s'élève à €2.988.133. La marge est de 175 points de base par an sur EURIBOR 3 mois.

b) Nature et objet

Un contrat d'emprunt a été signé entre votre société et la société PagesJaunes. La conclusion de cette convention a été préalablement autorisée par le conseil d'administration du 18 décembre 2008.

Cette convention a été modifiée une nouvelle fois afin (i) d'en proroger le terme pour une période de un an, soit le 18 décembre 2013, renouvelable par tacite reconduction pour des nouvelles périodes de un an, (ii) d'en harmoniser les conditions financières avec celles du prêt de M€150 en appliquant une marge de 175 points de base par an, cette marge ayant été établie par référence à des données comparables pour cette même maturité et pour des sociétés ayant une notation équivalente, et (iii) de supprimer l'application du taux d'intérêt bonifié, la bonification étant désormais incluse dans la marge.

A compter du 19 décembre 2012, la marge passe de 79 points de base à 175 points de base sur EURIBOR 3 mois et le taux bonifié de 2,50 % est supprimé. Cette modification de la convention a été préalablement autorisée par le conseil d'administration dans sa séance du 23 octobre 2012.

La reconduction tacite pour une durée de un an du terme de l'emprunt, soit le 18 décembre 2014, a été autorisée par le conseil d'administration dans sa séance du 12 février 2014.

Modalités

Le montant de l'emprunt est de M€430. La charge d'intérêts au titre de l'exercice 2013 s'élève à € 8.543.455.

2. Avec la société QDQ Média, filiale de votre société

Administrateur commun : M. Jean-Pierre Remy

Nature et objet

La rédaction d'une lettre de soutien par votre société à la société QDQ Média a été demandée dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2013 de cette société. Par cette lettre, votre société s'engage à apporter son soutien financier pour une période de douze mois à la société QDQ Média justifiant le maintien de l'hypothèse de continuité d'exploitation de cette dernière.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration dans sa séance du 12 février 2014.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société PagesJaunes, filiale de votre société

Administrateur commun : M. Jean-Pierre Remy

a) Nature et objet

Un contrat a été signé entre votre société et la filiale PagesJaunes, relatif au cautionnement par votre société de toutes sommes dues au titre du crédit revolving (Facility B) augmenté des intérêts pour toute filiale du groupe. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration du 12 octobre 2006.

Modalités

Aucune filiale du groupe n'a fait usage de cette facilité au 31 décembre 2013.

b) Nature et objet

Votre société a consenti un nantissement de quatrième rang portant sur le compte-titres au crédit duquel figurent les actions de PagesJaunes qu'elle détient, dans le cadre de la conclusion de l'avenant au contrat de crédits « Facility Agreement » en date du 24 octobre 2006. Cet acte de nantissement a été préalablement autorisé par le conseil d'administration dans sa séance du 9 novembre 2012.

2. Avec la société QDQ Média, filiale de votre société

Administrateur commun : M. Jean-Pierre Remy

Nature et objet

Le conseil d'administration du 14 février 2013 a autorisé la rédaction d'une lettre de soutien à la société QDQ Média dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2012 de cette société. Par cette lettre, votre société s'engage à apporter son soutien financier à la société QDQ Média justifiant le maintien de l'hypothèse de continuité d'exploitation de cette dernière pendant une période de douze mois.

3. Avec M. Jean-Pierre Remy, président-directeur général de votre société

Nature et objet

Le conseil d'administration du 17 mai 2009 a autorisé les termes et les conditions du mandat de directeur général de M. Jean-Pierre Remy.

Modalités

Les termes et conditions, notamment financières, envisagés au titre du mandat de M. Jean-Pierre Remy, ont fait l'objet d'une proposition du comité des rémunérations en date du 17 mai 2009.

M. Jean-Pierre Remy bénéficiera du régime de retraite supplémentaire tel qu'actuellement mis en place par votre société, des régimes frais de santé (mutuelle) et prévoyance dans les conditions applicables aux cadres de la société, ou d'un régime similaire, ainsi que d'une assurance responsabilité civile.

Une indemnité pourrait être versée à M. Jean-Pierre Remy en cas de départ de la société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, ou de sa mise en œuvre. Le montant de cette indemnité serait égal à la rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints).

Une obligation de non-concurrence serait mise en œuvre en cas de cessation du mandat de directeur général de M. Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Elle serait limitée à vingt-quatre mois et couvrirait l'ensemble du territoire français.

Votre société aura la faculté de libérer M. Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les quinze jours calendaires suivant le conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de directeur général de la société de M. Jean-Pierre Remy.

4. Avec M. Christophe Pingard, directeur général délégué de votre société

Nature et objet

Le conseil d'administration du 26 octobre 2011 a autorisé les termes et les conditions du mandat de directeur général délégué de M. Christophe Pingard.

Modalités

Les termes et conditions, notamment financières, envisagés au titre du mandat de M. Christophe Pingard, ont fait l'objet d'une proposition du comité des rémunérations en date du 20 octobre 2011.

M. Christophe Pingard bénéficiera du régime de retraite supplémentaire tel qu'actuellement mis en place par votre société, des régimes frais de santé (mutuelle) et prévoyance dans les conditions applicables aux cadres de la société, ou d'un régime similaire, ainsi que d'une assurance responsabilité civile.

Une indemnité pourrait être versée à M. Christophe Pingard en cas de départ de la société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, ou de sa mise en œuvre. Le montant de cette indemnité serait égal à douze mois de rémunération

calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des douze derniers mois d'activité précédant la date de cessation de ses fonctions. En cas de départ avant la fin de la première année suivant l'entrée en fonction, le montant de cette indemnité sera égale à six mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute depuis l'entrée en fonction.

Une obligation de non-concurrence serait mise en œuvre en cas de cessation du mandat de directeur général de M. Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Elle serait limitée à vingt-quatre mois et couvrirait l'ensemble du territoire français.

L'indemnité correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de vingt-quatre mois à douze mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des douze derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle sera versée à M. Christophe Pingard à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité.

La société pourra lors de la cessation de fonction renoncer au bénéfice de l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).

5. Conventions autres avec des actionnaires

Nature et objet

Dans le cadre du processus de refinancement d'une partie de la dette bancaire de votre société intervenu en avril 2011, deux nouvelles conventions ont été autorisées préalablement par le conseil d'administration dans sa séance du 28 avril 2011 et concernent :

- les termes et conditions des documents de financement au titre de la tranche C1,
- les termes de l'émission des Obligations High Yield et la conclusion du Purchase Agreement.

Elles sont détaillées ci-après :

a) Avec Goldman Sachs Group, Inc., dont certains membres du conseil d'administration étaient communs à votre société (MM. Germani et Lepic)

Nature et objet

Votre société a confirmé une nouvelle tranche au titre du contrat de crédit senior existant, pour un montant total en principal

compris entre M€ 300 et M€ 800. Votre société se porte caution solidaire, au profit de chacune des Parties Financières définies au Contrat de Crédit Existant, de la bonne exécution des obligations de paiement et de remboursement de toutes sommes dues par chacun des Emprunteurs au Contrat de Crédit Modifié au titre des documents de financement ayant vocation à être conclus au titre, notamment, de la nouvelle tranche.

La nouvelle tranche a été remboursée suite à l'émission de l'emprunt obligataire High Yield détaillé ci-dessous.

b) Avec la société Médiannuaire, actionnaire de votre société ayant fait l'objet d'une dissolution sans liquidation le 11 janvier 2013 au profit de la société Médiannuaire Holding

Nature et objet

Afin de financer ou de refinancer la nouvelle tranche, les principaux termes de l'émission par l'Emetteur des Obligations High Yield et la conclusion du Purchase Agreement ont été précisés : émission des Obligations High Yield, mise en place des différentes modalités de l'émission (notamment les conditions de prix), et des engagements relatifs.

Le 20 mai 2011, votre société a finalisé, au travers de l'entité PagesJaunes Finance & Co. SCA, l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de M€ 350 avec une prime d'émission de M€ 2,3 soit un montant net perçu de M€ 347,7. Cet emprunt est à taux fixe 8,875 %, il est remboursable le 1^{er} juin 2018. Il a été affecté au remboursement de l'intégralité de la tranche A2 (M€ 345,3) et d'une partie de la tranche A1 pour le solde soit M€ 4,7.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 21 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Ariane Bucaille

Denis Thibon

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1	INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES	133
	Etat du résultat consolidé	133
	Etat du résultat global	134
	Etat de situation financière	135
	Etat de variation des capitaux propres consolidés	136
	Etat des flux de trésorerie	137
	Note 1 – Informations relatives au Groupe	138
	Note 2 – Contexte de la publication et base de préparation des informations financières 2013	138
	Note 3 – Principes comptables et changements d'estimation	139
	Note 4 – Information sectorielle	145
	Note 5 – Variation du périmètre de consolidation	147
	Note 6 – Charges de personnel	148
	Note 7 – Autres produits et charges d'exploitation	148
	Note 8 – Résultat financier	149
	Note 9 – Impôt sur les sociétés	150
	Note 10 – Résultat par action	152
	Note 11 – Ecarts d'acquisition des sociétés intégrées	152
	Note 12 – Autres immobilisations incorporelles	153
	Note 13 – Immobilisations corporelles	153
	Note 14 – Autres actifs disponibles à la vente	154
	Note 15 – Autres actifs financiers non courants	154
	Note 16 – Instruments financiers dérivés	154
	Note 17 – Stocks nets	155
	Note 18 – Créances clients	155
	Note 19 – Coût d'acquisition de contrats	155
	Note 20 – Autres actifs courants	156
	Note 21 – Variations des provisions pour dépréciation des actifs	156
	Note 22 – Capitaux propres	156
	Note 23 – Dettes fournisseurs	157
	Note 24 – Avantages du personnel, provisions et autres passifs	157
	Note 25 – Stock options et actions gratuites	159
	Note 26 – Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net	161
	Note 27 – Produits constatés d'avance	162
	Note 28 – Instruments financiers	162
	Note 29 – Objectifs politiques de gestion des risques financiers, gestion du capital	163
	Note 30 – Informations sur les parties liées	166
	Note 31 – Obligations contractuelles et engagements hors bilan	167
	Note 32 – Litiges	168
	Note 33 – Honoraires des commissaires aux comptes	170
	Note 34 – Périmètre de consolidation	171
	Note 35 – Événements postérieurs à la clôture	171

20.2	ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ SOLOCAL GROUP.....	172
20.3	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.....	190
20.4	VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES.....	190
20.5	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES.....	192
20.6	PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	192
20.7	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE.....	193
20.8	HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX.....	193



20.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

ETAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(Montants en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Notes	Période close le 31 décembre 2013	Période close le 31 décembre 2012
Chiffre d'affaires		998 867	1 066 212
Charges externes nettes		(222 066)	(228 250)
Frais de personnel: – Salaires et charges *	6	(352 539)	(373 470)
Marge Brute Opérationnelle		424 262	464 492
– Participation des salariés	6	(15 417)	(14 706)
– Rémunération en actions	6	(1 523)	(2 319)
Dotations aux amortissements	12 & 13	(40 747)	(36 693)
Autres produits et charges d'exploitation	7	(37 350)	(2 815)
Résultat d'exploitation		329 225	407 959
Produits financiers		2 899	4 577
Charges financières		(135 193)	(140 650)
Résultat financier	8	(132 294)	(136 073)
Quote-part de résultat des entreprises associées		(202)	(931)
Impôt sur les sociétés	9	(81 902)	(112 407)
Résultat de la période		114 827	158 549
Résultat de la période attribuable aux:			
– Actionnaires de Solocal Group		114 772	158 600
– Participation ne donnant pas le contrôle		55	(51)
Résultat de la période par action attribuable aux actionnaires de Solocal Group (en euros)			
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé			
– de base	10	0,41	0,57
– dilué		0,40	0,55

* Changement 2013: rattachement des charges d'intérim en salaires & Charges (achats externes jusqu'au 31/12/2012)

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(Montants en milliers d'euros)	Notes	Période close le 31 décembre 2013	Période close le 31 décembre 2012
Report résultat de la période		114 827	158 549
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture :			
– Montant brut		32 719	5 495
– Impôt différé		(12 495)	(1 893)
– Montant net d'impôt	16	20 224	3 602
Réserves écarts actuariels IFC :			
– Montant brut		5 358	(9 574)
– Impôt différé		(1 845)	3 317
– Montant net d'impôt		3 513	(6 257)
Ecarts de conversion des activités à l'étranger		1	—
Total autres éléments du résultat global net d'impôt		23 738	(2 655)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL NET D'IMPÔT		138 564	155 894
Résultat global total attribuable aux :			
– Actionnaires de Solocal Group		138 509	155 945
– Participation ne donnant pas le contrôle		55	(51)

ETAT DE SITUATION FINANCIÈRE

(Montants en milliers d'euros)	Notes	Période close le 31 décembre 2013	Période close le 31 décembre 2012
Actif			
Ecart d'acquisition nets	11	78 697	82 278
Autres immobilisations incorporelles nettes	12	80 773	69 387
Immobilisations corporelles nettes	13	23 569	25 480
Participations dans les entreprises associées	5	6 024	7 494
Actifs disponibles à la vente	14	515	195
Autres actifs financiers non courants	15	4 944	1 414
Impôts différés actifs	9	20 257	26 023
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		214 779	212 272
Stocks nets	17	915	2 367
Créances clients nettes	18	405 843	429 883
Coût d'acquisition de contrats	19	63 250	68 889
Autres actifs courants	20	24 727	26 567
Créances d'impôt sur les sociétés	9	777	2 996
Charges constatées d'avance		5 905	5 620
Autres actifs financiers courants		8 264	6 084
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26	75 569	111 488
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		585 250	653 893
TOTAL ACTIF		800 029	866 165
Passif			
Capital social		56 197	56 197
Prime d'émission		98 676	98 676
Réserves		(2 100 026)	(2 259 770)
Résultat de la période attribuable aux actionnaires de Solocal Group		114 772	158 600
Autres éléments du résultat global		(26 391)	(50 461)
Actions propres		(10 004)	(10 010)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Solocal Group	22	(1 866 777)	(2 006 768)
Participation ne donnant pas le contrôle		60	5
TOTAL CAPITAUX PROPRES		(1 866 717)	(2 006 763)
Dettes financières et dérivés non courants	16 & 26	1516 223	1686 567
Avantages du personnel – non courants	24	85 051	83 324
Provisions – non courantes	24	16 259	6 333
Impôts différés passifs	9	–	1002
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 617 533	1 777 226
Découverts bancaires et autres emprunts courants	26	132 652	149 882
Intérêts courus non échus	26	6 269	16 720
Provisions – courantes	24	11 698	193
Dettes fournisseurs	23	84 484	78 325
Avantages du personnel – courants	24	119 207	124 373
Autres passifs courants	24	94 608	94 040
Dettes d'impôt sur les sociétés	9	2 840	97
Produits constatés d'avance	27	597 455	632 072
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		1 049 213	1 095 702
TOTAL PASSIF		800 029	866 165

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(Montants en milliers d'euros)	Nombre de titres en circulation	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Résultat et réserves	Opérations de couverture et écarts actuariels	Réserve de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2012	277 781 254	56 197	98 676	(10 816)	(2 261 084)	(47 806)	—	(2 164 832)	56	(2 164 776)
Résultat global total de la période					158 600			158 600	(51)	158 549
Autres éléments du résultat global, net de taxe						(2 655)	—	(2 655)		(2 655)
Résultat global total de la période, net de taxe					158 600	(2 655)	—	155 945	(51)	155 894
Rémunération en actions					1 314			1 314	—	1 314
Distribution de dividendes								—	—	—
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	(125 211)			806				806	—	806
Autre								—	—	—
Solde au 31 décembre 2012	277 656 043	56 197	98 676	(10 010)	(2 101 169)	(50 461)	—	(2 006 767)	5	(2 006 762)
Résultat global total de la période					114 772			114 772	55	114 827
Autres éléments du résultat global, net de taxe					—	23 737	1	23 738		23 738
Résultat global total de la période, net de taxe					114 772	23 737	1	138 509	55	138 564
Rémunération en actions					1 475			1 475	—	1 475
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	(653 784)			6				6		6
Reclassement réserves (écarts actuariels)					(333)	333		—		—
Solde au 31 décembre 2013	277 002 259	56 197	98 676	(10 004)	(1 985 255)	(26 391)	1	(1 866 777)	60	(1 866 717)

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants en milliers d'euros)	Notes	Période close le 31 décembre 2013	Période close le 31 décembre 2012
Résultat attribuable aux actionnaires de Solocal Group		114 772	158 600
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations et écarts d'acquisition	11 & 13	49 158	38 346
Variation des provisions	21	27 274	444
Rémunération en actions		1 475	1 314
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs		752	(912)
Produits et charges d'intérêts	8	99 884	102 808
Instruments de couverture	8	32 410	33 265
Ecart de change non réalisé		—	—
Charge d'impôt de l'exercice	9	81 902	112 407
Quote-part de résultat des entreprises associées		202	931
Participation ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		55	(5)
Diminution (augmentation) des stocks		1 452	(767)
Diminution (augmentation) des créances clients		21 856	10 768
Diminution (augmentation) des autres créances		3 716	3 187
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		8 867	(17 694)
Augmentation (diminution) des autres dettes		(38 340)	(1 458)
Variation du besoin en fonds de roulement		(2 448)	(5 964)
Dividendes et produits d'intérêts encaissés		2 603	4 252
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés nets		(130 960)	(111 485)
Impôt sur les sociétés décaissé		(85 719)	(107 488)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		191 359	226 467
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	12 & 13	(55 316)	(42 629)
Acquisitions / cessions de titres de participation, nettes de la trésorerie acquise/ cédée et autres variations d'actif		(4 624)	2 400
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		(59 940)	(40 229)
Augmentation (diminution) des emprunts	26	(149 421)	(172 229)
Autres flux liés aux opérations de financement dont actions propres		(791)	(213)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(150 212)	(172 443)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		0	2
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		(18 793)	13 798
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture		91 872	78 074
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture	26	73 079	91 872

Il n'y a pas de flux non monétaires significatifs.

Note 1 – Informations relatives au Groupe

Solocal Group offre depuis plus de soixante ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels avec comme cœur de métier la mise à disposition d'information locale au travers de l'édition d'annuaires en ligne et imprimés, ainsi que la publication de contenus éditoriaux facilitant la recherche et le choix des utilisateurs. Les principales activités du Groupe sont décrites en note 4.

L'exercice comptable des sociétés du Groupe Solocal s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. La devise de présentation des comptes consolidés et de leurs annexes est l'euro.

Solocal Group est une société anonyme cotée sur Euronext Paris (PAJ).

Ces informations ont été arrêtées par le Conseil d'administration de Solocal Group du 12 février 2014.

Note 2 – Contexte de la publication et base de préparation des informations financières 2013

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe a établi les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, applicable à cette date.

Les états de synthèse portent sur les comptes établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012. Les états financiers 2011, inclus dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2013 sous le numéro D.13-0470, sont incorporés par référence.

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, à l'exception de nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, sans impact significatif :

- IFRS 13: Fair value measurement
- Amendment IFRS 1: Severe Hyperinflation and Removal of Fixed Dates for First-Time Adopters
- Amendment IAS 12: Deferred tax: Recovery of Underlying Assets
- Amendment IAS 1: Presentation of financial statements – presentation of items of other comprehensive income
- Amendments IFRS 9 et IFRS 7: Mandatory Effective Date and Transition Disclosures
- Amendment IFRS 7: Disclosures – Offsetting Financial Assets and Financial Liabilities
- Amendment IFRS 1: Government Loans
- Improvements to IFRSs (2009-2011):
 - IAS 1 – Presentation of Financial Statements
 - IAS 16 – Property, Plant and Equipment
 - IAS 32 – Financial Instruments: Presentation

- IAS 34 – Interim Financial Reporting
- IFRIC 20: Stripping Costs in the Production Phase of a Surface Mine

Aucune de ces nouvelles normes et interprétations n'a eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Ces principes ne diffèrent par ailleurs pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB, dans la mesure où serait sans incidence significative, l'application des amendements et interprétations, dont la mise en œuvre est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 dans le référentiel tel que publié par l'IASB, mais ne l'est pas encore dans le référentiel tel qu'endossé par l'Union européenne.

En outre, le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2013 :

- IAS 27 revised: Separate Financial Statements
- IAS 28 revised: Investments in associates and joint ventures
- IFRS 10: Consolidated Financial Statements
- IFRS 11: Joint arrangements
- IFRS 12: Disclosures of Interests in other entities
- Amendment IAS 32: Offsetting Financial Assets and Financial Liabilities
- Amendments to IFRS 10,11,12 – Transition guidance
- Amendments to IFRS 10, IFRS 12 and IAS 27: Investment Entities
- Amendments to IAS 36: Recoverable Amount Disclosures for Non Financial Assets
- Amendments to IAS 39: Novation of Derivatives and Continuation of Hedge Accounting

Enfin, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2013 :

- IFRS 9 Hedge Accounting and amendments to IFRS 9, IFRS 7 and IAS 39
- IAS 19 Defined Benefit Plans: Employee Contributions
- Improvements to IFRSs 2010-2012 Cycle
- Improvements to IFRSs 2011-2013 Cycle
- IFRIC 21: Levies

Le Groupe est néanmoins en cours d'analyse sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et des effets de leur application dans ses comptes futurs. A ce stade de l'analyse, les impacts attendus sur les comptes consolidés sont les suivants :

IFRS 12 requiert la publication d'informations très complètes sur la détermination du périmètre de consolidation ainsi que sur les risques associés aux intérêts dans d'autres entités (filiales, JV, entités associées, SPV, entités non consolidées).

A noter que les normes IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IAS 28 révisée en 2011 doivent toutes être appliquées à la même date.

L'ensemble des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 sont disponibles sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Pour préparer les états financiers, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Sont notamment concernés les écarts d'acquisition, les coûts d'acquisition de contrats, la rémunération en actions, les coûts de restructuration et l'évaluation des passifs liés aux retraites. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la Direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe,
- traduisent la réalité économique des transactions,
- soient neutres,
- soient prudents,
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

Saisonnalité

Même si les activités du Groupe ne sont pas soumises à des effets de saisonnalité à proprement parler, il convient de noter que, par souci d'optimisation des coûts, les dates de parution des annuaires imprimés (déterminant la reconnaissance des produits et des coûts afférents) peuvent varier d'un trimestre à l'autre, chaque annuaire imprimé ne paraissant qu'une seule fois par an.

Note 3 – Principes comptables et changements d'estimation

Cette note décrit les principes comptables appliqués pour l'arrêté du 31 décembre 2013 conformément aux dispositions des normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013.

Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

3.1 – Positions comptables retenues par le groupe, en application des paragraphes 10 à 12 d'IAS 8

Les positions comptables présentées ci-dessous ne font pas l'objet de dispositions particulières dans les normes comptables

internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne ou leur interprétation.

Plan de participation du Management :

Sèvres I, Sèvres II, Sèvres III, qui, ensemble, contrôlaient 100 % du capital de Médiannuaire Holding, actionnaire majoritaire indirect de Solocal Group, ont proposé à un certain nombre de managers du Groupe de prendre une participation minoritaire, sous la forme de 212 591 actions ordinaires, au capital de Médiannuaire Holding (soit 0,55 % du capital de Médiannuaire Holding). Cette prise de participation, qui a été réalisée fin décembre 2006, s'est faite sur la base du prix proposé par Médiannuaire Holding dans le cadre de la garantie de cours portant sur les titres Solocal Group et qui a été finalisée le 1^{er} décembre 2006.

Les managers du Groupe détenaient, au 31 décembre 2012, 131 122 actions ordinaires et 306 565 actions de préférence, soit au total 1,14 % du capital social de Médiannuaire Holding.

Le capital de Médiannuaire Holding se répartit entre actions ordinaires et actions de préférence, le droit pour chaque classe d'actions à l'accroissement de valeur des capitaux propres étant variable en fonction du taux de rentabilité interne constaté par les actionnaires de Médiannuaire Holding sur leur investissement pendant leur période de détention. Par ailleurs, chaque manager a conclu un engagement de vente et d'achat, qui devient exerçable à compter de la survenance du remboursement des dettes senior et mezzanine contractées par Médiannuaire Holding et au plus tôt le 2 février 2014. Le prix par action auquel ces engagements d'achat et de vente seraient mis en œuvre a été fixé sachant que le prix des actions de préférence attribuées gratuitement sera fonction de la marge brute opérationnelle de Solocal Group.

Dans le cadre de l'évolution de l'actionariat de Médiannuaire Holding en mars 2013, les promesses d'acquisition et de cession, portant sur les actions ordinaires et de préférence, ont été exercées par anticipation. Par ailleurs, les actions de préférence attribuées gratuitement aux managers ont été annulées.

Droit Individuel à la Formation (DIF) :

Le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel à la formation (Avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC relatif à la « comptabilisation du droit individuel à la formation – DIF ») à savoir :

- les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent lieu à aucun provisionnement ;
- le volume d'heures à la clôture de l'exercice, de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de la part des salariés, est mentionné dans les annexes.

3.2 – Consolidation

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (pourcentage de contrôle généralement compris entre 10 % et 50 %) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercé sur l'entité.

Conformément à IFRS 5, les actifs et les passifs des entités contrôlées considérées comme détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies doit être présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité dont les flux de trésorerie sont indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de sa vente qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

3.3 – Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat :

- en résultat d'exploitation pour les transactions commerciales ;
- en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

3.4 – Présentation des états financiers

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

Le résultat d'exploitation correspond au résultat net avant prise en compte :

- des produits financiers ;
- des charges financières ;
- des impôts courants et différés ;
- du résultat des activités faisant l'objet d'un abandon ou détenues en vue de la vente.

La marge brute opérationnelle (MBO) correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte :

- de la participation des salariés ;
- des charges de rémunération en actions, y compris les charges sociales éventuelles afférentes ;
- des dotations aux amortissements ;

- des autres produits et charges d'exploitation incluant :
 - les pertes de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations,
 - les variations de juste valeurs des compléments de prix accordés dans le cadre d'acquisitions de titres,
 - les résultats de cession d'actifs,
 - les coûts de restructuration,
 - les frais d'acquisition de titres de participation,
 - les pertes de valeur des écarts d'acquisition des entreprises associées.

3.5 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires issu des activités du Groupe est reconnu et présenté de la manière suivante, en application des principes établis par IAS 18 « Produits des activités ordinaires » :

- Les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de la parution de chaque annuaire imprimé. En conséquence, les ventes d'insertions facturées au titre des annuaires à paraître sont présentées au bilan sous la rubrique « Produits constatés d'avance ».
- Les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires en ligne (produits digitaux) et sur les services de renseignements téléphoniques sont étalés sur la durée d'affichage, qui est généralement de 12 mois. Il en est de même pour les sites Internet.
- Les produits issus du trafic relatif aux services de renseignements téléphoniques (118 008 en France) sont comptabilisés pour leur montant brut lorsque la prestation est rendue.
- Les produits issus des activités de régie publicitaire sont reconnus sur la période de diffusion des campagnes de publicité. Lorsque les entités du Groupe opèrent uniquement en tant qu'agents, le chiffre d'affaires est constitué des seules commissions.
- Les coûts variables de la force de vente liés à la commercialisation de produits publicitaires dans les annuaires imprimés et sur les supports digitaux constituent des coûts incrémentaux et directs d'obtention de commandes clients. Ils sont activés au bilan sur le poste « Coût d'acquisition de contrats » et sont comptabilisés en charges sur la durée de vie des commandes clients, c'est-à-dire en fonction de la parution des annonces et de la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, conformément à SIC 31 « Opérations de troc portant sur des services de publicité », les produits des activités ordinaires n'incluent pas de prestations provenant de l'échange de biens ou de services pour des prestations semblables, même lorsque celles-ci sont rendues sur des périodes différentes.

3.6 – Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés.

lisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3.7 – Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options non encore exercées, actions gratuites,...). Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, les nombres moyens pondérés d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs sont ajustés en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Le cas échéant, les actions d'auto-détention portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

3.8 – Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans la valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests sont réalisés au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté et que dans certains cas, pour tester les écarts d'acquisition, ces UGT peuvent être regroupées au niveau auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (une UGT est le plus petit ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs). Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition correspond en général au niveau de chacune des sociétés consolidées.

En accord avec sa stratégie et ses axes de développement, le Groupe a décidé, à partir de 2011, de faire évoluer ses reporting internes et externes afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer les ressources.

Les secteurs, déterminés en conformité avec IFRS 8 – « Secteurs opérationnels », sont les suivants: Internet, Annuaire imprimés et autres activités. Au 31 décembre 2013, l'intégralité des écarts d'acquisition se trouve allouée sur le secteur Internet.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable consolidée des actifs et passifs de chaque UGT et leur valeur recouvrable. La valeur

recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les écarts d'acquisition. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur 5 ans,
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité,
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

La dépréciation des écarts d'acquisition est inscrite en résultat d'exploitation.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur recouvrable est déterminée par référence à la juste valeur nette des coûts de sortie.

3.9 – Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les licences et brevets, les frais de recherche et développement ainsi que les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, leur coût est le plus souvent déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entreprise acquise par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts.

Les marques développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties ; elles font l'objet de tests de dépréciation (voir note 3.11).

Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue sans excéder vingt ans.

Frais de recherche et développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement significatifs capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

Logiciels

Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas cinq ans.

3.10 – Immobilisations corporelles

Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, obligation que le Groupe encourt soit du fait de l'acquisition de l'immobilisation corporelle, soit du fait de son utilisation pendant une durée spécifique à des fins autres que la production de stocks au cours de la période.

Contrats de location financement

Les contrats de location transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété (contrats de location financement) sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Les situations suivantes constituent des indications de conditions transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété :

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location,
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail,

- la durée du contrat couvre la majeure partie de la vie économique estimée du bien loué,
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété sont transférés par les entités du Groupe à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

Les frais de réparation et de maintenance sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf dans le cas où ils contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Les contrats de location financement ne sont pas significatifs pour les périodes présentées.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes : 25 à 30 ans pour les constructions, 5 à 10 ans pour les agencements, entre 1 et 5 ans pour les autres immobilisations.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

3.11 – Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre

des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe.

3.12 – Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

3.12.1 – Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à

taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « Fair Value »).

Ces actifs sont classés au bilan en actifs financiers à court terme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont évaluées au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

3.12.2 – Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Passifs financiers

A l'exception des passifs de transaction qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le TIE est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier.

3.12.3 – Evaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Instruments de couverture

Conformément à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change, et qui affecterait le résultat net présenté ;
- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure, c'est à dire si au début de la couverture et pendant toute sa durée, l'entreprise peut s'attendre à ce que les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert soient presque intégralement compensées par les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'instrument de couverture, et si les résultats réels se situent dans un intervalle compris entre 80 et 125 pour cent.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

3.13 – Stocks

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur nette probable de réalisation. Le coût d'entrée correspond au coût d'acquisition ou au coût de production qui est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

3.14 – Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable sur un horizon de 3 à 5 ans.

La norme IAS 12 requiert notamment de comptabiliser des impôts différés passifs relatifs à l'ensemble des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupement d'entreprises (marques, bases d'annonceurs,...).

S'agissant des participations dans les filiales, coentreprises et entreprises associées, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

- le groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporaire (par exemple : distribution de dividendes) se renversera et
- il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

En pratique, cela signifie que, pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à due concurrence des impôts de distribution sur les dividendes dont le versement est planifié par le Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire permettant d'effectuer la compensation sur l'impôt exigible futur. Les éventuelles compensations sont traitées par groupe fiscal dépendant d'une seule autorité fiscale.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.15 – Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des

tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

3.16 – Engagements de retraites et avantages similaires

3.16.1 – avantages postérieurs à l'emploi

Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale, et ce en utilisant des hypothèses démographiques (turnover du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite...) et financières (augmentation future de salaire par catégorie).

Cette obligation finale est ensuite actualisée avec un taux déterminé par référence au rendement des obligations privées à long terme de première catégorie (ou des obligations d'Etat s'il n'existe pas de marché actif).

Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés pour leur intégralité en autres éléments du résultat global.

Autres régimes de retraite

Ces avantages sont offerts au travers de régimes à cotisations définies pour lesquelles le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

3.16.2 – Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

3.16.3 – Indemnités de rupture de contrat de travail

Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail font l'objet d'une évaluation actuarielle et sont provisionnées à hauteur de l'engagement en résultant.

Pour tous ces engagements induisant le versement d'indemnités de rupture de contrat de travail, l'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.

3.17 – Rémunération en actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'actions et les attributions gratuites d'actions accordées aux salariés du groupe sont évaluées à leur date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel (rubrique « Rémunération en actions ») linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie. Le Groupe a opté pour l'application rétrospective des dispositions de la norme IFRS 2 pour les plans dénoués en actions et en trésorerie. Les nouveaux plans émis sont valorisés conformément à la norme IFRS 2 en utilisant un modèle de loi binomiale.

La juste valeur d'une action attribuée gratuitement correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition. Cette charge est constatée de manière linéaire sur la période d'acquisition et, le cas échéant, ajustée de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance.

3.18 – Actions propres

Conformément à IAS 32, les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

Note 4 – Information sectorielle

Le Groupe a comme cœur de métier la mise à disposition d'information locale, principalement en France, au travers de l'édition d'annuaires en ligne et imprimés, ainsi que la publication de contenus éditoriaux facilitant la recherche et le choix des utilisateurs. Au travers de ses filiales, Solocal Group

(ex-PagesJaunes Groupe) exerce 3 métiers complémentaires : éditeur de contenus et services, média, et régie publicitaire. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à ces activités, à destination du grand public et des professionnels.

Le modèle économique du Groupe repose sur celui des médias : proposer des contenus de qualité générant de l'audience, monétiser cette audience, globale ou par segments, auprès des professionnels.

Les activités du Groupe se décomposent en trois segments :

- Internet :

Il s'agit des activités exercées au travers d'Internet, dont les produits principaux sont la création et la commercialisation de contenus et d'espaces publicitaires, le référencement, la publicité ciblée et la mise à disposition d'espaces publicitaires aux annonceurs locaux et nationaux (activité souvent appelée « display »), ainsi que toute une gamme de services et produits permettant la mise à disposition et la diffusion d'information à contenu local. L'activité Internet du Groupe est principalement réalisée en France, mais aussi en Espagne (QDQ Media), au Luxembourg (Editus, jusqu'en septembre 2012). Au travers de Yelster Digital, spécialisé dans les activités de metasearch (dont 123people, e-reputation et 123pages), le groupe commercialise également ses produits et services dans de nombreux autres pays.

Dans ce segment sont regroupées les activités d'annuaires en ligne de « pagesjaunes.fr » et « pagespro.com », la création et commercialisation de contenus et espaces publicitaires de type « search » et « display », notamment au travers de la régie publicitaire Internet Horyzon Média, ainsi que les petites annonces en ligne « annoncesjaunes.fr » et « avendrealouer.fr ».

Le Groupe est l'un des principaux acteurs européens pour la fabrication et hébergement de sites, et propose à ses clients des solutions d'optimisation et de visibilité sur le web de type « SEO » (référencement naturel) ou « SEM » (référencement payant).

Ce segment inclut les services d'itinéraires, de géo-localisation et de réservations en ligne des marques Mappy et UrbanDive, et les offres promotionnelles « couponing » avec 123deal, et la promotion digitale.

La recherche de personnes et de profils en ligne avec 123people, la demande de devis en ligne et la mise en relation des acteurs de l'industrie du BTP avec Sotravo, le site de contenu thématique ComprendreChoisir.com édité par Fine Media, la commande en ligne de plats cuisinés sur Chronorestofr auprès des restaurants de proximité référencés (en 2013) et les offres de marketing direct reposant sur l'envoi de courriers électroniques (« emailing ») sont également intégrés dans ce segment.

- Annuaires imprimés :

Il s'agit de l'activité historique du Groupe, relative à l'édition, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, *l'Annuaire*, annuaires QDQ Media en Espagne jusqu'en 2012, et Editus au Luxembourg jusqu'en septembre 2012).

- Autres activités :

Il s'agit d'une part d'activités spécifiques de Solocal Group : services de renseignements par téléphone et par SMS (118 008), et l'annuaire inversé QuiDonc. Ce segment inclut également certaines activités de PJMS : télémarketing, datamining (traitement de bases de données), génération de fichiers, traitements de prospects et activités de marketing direct traditionnel (saisie et affranchissements).

4.1 – Par secteur d'activité

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité pour les périodes closes aux 31 décembre 2013 et 2012 :

(Montants en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2013	Période close le 31 décembre 2012
Chiffre d'affaires	998 867	1 066 212
– Internet	632 514	622 746
– Annuaire imprimés	344 681	416 609
– Autres activités	21 672	26 857
Marge brute opérationnelle	424 262	464 492
– Internet	267 376	269 640
– Annuaire imprimés	150 908	184 774
– Autres activités	5 978	10 078
Dotations amortissements corporelles & incorporelles	(40 747)	(36 693)
– Internet	(28 129)	(31 065)
– Annuaire imprimés	(11 845)	(5 095)
– Autres activités	(773)	(533)
Investissements corporels & incorporels	55 316	42 629
– Internet	53 682	41 592
– Annuaire imprimés	1 061	844
– Autres activités	573	193

4.2 – Par zone géographique

(Montants en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2013	Période close le 31 décembre 2012
Chiffre d'affaires contributif	998 867	1 066 212
– France	974 501	1 031 510
– Autres	24 366	34 702
Actifs	800 029	866 165
– France	666 366	673 889
– Autres	17 313	36 582
– Non affecté	116 350	155 694

Note 5 – Variation du périmètre de consolidation

Les principales opérations intervenues au cours des exercices 2013 et 2012 sont les suivantes :

2013

Le 30 avril 2013, Sotravo a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société Wozalk, plateforme de captation de demandes de devis en France dans le secteur des travaux. Le 30 juin 2013, ces deux entités ont fusionné avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

Le 31 décembre 2013, les entités PagesJaunes et A Vendre A Louer ont fusionné avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

Ces opérations de restructuration interne n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés.

2012

Le 31 décembre 2012, Solocal Group a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société Chronorest. Fondée en 2008, elle dispose du deuxième portail Internet de France dans son domaine, avec des solutions pour Internet fixe, mobile, tablettes, TV connectée, permettant de commander un repas auprès des

restaurants référencés à proximité, parmi les 800 établissements partenaires en France.

Le 1^{er} octobre 2012, Euro Directory a cédé 38,9% du capital d'Editus Luxembourg à P&T Luxembourg, jusqu'ici déjà actionnaire à hauteur de 51% d'Editus. Suite à cette cession, Euro Directory reste actionnaire d'Editus à hauteur de 10,1%.

Le Groupe maintient néanmoins son partenariat stratégique avec P&T Luxembourg et continuera d'apporter ses technologies et son savoir faire sur Internet, avec l'objectif d'accompagner la transformation numérique des activités d'Editus. Dans cette perspective, le reliquat de la participation est consolidé par mise en équivalence.

Investissements dans les entreprises associées

A compter du 1^{er} octobre 2012, Editus est consolidée par mise en équivalence (cf. supra).

Le 27 avril 2011, Solocal Group a souscrit à hauteur de 40% au capital de Relaxevents, créée le 22 mars. Relaxevents est consolidée par mise en équivalence.

Le 25 avril 2013, Solocal Group a procédé à la cession de Relaxevents à Relaxnews qui détenait le reliquat de 60% du capital. Après conversion du compte courant transféré à Relaxnews, Solocal Group détient 3,5% du capital de cette entité.

Le 30 novembre 2011, Solocal Group a acquis 49% des actions et droits de vote de la société Leadformance, leader de la localisation de points de vente sur Internet. Le Groupe enrichit ainsi son offre de communication digitale pour les grands annonceurs.

Note 6 – Charges de personnel

(en milliers d'euros, sauf les effectifs)	Période close le 31 décembre 2013	Période close le 31 décembre 2012
Effectif moyen (équivalent temps plein)	4 473	4 554
Salaires et charges	(352 539)	(373 470)
dont: – Traitements et salaires	(240 032)	(251 865)
– Charges sociales	(103 389)	(109 538)
– CICE	2 320	–
– Taxes sur les salaires, intérim et autres (*)	(11 438)	(12 067)
Rémunération en actions ⁽¹⁾	(1 523)	(2 319)
dont: – Stocks options et actions gratuites	(1 475)	(1 314)
– Charges sociales attributions de stock options et d'actions gratuites	(48)	(1 005)
Participation des salariés ⁽²⁾	(15 417)	(14 706)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(369 479)	(390 495)

* Changement 2013: rattachement des charges d'intérim en salaires & Charges (achats externes jusqu'au 31/12/2012)

(1) cf. note 25

(2) y c. forfait social

Note 7 – Autres produits et charges d'exploitation

Cette rubrique inclut notamment le résultat des opérations de cession des actifs non financiers, les pertes de valeur sur écarts d'acquisition et sur immobilisations, les variations de juste valeur des compléments de prix accordés dans le cadre d'acquisitions de titres, les frais d'acquisition des titres de participation ainsi que les coûts de restructurations.

Les pertes de valeur sur écarts d'acquisition et sur immobilisations se sont élevées à 10,0 millions d'euros en 2013 (cf. notes 11 et 12) contre 5,8 millions d'euros en 2012.

Les variations de juste valeur des compléments de prix ont constitué un produit d'un montant de 1,6 million d'euros en 2013 et de 4,3 millions d'euros en 2012.

Coûts de restructurations

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de réorganisation de la société PagesJaunes, un accord collectif a été conclu avec les organisations syndicales représentatives et soumis à la consultation du Comité d'Entreprise. Dans la mesure où la société devrait envisager des licenciements pour motif économique, cet accord a pour objet d'arrêter les mesures permettant l'accompagnement social des salariés concernés dans les meilleures conditions. Cet accord a reçu l'avis du Comité d'entreprise le 6 novembre et a été signé par la majorité des Organisations Syndicales Représentatives le 20 novembre 2013. Il a été validé par la Direccte (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) le 2 janvier 2014.

Ce projet de réorganisation permettra d'adapter PagesJaunes aux nouveaux enjeux de compétitivité du marché de la publicité sur Internet et de repositionner la relation client à un niveau d'excellence, que ce soit dans les fonctions commerciales, marketing ou de service client. Il doit permettre à PagesJaunes de conquérir de nouvelles parts de marché et de renouer avec la croissance dans un environnement concurrentiel accru.

La nouvelle organisation commerciale et marketing s'articulera autour de 5 business units : Commerce, BtoB, Habitat, Services et Santé & Public.

Elle engendrera une modification du contrat de travail pour la population commerciale terrain (environ 1330 personnes) et une partie de la télévente (environ 170 personnes), un remaniement des fonctions support en central entraînant plusieurs modifications de poste ainsi que des suppressions en nombre limité (estimé à 22 personnes) et compensées par des créa-

tions de postes de classification équivalente et sur le même site géographique (estimé à 70 personnes).

A la date d'arrêté des comptes 2013, environ 200 intentions de départ volontaire ont été reçues ou estimées sur un effectif concerné d'environ 1500 personnes.

Des dispositifs de reclassements interne et externe ont été mis en place : formations, aide à la création d'entreprise, aides à la mobilité géographique, congés et périodes de reclassement, indemnités de licenciement...

Le coût total de ces dispositifs est estimé à 20,1 millions d'euros, il a été netté de la reprise de provision relative aux engagements de départs à la retraite et des avantages à long terme (médaillon du travail).

Par ailleurs, les autres coûts directs et incrémentaux relatifs à ce projet se sont élevés à 7,5 millions d'euros (conseils, consulting, accompagnements, expertises...).

L'ensemble de ces coûts, soit 27,5 millions d'euros, a été comptabilisé sur la ligne « Coût des restructurations ».

Note 8 – Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2013	Période close le 31 décembre 2012
Intérêts et assimilés sur actifs financiers	228	387
Résultat de cession d'actifs financiers	918	3 696
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	1 669	325
Dividendes reçus	84	169
PRODUITS FINANCIERS	2 899	4 577
Intérêts sur dettes financières	(87 515)	(90 900)
Produits/(charges) sur instruments de couverture	(32 410)	(29 296)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	—	(3 969)
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	(12 214)	(13 501)
Autres frais & honoraires financiers	(584)	(597)
Coût de désactualisation ⁽¹⁾	(2 470)	(2 387)
CHARGES FINANCIÈRES	(135 193)	(140 650)
RÉSULTAT FINANCIER	(132 294)	(136 073)

(1) Le coût de désactualisation correspond à l'accroissement, au cours de l'exercice, de la valeur actuelle des engagements de retraite (cf. note 24) et de la dette sur instruments de couverture (cf. note 16).

Note 9 – Impôt sur les sociétés

9.1 – Preuve d'impôt groupe

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2013	Période close le 31 décembre 2012
Résultat net des activités poursuivies avant impôt	196 729	270 955
Quote-part de résultat des entreprises associées	(202)	(931)
Résultat net des activités poursuivies hors Q-P des entreprises associées avant impôt	196 931	271 887
Taux légal d'imposition en France	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	(67 810)	(93 620)
Sociétés en pertes non intégrées fiscalement	(2 186)	(615)
Dépréciation prêt et compte courant QDQ Media	—	288
Rémunération en actions	(508)	(453)
Filiales étrangères	50	590
Pertes de valeur des écarts d'acq. et var. compt prix	(1 242)	(48)
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (après IS)	(8 152)	(8 811)
Plafonnement de déductibilité des intérêts financiers	(6 333)	(6 069)
Régularisation IS sur exercices antérieurs	73	—
Impact fiscal sur désactivation coûts commerciaux	10 535	—
Taxe additionnelle de 10,7 % (5 % en 2012)	(6 886)	(4 474)
Autres produits non taxables et charges non déductibles	557	804
Impôt effectif	(81 902)	(112 407)
<i>dont impôt courant</i>	<i>(90 681)</i>	<i>(110 542)</i>
<i>dont impôt différé</i>	<i>8 779</i>	<i>(1 865)</i>
Taux d'imposition effectif	41,6 %	41,3 %

9.2 – Impôt au bilan

La position bilantielle nette est détaillée comme suit :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2013	Période close le 31 décembre 2012
Indemnités de départ en retraite	26 373	26 060
Participation des salariés	4 697	4 278
Provisions non déductibles	8 526	4 573
Instruments de couverture	5 730	18 859
Reports déficitaires	—	593
Autres différences	1 043	1 071
Sous-total impôts différés actifs	46 369	55 434
Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises	(40)	(90)
Frais d'émission d'emprunts	(9 859)	(13 184)
Marque 123people	—	(1 132)
Amortissements à caractère fiscal	(16 213)	(16 007)
Sous-total impôts différés passifs	(26 112)	(30 413)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS/(PASSIFS), NETS	20 257	25 021
<i>Impôts différés à l'actif</i>	20 257	26 023
<i>Impôts différés au passif</i>	—	(1 002)

Aucun impôt différé actif relatif aux déficits reportables de QDQ Media et ses filiales n'a été comptabilisé au bilan, ce sous groupe ayant enregistré un résultat net déficitaire en 2013. Le montant de l'impôt différé non reconnu est estimé à 64,8 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Solocal Group a opté, pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Cette option vise à constituer un groupe fiscalement intégré comprenant, outre Solocal Group, l'ensemble de ses filiales françaises remplissant les conditions requises pour en devenir membres.

Les impôts différés actifs au bilan passent de 26,0 millions d'euros au 31 décembre 2012 à 20,3 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Au bilan du 31 décembre 2013, l'impôt sur les sociétés représente une créance de 0,8 million d'euros et une dette d'un montant de 2,8 millions d'euros. Au 31 décembre 2012, l'impôt sur les sociétés représentait une créance de 3,0 millions d'euros et une dette d'un montant de 0,1 million d'euros. L'impôt décaissé au cours de l'exercice 2013 est de 85,7 millions d'euros, dont un remboursement de 10,5 millions d'euros suite à une réponse favorable à une réclamation d'impôt relative à la non-activation de la rémunération fixe de la force de vente opérée en 2012, contre 107,5 millions d'euros en 2012.

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2013	Période close le 31 décembre 2012
Solde en début d'exercice	25 021	24 443
Variations enregistrées en capitaux propres	(13 543)	2 443
Variations enregistrées en résultat	8 779	(1 865)
Effets des variations de périmètre	—	—
Autres variations	—	—
Solde en fin d'exercice	20 257	25 021

Note 10 – Résultat par action

En 2013, le résultat net s'élève à 114,8 millions d'euros. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est de 277,6 millions, déduction faite des actions propres. Le résultat net par action de l'ensemble consolidé s'élève donc à 0,41 euro et à 0,40 euro en considérant l'effet potentiellement dilutif lié à l'existence, en moyenne sur l'exercice 2013, de 10,7 millions d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites (cf. note 25).

En 2012, le résultat net s'élève à 158,5 millions d'euros. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est de 277,7 millions, déduction faite des actions propres. Le résultat net par action de l'ensemble consolidé s'élève donc à 0,57 euro et à 0,55 euro en considérant l'effet potentiellement dilutif lié à l'existence, en moyenne sur l'exercice 2012, de 8,7 millions d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites (cf. note 25).

Note 11 – Ecarts d'acquisition des sociétés intégrées

Ventilation de la valeur nette des écarts d'acquisition par secteur d'activité :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2013			Période close le 31 décembre 2012			Variation
	Valeur brute	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	Valeur brute	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	Valeur nette
Internet	157 179	(78 482)	78 697	155 560	(73 282)	82 278	(3 581)

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2013	2012
Solde en début d'exercice	82 278	94 079
Acquisitions/cessions	1 547	(7 401)
Pertes de valeur	(5 200)	(4 400)
Reclassements et autres	72	—
Solde en fin d'exercice	78 697	82 278

La valeur des écarts d'acquisition a fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés, selon la méthode décrite en note 3.8 – Principes comptables, sur la base de plans d'affaires, d'un taux de croissance perpétuelle situé entre 1% et 2,5% et d'un taux d'actualisation après impôt compris entre 9,0% et 13,5% selon les unités génératrices de trésorerie. Ces taux sont basés sur des études sectorielles publiées.

Les hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables sont de nature similaire d'une UGT à l'autre ; il peut s'agir des données de marché, du taux de pénétration des supports ou des produits sur le marché, du chiffre d'affaires (nombre d'annonceurs, revenu moyen par annonceur), des niveaux de marge brute opérationnelle. Les valeurs assignées à chacun de ces paramètres sont le reflet de l'expérience passée, affectée des évolutions anticipées sur la période du plan. Ces paramètres constituent les principaux facteurs de sensibilité.

Les montants des écarts d'acquisition relatifs à chacune des UGT sont individuellement faibles, la valeur unitaire n'excède pas 15 millions d'euros.

En 2013, une perte de valeur des écarts d'acquisition a été constatée pour un montant de 5,2 millions d'euros. Cette perte de valeur fait partie du processus habituel des tests d'évaluation des actifs opérés chaque année. Elle est principalement liée au changement d'algorithme de référencement d'un moteur de recherche

qui a provoqué une chute brutale du trafic d'une UGT conduisant à une baisse de son chiffre d'affaires et de sa marge. Cette chute brutale du trafic avait débuté en 2012 et s'est accélérée en 2013, avec pour conséquence l'arrêt des activités de 123people.

En 2012, une perte de valeur des écarts d'acquisition avait été constatée pour un montant de 4,4 millions d'euros.

En termes de sensibilité, une augmentation de 1% du taux d'actualisation sur l'ensemble des UGT conduirait à diminution de la valeur recouvrable de 16 millions d'euros et à une dépréciation de 5 millions d'euros. Inversement, une diminution de 1% du taux d'actualisation conduirait à une augmentation de la valeur recouvrable de 21 millions d'euros.

Une augmentation du taux de croissance perpétuelle de 0,5% conduirait à augmentation de la valeur recouvrable de 8 millions d'euros. Inversement, une diminution du taux de croissance perpétuelle de 0,5% conduirait à une diminution de la valeur recouvrable de 7 millions d'euros et à une dépréciation de 1 million d'euros.

Une augmentation de 1% du taux de marge de la dernière année des plans d'affaires conduirait à une augmentation de la valeur recouvrable de 10 millions d'euros. Inversement, une diminution de 1% du taux de marge de la dernière année des plans d'affaires conduirait à une diminution de la valeur recouvrable de 10 millions d'euros et à une dépréciation de 3 millions d'euros.

Note 12 – Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette
Logiciels et Applications support	211 514	(134 258)	77 255	163 144	(102 485)	60 659
Autres immobilisations incorporelles	6 607	(3 090)	3 517	6 505	(2 303)	4 202
Marque 123people	4 526	(4 526)	0	4 526	0	4 526
TOTAL	222 647	(141 874)	80 773	174 175	(104 788)	69 387

Suite à la décision d'arrêt des activités de 123people (cf. note 11), la marque et les logiciels dédiés ont été complètement dépréciés pour un montant total de 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Aucune autre perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2013 et 2012.

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Solde en début d'exercice	69 387	66 438
Acquisitions	4 110	16 540
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	44 802	17 898
Effet des variations de périmètre	—	(678)
Ecart de conversion	(11)	2
Reclassements	—	(1 350)
Cessions et amortissements accélérés	(182)	(1 762)
Dotations aux amortissements	(37 333)	(27 701)
Solde en fin d'exercice	80 773	69 387

(1) concerne l'ensemble des frais de développement activés

La hausse des investissements réalisés par le Groupe est liée au lancement de nouveaux produits et services à destination des clients, et à l'enrichissement des fonctionnalités des sites Internet fixe et mobile du Groupe. Une partie de ces investissements est réalisée par des équipes internes.

Note 13 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Informatique et terminaux	55 939	(48 398)	7 541	55 844	(45 157)	10 687
Autres	47 698	(31 670)	16 028	43 360	(28 567)	14 793
TOTAL	103 637	(80 068)	23 569	99 204	(73 724)	25 480

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2013 et 2012.

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Solde en début d'exercice	25 480	28 223
Acquisitions d'immobilisations corporelles	6 403	8 302
Effet des variations de périmètre	—	(2 159)
Ecarts de conversion	(3)	1
Reclassements	1	486
Cessions et mises au rebut	(94)	(381)
Dotations aux amortissements	(8 219)	(8 992)
Solde en fin d'exercice	23 569	25 480

Note 14 – Autres actifs disponibles à la vente

Cette rubrique inclut les titres de participation classés en actifs disponibles à la vente au sens de la norme IAS 39.

Note 15 – Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers comprennent essentiellement la partie long terme des dépôts de garantie.

Note 16 – Instruments financiers dérivés

Solocal Group utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion du risque de taux associé à la dette bancaire à taux variable. Solocal Group a mis en œuvre les procédures et

la documentation nécessaires pour justifier la mise en œuvre d'une comptabilisation de couverture au sens de l'IAS 39.

Ces opérations viennent en couverture des flux de trésorerie relatifs à la dette à taux variable (cf. note 26). Les tests d'efficacité prospectifs mis en œuvre par Solocal Group lors de l'initiation de ces opérations ainsi que les tests rétrospectifs réalisés aux 31 décembre 2013 et 2012, ont permis de démontrer que ces instruments financiers offraient une couverture totalement efficace des flux de trésorerie relatifs à cette dette bancaire.

Comptabilisation et éléments d'actifs et de passifs relatifs à ces instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers dérivés s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2013	Période close le 31 décembre 2012
Swaps de taux d'intérêts – couverture de flux de trésorerie	(17 892)	(50 611)
Collar – couverture de juste valeur	(2 300)	(3 969)
Actif/(Passif)	(20 192)	(54 580)
<i>Dont non courant</i>	<i>(20 192)</i>	<i>(21 507)</i>
<i>Dont courant</i>	<i>—</i>	<i>(33 073)</i>

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés (qualifiés de couverture de flux de trésorerie) entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013, soit une hausse de 32,7 millions d'euros pour les swaps de taux d'intérêt, a été constatée en capitaux propres recyclables, après constatation d'un impôt différé de 12,5 million d'euros.

La variation du collar (qualifié de couverture de juste valeur) a été constatée en produits financiers (cf. note 8), pour un montant de 1,7 millions d'euros. Un impôt différé de 0,6 million d'euros a été constaté à ce titre.

Aucune inefficacité n'a été comptabilisée au titre des couvertures de flux de trésorerie.

En application de la norme IFRS 13 d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, comptabilisation d'un ajustement de valeur de marché des instruments dérivés pour refléter le risque de crédit (Credit Valuation Adjustment (CVA) ou Debit Valuation Adjustment (DVA). La méthodologie retenue s'appuie sur l'utilisation des données de marché observables (notamment obligations, CDS). Au 31 décembre 2013, un montant de 2,7 millions d'euros a été comptabilisé au titre de la DVA.

Note 17 – Stocks nets

Les stocks sont principalement composés d'en cours de production de service relatifs à la fabrication des annonces (produits imprimés et en ligne) et des sites internet.

En 2013, des contrats annuels (négociés par PagesJaunes) ont été conclus avec deux papetiers fixant les conditions tarifaires d'approvisionnement par l'imprimeur du papier annuel.

L'imprimeur assurera son approvisionnement et ses achats de papier suivant ces conditions. Au 31 décembre 2013, PagesJaunes n'a donc plus de stock de papier.

Ces stocks sont, le cas échéant, dépréciés lorsque les perspectives commerciales peuvent entraîner un risque d'écoulement pour une valeur inférieure à la valeur au bilan.

Aucune mise au rebut significative n'a été comptabilisée au cours des exercices 2013 et 2012.

Note 18 – CRÉANCES CLIENTS

La décomposition en valeur brute et dépréciations des comptes clients est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Créances clients brutes	431 754	453 533
Provisions pour dépréciation ⁽¹⁾	(22 048)	(21 588)
Créances nettes avant dépréciation statistique	409 706	431 945
Provisions pour dépréciation statistique ⁽¹⁾	(3 863)	(2 062)
Créances clients nettes	405 843	429 883

(1) cf. note 21 – Variations des provisions pour dépréciation des actifs

Au 31 décembre, les créances clients ont les échéances suivantes :

(en milliers d'euros)	Total ⁽¹⁾	Non échues ⁽¹⁾	< 30 jours	Echues et non dépréciées ⁽¹⁾				
				entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	> à 360 jours
2013	409 706	375 557	14 704	7 643	3 586	4 543	2 579	1 094
2012	431 945	387 084	17 782	8 242	4 539	7 737	6 250	311

(1) Hors provisions pour dépréciation statistiques d'un montant total de 3 863K€ au 31 décembre 2013 et 2 062K€ au 31 décembre 2012

Le portefeuille des créances clients du Groupe ne présente pas de risque de concentration important (environ 650 000 annonceurs dont 615 000 sur PagesJaunes en France). En France, les 20 premiers annonceurs de PagesJaunes représentent 1,3 % de ce chiffre d'affaires (1,2 % en 2012) et les annonceurs des 10 premières rubriques professionnelles représentent 16,2 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes (16,1 % en 2012). En France, les provisions pour risques clients demeurent à un niveau très faible, avec un taux de dotations nettes par rapport au chiffre d'affaires de 0,58 % en 2013 contre 0,43 % en 2012.

Note 19 – Coût d'acquisition de contrats

Les coûts d'acquisition de contrats représentent les coûts variables de la force de vente liés à la commercialisation de produits publicitaires dans les annuaires imprimés et sur les supports digitaux. Ces coûts incrémentaux et directs d'obtention de commandes clients sont activés au bilan sur ce poste et sont comptabilisés en charges sur la durée de vie des commandes clients, c'est-à-dire en fonction de la parution des annonces et de la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Note 20 – Autres actifs courants

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
TVA à recevoir	16 630	14 544
Divers Etat à recevoir	1	13
Avances, acomptes & avoirs à recevoir fournisseurs	3 509	5 455
Autres actifs courants	4 587	6 555
TOTAL	24 727	26 567

Note 21 – Variations des provisions pour dépréciation des actifs

(en milliers d'euros)	Solde en début de période	Dotations	Reprises provisions non utilisées	Reprises provisions utilisées	Autres mouvements	Solde en fin de période
2012						
Créances clients	27 204	6 898	(482)	(9 909)	(62)	23 650
Autres actifs	—	88	—	—	—	88
2013						
Créances clients	23 650	9 244	(609)	(6 377)	3	25 911
Autres actifs	88	—	(88)	—	—	—

Les créances relatives aux annuaires à paraître font l'objet d'une provision en fonction d'un taux statistique observé de manière empirique sur les historiques des 5 dernières années parues.

Note 22 – Capitaux propres

22.1 – Capital social

Aux 31 décembre 2012 et 2013, le capital social de Solocal Group d'un montant de 56,2 millions d'euros est divisé en 280 984 754 actions ordinaires de 0,20 euro de valeur nominale unitaire. Il est entièrement libéré.

Au 31 décembre 2013, le capital de Solocal Group est détenu à hauteur de 18,49 % par Médiannuaire Holding qui détient 28,29 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2012, le capital de Solocal Group était détenu à hauteur de 54,68 % par Médiannuaire SAS.

22.2 – Autres réserves et autres éléments du résultat global

Les autres réserves consolidées et autres éléments du résultat global sont négatifs à hauteur de 2 126,3 millions d'euros au 31 décembre 2013 (2 310,2 millions d'euros au 31 décembre 2012) et se composent essentiellement de :

- de la part des distributions excédant le résultat de l'exercice, relative essentiellement à la distribution exceptionnelle opérée en novembre 2006 d'un montant de 2 519,7 millions d'euros ;
- la perte de juste valeur des instruments financiers dérivés entre leur date de conclusion et le 31 décembre 2013 pour un

montant avant impôt de 17,9 millions d'euros (50,6 millions d'euros au 31 décembre 2012) et d'un impôt correspondant de 4,9 millions d'euros (17,4 millions d'euros au 31 décembre 2012) ;

- la contrepartie de la charge de rémunération en actions pour la part dénouée en instruments de capitaux propres d'un montant de 62,6 millions d'euros (61,1 millions d'euros au 31 décembre 2012), cf note 25.

L'horizon prévisionnel de recyclage des réserves relatives aux instruments de financiers, générées dans le cadre de la mise en œuvre de la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39, se situe entre 1 et 3 ans (cf. note 16, échéance de ces instruments).

22.3 – Actions propres

Un contrat de liquidité a été mis en place en 2008 avec un prestataire de services d'investissement. Il est reconductible d'année en année. Les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat se sont élevés à 8,0 millions d'euros.

Au titre de ce contrat, au 31 décembre 2013, la Société détient 1 982 495 de ses propres actions, comptabilisées en diminution des capitaux propres.

Par ailleurs, Solocal Group a racheté en 2011, 2 000 000 d'actions propres hors contrat de liquidité pour un montant total de 6,0 millions d'euros.

Ainsi, au 31 décembre 2013, Solocal Group détenait un total 3 982 495 de ses propres actions.

Au 31 décembre 2012, la Société détenait 1 328 711 de ses propres actions et 1,7 million d'euros de liquidités au titre du contrat de liquidité.

22.4 – Dividendes

Solocal Group n'a pas procédé à de distribution de dividende en 2013 ni en 2012.

Note 23 – Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont en principe payables entre 30 jours et 60 jours.

Note 24 – Avantages du personnel, provisions et autres passifs

Ils se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Avantages postérieurs à l'emploi	75 701	73 868
Autres avantages à long terme	9 350	9 456
Avantages du personnel – non courants ⁽¹⁾	85 051	83 324
Autres provisions pour risques	5 854	5 890
Provisions pour litiges sociaux – fiscaux	10 405	443
Provisions – non courantes	16 259	6 333

(1) Cf. détails note suivante. Les avantages du personnel non courants concernent les entités françaises.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Personnel ⁽¹⁾	71 433	76 359
Organismes sociaux	47 774	48 014
Total avantages du personnel – courants	119 207	124 373
TVA à payer	83 275	83 526
Divers Etat à payer	8 674	9 321
Autres passifs courants	2 659	1 193
Autres passifs courants	94 608	94 040

(1) Principalement constitué de la participation des salariés et de provisions de charges de personnel

L'évolution des provisions est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde en début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	Solde en fin d'exercice
Provisions pour litiges sociaux et fiscaux	6 024	20 777	–	(339)	–	26 462
Autres provisions pour risques	502	1 194	(181)	(20)	–	1 495
Total provisions	6 526	21 971	(181)	(359)	–	27 957
– dont non courant	6 333	10 794	(181)	(99)	(588)	16 259
– dont courant	193	1 177	–	(260)	588	11 698

Engagements de retraite et autres avantages du personnel

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2013	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2012
Variation de la valeur des engagements						
Valeur totale des engagements en début de période	75 768	9 744	85 511	60 607	8 294	68 901
Coût des services rendus	4 891	681	5 573	4 875	778	5 654
Coût de l'actualisation (charge d'intérêts)	2 200	271	2 471	2 114	274	2 388
Cotisations versées par les employés	-	-	-	-	-	-
Modification du régime	3 171	-	3 171	-	-	-
Réductions/liquidations	(3 476)	(316)	(3 791)	(900)	(27)	(927)
(Gains)/pertes actuariels	(5 359)	(364)	(5 723)	9 574	731	10 305
Prestations payées	(663)	(339)	(1 002)	(972)	(330)	(1 302)
Acquisitions	-	-	-	-	-	-
Cessions/transferts d'activité	-	-	-	227	22	249
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	242	-	242
Valeur totale des engagements en fin de période (A)	76 532	9 677	86 209	75 767	9 743	85 510
<i>Engagements de fin de période afférent à des régimes intégralement ou partiellement financés</i>	<i>74 275</i>	<i>-</i>	<i>74 275</i>	<i>73 165</i>	<i>-</i>	<i>73 165</i>
<i>Engagements de fin de période afférent à des régimes non financés</i>	<i>2 257</i>	<i>9 677</i>	<i>11 934</i>	<i>2 602</i>	<i>9 743</i>	<i>12 345</i>
Variation des actifs de couverture						
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	29	-	29	28	-	28
Produits financiers sur les actifs de couverture	1	-	1	1	-	1
Gains/(pertes) sur actifs de couverture	-	-	-	-	-	-
Cotisations versées par l'Employeur	-	-	-	-	-	-
Cotisations versées par les employés	-	-	-	-	-	-
Réductions/liquidations	-	-	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	30	-	30	29	-	29
Couverture financière						
Situation du régime (A) - (B)	76 502	9 677	86 179	75 738	9 743	85 481
Gains/(pertes) actuariels non reconnus	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés non reconnu	-	-	-	-	-	-
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-	-	-
Provision/(actif) en fin de période	76 502	9 677	86 179	75 738	9 743	85 481
<i>dont provision/(actif) court terme</i>	<i>800</i>	<i>327</i>	<i>1 127</i>	<i>1 870</i>	<i>287</i>	<i>2 157</i>
<i>dont provision/(actif) long terme</i>	<i>75 702</i>	<i>9 350</i>	<i>85 052</i>	<i>73 868</i>	<i>9 456</i>	<i>83 324</i>
Charge de l'exercice						
Coût des services rendus	4 891	681	5 573	4 875	778	5 654
Coût de l'actualisation	2 200	271	2 471	2 114	274	2 388
Rendement attendu des actifs du régime	(1)	-	(1)	(1)	-	(1)
Amortissement des (gains)/pertes actuariels	-	(364)	(364)	-	731	731
Amortissement du coût des services passés	3 171	-	3 171	-	-	-
Effet de réductions/liquidations	(3 476)	(316)	(3 791)	(620)	(15)	(635)
Cessions/transferts d'activité	-	-	-	188	12	200
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-	-	-
Total charge de retraite	6 785	273	7 058	6 555	1 780	8 336
Evolution de la provision/(actif)						
Provision/(actif) en début de période	75 739	9 744	85 482	60 579	8 287	68 867
Charge de retraite	6 785	273	7 058	6 555	1 780	8 336
Charge de retraite des activités cédées	-	-	-	-	-	-
Cotisations versées par l'employeur	(663)	(339)	(1 002)	(972)	(330)	(1 302)
Prestations directement payées par l'employeur	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels	(5 359)	-	(5 359)	10 018	-	10 018
Autres	-	-	-	(442)	6	(437)
Provision/(actif) en fin de période	76 502	9 677	86 179	75 738	9 743	85 481
Hypothèses						
Taux d'actualisation (%)	3,00 %	3,00 %	3,00 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme (%)	2,0 %	2,00 %	2,00 %	2,0 %	2,00 %	2,0 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme (%)	en fonction des catégories de salariés et de leur âge			en fonction des catégories de salariés et de leur âge		
Rendement attendu sur les actifs du régime (%)	3,00 %	-	-	4,20 %	-	-
Durée résiduelle probable d'activité	14,6	14,6	14,6	14,5	14,5	14,5
Montant comptabilisé en charge au titre de la période	6 785	273	7 058	6 555	1 780	8 336

En 2013, la charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'élève à 38,8 millions d'euros.

Le taux d'actualisation retenu dans l'évaluation des engagements au 31 décembre 2013 est de 3%, contre 2,75% au 31 décembre 2012.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement ; si le marché de ces obligations n'est pas liquide, le taux est égal au taux des obligations d'Etat (OAT) correspondantes.

A la date d'évaluation, dans la zone Euro, les taux des obligations privées de première catégorie (AA) se situent autour de 3% selon le référentiel Bloomberg.

Le taux d'actualisation effectivement retenu dans la présente évaluation est ainsi conforme à la norme IAS 19.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les avantages postérieurs à l'emploi (IFC) :

Une hausse de 0,50% du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 7% soit environ 5,2 millions d'euros, tandis qu'une baisse de 0,50% du taux d'actualisa-

tion entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre 7,5% soit environ 5,7 millions d'euros.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les autres avantages à long terme (médailles du travail) :

Une hausse de 0,50% du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 5% (moins d'un million d'euros), tandis qu'une baisse de 0,50% du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre 5% (moins d'un million d'euros).

Pour l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme, une hausse de 0,5% du taux d'actualisation entraîne une baisse de la charge de l'exercice de 0,2 million d'euros soit 0,1% du résultat de la période, tandis qu'une baisse de 0,50% du taux d'actualisation entraîne une hausse de la charge de l'exercice de 0,2 million d'euros soit 0,1% du résultat de la période.

La valeur actualisée de l'obligation au titre de ces engagements et les ajustements du régime liés à l'expérience pour l'année en cours et pour les quatre années précédentes se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	2013	2012	2011 *	2010	2009
Valeur totale des engagements en fin de période	86 209	85 510	85 510	64 432	57 667
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	(30)	(29)	(30)	(25)	(577)
SITUATION DU RÉGIME	86 179	85 481	85 480	64 406	57 089
(Gains)/pertes actuariels liés à l'expérience – passifs	(2 931)	(2 292)	(735)	(2 655)	272
(Gains)/pertes actuariels liés à l'expérience – actifs du régime	–	–	–	–	–

* Retraité de la non-activation de la rémunération fixe de la force de vente et de l'application anticipée de la norme IAS 19R

Note 25 – Stock options et actions gratuites

25.1 – Description des plans

25.1.1 – STOCK OPTIONS

Aucun plan de stock options n'a été consenti en 2013 et 2012 par Solocal Group ou l'une de ses filiales.

25.1.2 – ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L.225-197-1 à L.225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions gratuites attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 1,5% du capital de la Société à la date de cette assemblée générale, soit 4 214 771 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution gratuites d'actions le 26 octobre 2011. Ce plan a donné lieu à une première attribution de 1 226 000 actions. Un second plan d'attribution gratuite d'actions a été arrêté le 16 décembre 2011, et a donné lieu à une attribution complémentaire de 84 000 actions.

Le 11 décembre 2012, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un troisième plan d'attribution gratuites d'actions pour 2 624 000 actions. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition se terminant le 31 décembre 2014, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

Le 11 décembre 2013, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un quatrième plan d'attribution gratuites d'actions pour 280 000 actions. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition se terminant le 31 décembre 2015, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours

salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

La date d'attribution retenue pour l'évaluation de la charge correspond à la date de tenue du Conseil d'administration ayant attribué les options, le délai d'information des attributaires ayant été considéré comme raisonnable.

25.2 – EVOLUTION DES PLANS DE STOCK OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES SUR L'EXERCICE

	Solde au 31 décembre 2012	Attribuées	Exercées	Annulées/ caduques	Solde au 31 décembre 2013	Prix d'exercice
Plans de souscription d'actions	7 030 218	–	–	(505 592)	6 524 626	
juillet 2010	1 067 500	–	–	(177 000)	890 500	8,59 €
décembre 2010	149 000	–	–	–	149 000	7,10 €
juillet 2009	804 000	–	–	(84 000)	720 000	6,71 €
octobre 2009	67 000	–	–	(50 000)	17 000	8,84 €
décembre 2009	75 000	–	–	–	75 000	7,82 €
décembre 2007	2 276 584	–	–	(77 000)	2 199 584	14,46 €
juin 2005	2 591 134	–	–	(117 592)	2 473 542	11,72 €
						Date d'acquisition définitive
Plans d'attribution gratuite d'actions	3 844 000	280 000	–	(312 000)	3 812 000	
décembre 2013	–	280 000	–	–	280 000	31/12/2015
décembre 2012	2 624 000	–	–	(229 000)	2 395 000	31/12/2014
décembre 2011	84 000	–	–	–	84 000	31/12/2013
octobre 2011	1 136 000	–	–	(83 000)	1 053 000	31/12/2013

Au 31 décembre 2013, les options de tous les plans de souscription d'actions sont exerçables.

25.3 – DESCRIPTION DES MODÈLES D'ÉVALUATION

La juste valeur d'une action attribuée correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition se terminant le 31 décembre 2015.

Date d'attribution en 2013	11 décembre
Cours du sous-jacent	1,20 €
Période d'acquisition	2,06 ans
Taux de dividende attendu	–
Juste valeur d'une action	1,20 €

La charge représentative du coût de ce plan d'attribution gratuite d'actions, qui tient compte d'un taux de départ annuel estimé à 15 %, est amortie sur la période d'acquisition, soit 2,06 ans. Elle est ajustée en fonction de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance ou du taux de départ effectifs au cours de cette période, et définitivement fixée sur la base du nombre d'actions effectivement distribuées à l'issue de cette période.

25.4 – CHARGE RELATIVE AUX PLANS DE STOCK OPTIONS ET AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

L'impact des plans d'options de souscription d'actions et des attributions gratuites d'actions sur le compte de résultat de l'exercice 2013 s'élève à 1,5 million d'euros contre 2,3 millions d'euros en 2012. Ces montants incluent les charges sociales relatives à la cotisation patronale assise sur la juste valeur des instruments attribués soit 30 % en 2013 et 2012.

Ces plans sont prévus d'être dénoués en instruments de capitaux propres.

Note 26 – Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué ou augmenté de la juste valeur des instruments dérivés actifs et passifs de couverture, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre 2013	Période close le 31 décembre 2012
Intérêts courus non échus	45	18
Equivalents de trésorerie	54 940	106 747
Trésorerie	20 584	4 723
Trésorerie brute	75 569	111 488
Découverts bancaires	(2 490)	(19 616)
Trésorerie nette	73 079	91 872
Emprunt bancaire	1 297 476	1 368 143
Emprunt obligataire	350 000	350 000
Ligne de crédit revolving tirée	–	75 807
Frais d'émission d'emprunts	(25 417)	(37 631)
Dettes de crédit-bail	44	119
Juste valeur des instruments de couverture (cf. note 6)	20 192	54 580
Compléments de prix sur acquisition de titres	3 301	4 898
Intérêts courus non échus	6 269	16 720
Autres dettes financières	789	917
Endettement financier brut	1 652 654	1 833 553
<i>dont courant</i>	<i>136 431</i>	<i>146 986</i>
<i>dont non courant</i>	<i>1 516 223</i>	<i>1 686 567</i>
Endettement net	1 579 575	1 741 681

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2013, le montant des équivalents de trésorerie s'élèvent à 54,9 millions d'euros et sont principalement constitués d'OPCVM et de comptes à terme rémunérés non bloqués.

Ils sont évalués, car gérés, sur la base de leur juste valeur.

Découvert bancaire

Le Groupe bénéficie d'un découvert autorisé de 14 millions d'euros auprès de certaines de ses banques.

Emprunt bancaire

Le contrat de financement amendé en novembre 2012 contient notamment des clauses de défaut et de remboursement anticipé obligatoire ainsi que les *covenants* financiers évolutifs suivants :

- le ratio de dette nette consolidée sur un agrégat proche de la MBO consolidée doit être inférieur ou égal à 3,75 au 31 décembre 2013 et au-delà (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers);

- le ratio d'un agrégat proche de la MBO consolidée par la charge nette consolidée d'intérêts doit être supérieur ou égal à 3,00 sur la durée restante du contrat (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers).

Au 31 décembre 2013, ces *covenants* financiers sont respectés et aucune dette non courante n'a lieu d'être reclassée en courant. Ces ratios s'établissent respectivement à 3,73x et à 3,57x.

En termes de sensibilités, une baisse de 0,4 % de la MBO conduit à une augmentation du ratio de levier financier (dette nette consolidée sur un agrégat proche de la MBO consolidée) de 0,02 pour atteindre la limite de 3,75x. Une baisse de 2 % de la dette nette conduit à une diminution du même ratio de 0,07.

Il comporte en outre une clause de remboursement anticipé obligatoire en cas de changement de contrôle de la Société résultant de l'acquisition des actions de la Société.

Le taux de référence est Euribor ou Libor augmenté d'une marge.

Au 31 décembre 2013, la dette bancaire se décompose de la manière suivante :

- Tranche A3 : nominal de 954,5 millions d'euros dont 71,7 millions d'euros à échéance 2014 (dont 41,7 millions d'euros de cash sweep) et le solde, soit 882,8 millions d'euros à échéance 2015, marge de 400 bps ;
- Tranche A5 : nominal de 342,8 millions d'euros dont 54,3 millions d'euros à échéance 2014 et le solde, soit 288,5 millions d'euros à échéance 2015, marge de 360 bps ;
- Ligne de crédit revolving RCF 3 : nominal de 71,0 millions d'euros dont 11,2 millions d'euros à échéance 2014 et le solde, soit 59,8 millions d'euros à échéance 2015, marge de 360 bps, non tirée au 31 décembre 2013.

Emprunt obligataire

Solocal Group dispose, au travers de l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA, d'un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros. Cet emprunt porte intérêt à un taux fixe 8,875 %, il est remboursable le 1^{er} juin 2018.

Note 28 – Instruments financiers

28.1 – Instruments financiers inscrits au bilan

(en milliers d'euros)	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39						
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture (Juste valeur par capitaux propres)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)	Autres
Actifs disponibles à la vente	515	—	—	515	—	—	—
Autres actifs financiers non courants	4 944	—	—	—	4 944	—	—
Créances clients nettes	405 843	—	—	—	405 843	—	—
Autres actifs financiers courants	8 264	8 264	—	—	—	—	—
Equivalents de trésorerie	54 940	54 940	—	—	—	—	—
Trésorerie	20 629	20 629	—	—	—	—	—
Actifs financiers	495 135	83 833	—	515	410 787	—	—
Dettes financières et dérivés non courants	1 516 223	2 300	17 892	—	—	1 496 031	—
Découverts bancaires et autres emprunts courants	132 652	3 301	—	—	—	129 351	—
Intérêts courus non échus	6 269	—	—	—	—	6 269	—
Dettes fournisseurs	84 484	—	—	—	—	84 484	—
Passifs financiers	1 739 628	5 601	17 892	—	—	1 716 135	—

Les dérivés de couverture comptabilisés en juste valeur par capitaux propres sont détaillés en note 16.

Compléments de prix sur acquisition de titres

Dans le cadre des acquisitions réalisées en 2011, 2012 et 2013 des compléments de prix pourraient être versés en 2014 si certaines conditions de performances opérationnelles venaient à être remplies. Au 31 décembre 2013, ils ont été estimés à 3,3 millions d'euros.

Autres dettes financières

Les autres dettes financières sont constituées principalement d'un compte courant débiteur avec PagesJaunes Outre-mer, filiale non consolidée détenue à 100 % par Solocal Group.

Note 27 – Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués des produits sur ventes d'insertions publicitaires facturées au titre des annuaires à paraître et en ligne étalés sur une durée d'affichage qui est en général de 12 mois.

Au 31 décembre 2013, la juste valeur des emprunts bancaire et obligataire représente un montant de 1 209,0 millions d'euros contre une valeur comptable de 1 647,4 millions d'euros :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Cotation au 31/12/2013	Valeur de marché
Emprunt bancaire – facilité A3	954 530	72,5 %	692 034
Emprunt bancaire – facilité A5	342 848	73,5 %	251 993
Emprunt obligataire PagesJaunes Finance & Co SCA	350 000	75,7 %	264 968
Sous-total emprunts	1 647 378	73,4 %	1 208 995
Autres dettes dont frais d'émission d'emprunts	(21 996)	—	(21 996)
Dettes financières et dérivés non courants	1 625 382	73,0 %	1 186 999

Le Groupe a classé les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs est composée des niveaux suivants :

- Niveau 1: des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2: des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix

ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ; et

- Niveau 3: des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables)

L'évaluation des dérivés de couverture correspond au niveau 2. Durant l'exercice 2013, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs, ni de transfert vers ou depuis le niveau 3.

28.2 – Effet en résultat des instruments financiers

(en milliers d'euros)	Effet en résultat	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39					Autres
		Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)	
Produits d'intérêt	2 899	2 899	—	—	—	—	—
Charges d'intérêt	(132 723)	—	—	—	—	(132 723)	—
GAINS NETS/(PERTES NETTES)	(129 824)	2 899	—	—	—	(132 723)	—
Coût de désactualisation	(2 470)						
RÉSULTAT FINANCIER (cf. note 8)	(132 294)						

Note 29 – Objectifs politiques de gestion des risques financiers, gestion du capital

Le Groupe a pour objectif d'optimiser sa structure financière, dont le principal critère d'appréciation est le levier financier (ratio d'endettement net sur la marge brute opérationnelle), afin de réduire le coût de son capital tout en conservant une flexibilité financière lui permettant de respecter son plan de développement.

Les deux principaux objectifs de la gestion financière sont les suivants :

- Solocal Group, et le Groupe Solocal au niveau consolidé, sont emprunteurs nets, et dans ce cadre, le premier objectif de Solocal Group est de sécuriser et ainsi de limiter le coût de la dette ;
- En raison d'une part de la génération d'un cash flow important au rythme du cycle de prospection commerciale, et, d'autre

part, du paiement des intérêts sur sa dette selon une périodicité différente, le Groupe Solocal dégage des excédents de trésorerie, et peut se trouver en situation d'excédent de trésorerie de manière temporaire. Ces excédents n'ayant pas vocation à être durables, l'objectif du Groupe est de les placer au meilleur taux d'intérêt dans le cadre d'une prise de risque très limitée.

Le Groupe veille également au respect des engagements inscrits dans ses documentations bancaire et obligataire qui prévoient certaines clauses de défaut et d'exigibilité anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de *covenants* opérationnels et financiers tels que le niveau minimum de couverture de la charge nette consolidée d'intérêts par un agrégat proche de la marge brute opérationnelle (MBO) consolidée et le levier maximum, mesuré par le rapport entre la dette nette consolidée et un agrégat proche de la MBO consolidée.

Le Groupe se fixe pour objectif de réduire son levier financier. Au 31 décembre 2013, ce levier s'établissait à 3,73 fois la MBO (3,7 fois au 31 décembre 2012), niveau inférieur au maximum de 3,75 fois fixé par la documentation bancaire (4,00 fois au 31 décembre 2012).

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit.

Risque de taux de change

Solocal Group estime que le risque de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone euro.

Risque de taux d'intérêt

Solocal Group est exposé au risque de variation des taux d'intérêt dans la mesure où 78,8 % de ses financements à court et long terme est à taux variable. Le Groupe gère ce risque par un recours à des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt.

Les principales caractéristiques de la dette bancaire du Groupe figurent en note 26 (Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net), et celles des instruments utilisés pour la couverture de taux d'intérêt en note 16 (Instruments financiers dérivés – actifs non courants).

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2013	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Taux variable				
Emprunt bancaire	(1 297,4)	(126,1)	(1 171,3)	—
Lignes de crédit revolving	—	—	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires	73,1	73,1	—	—
ACTIF/(PASSIF) À TAUX VARIABLE AVANT COUVERTURE	(1 224,3)	(53,0)	(1 171,3)	—
Couvertures actives (hors forwards)	800,0			
ACTIF/(PASSIF) À TAUX VARIABLE APRÈS COUVERTURE	(424,3)			
Taux fixe				
Emprunt obligataire	(350,0)	—	(350,0)	—
ACTIF/(PASSIF) À TAUX FIXE AVANT COUVERTURE	(350,0)	—	(350,0)	—
Couvertures actives (hors forwards)	(800,0)			
ACTIF/(PASSIF) À TAUX FIXE APRÈS COUVERTURE	(1 150,0)			
Autres éléments non exposés aux taux *	(5,3)			
TRÉSorerIE (ENDETTEMENT) NET	(1 579,6)			

* Frais d'émission d'emprunts, JV dérivés sur instruments de couverture, intérêts courus non échus, complément de prix sur acquisition de titres

Solocal Group estime qu'une augmentation de 0,50 % des taux d'intérêt à court terme par rapport à l'Euribor 3 mois constaté au 31 décembre 2013, soit 0,293 %, devrait aboutir à une diminution du résultat annuel consolidé avant impôt de l'ordre de 2,1 millions d'euros.

Sensibilité à une hausse de 50 points de base du taux Euribor 3 mois (avant impôt)

(en millions d'euros)	Equivalents de trésorerie	Emprunts bancaires et découverts bancaires	Instruments de couverture nets		Total
			Couverture des flux	Juste valeur	
Position au bilan	75,5	(1 300,8)	—	(20,2)	
Sensibilité en résultat	0,4	(6,5)	4,0	—	(2,1)
Sensibilité en capitaux propres	—	—	—	5,4	5,4

Risque de liquidité

Le Groupe Solocal a mis en place une gestion de trésorerie centralisée avec un système de cash pooling qui inclut l'ensemble de ses filiales françaises, et est organisé autour d'un pivot Solocal Group. Cette méthode de gestion des liquidités associée à un système de reporting interne permet au Groupe d'anticiper et d'estimer les flux de trésorerie futurs liés aux acti-

vités opérationnelles de ses différentes filiales, et ainsi d'optimiser le tirage sur ses lignes de crédit en cas de besoin de trésorerie, et les placements en cas d'excédent de trésorerie.

Sur la base des maturités des passifs financiers au 31 décembre 2013, les décaissements prévisionnels sur les périodes à venir, calculés sur la base de la courbe de taux forward constatée au 31 décembre 2013, sont les suivants :

Tableau de maturité des passifs financiers – sensibilité au risque de liquidité

(en millions d'euros)	Valeur au bilan		2014		2015		2016	2017	2018	
	Actif	Passif	Intérêts	Rembour.	Intérêts	Rembour.	Intérêts	Intérêts	Intérêts	Rembour.
Passifs financiers		(1 660,3)	(92,0)	(132,7)	(92,0)	(1 171,3)	(31,1)	(31,1)	(13,0)	
Emprunt bancaire A3	—	(954,5)	(41,2)	(71,7)	(45,8)	(882,8)	—	—	—	—
Emprunt bancaire A5		(342,8)	(13,4)	(54,3)	(15,1)	(288,5)	—	—	—	—
Emprunt obligataire	—	(350,0)	(31,1)	—	(31,1)	—	(31,1)	(31,1)	(13,0)	(350,0)
Découverts bancaires	—	(2,5)	—	(2,5)	—	—	—	—	—	—
Intérêts courus non échus	—	(6,3)	(6,3)	—	—	—	—	—	—	—
Complément de prix sur acquisition de titres	—	(3,3)	—	(3,3)	—	—	—	—	—	—
Autres dettes financières	—	(0,9)	—	(0,9)	—	—	—	—	—	—
Couvertures du risque de taux										
Swaps de taux	—	(20,2)	(13,5)	—	(6,8)	—	—	—	—	—
Taux forward (Euribor 3 mois)			0,32 %		0,80 %					

Risque de crédit

Solocal Group généralement est exposé au risque de crédit, essentiellement, dans le cadre de ses placements, et de ses instruments de couvertures de taux. Solocal Group limite le risque de crédit en sélectionnant des contreparties disposant d'une notation long terme supérieure à AA – (Standard & Poor's et/ou Fitch IBCA) et Aa3 (Moody's). Au 31 décembre 2013, l'exposition de Solocal Group était de 54,9 millions d'euros au titre de ses opérations de placement (cf. note 26 – équivalents de trésorerie), la valeur de marché de ses instruments financiers dérivés étant par ailleurs négative (cf. note 16).

La procédure de gestion des opérations financières de Solocal Group dresse en outre une liste limitative de signatures autorisées, en dehors de laquelle l'autorisation du Directeur général est obligatoire. La documentation bancaire limite également la liste des contreparties pour les opérations de couverture de taux.

Risque actions

Solocal Group estime que le risque actions n'est pas significatif dans la mesure où le montant investi en actions propres notamment via le contrat de liquidité reste limité, et où le placement de ses excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés d'actions.

Note 30 – Informations sur les parties liées

30.1 – Rémunération des membres du comité de direction et du conseil d'administration

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture de chaque exercice, ou qui ont été, au cours des exercices clos, membres du Conseil d'administration de Solocal Group, du Comité de Direction de Solocal Group. Ce périmètre comprend également les administrateurs représentant les salariés siégeant au Conseil d'administration de Solocal Group.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Avantages à court terme ⁽¹⁾	5 945	5 064
<i>dont charges patronales</i>	1 585	1 329
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	60	54
Autres avantages à long terme ⁽³⁾	2	2
Indemnités de fin de contrat ⁽⁴⁾	71	—
Avantages sur capitaux propres ⁽⁵⁾	456	796
Total	7 173	5 917

(1) Salaires, rémunérations, intéressement et primes versés et cotisations sécurité sociale, congés payés, jetons de présence et avantages non monétaires comptabilisés

(2) Pensions, retraites, autres prestations...

(3) Congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, indemnités de longue durée, rémunérations différées, intéressement et primes (si payables 12 mois ou plus après la date de clôture)

(4) Indemnités de départ et clause de non concurrence, charges sociales incluses

(5) « Rémunérations en actions » y compris les charges sociales relatives aux attributions gratuites d'actions et de stock options

En 2013, la charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'élève à 0,4 million d'euros (0,3 million d'euros en 2012).

30.2 – Transactions avec les parties liées

Des contrats de prestations de services ont été mis en place en 2006 et en 2007 avec Médiannuaire, actionnaire majoritaire de Solocal Group. Ces contrats ont été résiliés à la suite de l'évolution de l'actionnariat de Solocal Group pour laisser place à deux nouveaux contrats qui ont engendré un produit de 99 000 euros au titre de l'exercice 2013 (charge de 1,2 million d'euros au titre de l'exercice 2012). Plus aucune prestation n'étant fournie depuis juin 2013, ces contrats ont également été résiliés. Les transactions s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation courante.

Le Conseil d'administration de Solocal Group, réuni le 17 mai 2009, a nommé Jean-Pierre Remy Directeur général de la société à compter du 25 mai 2009. Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant sera égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), sous réserve de la réalisation de conditions de performance

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indem-

nité correspondante sera égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.

M. Christophe Pingard a été nommé Directeur général délégué par le Conseil d'administration du 26 octobre 2011. À cette occasion, Solocal Group a souscrit à son égard les engagements suivants.

Christophe Pingard ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre (et ce quelle que soit la forme du départ: révocation, non-renouvellement ou démission), sous condition du respect de condition de performance. Le montant de cette indemnité sera égal à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 24 mois, à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. La Société pourra lors

de la cessation de fonctions renoncer au bénéfice de l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).

Les engagements existants souscrits en 2011 à l'égard de M. Christophe Pingard ont été approuvés par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2012.

Les emprunts bancaire et obligataire sont indirectement garantis par un nantissement portant sur les titres de l'entité PagesJaunes SA détenus par Solocal Group.

Note 31 – Obligations contractuelles et engagements hors bilan

Les engagements hors bilan donnés significatifs se présentent comme suit:

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	2013				2012
	Paiements dus par période				Total
	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Contrats de location simple	47 315	18 693	28 359	263	50 733
Papier, impression, distribution ⁽¹⁾	1 489	1 489	—	—	3 068
Autres prestations	17 783	9 807	7 976	—	12 724
Engagements d'achats de biens et services	19 272	11 296	7 976	—	15 792
Total	66 587	29 989	36 335	263	66 525

(1) voir détail tableau ci-dessous

La rubrique « Autres prestations » inclut toutes les commandes fermes passées au 31 décembre 2013 sur des biens et services livrables à partir de 2014.

Contrats de location

PagesJaunes a pris en location des terrains, bâtiments, véhicules et matériels. Ces contrats viendront à terme à des dates diverses au cours des six prochaines années.

La direction estime que ces contrats seront renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation.

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat au titre des locations simples s'est élevée à 17,4 millions d'euros en 2013 (15,9 millions d'euros en 2012).

Les baux des locaux situés à Sèvres ont été consentis et acceptés pour une durée ferme de neuf années entières et consécutives à compter du 1^{er} avril 2007.

Au 31 décembre 2013, l'engagement pour le Groupe, au titre de l'ensemble des contrats de location, est de 47,3 millions d'euros dont 18,7 millions d'euros à moins d'un an.

Engagements d'achats de biens et services

Réalisation des annuaires

Dans le cadre de son activité de fabrication et diffusion d'annuaires imprimés, les entités du Groupe sont amenées à conclure avec leurs fournisseurs de papier, leurs imprimeurs et leurs distributeurs, des contrats qui peuvent être annuels ou pluriannuels.

PagesJaunes avait conclu des contrats tri-annuels avec deux de ses papetiers au titre des exercices 2007, 2008, 2009, ces contrats ont été prolongés jusqu'au 31 janvier 2013 par avenants. Ces contrats fixent les conditions tarifaires octroyées sur la période et mentionnent des volumes de commandes.

A compter du 1^{er} janvier 2014, des contrats annuels sont conclus avec deux papetiers fixant les conditions tarifaires d'approvisionnement par l'imprimeur du papier annuaire, avec un engagement de volume de 14 000 tonnes.

L'imprimeur assurera son approvisionnement et ses achats de papier suivant ces conditions.

Seules les commandes fermes passées au 31 décembre 2013, tant auprès des fournisseurs de papier que des imprimeurs et des distributeurs, sont ainsi constatées en engagements hors bilan à cette date, pour un montant total de 1,5 million d'euros, détaillé dans le tableau ci-après:

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	2013				2012
	Total	Paiements dus par période			Total
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Papier	991	991	—	—	766
Impression	491	491	—	—	1 535
Distribution	—	—	—	—	694
Contenus éditoriaux	7	7	—	—	73
TOTAL	1 489	1 489	—	—	3 068

Droit individuel à la formation (DIF)

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes en contrat à durée indéterminée au sein des entités françaises du Groupe, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 427 861 heures au 31 décembre 2013 (431 424 heures au 31 décembre 2012). En 2013, 14 080 heures ont été consommées par les salariés (6 564 heures en 2012).

Autres engagements donnés

Les emprunts bancaire et obligataire sont indirectement garantis par un nantissement portant sur les titres de l'entité PagesJaunes SA détenus par Solocal Group.

Autres engagements reçus

Solocal Group dispose d'une ligne de crédit revolving d'environ 71 millions d'euros destinée à couvrir les besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe émanant de ses activités opérationnelles. Cette ligne n'a pas été tirée au 31 décembre 2013.

Les autres engagements hors bilan reçus significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	2013				2012
	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Contrats de location simple – bailleur	230	115	115	—	409
Autres prestations	599	448	151	—	1 409
TOTAL	829	563	266	—	1 818

Entités ad hoc

En 2011, Solocal Group a émis, au travers de l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA dédiée à cette opération, un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros (cf. note 26). Cette entité ad hoc est consolidée par intégration globale.

Le groupe n'a pas procédé au cours des périodes présentées à des montages déconsolidants.

Il n'a pas d'obligations contractuelles vis-à-vis d'entités ad hoc.

Note 32 – Litiges

Dans le cours normal de leur activité, les entités du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque

au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, les entités du Groupe ne sont parties à aucun procès ou procédure d'arbitrage quelconque dont la Direction estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification avait pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du deuxième trimestre 2002. La quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. La Cour de cassation a validé, par deux

arrêts rendus le 11 janvier 2006, ce plan d'évolution commerciale. La Cour de cassation a statué qu'un licenciement économique consécutif à une réorganisation mise en œuvre pour prévenir des difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques était justifié. Par un nouvel arrêt du 14 février 2007, la Cour de cassation a confirmé la validité du plan mis en œuvre par PagesJaunes.

En ce qui concerne les dossiers devant les juridictions administratives, le Conseil d'État saisi en ultime recours, a rendu, le 12 janvier 2011, huit décisions défavorables à PagesJaunes annulant les arrêts de la Cour administrative d'appel de Paris de 2009 et donc l'autorisation donnée par le Ministre concernant les licenciements. Le conseil de prud'hommes de Dijon a rendu le 2 juillet 2012 cinq décisions favorables à PagesJaunes concernant le quantum des indemnités dues aux salariés. Ces décisions ont fait l'objet d'un recours devant la Cour d'appel de Dijon, et les procédures sont actuellement en cours. Une procédure est également en cours devant la Cour d'appel de Lyon suite à une décision défavorable de première instance.

Deux procédures sont actuellement en cours respectivement devant les conseils de prud'hommes de Boulogne et de Saint Nazaire avec demande d'indemnisation des conséquences financières des autorisations de licenciement.

La provision, constituée fin 2002 au titre de ce risque, à hauteur de 7,3 millions d'euros, qui a fait l'objet, compte tenu de l'évolution favorable de ce dossier, de plusieurs reprises depuis 2006, s'élève au 31 décembre 2013 à 1,8 million d'euros.

PagesJaunes a été assignée par onze agences de publicité devant le Tribunal de commerce de Nanterre pour abus de position dominante (notamment pour avoir supprimé sur les supports Internet et 118 008 la remise professionnelle de 5 % qu'elle accorde aux annonceurs passant par l'intermédiaire des agences de publicité), pratiques discriminatoires et concurrence déloyale. Dans un jugement du 26 janvier 2011, le Tribunal de commerce de Nanterre s'est déclaré incompétent au profit du Tribunal de commerce de Paris.

En parallèle, ces mêmes agences ont saisi l'Autorité de la concurrence des faits identiques à ceux soulevés devant le Tribunal

de commerce de Nanterre (cf. ci-dessus) en sollicitant le prononcé de mesures conservatoires sur le fondement de l'article L.464-1 du Code de commerce. L'Autorité de la concurrence a, dans une décision du 22 novembre 2012, accepté les engagements proposés par PagesJaunes, mettant ainsi fin à ce contentieux.

D'autre part, la Société, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assignée en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour la Société. Au 31 décembre 2013, le nombre de ces procédures s'élevait à dix-huit, pour un montant total de demandes de dommages et intérêts d'un peu moins de 1 million d'euros. Dans le cadre de ces procédures, les entités du Groupe essaient de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'aient pas d'impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

PagesJaunes a fait l'objet au cours de l'année 2010 d'un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009. La Société a été notifiée d'un redressement d'un montant de 2,2 millions d'euros, ce risque a été provisionné en totalité au 31 décembre 2010. PagesJaunes conteste le redressement et a saisi la commission de recours amiable de l'Urssaf afin de défendre sa position. Ce recours a fait l'objet d'une décision datée du 3 octobre 2012 par laquelle ladite commission a rejeté intégralement les demandes de PagesJaunes. PagesJaunes a saisi le Tribunal des affaires sociales de Bobigny le 22 octobre 2012 pour contester cette décision.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Note 33 – Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Deloitte et Associés				Ernst & Young			
	Montant		En % des honoraires		Montant		En % des honoraires	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	360	355	94 %	94 %	419	409	88 %	88 %
– Dont Solocal Group	130	127	34 %	34 %	130	127	27 %	27 %
– Dont filiales intégrées globalement	230	227	60 %	60 %	288	282	60 %	60 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	24	24	6 %	6 %	60	58	12 %	12 %
– Dont Solocal Group	24	24	6 %	6 %	2	43	0 %	9 %
– Dont filiales intégrées globalement	—	—	0 %	0 %	58	16	12 %	3 %
Sous-total	383	378	100 %	100 %	478	467	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	—	—			—	—		
Autres	—	—			—	—		
Sous-total	—	—			—	—		
TOTAL	383	378	100 %	100 %	478	467	100 %	100 %

Note 34 – Périmètre de consolidation

Entités	Pays	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
		Intérêt	Contrôle	Intérêt	Contrôle
Sociétés consolidées par intégration globale					
Solocal Group (ex-PagesJaunes Groupe)	France	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes	France	100 %	100 %	100 %	100 %
QDQ Media	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Optimizaclick	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Trazada	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Euro Directory	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %
PJMS (ex-PagesJaunes Marketing Services)	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Mappy	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Horyzon Média	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Horyzon Worldwide	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Yelster Digital	Autriche	100 %	100 %	100 %	100 %
Sotravo	France	100 %	100 %	100 %	100 %
A Vendre A Louer ⁽¹⁾	France	—	—	100 %	100 %
ClicRDV	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Fine Media	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Chronoresto	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Orbit Interactive	Maroc	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes Finance & Co	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %
Sociétés consolidées par mise en équivalence					
Relaxevents	France	—	—	40 %	40 %
Leadformance	France	49 %	49 %	49 %	49 %
Editus	Luxembourg	10 %	10 %	10 %	10 %

(1) Fusion le 31 décembre 2013

Note 35 – Evénements postérieurs à la clôture

Solocal Group prévoit de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 440 millions d'euros et ouvre en parallèle des discussions avec ses prêteurs bancaires pour repousser ses échéances 2015 à mars 2020⁽¹⁾ en échange d'un remboursement partiel de la dette; ces deux opérations sont conditionnées l'une à l'autre.

L'augmentation de capital qui sera proposée à l'Assemblée Générale Extraordinaire comprend une tranche de 361 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription préservant les intérêts des actionnaires actuels et une tranche réservée de 79 millions d'euros.

La totalité de l'augmentation de capital est garantie par le premier actionnaire Médiannuaire Holding, par certains investisseurs institutionnels comprenant notamment quatre prêteurs importants de Solocal Group et deux intermédiaires financiers.

(1) Option pour Solocal Group d'étendre la maturité de la dette à mars 2020 sous condition de refinancement de l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros.

20.2 ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ SOLOCAL GROUP

BILAN

(en milliers d'euros)	Bilan au 31 décembre					
	Notes	Brut	Amortissements et provisions	2013 Net	2012 Net	Variation
ACTIF						
Immobilisations incorporelles	3.1	343	(337)	7	44	(38)
Immobilisations corporelles		19	—	19	19	
Participations	3.2	4 199 442	(287 697)	3 911 745	4 100 980	(189 235)
Créances rattachées à des participations	3.2	14 044	(10 500)	3 544	3 543	1
Autres immobilisations financières		6 736	(448)	6 288	6 622	(334)
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		4 220 584	(298 982)	3 921 602	4 111 208	(189 606)
Avances et acomptes		68		68	66	2
Créances clients	3.3	49		49	126	(77)
Créances fiscales et sociales		915		915	4 577	(3 663)
Créances sur filiales (intégration fiscale)	3.9	9 252		9 252	220	9 031
Comptes courants filiales	3.4	22 301	(1 169)	21 132	11 629	9 503
Créances diverses		—		—	—	—
Valeurs mobilières de placement et actions propres	3.4	62 545	(3 703)	58 841	112 014	(53 173)
Disponibilités	3.4	16 601		16 601	572	16 029
Charges constatées d'avance		164		164	143	21
TOTAL ACTIF CIRCULANT		111 894	(4 873)	107 022	129 348	(22 327)
TOTAL ACTIF		4 332 479	(303 855)	4 028 624	4 240 556	(211 932)
PASSIF						
Capital				56 197	56 197	—
Prime d'émission				82 951	82 951	—
Réserve légale				5 620	5 620	—
Autres réserves				18 284	18 284	—
Report à nouveau				1 416 655	1 249 924	166 731
Résultat de l'exercice				(51 438)	166 731	(218 169)
Provisions réglementées				786	628	158
Capitaux propres	3.5			1 529 055	1 580 335	(51 280)
Provisions pour risques et charges				1 065	1 320	(254)
Provision pour risques et charges	3.6			1 065	1 320	(254)
Dettes financières	3.7			2 479 711	2 637 209	(157 498)
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit				1 300 235	1 456 101	(155 866)
Emprunts et dettes financières diverses				933 306	933 283	23
Comptes courants filiales				246 017	229 336	16 681
Concours bancaires courants				153	18 489	(18 336)
Dettes d'exploitation				14 359	12 824	1 534
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				4 924	7 847	(2 922)
Dettes fiscales et sociales	3.9			9 434	4 978	4 457
Autres dettes				4 430	8 846	(4 416)
Dettes filiales (intégration fiscale)	3.9			1 179	2 242	(1 063)
Dettes diverses				3 251	6 604	(3 353)
Produits constatés d'avance				0	0	—
TOTAL DETTE				2 498 499	2 658 879	(160 380)
Ecart de conversion passif				4	22	(18)
TOTAL PASSIF				4 028 624	4 240 556	(211 932)

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	Compte de résultat au 31 décembre		
		2013	2012	Variation
Prestations de services	3.10	9 439	9 591	(153)
Produits annexes	3.10	252	641	(389)
Reprises de provisions et transferts de charges		436	0	435
Autres produits		219	1	218
Produits d'exploitation		10 345	10 233	112
Achats et prestations de services		561	766	(205)
Achats non stockés matières et fournitures		21	33	(12)
Services extérieurs		1164	1274	(111)
Autres services extérieurs		8 561	23 860	(15 299)
Impôts et taxes et versements assimilés		718	428	290
Salaires		8 720	7 342	1 378
Charges sociales		4 216	4 163	53
Autres charges		400	406	(5)
Dotations aux amortissements et provisions sur actif circulant		50	1	49
Dotations aux provisions sur risques et charges		133	185	(51)
Charges d'exploitation		24 544	38 458	(13 914)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(14 199)	(28 224)	14 026
Produits de participations – dividende		225 836	287 992	(62 155)
Produits financiers de valeurs mobilières de placement et de créances de l'actif immobilisé		1 971	4 909	(2 938)
Autres produits financiers		—	—	—
Reprises de provisions		13 299	5 414	7 885
Différences positives de change		—	1	(1)
Produits financiers		241 107	298 316	(57 210)
Intérêts et charges assimilées		99 065	107 232	(8 167)
Autres charges financières		33 825	31 175	2 650
Dotations aux provisions		199 947	20 115	179 832
Différences négatives de change		0	1	(1)
Charges financières		332 837	158 523	174 314
RÉSULTAT FINANCIER	3.11	(91 730)	139 793	(231 523)
RÉSULTAT COURANT		(105 929)	111 569	(217 498)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		—	—	—
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 000	—	1 000
Reprise de provisions et transferts de charges		132	722	(590)
Produits exceptionnels		1 132	722	410
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0	720	(720)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		4 207	—	4 207
Dotations aux amortissements et aux provisions		273	250	23
Charges exceptionnelles		4 480	970	3 510
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3.12	(3 348)	(248)	(3 100)
Participation des salariés		—	—	—
Impôt sur les bénéfices	3.9	(57 839)	(55 410)	(2 429)
RÉSULTAT NET		(51 438)	166 731	(218 169)

ANNEXE

1.	DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	175
2.	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	175
2.1	Principes de prise en compte des produits et des charges	175
2.2	Immobilisations incorporelles	175
2.3	Participations et autres titres immobilisés	175
2.4	Créances clients	175
2.5	Disponibilités, valeurs mobilières de placement et actions propres	175
2.6	Provisions pour risques et charges	175
2.7	Résultat financier	176
2.8	Impôt sur les sociétés	176
3.	COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	176
3.1	Immobilisations incorporelles	176
3.2	Participations et créances rattachées à des participations	177
3.3	Créances clients, dépréciation des créances et créances diverses	178
3.4	Disponibilités, valeurs mobilières de placement, comptes courants et dettes financières	179
3.5	Capital social et variation des capitaux propres	180
3.6	Provisions pour risques et charges	182
3.7	État des échéances des dettes	183
3.8	Produits à recevoir et charges à payer	183
3.9	Impôt sur les sociétés	184
3.10	Ventilation du chiffre d'affaires	185
3.11	Résultat financier	185
3.12	Résultat exceptionnel	186
4.	AUTRES	186
4.1	Engagements hors bilan	186
4.2	Jetons de présence et rémunération des mandataires sociaux	186
4.3	Effectif	187
4.4	Entreprises liées	187
4.5	Événements postérieurs à la clôture	188
4.6	Consolidation	188
4.7	Tableau des filiales et participations	189

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

La Société Solocal Group (ex PagesJaunes Groupe) a une activité de holding et détient, à ce titre, des filiales dont les activités sont la mise à disposition d'information locale, principalement en France, au travers de l'édition d'annuaires en ligne et imprimés, ainsi que la publication de contenus éditoriaux facilitant la recherche et le choix des utilisateurs. Au travers de ses filiales, Solocal Group exerce 3 métiers complémentaires : éditeur de contenus et services, média, et régie publicitaire. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à ces activités, à destination du grand public et des professionnels.

Les comptes ci-après détaillés couvrent une période de 12 mois, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de Solocal Group ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité avec le règlement CRC du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les principales méthodes sont décrites ci-dessous.

Les chiffres sont présentés en milliers d'euros (k€).

2.1 PRINCIPES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les produits et charges sont comptabilisés en accord avec le Plan Comptable Général.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou progiciels informatiques, amortissables sur 3 ans prorata temporis.

2.3 PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par Solocal Group qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération.

Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la Direction de Solocal Group sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabi-

lité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés retraités de la dette nette. Ceux-ci sont déterminés de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires établis sur un horizon approprié qui est en général de 5 ans,
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité,
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

2.4 CRÉANCES CLIENTS

Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Les provisions sont fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non-recouvrement.

2.5 DISPONIBILITÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET ACTIONS PROPRES

Les disponibilités au 31 décembre 2013 sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition. Le cas échéant, les actions propres font l'objet d'une provision sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

2.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont traités selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

Les modalités de détermination de cette provision s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres :

- les tables de mortalité retenues correspondent aux « tables de mortalité par génération hommes » (TGH 05) pour la population masculine et aux « tables de mortalité par génération femmes » (TGF 05) pour la population féminine,
- les taux de turnover retenus qui varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge, et de la catégorie socioprofessionnelle,
- âge de départ à la retraite retenu, qui est de 64 ans pour les cadres et 62 ans pour les ETAM sédentaires,

- les tables d'augmentation des salaires, qui sont définies en fonction de l'âge et de la catégorie socioprofessionnelle,
- taux d'actualisation, fixé à 3 % pour la charge 2013,
- la durée résiduelle probable d'ancienneté, fixée à 16,76 ans au 31 décembre 2013.

Les autres provisions pour risques constituent la meilleure estimation possible du risque encouru par Solocal Group.

2.7 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est principalement constitué :

- des dividendes,
- des charges d'intérêts liées à la dette financière,
- des intérêts sur les comptes courants débiteurs et créditeurs avec les filiales du Groupe,
- et des plus et moins values sur les actions propres détenues via le contrat de liquidité,
- des produits et charges constituées par les placements à court terme y compris ceux détenus via le contrat de liquidité,
- de dotations et reprises de dépréciation de titres et de créances.

2.8 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Au titre de la convention d'intégration fiscale conclue entre Solocal Group et ses filiales, membres du Groupe fiscal, les économies d'impôt sont prises en compte par Solocal Group, société de tête, comme produit de l'exercice.

Le groupe fiscal, en plus de Solocal Group qui est la société de tête, intègre 12 sociétés au 31 décembre 2013.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Brut	31 décembre			31 décembre
	2012	Acquisition	Diminution	2013
Logiciels	287	56	—	343
immos en cours	44	—	(44)	—
TOTAL BRUT	331	56	(44)	343

Amortissements	31 décembre			31 décembre
	2012	Dotations	Reprises	2013
Logiciels	287	50	—	337
TOTAL AMORTISSEMENTS	287	50	—	337

3.2 PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

La variation des participations et créances rattachées s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	Exercice clos le 31 décembre				
	2013				2012
	% intérêt	Valeur Brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
PARTICIPATIONS					
PagesJaunes	100 %	4 005 038	(156 500)	3 848 538	4 005 038
QDQ Media	100 %	91 719	(91 719)	—	—
Mappy	100 %	18 048	(8 200)	9 848	18 048
PJMS	100 %	7 275	—	7 275	7 275
Euro Directory	100 %	13 251	(9 600)	3 651	3 651
Horyzon Média	100 %	12 379	—	12 379	12 379
Yelster digital GmbH	100 %	14 997	(13 100)	1 897	12 697
Sotravo	100 %	8 578	(8 578)	—	8 578
PagesJaunes Outre-mer	100 %	76	—	76	76
Cristallerie 2	100 %	38	—	38	38
Cristallerie 3	100 %	38	—	38	38
Cristallerie 4	100 %	38	—	38	38
Fine Média	100 %	12 240	—	12 240	11 769
ClicRDV	100 %	4 885	—	4 885	6 885
AVAL (A Vendre A Louer)			—	—	3 982
Relaxevents		—	—	—	200
Relaxnews	3,5 %	400	—	400	—
Leadformance	49 %	5 052	—	5 052	5 052
Orbit Interactive	100 %	27	—	27	27
Idenum	5 %	75	—	75	—
Chronoresto	100 %	5 287	—	5 287	5 208
TOTAL		4 199 442	(287 697)	3 911 745	4 100 980
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS					
QDQ Media (prêt participatif)		10 500	(10 500)	—	—
Intérêts courus non échus		39	—	39	37
Mappy		3 500	—	3 500	3 500
Intérêts courus non échus		4	—	4	6
TOTAL		14 044	(10 500)	3 544	3 543

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Le 7 mars 2013, Solocal Group a participé à la constitution de la société Idenum dont elle détient 5 % des droits de vote.

Le 25 avril 2013, Solocal Group a procédé à la cession de Relaxnews à Relaxnews qui détenait le reliquat de 60 % du capital. Après conversion du compte courant transféré à Relaxnews, Solocal Group détient 3,5 % du capital de cette entité.

Le 30 novembre, l'intégralité des titres AVAL a été cédée à PagesJaunes.

Des compléments de prix d'un montant total estimé à 2,4 millions d'euros pourraient être versés en 2014 si certaines conditions de performances opérationnelles venaient à être remplies. Ils font partie intégrante des prix d'acquisition et ont été comptabilisés en dettes.

La dépréciation des titres de participation QDQ Media date de 2008 et faisait suite au ralentissement marqué de l'activité de cette filiale ainsi qu'aux perspectives économiques dégradées du marché publicitaire espagnol. Il en est de même de la créance rattachée à ces titres intégralement dépréciée au 31 décembre 2013.

En 2013, un certain nombre de dépréciation des titres a été constatée, elles sont issues du processus habituel des tests d'évaluation des actifs opérés chaque année.

Une dépréciation des titres Yelster Digital a été constatée pour un montant de 10,8 millions d'euros portant la dépréciation totale à 13,1 millions d'euros. Elle est principalement liée au changement d'algorithme de référencement d'un moteur de recherche qui a provoqué une chute brutale du trafic de cette entité conduisant à une baisse de son chiffre d'affaires et de sa marge. Cette chute brutale du trafic avait débuté en 2012 et s'est accélérée en 2013, avec pour conséquence l'arrêt des activités de 123people.

Une dépréciation des titres PagesJaunes a été constatée pour un montant de 156,5 millions d'euros. Elle est liée à la poursuite du ralentissement des activités annuaires imprimés partiellement compensé par la croissance des activités Internet, et ce, dans un contexte économique dégradé du marché publicitaire en France et d'environnement concurrentiel accru. Ce dernier élément a conduit la direction à renforcer et accélérer ses investissements dans la transformation digitale au travers du programme Digital 2015 et notamment dans le domaine commercial avec la mise en place en 2014 de forces de vente spécialisées par activité.

Par ailleurs, les titres Mappy et Sotravo ont également été dépréciés pour respectivement 8,2 millions d'euros et 8,6 millions d'euros.

3.3 CRÉANCES CLIENTS, DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES ET CRÉANCES DIVERSES

(en K€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Créances clients brutes	49	126
Dépréciation	—	—
Créances clients nettes	49	126

Ces créances incluent les créances liées aux prestations de services facturées par Solocal Group à ses filiales.

La totalité des créances clients et des créances diverses est à moins d'un an.

3.4 DISPONIBILITÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT, COMPTES COURANTS ET DETTES FINANCIÈRES

(en K€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Comptes courants actifs nets	21 132	11 629
<i>dont intérêts courus non échus</i>	5	3
Actions propres	8 185	8 157
Actions propres – provision	(3 703)	(2 369)
Autres valeurs mobilières de placement	54 360	106 226
Disponibilités	16 601	572
DISPONIBILITÉS, VMP ET COMPTES COURANTS	96 574	124 215
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	1 297 378	1 368 060
Ligne de crédit revolving tirée (RCF)	—	75 807
Intérêts courus non échus	2 857	12 234
Sous total emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	1 300 235	1 456 101
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	580 000	580 000
Intérêts courus non échus	712	689
Emprunt PagesJaunes Finance&Co SCA	350 000	350 000
Intérêts courus sur emprunt PagesJaunes Finance&Co SCA	2 594	2 594
Sous total emprunts et dettes financières	933 306	933 283
Comptes courants passifs	246 017	229 336
<i>dont intérêts courus non échus</i>	141	120
Autres dettes financières – découverts bancaires	153	18 489
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	2 479 711	2 637 209
<i>Part à moins d'un an</i>	958 399	938 868
<i>Part à plus d'un an</i>	1 521 313	1 698 341
TRÉSORERIE (ENDETTEMENT) NET	(2 383 137)	(2 512 994)

Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2013, le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 54,4 millions d'euros et sont principalement constitués d'OPCVM.

Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

Le contrat de financement amendé en novembre 2012 contient des clauses de défaut et de remboursement anticipé obligatoire ainsi que les covenants financiers évolutifs suivants :

- le ratio de dette nette consolidée sur un agrégat proche de la MBO consolidée doit être inférieur ou égal à 3,75 au 31 décembre 2013 et au-delà (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers);
- le ratio d'un agrégat proche de la MBO consolidée par la charge nette consolidée d'intérêts doit être supérieur ou égal

à 3,00 sur la durée restante du contrat (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers).

Au 31 décembre 2013, ces covenants financiers sont respectés et aucune dette à long terme n'a lieu d'être reclassée en court terme. Ces ratios s'établissent respectivement à 3,73x et à 3,57x.

Il comporte en outre une clause de remboursement anticipé obligatoire en cas de changement de contrôle de la Société résultant de l'acquisition des actions de la Société.

Le taux de référence est Euribor ou Libor augmenté d'une marge.

Au 31 décembre 2013, la dette bancaire se décompose de la manière suivante :

- Tranche A3: nominal de 954,5 millions d'euros dont 71,7 millions d'euros à échéance 2014 (dont 41,7 millions d'euros de cash sweep) et le solde, soit 882,8 millions d'euros à échéance 2015, marge de 400 bps;

- Tranche A5 : nominal de 342,8 millions d'euros dont 54,3 millions d'euros à échéance 2014 et le solde, soit 288,5 millions d'euros à échéance 2015, marge de 360 bps ;
- Ligne de crédit revolving RCF 3 : nominal de 71,0 millions d'euros dont 11,2 millions d'euros à échéance 2014 et le solde, soit 59,8 millions d'euros à échéance 2015, marge de 360 bps, non tirée au 31 décembre 2013.

Emprunts et dettes financières

Solocal Group dispose, au travers de l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA, d'un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros. Cet emprunt porte intérêt à un taux fixe 8,895 %, il est remboursable le 1^{er} juin 2018.

Solocal Group dispose également de deux emprunts auprès de sa filiale PagesJaunes, l'un pour un montant de 430 millions d'euros et l'autre pour un montant 150 millions d'euros, soit un total de 580 millions d'euros. Les deux emprunts ont été renouvelés en 2013 pour des durées d'un an reconductibles avec une échéance au 13 février 2014 pour le prêt de 150 millions d'euros.

Ils portent intérêt à Euribor 3 mois plus une marge.

Comptes courants

Les comptes courants avec les filiales résultent de conventions de trésorerie conclues avec chacune d'elles. Elles portent intérêt à EONIA majoré ou minoré d'une marge, en fonction de la position prêteuse ou emprunteuse du compte.

Le compte courant de la filiale Sotravo a été déprécié pour un montant de 1,1 million d'euros.

La totalité des créances liées aux comptes courants est à moins d'un an.

3.5 CAPITAL SOCIAL ET VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capital social

Le capital social de Solocal Group s'élève à 56 196 951 euros au 31 décembre 2013. Il est composé de 280 984 754 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

Date	Libellé	Nombre d'actions	Valeur Unitaire	Capital en K€
31 décembre 2012	Capital social en début d'exercice	280 984 754	0,2	56 197
31 décembre 2013	Capital social en fin de l'exercice	280 984 754	0,2	56 197

Options de souscription d'actions

Aucun plan de stock options n'a été consenti en 2013 et 2012 par Solocal Group ou l'une de ses filiales.

Attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L.225-197-1 à L.225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions gratuites attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 1,5 % du capital de la Société à la date de cette assemblée générale, soit 4 214 771 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution gratuites d'actions le 26 octobre 2011. Ce plan a donné lieu à une première attribution de 1 226 000 actions. Un second plan d'attribution gratuite d'actions a été arrêté le

16 décembre 2011, et a donné lieu à une attribution complémentaire de 84 000 actions.

Le 11 décembre 2012, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un troisième plan d'attribution gratuites d'actions pour 2 624 000 actions. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition se terminant le 31 décembre 2014, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

Le 11 décembre 2013, le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un quatrième plan d'attribution gratuites d'actions pour 280 000 actions. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition se terminant le 31 décembre 2015, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

La date d'attribution retenue pour l'évaluation de la charge correspond à la date de tenue du Conseil d'administration ayant attribué les options, le délai d'information des attributaires ayant été considéré comme raisonnable.

Evolution des plans de stock options et actions gratuites sur l'exercice

	Solde au 31 décembre 2012	Attribuées	Exercées	Annulées/ caduques	Solde au 31 décembre 2013	Prix d'exercice
Plans de souscription d'actions	7 030 218	—	—	(505 592)	6 524 626	
juillet 2010	1 067 500	—	—	(177 000)	890 500	8,59 €
décembre 2010	149 000	—	—	—	149 000	7,10 €
juillet 2009	804 000	—	—	(84 000)	720 000	6,71 €
octobre 2009	67 000	—	—	(50 000)	17 000	8,84 €
décembre 2009	75 000	—	—	—	75 000	7,82 €
décembre 2007	2 276 584	—	—	(77 000)	2 199 584	14,46 €
juin 2005	2 591 134	—	—	(117 592)	2 473 542	11,72 €
Plans d'attribution gratuite d'actions	3 844 000	280 000	—	(312 000)	3 812 000	Date d'acquisition définitive
décembre 2013	—	280 000	—	—	280 000	31/12/2015
décembre 2012	2 624 000	—	—	(229 000)	2 395 000	31/12/2014
décembre 2011	84 000	—	—	—	84 000	31/12/2013
octobre 2011	1 136 000	—	—	(83 000)	1 053 000	31/12/2013

Au 31 décembre 2013, les options de tous les plans de souscription d'actions sont exerçables.

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres de Solocal Group au cours de l'exercice 2013 s'analyse comme suit :

(en K€)	Nombre actions	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
Au 31 décembre 2012	280 984 754	56 197	82 951	5 620	18 284	1 249 924	166 731	628	1 580 335
Affectation du résultat 2012	—	—	—	—	—	166 731	(166 731)	—	—
Dividendes versés au titre de 2012	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultat 2013	—	—	—	—	—	—	(51 438)	—	(51 438)
Dotation provisions réglementées 2013	—	—	—	—	—	—	—	158	158
Au 31 décembre 2013	280 984 754	56 197	82 951	5 620	18 284	1 416 655	(51 438)	786	1 529 055

3.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2013	Total 31 décembre 2012
Variation de la valeur des engagements				
- Valeur totale des engagements en début de période	1 609	80	1 689	1 399
- Coût des services rendus	126	8	133	125
- Coût de l'actualisation	46	2	48	45
- Cotisations versées par les employés	—	—	—	—
- Modification du régime	—	—	—	—
- Réductions/Liquidations	(525)	(4)	(528)	(47)
- (Gains) ou Pertes actuarielles	(83)	(25)	(109)	54
- Prestations payées	—	(4)	(4)	—
- Acquisitions	—	—	—	—
- Cessions/Transferts d'activité	—	—	—	214
- Variation de périmètre :	—	—	—	—
- Autres : (écarts de conversion)	—	—	—	—
- Valeur totale des engagements en fin de période : (A)	1 173	56	1 229	1 689
- Engagements de fin de période afférents à des régimes intégralement ou partiellement financés	—	—	—	—
- Engagements de fin de période afférents à des régimes non financés	1173	56	1229	1689
Variation des actifs de couverture				
- Juste valeur des actifs de couverture en début de période				
- Produits financiers sur les actifs de couverture	—	—	—	—
- Gains/Pertes sur actifs de couverture	—	—	—	—
- Cotisations versées par l'Employeur	—	—	—	—
- Cotisations versées par les employés	—	—	—	—
- Réductions/Liquidations	—	—	—	—
- Prestations payées par le fonds	—	—	—	—
- Variation de périmètre	—	—	—	—
- Autres (écarts de conversion)	—	—	—	—
- Juste valeur des actifs de couverture en fin de période : (B)	—	—	—	—
Couverture financière				
- Situation du régime (A) - (B)	1173	56	1229	1689
- Gains ou (Pertes) actuariels non reconnus	(163)	—	(163)	(369)
- Coût des services passés non reconnu	—	—	—	—
- Ajustement lié au plafonnement de l'actif	—	—	—	—
- Provision / (Actif) en fin de période	1 010	56	1 065	1 320
Charge de retraite				
- Coût des services rendus	126	8	133	118
- Coût de l'actualisation	46	2	48	45
- Rendement attendu des actifs du régime	—	—	—	—
- Amortissement des (Gains) ou Pertes actuariels	0	(25)	(25)	(7)
- Amortissement du coût des services passés	—	—	—	—
- Effet de Réductions/Liquidations	(403)	(4)	(406)	(107)
- Cessions/Transferts d'activité	—	—	—	180
- Ajustement lié au plafonnement de l'actif	—	—	—	—
TOTAL CHARGE DE RETRAITE	(230)	(20)	(250)	229
Evolution de la Provision (Actif)				
- Provision / (Actif) en début de période	1 240	80	1 320	1 091
- Charge de retraite	172	9	181	229
- Cotisations versées par l'employeur	—	—	—	—
- Prestations directement payées par l'employeur	(403)	(33)	(436)	—
- Variation de périmètre :	—	—	—	—
- Autres (écarts d'acquisition)	—	—	—	—
- Provision/ (Actif) en fin de période	1 010	56	1 065	1 320
- Montant comptabilisé en compte de résultat	(230)	(24)	(254)	229

(en K€)	31 décembre 2012	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	31 décembre 2013
Engagements de retraite et assimilés	1 320	181	(436)	1 065
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 320	181	(436)	1 065

L'impact net des charges encourues se ventile comme suit :

(en K€)	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice
Résultat d'exploitation	133	436
Résultat financier	48	—

Les provisions pour engagements de retraite et assimilés comprennent des droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière (IFC) et des médailles du travail.

3.7 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

(en K€)	Exercice clos le 31 décembre 2013		
	Montant brut	à un an au plus	à plus d'un an
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	1 300 235	128 923	1 171 313
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	580 712	580 712	—
Emprunt PagesJaunes Finance&Co SCA	352 594	2 594	350 000
Sous total emprunts et dettes financières	2 233 541	712 229	1 521 313
Comptes courants	246 017	246 017	—
Concours bancaires courants	153	153	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 924	4 924	0
Dettes fiscales et sociales	9 434	9 216	219
Dettes filiales (intégration fiscale)	1 179	1 179	0
Dettes diverses	3 251	3 251	—
TOTAL	2 498 499	976 968	1 521 531

3.8 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER®

Produits à recevoir (en k€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Créances clients – Factures à établir	—	116
Créances fiscales et sociales – Impôt sur les sociétés	—	2 601
Créances fiscales et sociales – TVA	384	598
Créances diverses – Produits financiers à recevoir	5	3
TOTAL	389	3 318

Charges à payer (en k€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Dettes financières – Intérêts courus non échus	6 304	15 637
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 322	3 316
Dettes fiscales et sociales – TVA, impôts, salaires et charges sociales	5 788	4 219
Dettes fiscales et sociales – Impôt sur les sociétés	3 061	—
Dettes diverses	733	2 238
TOTAL	18 209	25 410

3.9 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Intégration fiscale

Par une option en date du 3 décembre 2004, Solocal Group s'est placée pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2005, renouvelable par tacite reconduction sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du Code Général des Impôts. Par cette option, Solocal Group s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou

indirectement 95 % au moins du capital et qui lui ont donné leur accord pour être membres de ce groupe.

Les filiales intégrées fiscalement au 31 décembre 2013 sont PagesJaunes, PJMS, Cristallerie 2, Cristallerie 3, Cristallerie 4, Mappy, PagesJaunes Outre-mer, Horyzon Média, Sotravo, ClicRDV, Fine Media et Chronoresto.

Un gain d'intégration fiscale de 56,6 millions d'euros a été constaté en 2013.

La dette nette d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2013, après imputation des crédits d'impôts, s'élève à 3,1 millions d'euros.

Positions au bilan

(en K€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Comptes courants d'intégration fiscale actifs	9 252	220
Etat – Créance d'impôt sur les sociétés	—	2 601
Comptes courants d'intégration fiscale passifs	(1 179)	(2 242)
Etat – Impôt sur les sociétés dû	3 061	—
POSITION BILANCIELLE NETTE – ACTIF / (PASSIF)	11 134	579

Les comptes courants d'intégration fiscale avec les filiales présentent une créance nette de 8,1 millions d'euros au 31 décembre 2013. Ce solde est constitué de la quote-part d'impôt sur les sociétés 2013 due par chacune des filiales, dans le cadre des conventions d'intégration fiscale.

Situation fiscale latente et différée

Allègement de la dette future d'impôt (en k€)	Brut
Provision pour indemnités de fin de carrière	1 010
Dépréciation prêt participatif et compte courant QDQ	—
ORGANIC	17
MV cession 123 Deal	209
Plus value latente sur OPCVM	103
autres	114
Amortissements dérogatoires	(786)
TOTAL	668

Les charges constatées en 2013 et au cours des années précédentes, mais réintégrées dans le résultat fiscal, représentent un montant de 668 milliers d'euros au 31 décembre 2013 soit, sur la base du taux d'impôt sur les sociétés en vigueur à cette date, un allègement de la dette future d'impôt de 198 milliers d'euros.

Le résultat exceptionnel d'un montant négatif de 3 348 milliers d'euros est principalement constitué de la moins value sur ces-

sion des titres A vendre A louer qui n'a pas donné lieu à déduction fiscale.

3.10 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'élève 9,7 millions d'euros en 2013 contre 10,2 millions d'euros en 2012, il se décompose ainsi :

(en K€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Assistance aux filiales	8 255	8 015
Refacturation de frais de personnel	1 184	1 576
Autres	252	641
Chiffre d'affaires	9 691	10 232

3.11 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend pour l'essentiel des dividendes reçus des filiales pour 225,8 millions d'euros en 2013 (288,0 millions d'euros en 2012), des intérêts sur emprunts et dettes finan-

cières pour 99,1 millions d'euros, des charges financières relatives aux instruments dérivés pour 32,4 millions d'euros. Il inclut également des provisions pour dépréciation d'actifs financiers pour 199,9 millions d'euros dont 184,5 millions d'euros de provision pour dépréciation des titres immobilisés.

(en K€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Dividendes	225 836	287 992
Produits financiers relatifs aux instruments dérivés	—	—
Autres produits financiers	1 971	4 909
Reprises de provisions	13 299	5 414
Gain de change	—	1
Produits financiers	241 107	298 316
Intérêts sur emprunts et dettes financières diverses	99 064	107 226
Charges financières relatives aux instruments dérivés	32 410	29 296
Autres charges financières	1 415	1 886
Charge de désactualisation des engagements de retraite	48	45
Dotations aux provisions financières	199 899	20 070
Pertes de change	0	1
Charges financières	332 837	158 523
Résultat financier	(91 730)	139 793

3.12 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en K€)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Produit de cession	1 000	—
Reprise de provision et dépréciations	115	718
Autres produits	17	4
Produits exceptionnels	1 132	722
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	4 207	—
Amortissements dérogatoires	273	250
Autres charges	0	720
Charges exceptionnelles	4 480	970
Résultat exceptionnel	(3 348)	(248)

Le résultat exceptionnel est principalement composé de la moins value de cession des titres AVAL.

4, AUTRES

4.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Droit Individuel à la formation – DIF

Pour l'année 2013, tout salarié ayant une année au moins d'ancienneté au 31 décembre 2013, bénéficie de 20 heures au titre du DIF, qu'il pourra utiliser à compter du 1^{er} janvier 2014. Ceci représente un engagement de 3 230 heures au titre de l'année 2013 pour l'ensemble de l'effectif. Au titre de l'exercice 2013, 20 heures de DIF ont été consommées par les salariés présents au 31 décembre 2013.

Nantissement sur titres

Au titre du contrat de financement bancaire décrit en note 3.4, la Société a constitué en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur l'intégralité des actions PagesJaunes qu'elle détient en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société au titre du financement bancaire.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (« *Material Subsidiary* »), selon les critères définis dans le contrat de financement, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

Instruments dérivés de taux d'intérêt

Solocal Group a conclu avec plusieurs établissements financiers des contrats de swaps et de collar d'un montant nominal total de 800 millions d'euros pour les périodes de novembre 2013 et septembre 2015.

Ces opérations viennent en couverture du risque de taux encouru sur la dette à taux variable mise en place en 2006 (cf. note 3.4). Elles font l'objet d'une comptabilisation prorata temporis.

En 2013, Solocal Group a constaté une charge financière, de 32,4 millions d'euros sur ces opérations contre 29,3 millions d'euros en 2012.

Engagements bancaires

Solocal Group dispose d'une ligne de crédit revolving, d'un montant de 71 millions d'euros. Au 31 décembre 2013, cette ligne de crédit revolving, dont les caractéristiques sont décrites au paragraphe 3.4, n'a pas été tirée.

La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

4.2 JETONS DE PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les jetons de présence s'élevaient à 390 K€ au titre de 2013 et à 389 K€ au titre de 2012.

Les rémunérations brutes versées aux mandataires sociaux s'élevaient à 1 421 K€ en 2013 et à 1 308 K€ en 2012.

4.3 EFFECTIF

Equivalent temps plein moyen	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2012
Cadres	40,8	36,7
Employés	3,8	1,3
TOTAL	44,6	38,0

4.4 ENTREPRISES LIÉES

Au 31 décembre 2012 et 2013, le capital social de Solocal Group d'un montant de 56,2 millions d'euros est divisé en 280 984 754 actions ordinaires de 0,20 euro de valeur nominale unitaire. Il est entièrement libéré.

Au 31 décembre 2013, le capital de Solocal Group est détenu à hauteur de 18,49 % par Médiannuaire Holding qui détient 28,29 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2012, le capital de Solocal Group était détenu à hauteur de 54,68 % par Médiannuaire SAS.

Solocal Group a comptabilisé en 2013 un produit de 99 K€ au titre de prestations de services courantes avec Médiannuaire Holding contre une charge de 1158 K€ en 2012 avec Médiannuaire SAS.

Sociétés du Groupe Solocal

Exercice clos le 31 décembre 2013

Entreprise liée (en K€)	Produits		Charges		Créances ⁽¹⁾		Dettes ⁽¹⁾	
	d'exploitation	financiers ⁽²⁾	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières
PagesJaunes	7 275	6	1 146	11 600	11	4 507	906	829 875
QDQ Media	51	48	—	14	—	88	—	—
PagesJaunes Marketing Services	493	7	7	—	—	5 026	15	—
Mappy	660	137	—	—	22	5 012	—	—
Yelster digital GmbH	54	399	—	—	—	2 487	—	—
Horyzon Média	502	3	—	—	—	2 915	—	—
Horyzon Média Worlwide	1	—	—	—	—	340	—	—
PagesJaunes Outre-mer	52	—	—	—	—	—	—	871
Euro Directory	16	—	83	—	—	—	—	—
Sotravo	62	5	—	—	—	5 602	—	—
ClicRDV	194	—	—	—	6	459	—	—
Fine Media	206	—	—	—	6	—	—	467
Orbit Interactive	—	—	—	—	—	302	—	—
Chronoresto	19	—	—	—	—	84	—	—
TOTAL	9 585	605	1 236	11 614	45	26 822	921	831 213

Exercice clos le 31 décembre 2012

Entreprise liée (en K€)	Produits		Charges		Créances ⁽¹⁾		Dettes ⁽¹⁾	
	d'exploitation	financiers ⁽²⁾	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières
PagesJaunes	6 842	—	1 202	16 417	57	—	1 199	809 105
QDQ Media	48	52	—	—	—	5 571	42	—
PagesJaunes Marketing Services	501	9	6	—	2	3 975	6	—
Mappy	549	311	—	—	1	1 006	23	—
Yelster digital GmbH	65	—	—	—	—	397	1	—
Horyzon Média	498	1	49	3	—	1 411	282	—
Horyzon Média Worlwide	—	1	—	—	—	339	—	—
PagesJaunes Outre-mer	54	—	—	1	6	—	—	916
Euro Directory	30	—	83	—	—	—	—	—
Sotravo	302	3	—	—	—	312	63	—
A Vendre A Louer	297	8	—	—	16	3 582	6	—
ClicRDV	161	1	—	—	4	—	6	2
Fine Media	282	—	—	—	4	404	4	—
Orbit Interactive	—	—	—	—	—	203	—	—
Chronoresta	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	9 629	386	1 340	16 421	90	17 200	1 632	810 023

(1) hors comptes courants d'intégration fiscale (cf. note 3.9)

(2) hors dividendes (cf. note 3.11)

4.5 EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Solocal Group prévoit de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 440 millions d'euros et ouvre en parallèle des discussions avec ses prêteurs bancaires pour repousser ses échéances 2015 à mars 2020 [1] en échange d'un remboursement partiel de la dette; ces deux opérations sont conditionnées l'une à l'autre.

L'augmentation de capital qui sera proposée à l'Assemblée Générale Extraordinaire comprend une tranche de 361 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription préservant les intérêts des actionnaires actuels et une tranche réservée de 79 millions d'euros.

La totalité de l'augmentation de capital est garantie par le premier actionnaire Médiannuaire Holding, par certains investisseurs institutionnels comprenant notamment quatre prêteurs importants de Solocal Group et deux intermédiaires financiers.

[1] Option pour Solocal Group d'étendre la maturité de la dette à mars 2020 sous condition de refinancement de l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros.

4.6 CONSOLIDATION

Solocal Group établit ses propres comptes consolidés, et ne fait plus partie du périmètre de consolidation de Médiannuaire Holding compte tenu de l'évolution de son actionariat.

4.7 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres hors capital et avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société, non encore remboursés (hors comptes courants)	Montant des cautions ou avals donnés par la société	CA du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Renseignements détaillés sur les filiales et participations											
1/ Filiale : + de 50 % détenus par la société											
Cristallerie 2 SA 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 493 023 485	38	-14	100,00%	38	38	—	—	0	-2	—	Données préliminaires non auditées
Cristallerie 3 SA 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 493 104 517	38	-17	100,00%	38	38	—	—	0	-2	—	Données préliminaires non auditées
Cristallerie 4 SA 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 501 672 588	38	-13	100,00%	38	38	—	—	0	-2	—	Données préliminaires non auditées
Euro Directory SA 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg RCS Luxembourg B48461	169	-1199	100,00%	13 251	3 651	—	—	183	1 437	1 469	Données préliminaires non auditées
Horyzon Média SA 9 rue Maurice Mallet 92130 Issy Les Moulineaux SIREN : 452 172 786	48	2 794	100,00%	12 379	12 379	—	—	22 775	-2 607	—	
Mappy SA 9 rue Maurice MALLET 92130 Issy les Moulineaux SIREN : 402 466 643	212	7 015	100,00%	18 048	9 848	3 500	—	12 302	-5 009	—	
PagesJaunes SA 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 444 212 955	4 005 038	176 505	100,00%	4 005 038	3 848 538	—	—	934 920	-337 530	224 282	
PJMS SA 25 quai Gallieni 92150 Suresnes SIREN : 422 041 426	7 275	8 625	100,00%	7 275	7 275	—	—	16 460	-490	—	
PagesJaunes Outre-mer SA 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 420 423 477	75	94	100,00%	76	76	—	—	4 964	86	85	Données 2012
ODQ Media SAU Calle de la Haja 4 28044 Madrid - Espagne RCS Madrid : A81745002	5 500	—	100,00%	9 179	0	10 500	—	19 542	-2 355	—	
Sotravo SAS 2 Bd Vauban 78180 Montigny Le Bretonneux SIREN : 494 738 636	230	119	100,00%	8 578	0	14	—	4 817	-4 947	—	
Yelster digital GmbH Linke Wienzeile 8, Top 9 1060 Vienna - Autriche RCS Vienne : FN 298562 m	44	301	100,00%	14 997	1 897	—	—	2 660	-2 559	—	
Fine Media SAS 108 rue des Dames 75017 Paris SIREN : 494 447 550	47	2 011	100,00%	12 240	12 240	—	—	4 603	449	—	Données préliminaires non auditées
ClicRDV SASU 9 rue Maurice MALLET 92130 Issy les Moulineaux SIREN : 492 374 442	1	612	100,00%	4 885	4 885	—	—	2 620	-407	—	Données préliminaires non auditées
Orbit Interactive Nearchore Park - 1100 boulevard El Qods 11000 Casablanca Sidi Maarouf RC Casablanca : 268969	26	74	100,00%	27	27	—	—	530 964	31	—	
Chronoresto (CD&Co) 58 avenue de Wagram 75017 Paris SIREN : 503 573 487	40	707	100,00%	5 287	5 287	—	—	1 584	-443	—	Données préliminaires non auditées
2/ Participations (entre 10 et 50 %)											
Leadformance 7 Avenue des Ducs de Savoie 73000 CHAMBERY SIREN : 440 743 763	1 677	-2 957	49,00%	5 052	5 052	—	—	1 748	-1 175	—	Données préliminaires non auditées

20.3 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Société sera disponible dans les délais légaux sur le site Internet de la Société www.solocalgroup.com.

20.4 VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2013)

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOLOCAL GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exer-

cice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les titres de participations (note 3.2 des comptes annuels).

Conformément à la norme d'exercice professionnelle relative à l'appréciation des estimations comptables, nous avons notamment apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la valeur des titres de participation (en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de votre société), revu les calculs effectués par votre société et les sensibilités des principales valeurs d'usage, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 14 février 2014

Les commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Deloitte & Associés

Denis THIBON

Ariane BUCAILLE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés (Exercice clos le 31 décembre 2013)

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SOLOCAL GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Cette note précise également que les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2013, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les écarts d'acquisition, les provisions pour risques et charges relatives au projet de réorganisation de votre société, les coûts d'acquisition des contrats, ainsi que les avantages au personnel.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables, nous avons notamment apprécié :

- En ce qui concerne les écarts d'acquisition, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de votre société. Nous avons revu les calculs effectués par votre société et les sensibilités des principales valeurs d'utilité et évalué les principes et méthodes de détermination des justes valeurs. Nous avons comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.
- S'agissant de la provision pour risques et charges liée au projet de réorganisation de votre société, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent vos estimations, en particulier l'estimation du coût unitaire moyen et du nombre d'intentions de départ.
- En ce qui concerne les coûts d'acquisition de contrats, la nature et le caractère capitalisable des coûts activés, la fiabilité des systèmes d'information sous-jacents, ainsi que les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations.
- S'agissant des avantages au personnel, les modalités d'évaluation de ces provisions. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses actuarielles retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la note 3.16 et la note 24 de l'annexe des comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 14 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Ernst & Young Audit

Ariane BUCAILLE

Denis THIBON

20.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE RÉSERVES

L'Assemblée générale des actionnaires du 20 novembre 2006 a décidé de procéder à une distribution exceptionnelle de 9 euros par action, soit une distribution totale d'un montant de l'ordre de 2,5 milliards d'euros.

Cette distribution exceptionnelle a été prélevée sur le poste « Autres réserves », après affectation à ce poste de sommes se trouvant sur le poste « Report à nouveau » dans les comptes de la Société. Elle a été financée pour partie par utilisation des disponibilités de la Société et pour le solde par la souscription d'un emprunt auprès d'un pool bancaire.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2007

L'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2008 a décidé le versement d'un dividende de 0,96 euro par action.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2008

L'Assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2009 a décidé le versement d'un dividende de 0,96 euro par action.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

L'Assemblée générale des actionnaires du 10 juin 2010 a décidé le versement d'un dividende de 0,65 euro par action.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2010

L'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2011 a décidé le versement d'un dividende de 0,58 euro par action.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2011

L'Assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2012 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2011.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2012

L'Assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2013 a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2012.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2013

Le Conseil d'administration de Solocal Group du 12 février 2014 a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 19 juin 2014, de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2013.

20.6 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Dans le cours normal de ses activités, la Société est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond au montant le plus bas de l'estimation de la fourchette. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites à la Note 32 « Litiges » de l'annexe des comptes consolidés, ni la Société, ni aucune de ses filiales ne sont parties à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque (et la Société n'a pas connaissance qu'une quelconque procédure de cette nature soit envisagée par les autorités gouvernementales ou des tiers), dont la Direction de la Société estime que le résultat probable pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.7 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Les événements significatifs intervenus entre la date de clôture et le 12 février 2014, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, sont mentionnés dans la Note 35 de l'annexe des comptes consolidés.

20.8 HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX

Ce tableau figure au chapitre 20.1 « Informations financières historiques », sous la Note 33 de l'annexe des comptes consolidés.

21.1	CAPITAL SOCIAL.....	194
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS.....	198



21.1 CAPITAL SOCIAL

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS (ARTICLE 10 DES STATUTS)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence des apports.

Les héritiers, créanciers, ayant droit ou représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens, valeurs ou titres de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions qui

ne possèdent pas le nombre requis, devront faire leur affaire personnelle du groupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

Les dispositions statutaires relatives à l'existence d'un droit de vote double, telles qu'adoptées par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2011, ont pris effet le 1^{er} mai 2013. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives de la Société entièrement libérées et qui sont inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficie, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi. Ces dispositions sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} mai 2013.

21.1.1 CAPITAL SOCIAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, le capital social s'élève à 56 196 950,80 euros divisé en 280 984 754 actions entièrement libérées de 0,20 euro de valeur nominale, toutes de même catégorie.

Capital autorisé non émis

Les Assemblées générales mixtes de la Société du 7 juin 2011 et 6 juin 2012 ont délégué au Conseil d'administration, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, les autorisations suivantes :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Émissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 6 août 2014	Titres d'emprunt: 300 millions €	20 millions €
Émissions par voie d'offres au public sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 6 août 2014	Titres d'emprunt: 300 millions €	10 millions €
Émission par voie d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier sous droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 6 août 2014	Titres d'emprunt: 300 millions €	10 millions €
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 6 août 2014	Titres d'emprunt: 300 millions €	10 millions €
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 6 août 2014	Titres d'emprunt: 300 millions €	10 % du capital, soit 5 619 695 €
Émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	26 mois 6 août 2014	Titres d'emprunt: 300 millions €	—
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26 mois 6 août 2014	—	20 millions €
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions de la Société	38 mois 7 août 2014	—	1,5 % du capital social
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 6 août 2014	—	1124 000 €, soit environ 2 % du capital social

À l'exception de la délégation relative à l'attribution gratuite d'actions (cf. point 17.2 du présent document de référence), le Conseil d'administration de Solocal Group n'a, à la date du présent document de référence, pas mis en œuvre ces délégations.

Autres titres donnant accès au capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de la Société.

21.1.2 ACTIONS NON REPRÉSENTATIVES DU CAPITAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune action non représentative du capital.

21.1.3 ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale mixte du 5 juin 2013 a, dans le cadre des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, autorisé le Conseil d'administration à acquérir, par tous moyens, sur le marché ou hors marché, les actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social de la Société existant au jour de l'Assemblée générale et ultérieurement, sur la durée de la vali-

dité de la présente délégation, dans les limites maximales de 10 % du capital social existant effectivement, dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 6 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence, et que, si des actions ainsi acquises étaient utilisées pour attribuer gratuitement des actions conformément aux articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, le prix de vente, ou la contre-valeur pécuniaire des actions attribuées, serait alors déterminé conformément aux dispositions légales spécifiquement applicables ;
- cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois ; les acquisitions réalisées par la Société en vertu de ladite autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit exclusivement régie en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à

des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2014 de se prononcer sur le renouvellement de ce programme de rachat de titres.

Titres de créance

L'Assemblée générale du 6 juin 2012 a délégué au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement ou à terme, de titres de créance tels qu'obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société.

Le montant nominal de l'ensemble des valeurs mobilières à émettre mentionnées ci-dessus ne pourra excéder 300 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, étant précisé que ce montant nominal maximum s'appliquera globalement aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution immédiatement ou à terme, mais que ce même montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu.

Cette délégation est donnée pour une durée de vingt-six mois.

Plans d'options

L'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société. Dans le cadre de cette autorisation, le nombre total des options pouvant être consenties ne pouvait donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions ordinaires représentant, à la date d'attribution, plus de 2 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration, dans sa séance du 28 juin 2005, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions Solocal Group pour l'ensemble du Groupe sauf QDQ Media et un plan d'options de souscription d'actions Solocal Group spécifique pour QDQ Media, donnant le droit de souscrire à 3 830 400 actions nouvelles, soit environ 1,35 % du capital à la date de l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005. Le prix de souscription a été fixé à 19,30 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 28 juin 2005.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 20 décembre 2007, a décidé de mettre en place un plan d'options de sous-

cription d'actions Solocal Group pour l'ensemble du Groupe, donnant le droit de souscrire à 2 927 900 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 14,46 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 20 décembre 2007.

L'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 a renouvelé cette autorisation conformément aux articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société. Le nombre total des options pouvant être consenties au titre de la 27^e résolution de ladite Assemblée ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions ordinaires représentant, à la date d'attribution, plus de 1 % du capital de la Société à la date de ladite Assemblée.

Les bénéficiaires devront être membres du personnel ou mandataires sociaux (au sens de l'article L.225-185 du Code de commerce) de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce. Les options pourront être consenties par le Conseil d'administration à tout ou partie de ces personnes.

Cette autorisation est consentie pour une durée de trente-huit mois.

Chaque option donnera droit à la souscription ou à l'acquisition d'une action ordinaire nouvelle ou existante selon le cas.

Les actions pouvant être obtenues par exercice des options d'achat d'actions consenties au titre de la 27^e résolution de l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L.225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions objet de la 5^e résolution approuvée par ladite Assemblée au titre de l'article L.225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Le prix d'exercice des options consenties au titre de cette résolution sera fixé par le Conseil d'administration selon les modalités suivantes :

- le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires ne pourra pas être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action Solocal Group sur le marché Euronext d'Euronext aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
- en outre, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ne pourra pas être inférieur à 80 % du prix moyen d'achat des actions ordinaires détenues par la Société au titre de l'article L.225-208 du Code de commerce ou, le cas échéant, du programme de rachat d'actions autorisé par la 5^e résolution approuvée par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 au titre de l'article L.225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Les options allouées devront être exercées dans un délai de 10 ans à compter de la date de leur attribution par le Conseil d'administration.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a procédé aux attributions suivantes :

- le Conseil d'administration, dans sa séance du 23 juillet 2009, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions Solocal Group pour l'ensemble du Groupe, donnant le droit de souscrire à 1145 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 6,71 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 23 juillet 2009 ;
- le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 octobre 2009, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions Solocal Group pour l'ensemble du Groupe, donnant le droit de souscrire à 87 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 8,843 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 29 octobre 2009 ;
- le Conseil d'administration, dans sa séance du 17 décembre 2009, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions Solocal Group pour l'ensemble du Groupe, donnant le droit de souscrire à 75 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 7,821 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 17 décembre 2009 ;
- le Conseil d'administration, dans sa séance du 27 juillet 2010, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions Solocal Group pour l'ensemble du Groupe, donnant le droit de souscrire à 1 336 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 8,586 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 27 juillet 2010 ;
- le Conseil d'administration, dans sa séance du 16 décembre 2010, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions Solocal Group pour l'ensemble du Groupe, donnant le droit de souscrire à 166 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 7,095 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 16 décembre 2010.

Attribution d'actions de performance

L'Assemblée générale du 19 avril 2006 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à procéder, en une ou plusieurs fois et aux conditions qu'il déterminera, à des attributions d'actions de performance ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dans les conditions ci-dessous.

21.1.4 HISTORIQUE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Les informations relatives à la répartition du capital de la Société figurent au chapitre 18 « Principaux actionnaires » du présent document.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration, dans ses séances du 30 mai 2006, 20 novembre 2006 et 14 février 2008, a décidé de mettre en place trois plans d'attribution d'actions de performance.

Le plan du 30 mai 2006 a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe.

Le plan du 20 novembre 2006 a donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe.

Un troisième plan a été arrêté le 14 février 2008, donnant lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe.

L'Assemblée générale du 7 juin 2011 a renouvelé cette autorisation.

En application de celle-ci, le Conseil d'administration, dans ses séances des 26 octobre, 16 décembre 2011, 11 décembre 2012 et 11 décembre 2013 a décidé de mettre en place quatre plans d'attribution d'actions de performance.

Le plan du 26 octobre 2011 a donné lieu à l'attribution initiale de 1 226 000 actions à 41 collaborateurs du Groupe.

Le plan du 16 décembre 2011 a donné lieu à l'attribution de 84 000 actions à 3 collaborateurs du Groupe.

Le plan du 11 décembre 2012 a donné lieu à l'attribution de 2 624 000 actions à 47 collaborateurs du Groupe.

Le plan du 11 décembre 2013 a donné lieu à l'attribution de 280 000 actions à 10 collaborateurs du Groupe.

Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription.

Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit mais non libéré

Les informations relatives aux autorisations d'émission d'actions données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration sont décrites dans la section 21.1.1.

Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun membre du Groupe ne bénéficie d'une option ou d'un accord de ce type.

Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission par action	Montant total de la prime d'émission	Montants successifs du capital	Nombre d'actions	Valeur nominale
Assemblée générale mixte du 27 mai 2004	Division de la valeur nominale	274 050 000	—	—	—	54 810 000 €	274 050 000	0,20 €
Introduction en Bourse juillet 2004	Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe France Télécom	4 739 610	947 922 €	11,10 €	52 609 671 €	55 757 922 €	278 789 610	0,20 €
15 janvier 2007	Constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription intervenues en 2006	1 477 170	295 434 €	17,60 €	25 990 960,40 €	56 053 356 €	280 266 780	0,20 €
15 janvier 2008	Constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription intervenues en 2007	377 670	75 534 €	11,52 €	4 350 758,40 €	56 128 890 €	280 644 450	0,20 €
25 février 2009	Constatation de l'augmentation de capital résultant des attributions gratuites d'actions intervenues en 2008	340 304	68 060,80 €	—	—	56 196 950,80 €	280 984 754	0,20 €

Commentaire sur les mouvements significatifs intervenus dans les trois ans sur la répartition du capital de la société

Néant.

Nantissements

Cf. chapitre 18.5 du présent document.

Marché des titres de la Société

Mois	Plus Bas cours en euros	Plus Haut cours en euros	Dernier cours en euros	Volume de titres échangés	Capitaux en euros
janvier 2013	1,89	2,85	2,85	43 973 580	104 540 467
février 2013	1,95	2,86	2,05	35 046 716	83 060 183
mars 2013	1,68	2,16	1,68	25 167 939	48 231 357
avril 2013	1,56	1,70	1,60	15 739 317	25 798 928
mai 2013	1,55	1,84	1,84	27 085 629	46 867 397
juin 2013	1,52	1,84	1,57	15 021 326	25 789 652
juillet 2013	1,47	1,68	1,64	17 032 970	27 253 715
août 2013	1,60	1,83	1,69	20 852 410	36 334 887
septembre 2013	1,68	1,90	1,70	38 366 814	68 216 392
octobre 2013	1,67	1,77	1,72	39 184 652	67 517 632
novembre 2013	1,17	1,72	1,17	76 315 146	103 930 490
décembre 2013	1,10	1,19	1,10	44 169 092	50 362 485
janvier 2014	1,09	1,59	1,32	178 242 485	249 250 279
février 2014	1,23	1,53	1,47	87 865 806	119 840 334

source Thomson Reuters

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 OBJET SOCIAL

Conformément à l'article 3 de ses statuts, la Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- l'acquisition et la détention d'actions ou parts ou autres titres de personnes morales françaises ou étrangères, la définition des politiques devant être mises en œuvre par les sociétés filiales, ainsi que la réalisation de toutes prestations de services au profit des sociétés dont elle détient les titres ;
- la prise par tout moyen sans exception ni réserve, la détention par tout moyen et en une quelconque qualité, la gestion, le cas échéant le transfert par tout moyen sans exception ni réserve en tout ou en partie de toutes participations majoritaires ou minoritaires pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou annexe.

Par ailleurs, la Société a également pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'édition, pour son compte ou pour le compte de tiers, de tous annuaires publiés par tous procédés et moyens actuels et futurs, la fourniture de services de renseignements par tous procédés et moyens actuels et futurs ainsi que l'exploitation de la publicité sous toutes ses formes, par tous modes et à toutes fins ;
- le conseil, l'étude, la conception, la fabrication, la mise à jour et la maintenance de tous services ayant trait à tout système de

circulation d'information sur un réseau, ouvert ou non, d'interconnexion informatique ou téléphonique, filaire, satellitaire, par câble ou autrement, ainsi que toute autre activité se rapportant à de tels services, et plus particulièrement de sites Internet ou Intranet ;

- la collecte, l'acquisition, l'enrichissement, la gestion, le traitement, la commercialisation ou l'hébergement de données ou de fichiers de toute nature ;
- toutes activités liées directement ou indirectement à de telles prestations ou qui en constituent le préalable ou l'accessoire, la condition ou le prolongement, ou qui sont susceptibles de les encourager ou de les développer ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Dispositions contenues dans l'acte constitutif, les statuts ou le règlement intérieur concernant les membres des organes d'administration et de direction

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres (sous réserve des dérogations légales en cas de fusion). Le Conseil d'administration est actuellement composé de onze administrateurs.

Les administrateurs sont élus par les actionnaires aux Assemblées générales ordinaires. Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société. En vertu des statuts de la Société, chaque administrateur est élu pour un mandat de cinq ans. Les administrateurs sont rééligibles sans limitations.

Le Conseil d'administration comprend parmi ses membres un administrateur représentant le personnel de la Société et celui de ses filiales directes ou indirectes (au sens de l'article L.225-27 du Code de commerce) dont le siège social est fixé sur le territoire français.

L'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours. Sont électeurs et éligibles les membres du personnel qui remplissent les conditions prévues par la loi. Chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel en cas de vacance pour quelque raison que ce soit.

La durée des fonctions de l'administrateur représentant le personnel est de cinq ans. Le premier administrateur représentant le personnel entrera en fonctions lors de la première réunion du Conseil d'administration tenue après la proclamation du résultat complet des premières élections. L'administrateur représentant le personnel suivant entrera en fonction à l'expiration du mandat de l'administrateur représentant le personnel sortant.

La perte, par un administrateur représentant le personnel, de la qualité de membre du personnel met fin à son mandat.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président. Le Président est élu pour toute la durée de son mandat d'administrateur et est rééligible.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président par tous moyens et même verbalement en cas d'urgence et toutes les fois qu'il le juge convenable, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander à tout moment au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander à tout moment au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil d'administration peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, et sont réputées présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les statuts de la Société prévoient également que l'Assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeur(s) choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, en raison de leur personnalité ou de leur expérience.

Règlement intérieur

Un règlement intérieur du Conseil d'administration a été mis en place par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004. Ce règlement intérieur précise les principes directeurs du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits et devoirs des administrateurs.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sont résumées ci-après.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Orientations stratégiques

En application de l'article 17 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

C'est ainsi qu'il se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Les orientations à moyens termes des activités du Groupe sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Directeur général et adopté par le Conseil d'administration. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le Directeur général présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le Directeur général est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Le Directeur général porte à la connaissance du Conseil tout problème ou, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Comités du Conseil d'administration

Afin de préparer ses travaux, le Conseil d'administration a créé un Comité d'audit, un Comité des rémunérations et des nominations et un Comité stratégique.

Les modalités de fonctionnement et le domaine de compétence de chaque Comité sont fixés par les Chartes desdits Comités, approuvées par le Conseil d'administration.

Devoirs et responsabilité des administrateurs

Devoir de confidentialité des administrateurs

Les administrateurs sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibération du Conseil et de ses Comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

Devoirs d'indépendance des administrateurs

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque administrateur doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque administrateur est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou une des sociétés du Groupe; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du Comité des rémunérations et des nominations.

Il appartiendra à l'administrateur intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Devoirs des administrateurs quant aux titres de la Société

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société.

Les administrateurs mettent au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les administrateurs s'interdisent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats annuels et semestriels du Groupe, ainsi que des informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

La Charte de déontologie, qui précise notamment les règles relatives aux informations privilégiées, est applicable aux administrateurs.

Devoir de diligence des administrateurs

En acceptant le mandat qui lui a été confié, chaque administrateur s'engage à l'assumer pleinement, à savoir notamment :

- à consacrer à l'étude des questions traitées par le Conseil et, le cas échéant, le Comité dont il est membre, tout le temps nécessaire;
- à demander toutes informations complémentaires qu'il considère comme utiles;
- à veiller à ce que le présent Règlement soit appliqué;
- à forger librement sa conviction avant toute décision en n'ayant en vue que l'intérêt social;
- à participer activement à toutes les réunions du Conseil, sauf empêchement;
- à formuler toutes propositions tendant à l'amélioration des conditions de travail du Conseil et de ses Comités.

Le Conseil veille à l'amélioration constante de l'information communiquée aux actionnaires. Chaque administrateur, notamment par sa contribution aux travaux des Comités du Conseil, doit concourir à ce que cet objectif soit atteint.

Chaque administrateur s'engage à remettre son mandat à la disposition du Conseil lorsqu'il estime de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

Charte de déontologie

Le Conseil d'administration a adopté dans sa séance du 23 septembre 2004 une Charte de déontologie (disponible sur le site Internet de la Société à <http://www.solocalgroup.com>).

Cette Charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action à l'égard de ses clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère.

Elle mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel, que chaque collaborateur, administrateur et dirigeant du Groupe doit respecter, qui favorisent un comportement honnête et éthique de leur part et une communication exacte, complète et opportune des informations publiées.

La Charte de déontologie rappelle les principes et règles en vigueur en matière de déontologie boursière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement. Elle impose certaines mesures préventives, et en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres de la Société pour les « initiés permanents », notamment les membres du Conseil d'administration et les autres dirigeants.

La Charte de déontologie s'applique à chaque membre du Conseil d'administration, dirigeant et employé du Groupe.

Président du Conseil d'administration et Direction Générale

Le Président du Conseil d'administration, personne physique, est nommé par le Conseil d'administration en son sein. Par ailleurs, le Conseil d'administration a le choix d'opter pour la formule de l'exercice séparé ou du cumul des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Si la formule de séparation des mandats est retenue, le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 23 septembre 2004, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des mandats. Le Conseil d'administration du 11 décembre 2012 a décidé de réunifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Le Directeur général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société, étant précisé :

- (i) que le Directeur général devra présenter chaque année au Conseil d'administration un projet de plan stratégique définissant les orientations à moyen terme des activités du Groupe, et incluant notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe, ainsi qu'un projet de budget annuel ;
- (ii) que les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :
 - approbation du budget annuel ainsi que toute autre modification significative dudit budget,
 - approbation des business plans annuels et triennaux,
 - toute acquisition ou cession d'une activité par Solocal Group ou par l'une de ses filiales, non incluse dans

le budget annuel et pour un montant total incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris, supérieur à 10 millions d'euros par exercice,

- tout investissement ou désinvestissement non inclus dans le budget annuel et concernant des immobilisations d'un montant incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris, supérieur à 10 millions d'euros,
- la modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/la révocation du Directeur financier de Solocal Group ; toute modification du contrat de travail, embauche/nomination ou licenciement/révocation de tout autre dirigeant du Groupe dont la rémunération annuelle brute totale est supérieure à 200 000 euros ne donnera pas lieu à autorisation préalable du Conseil d'administration mais devra néanmoins donner lieu à un accord préalable du Comité des nominations et des rémunérations,
- toute augmentation de l'endettement total de Solocal Group ou de ses filiales d'un montant total supérieur à celui autorisé au titre des contrats de financement ou de prêts préalablement autorisés par le Conseil d'administration de Solocal Group,
- la conclusion de tout accord en vue de créer une joint-venture avec un tiers, non inclus dans le budget annuel et engendrant un engagement pour Solocal Group ou l'une de ses filiales, sur la durée de la joint-venture, pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
- toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission de valeurs mobilières de Solocal Group ou de l'une de ses filiales sur un marché réglementé ainsi que toutes opérations consécutives en vue de l'admission complémentaire de valeurs mobilières de Solocal Group ou de l'une de ses filiales dont les titres seraient déjà admis sur un marché réglementé,
- toute décision de retrait de la cote ou de rachats d'actions (à l'exception de rachats d'actions effectués dans le cadre d'accords de liquidité préalablement autorisés par le Conseil d'administration),
- acquisition ou souscription, par Solocal Group ou par l'une de ses filiales, d'actions, de parts sociales ou de tout titre de capital ou donnant accès au capital de toute société (x) pour une valeur incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieure à 10 millions d'euros si la responsabilité de Solocal Group ou de ses filiales est limitée et que cette opération n'a pas été prise en compte dans le budget annuel et (y) quel que soit le montant investi, lorsque Solocal Group ou l'une de ses filiales agit en tant qu'associé à responsabilité illimitée d'une telle société,
- toute diversification de l'activité de Solocal Group ou de l'une de ses filiales sans relation avec les activités préalablement exercées ou toute diversification en relation avec les activités préalablement exercées mais non incluse

dans le budget annuel et impliquant un engagement pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,

- toute cession ou cessation d'une des principales activités de Solocal Group ou de l'une de ses filiales non incluse dans le budget annuel ou dans le business plan triennal,
- toute mise en place d'un plan d'intéressement (au sens du droit du travail français ou de toute autre disposition légale similaire dans d'autres pays, à l'exception de l'intéressement et de la participation) au sein de Solocal Group ou de ses filiales ou toute mesure conduisant les salariés à acquérir directement ou indirectement des actions dans le capital social de Solocal Group ou de ses filiales,
- toute autorisation ou instruction à une filiale de Solocal Group d'étudier ou d'entreprendre une des opérations mentionnées dans cette annexe,
- la conclusion de tout accord non inclus dans le budget annuel impliquant des paiements ou la fourniture de biens ou de services par Solocal Group ou ses filiales pour un montant annuel supérieur à un total de 10 millions d'euros,
- toute décision relative à la planification d'une fusion ou d'une scission d'une des filiales de Solocal Group, à l'apport partiel d'actifs d'une activité d'une des filiales de Solocal Group ou à la location-gérance du fonds de commerce d'une des filiales de Solocal Group, non prévues au titre du budget annuel ou du business plan triennal, et en dehors du contexte d'une réorganisation interne ayant un impact non significatif sur la situation du Groupe,
- tout transfert ou cession afin d'accorder une sûreté, toute décision d'accorder une sûreté, un nantissement, par Solocal Group ou l'une de ses filiales, afin de faire face à des dettes ou d'honorer des cautionnements en faveur de tiers, non inclus dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros par exercice,
- tout prêt accordé par Solocal Group ou l'une de ses filiales dont les montants cumulés sont supérieurs à 5 millions d'euros et non prévus au titre du budget annuel.

Direction Générale déléguée

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président avec le titre de Directeur général délégué. Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est de cinq personnes. En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués.

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Les actions entièrement libérées peuvent prendre, au choix de l'actionnaire, la forme nominative ou au porteur. Elles sont obli-

gatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les livres de la Société ou auprès d'un intermédiaire habilité dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

En vue de l'identification des titres au porteur, la Société peut notamment demander, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et sous les sanctions légales ou réglementaires applicables, à tout organisme ou intermédiaires, y compris au dépositaire central d'instruments financiers, les renseignements prévus par la loi ou les règlements et permettant l'identification des détenteurs de titres de la Société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires et notamment la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler dans les conditions prévues à l'article L. 228-1 du Code de commerce, dans un délai de 10 jours, l'identité des propriétaires de ces titres, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions ci-dessus n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant une participation dépassant le quarantième du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social ou des droits de vote de cette personne morale qui sont exercés aux Assemblées générales de celle-ci.

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification des droits des actionnaires.

21.2.2 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLE 11 ET ARTICLES 26 A 32 DES STATUTS)

Accès, participation et vote à l'Assemblée générale

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et pour lesquels il a été justifié du droit de participer aux Assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom soit de l'actionnaire soit, lorsque l'actionnaire n'a pas son domicile sur le territoire français, de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris).

Les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites au nominatif sur un compte non tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion de l'Assemblée générale, aux lieux indiqués dans ladite convocation, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrites sur un compte tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, avoir leurs actions inscrites à leur compte tenu par la Société, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée générale par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des

actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée générale.

Chaque membre de l'Assemblée générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve d'éventuelles privations du droit de vote.

Tout actionnaire peut aussi, dans les conditions légales et réglementaires, voter à distance ou donner pouvoir à toute personne de son choix en vue d'être représenté et voter à une Assemblée générale.

Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités posées par les dispositions légales et réglementaires. Le formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard la veille à 15 heures (heure de Paris) avant la date de réunion de l'Assemblée générale.

Les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que les attestations d'immobilisation des actions, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent. Sauf convention contraire dûment notifiée à la Société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut se tenir par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, notamment par Internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

La saisie et la signature électronique du formulaire peuvent, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, être directement effectuées sur le site mis en place par la Société au moyen d'un procédé incluant l'usage d'un code identifiant et d'un mot de passe, conforme aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil ou de tout autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, comme des écrits non révocables et opposables à tous. Par exception, en cas de cession d'actions intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris), la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'Assemblée par le moyen électronique ayant été mis en place par le Conseil d'administration.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et

être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui au moment de l'inscription en compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée.

Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour approuver les comptes de l'exercice écoulé, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale ordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfices, ou primes d'émission, l'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation le quart, et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et le quorum du cinquième est à nouveau exigé.

Sous la même réserve, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale extraordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

Formes et délais de convocations (article 28 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration dans les conditions prévues par la loi.

À défaut, elles peuvent être également notamment convoquées par les Commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Un avis, ayant pour but d'informer les actionnaires de la prochaine réunion d'une Assemblée générale, est publié au Bulletin des annonces légales obligatoires 35 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Sauf exceptions prévues par la loi, les convocations ont lieu quinze jours francs au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée générale. Ce délai est réduit à dix jours francs pour les Assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées générales prorogées.

Les convocations sont faites au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des annonces légales obligatoires. En outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de la convocation sont convoqués à l'Assemblée générale par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Les réunions ont lieu au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer l'ordre du jour de la réunion.

Bureau des Assemblées (article 30 des statuts)

Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée générale élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée générale disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions.

Le bureau de l'Assemblée générale en désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Ordre du jour

L'ordre du jour des Assemblées générales est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la fraction du capital exigée par les dispositions réglementaires et agissant dans les conditions et délais légaux ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à compter de la publication aux Bulletins des annonces légales obligatoires de l'avis de réunion et jusqu'à 25 jours avant l'Assemblée (toutefois, lorsque l'avis est publié plus de 45 jours avant l'Assemblée, les projets de résolution doivent être envoyés dans les 20 jours de la publication de l'avis); ses auteurs justifient de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée, en procédant, avant l'envoi de la demande, à l'inscription des titulaires d'actions sur les registres de la Société.

L'Assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance et procéder à leur remplacement et, sous certaines conditions, révoquer un ou plusieurs membres du Directoire.

L'ordre du jour ne peut être modifié sur deuxième convocation ou en cas de prorogation.

Conditions d'exercice du droit de vote

Dans toutes les Assemblées générales, chaque titulaire d'actions a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales ou des dispositions statutaires, sous réserve dans certains cas d'une décision judiciaire. Les dispositions statutaires relatives à l'existence d'un droit de vote double, telles qu'adoptées par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2011, ont pris effet le 1^{er} mai 2013. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives de la Société entièrement libérées et qui sont inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans.

21.2.3 CESSIION ET TRANSMISSION DES ACTIONS (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Les actions sont librement négociables, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elles font l'objet

d'une inscription en compte et se transmettent dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.4 FRANCHISSEMENT DES SEUILS STATUTAIRES (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Outre l'obligation légale d'informer la Société du franchissement de certaines fractions du capital ou des droits de vote de la Société, toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction – du capital, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1% ou un multiple de cette fraction, sera tenue, au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de Bourse suivant le jour du franchissement de ce seuil, de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital, qu'elle détient directement ou indirectement, seule ou de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 1% est atteint ou franchi à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5%.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1% du capital en font la demande à l'Assemblée générale, le ou les actionnaires concernés sont, sans préjudice d'éventuelles suspensions des droits de vote prononcées par un tribunal, dans les conditions et limites fixées par la loi, privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration.

21.2.5 CLAUSE DE MODIFICATION DU CAPITAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification du capital.

La Société a conclu un financement bancaire détaillé au chapitre 10 du présent document.

Par ailleurs, jusqu'au 11 octobre 2006, la Société appartenait au Groupe France Télécom. La politique du Groupe était de manière constante de contractualiser toutes ses relations avec France Télécom et ses filiales à des conditions de marché.

ANNUAIRE UNIVERSEL

La loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 a prévu un appel à candidatures pour désigner notamment l'opérateur chargé de la composante du service universel relative au service de renseignements et aux annuaires, imprimés et électroniques. Par un arrêté du 3 mars 2005 du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, France Télécom avait été désigné en qualité d'opérateur unique en charge de cette composante du service universel. La désignation de France Télécom en qualité d'opérateur chargé du service universel ayant une durée de deux ans, et suite à un nouvel appel à candidature, France Télécom avait été désigné par un arrêté du 29 mars 2007 pour une nouvelle durée de deux ans en qualité d'opérateur unique en charge de cette composante du service universel : à ce titre, France Télécom éditait un annuaire, sous forme imprimée et électronique, et mettait en œuvre un service de renseignements, conformément au cahier des charges du service universel d'annuaires et de service de renseignements tel qu'il ressort dudit arrêté.

Les appels à candidature concernant la fourniture d'un annuaire universel sous forme papier et d'un service universel de renseignement ont été publiés au Journal officiel du 14 janvier 2009. En revanche, le gouvernement n'a pas lancé d'appel à candidature pour l'annuaire électronique, en estimant après consultation que cette prestation était « largement disponible, gratuitement, avec un niveau de qualité globalement satisfaisant ». PagesJaunes a été désigné opérateur chargé de fournir l'annuaire universel sous forme papier par un arrêté en date du 29 novembre 2009 et opérateur chargé de fournir le service universel de renseignement par un arrêté en date du 18 novembre 2009.

Un nouvel appel à candidature pour l'annuaire universel sous forme papier a été lancé le 29 octobre 2011 par le gouvernement auquel PagesJaunes a répondu en novembre 2011. Par arrêté du 6 décembre 2012, paru au Journal officiel du 12 décembre 2012, PagesJaunes a été désigné comme fournisseur de « l'annuaire d'abonnés sous forme imprimée au titre de la composante du service universel » pour une durée de deux ans.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES DONNÉES ANNUAIRES AUX FINS D'ÉDITION D'ANNUAIRES

Cette convention a été conclue le 26 juin 2000 pour une durée de quatre ans, renouvelable par tacite reconduction par péri-

odes d'un an. Cette convention a été résiliée amiablement et de façon anticipée et a été remplacée par une convention signée le 11 mars 2004, avec effet rétroactif au 12 septembre 2003. Cette convention était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004 et était ensuite renouvelable deux fois par tacite reconduction par périodes d'un an. Au titre de cette convention, PagesJaunes s'est vue concéder le droit non exclusif et non transférable d'utiliser la base de données des abonnés au service de téléphonie fixe de France Télécom, laquelle est mise à jour quotidiennement dans le cadre d'une obligation de moyens, aux fins exclusives de services de renseignements et d'édition d'annuaires, quelle que soit leur forme, et moyennant un montant calculé en fonction de l'intensité d'usage de cette base (montant fixe par usage). Les montants sont payables suivant les présentes modalités : 50 % à la commande et le solde six mois après le début de l'année. Au terme de chaque année, il est procédé à une comparaison entre la déclaration d'utilisation prévisionnelle et l'utilisation réellement constatée durant cette période. Si la comparaison fait apparaître que l'utilisation des données annuaires réellement faite par PagesJaunes est supérieure aux prévisions, France Télécom établit une facture rectificative. Dans le cas inverse, France Télécom établit un avoir qui viendra s'imputer sur la facture suivante due par la Société. Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'obligation faite à tout opérateur (y compris France Télécom) de communiquer la liste de tous ses abonnés à toute personne souhaitant éditer un annuaire ou fournir un service de renseignements, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu. Une nouvelle convention a été signée le 31 janvier 2007 à effet au 1^{er} janvier 2007, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et aux mêmes conditions.

Au titre de cette convention, PagesJaunes a versé à France Télécom 2,6 millions d'euros en 2013 (3,4 millions d'euros en 2012).

BAUX ET CONVENTIONS DE SOUS-LOCATION

La grande majorité des locaux du Groupe en province étaient sous-loués auprès du groupe France Télécom en vertu de baux ou de conventions de sous-location. Lors de la sortie du groupe France Télécom, le 11 octobre 2006, ces contrats ont été maintenus, à l'exception des locaux dans lesquels le Groupe est occupant unique (aucune autre entité du Groupe France Télécom ne partageant ces locaux), pour lesquels le Groupe est devenu locataire en direct dès lors que les conditions financières demeuraient inchangées. Ces contrats concernent aujourd'hui moins d'un tiers des sites loués par le Groupe.

Au titre de ces contrats, PagesJaunes a comptabilisé en charge le montant de 1,7 million d'euros facturés par France Télécom en 2013 (1,3 million d'euros en 2012).

À ce jour, la Société n'a pas conclu d'autres contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

23

Néant.

24 | DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux comptes et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société. En outre, l'ensemble des informations réglementaires visées à l'article 221-1 du règlement général de l'AMF, ainsi que certaines informations sur l'organisation, les activités du Groupe et les statuts actualisés sont disponibles sur le site Internet www.solocalgroup.com.

La Société ne détient aucune participation dans des sociétés autres que celles mentionnées à la section 7.2 « Liste des principales filiales et participations » susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.

Glossaire

Annuaire : un annuaire est une compilation de listes de professionnels et/ou de particuliers, abonnés d'un opérateur fixe ou mobile, en vue de leur parution sous forme alphabétique ou par rubrique professionnelle sur des supports imprimés ou électroniques.

Chiffre d'affaires du Groupe consolidé : chiffre d'affaires du Groupe prenant en compte le chiffre d'affaires de la Société et de l'ensemble de ses filiales.

Éditeur : personne physique ou morale qui assume la responsabilité du contenu qu'elle diffuse.

Groupe : le Groupe désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales.

Groupe consolidé : le Groupe consolidé désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales.

Intranet : réseau local utilisant les mêmes protocoles et technologies qu'Internet, à la différence qu'il relie des ordinateurs de manière privée, c'est-à-dire sans être ouvert à la totalité des internautes. Exemples : Intranet d'entreprise, Intranet de communauté, etc.

PagesJaunes ou PagesJaunes SA : la société PagesJaunes SA.

Régisseur de publicité : personne physique ou morale qui assume la responsabilité de commercialiser les espaces publicitaires d'un contenu édité par un tiers, et dont les droits et obligations sont définis par un contrat de régie publicitaire.

Société : la société Solocal Group.

Taux de couverture d'un site Internet : nombre d'internautes s'étant rendu sur le site étudié au moins une fois au cours d'une période déterminée sur le nombre total d'internautes actifs au cours de cette période.

TABLE DE CONCORDANCE

Le rapport financier annuel de l'exercice 2013, établi en application des articles L.451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, est constitué des sections du document de référence identifiées dans le tableau ci-dessous. Y est inclus la table de concordance avec les rubriques de l'annexe I du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne :

Informations	Chapitres du document de référence
Comptes consolidés du Groupe	20.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	20.4
Rapport de gestion du Groupe	9
Comptes annuels de la Société	20.2
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	20.4
Rapport de gestion social	20.3
Attestation des responsables	1.2
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes	6.10
8.2 Questions environnementales	8
17. Salariés	
17.1 Nombre de salariés et répartition par activité	8
17.2 Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	17.1
17.3 Description des contrats d'intéressement et de participation	17.2

SOLOCAL GROUP

Société anonyme au capital
de 56 196 950,80 euros
R.C.S. Nanterre 552 028 425

Siège social :

7, avenue de la Cristallerie
92317 Sèvres Cedex

☎ 0800 81 84 54 (Numéro vert)

✉ actionnaires@solocalgroup.com

www.solocalgroup.com

